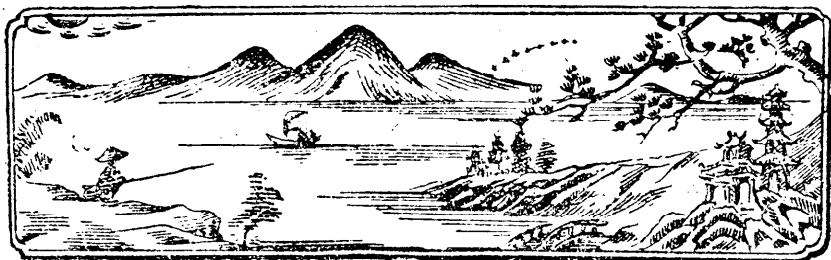


BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUE



XXX^e Année

N° 1-2 — Janvier-Juin 1943



M. RHEINART, PREMIER CHARGÉ D'AFFAIRES A HUÉ : JOURNAL, NOTES ET CORRESPONDANCE

PRÉFACE ET ANNOTATIONS DE L. SOGNY, *Secrétaire des A.V.H.*

Préface

M. RHEINART n'est pas un inconnu pour les Amis du Vieux Hué. Dans son article *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires* (*Bulletin* n°1, de 1916), le R. P. DELVAUX nous a déjà présenté d'une façon magistrale le premier chargé d'affaires. En outre, notre numéro 4 de 1934 a été consacré tout entier à ses *Souvenirs de chasse*. Une rue de la capitale porte son nom (1).

Grâce à l'obligeance de son fils, magistrat en France, il nous est permis aujourd'hui de mettre sous les yeux de nos lecteurs, le *Journal* que son père rédigea au cours des cinq séjours qu'il fit à Hué entre 1875 et 1889, d'abord comme chargé d'affaires, puis comme résident général.

Le baron RHEINART DES ESSARTS, Pierre-Paul, né à Charleville (Ardennes) le 1^{er} novembre 1840, capitaine d'infanterie de marine, avait été placé hors-cadre en qualité d'inspecteur des Affaires indigènes en Cochinchine. Il domina de sa forte personnalité toute l'histoire de notre établissement en Annam où il jouera un rôle des plus éminents.

Pour pouvoir apprécier à leur juste valeur les mérites de cet homme d'élite, il est nécessaire de se reporter à plus de 60 ans en arrière, à une époque où l'Européen avait à lutter contre un climat débilitant, au milieu d'éléments souvent hostiles.

Tous ceux qui l'ont connu ou approché ne tarissent pas d'éloges sur son compte. Empruntons quelques citations parmi tant d'autres :

Lors de la première insurrection cambodgienne (1866-1867) M. RHEINART, âgé seulement de 26 ans, était déjà signalé à l'attention de ses chefs :

(1) Voir *Bulletin A. V. H.* année 1915, page 340, communication de L. SOGNY.

« A Tram-bang, un inspecteur énergique, doué d'une activité rare, M. RHEINART, lieutenant d'infanterie de marine, fait une heureuse diversion contre les rebelles. Partant avec quelques indigènes seulement, il traverse les marais situés entre les deux vaïcos, au-dessus de **rach Bo-bo**, et surprend dans leur repaire, après avoir marché plusieurs heures avec de l'eau jusqu'à mi-jambes, quelques chefs importants qui avaient organisé un dépôt d'armes sur notre territoire (1) ».

L'amiral RIGAULT DE GENOUILLY, gouverneur de la Cochinchine, lui témoigne sa satisfaction en ces termes, après l'expédition de 1870 contre les **Moi Stieng** sur la frontière du Cambodge :

« M. RHEINART mérite les plus grands éloges, il a voulu plus faire que ce qu'un homme, *même comme lui*, peut entreprendre en Cochinchine (2) ».

Puis c'est le commandant DUTREUIL DE RHINS, officier de marine, venu à Hué en 1876 pour prendre le commandement d'un des bateaux de guerre offerts par la France à l'Annam :

« Je rencontraï d'ailleurs dans M. RHEINART un fonctionnaire qui avait toutes les qualités aimables de l'homme de bonne société et dont l'abord sympathique me promettait d'agréables relations. Son langage conciliant et ses manières affables me laissèrent une excellente impression qui ne s'est jamais effacée. Un certain air de gaieté brillait à cette époque parmi le petit nombre de Français perdus sur cette terre lointaine ».

Et plus loin, en décembre 1876, au moment du départ pour Franck de M. RHEINART :

« Il emporte nos regrets à nous tous, et particulièrement les miens. J'éprouvais pour notre résident une respectueuse sympathie légitimement due à son caractère, à sa courtoisie, à sa conduite à notre égard, et aux efforts qu'il fit toujours pour nous protéger contre la malveillance des Annamites. Puisse-t-il en être de même de son remplaçant ».

Dans une lettre datée de mai 1882, le gouverneur de la Cochinchine écrit au ministre des Colonies qu'il est fort inquiet au sujet de M. RHEINART qui se trouve abandonné, sans défense ni moyen de fuite, au milieu d'une population hostile et surexcitée :

« J'espère, dit-il, qu'il en imposera aux lettrés par la dignité et la fermeté de son caractère ; mais il faut un homme vigoureusement trempé pour résister à de semblables épreuves qu'il accepte avec une abnégation sans bornes ».

A la même époque, le commandant Henri RIVIÈRE écrivait au ministre des Colonies :

« M. RHEINART, qui est un homme de grande énergie et qui ne conçoit pas d'inquiétude, est très en l'air à Hué, seul avec son chancelier et son médecin ».

(1) L. BAULMONT : *Revue indochinoise*, juin 1905, page 800.

(2) La partie du journal se rapportant à l'activité de M. RHEINART en Cochinchine et au Cambodge doit faire l'objet d'un article qui paraîtra incessamment dans le *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises* de Saïgon.

Dans la crise qui suivit la seconde prise de Hanoi en avril 1882, c'est à M. RHEINART que revient le mérite d'avoir préservé le Gouvernement annamite d'un coup de tête regrettable, ainsi que d'avoir ramené la paix et l'ordre au Tonkin.

« Vous avez été bien inspiré, lui écrit le gouverneur de la Cochinchine le 23 mai 1883, en engageant la Cour de Hué à envoyer des mandarins civils au Tonkin pour calmer les esprits... et désarmer les provinces déjà organisées. Je tiens à vous remercier des services que vous avez rendus au Gouvernement de la République dans ces circonstances difficiles, c'est, en grande partie, à votre fermeté inébranlable, à la dignité de votre attitude courageuse, à votre esprit de conciliation, qu'est dû le maintien de la paix. Je vous en adresse mes sincères félicitations... ».

Dans *l'Œuvre néfaste*, le R. P. GUERLACH relate à la page 140, la visite qu'il fit au commencement de 1889 au résident général, au sujet de l'affaire de MAYRÉNA (*Marie 1^{re}, roi des Sédangs*) :

« M. RHEINART m'a fait un accueil sympathique et les explications furent faciles avec un homme dont la droiture d'intention et la loyauté égalaient l'intelligence et la fermeté ».

Telles étaient les hautes qualités d'intelligence, d'énergie, de courage, de droiture et de perspicacité de M. RHEINART. On comprend que le choix du Gouvernement se soit porté sur un homme de cette trempe pour occuper le poste délicat de chargé d'affaires à Hué qui venait d'être créé par le traité de 1874. Il avait à peine 35 ans.

On entrevoit aisément au prix de quels efforts, en 62 mois (1) de présence (coupés de retours en France, de maladies, de semi disgrâces) dans la capitale d'un royaume déchiré par les troubles intérieurs, fiévreux, souvent hostile, il réussit à établir en ce pays un équilibre, une paix que la tourmente actuelle n'a pas eu le pouvoir d'ébranler. RHEINART nous indique incidemment dans ses *Notes sur l'année 1884*, en dépit d'un isolement tragique et bien qu'il eût à se débattre dans l'ignorance des événements les plus graves, à quels « sortilèges » il dût recourir pour ajuster sa conduite et aboutir à son prodigieux succès :

« Je n'ai jamais été violent ni brutal. Si étant seul, j'ai réussi à en imposer, c'est par l'idée qu'on se faisait que je n'avais peur de rien, que j'étais infatigable, une tenacité très grande dans la volonté, de la patience, une vie austère, solitaire, réfléchie, un très grand sérieux. Tout cela frappait les gens et la légende se créait. Mes éternels cent pas faits en silence, impressionnaient ; et, de fait, pendant ce temps, je réfléchissais ; j'étais arrivé ainsi à connaître fort bien les hommes d'ici, à deviner leurs pensées, leurs impressions. Du reste, j'intimide de même un peu les Européens ici. . . . ».

(1) 25 juillet 1875 au 14 décembre 1876 ; 28 juin 1879 au 1^{er} octobre 1880 ; 15 août 1881 au 5 juin 1883 ; 28 mai 1884 au 24 octobre 1884 ; et novembre 1888 au 13 mai 1889.

Avant sa désignation comme représentant de la France à Hué, M. RHEINART avait déjà accompli deux voyages en Annam et au Tonkin.

Sa première prise de contact avec la capitale de l'Annam remonte à janvier 1873, pour une mission qui, semble-t-il, n'avait qu'un caractère officieux. On lit en effet dans son *Journal* cette phrase laconique :

« 24 janvier 1873, visite au ministre, terrain refusé ». Arrivé à Tourane le 5 janvier, à Hué le 6, il en repart le 3 mars pour Saigon. Le séjour qu'il fit à Hué est exclusivement consacré, tout au moins d'après le *Journal*, à la chasse aux grands fauves dans la région montagneuse de la Rivière des Parfums.

Un mois après (avril 1873), M. RHEINART s'embarquait pour France, mais en septembre de la même année, il était déjà de retour à Saigon.

A la mort de Francis GARNIER, en décembre 1873, le gouverneur de la Cochinchine l'envoie à Hanoi. Il part de Saigon le 22 janvier 1874, passe à Tourane le 25, en route pour le Tonkin où il séjournera jusqu'au 30 juin. A son retour, il fait escale à Tourane, passe à Hué la journée du 3 juillet et arrive à Saigon le 6.

Ce voyage au Tonkin était motivé, ainsi qu'il est dit plus haut, par la mort de Francis GARNIER et de ses compagnons.

« M. RHEINART était envoyé à Hanoi pour remplacer M. PHILASTRE et continuer l'œuvre d'apaisement. Mais, par suite des dernières instructions qu'avaient apportées la *Sarthe*, une nouvelle convention, appuyée sur des pouvoirs plus réguliers de l'amiral-gouverneur, était signée le 6 février. La mission confiée à M. RHEINART devint bientôt des plus difficiles. M. RHEINART homme distingué, d'une fermeté et d'un sang-froid à toute épreuve, appliqua toutes ses forces et déploya les qualités éminentes de son caractère pour arrêter les vengeance des mandarins et protester contre les violations des clauses des conventions ; mais les lettrés, enhardis par les étranges concessions qui leur avaient été faites (1), ne prirent pas la peine de dissimuler leur mauvaise foi et redoublèrent de bravade et d'insolence. On en vint à menacer le résident jusque dans la concession même, laquelle avait été provisoirement établie, d'ailleurs, dans des maisons chinoises louées en plein fouillis des quartiers de Hanoi. Quarante hommes formaient, la garde de la résidence, mais le gouverneur de la ville les tenait comme prisonniers d'une nombreuse force armée. Devant les menaces, M. RHEINART demanda du renfort à la garnison de Haiphong ; ce secours lui fut refusé, dans la crainte sans doute que nous parussions manquer aux promesses des conventions, et c'est alors que, la situation devenue intolérable et nos soldats menacés d'un massacre général, le résident se vit obligé de se replier sur Haiphong et de demander son rappel » (2).

(1) Par M. PHILASTRE (Note du secrétaire des A. V. H.).

(2) J. SILVESTRE, *Politique française dans l'Indochine*, chapitre VIII, page 42.

Mais revenons au traité de 1874.

L'exécution du traité prévoyait l'installation à Hué de : un résident, deux secrétaires, deux interprètes, six gardes européens et dix miliciens annamites ; le résident ayant rang diplomatique de ministre-résident de 2^e classe. Ce fut une faute, car le Gouvernement annamite ne lui reconnut que l'assimilation avec le grade de *tham-tri*, de sorte que notre représentant se trouvait placé, au point de vue protocolaire, dans une situation inférieure à celle des ministres de la Cour,

Le 19 juillet 1875 l'amiral DUPERRÉ, gouverneur de la Cochinchine, notifiait à M. RHEINART les instructions suivantes (1) :

« Monsieur l'Inspecteur,

« Vous prendrez passage sur l'avis *l'Antilope* qui vous conduira à **Thuận-an** ; vous informerez de votre arrivée les autorités annamites et vous réclamerez l'admission de ce bâtiment dans le port intérieur, conformément aux dispositions contenues dans l'article 26 du traité de commerce du 31 août 1874, dont j'ai fait connaître l'approbation par l'Assemblée nationale. Vous demanderez, en même temps, l'envoi à **Thuận-an** des jonques nécessaires pour vous conduire à Hué avec tout le personnel de la Légation qui vous accompagne. Dès votre arrivée dans la capitale du royaume d'Annam vous vous entendrez avec le *Ki-vi-bá* (2), ministre des Affaires extérieures, pour la présentation des lettres qui vous accréditent en qualité de chargé d'affaires de France près la Cour de Hué, et vous ferez régler tous les détails du cérémonial. Vous présenterez au *Ki-vi-bá* l'interprète et le secrétaire de la Légation et vous ferez le plus tôt possible des visites officielles aux grands mandarins après vous être assuré que les visites vous seront rendues dans les 24 heures. Vous accepterez l'hospitalité qui doit vous être offerte dans la maison dite des Ambassadeurs (3) où vous installerez provisoirement la Légation en ayant soin d'éviter tout ce qui pourrait froisser les usages du pays ; il importe d'obtenir progressivement l'adoption des coutumes diplomatiques et de vous borner, pour le moment, à demeurer dans les limites de la convention signée par M. le baron BROSSARD DE CORBIGNY, lors de l'échange des ratifications du traité de paix et d'amitié. J'espère que par votre attitude, et en vous conformant strictement aux instructions verbales que je vous ai données, vous ne tarderez pas à inspirer la confiance qui peut seule résoudre les difficultés inséparables du rôle que la France a accepté et vaincre des préjugés et des craintes que nul ne saurait apprécier mieux que vous. Vous devrez surveiller attentivement la conduite et les démarches du nombreux personnel attaché à votre personne, de manière à empêcher des conflits, des plaintes qui seraient pour vous une source d'embarras au moment où vous devez réserver l'exercice de vos droits et de votre autorité pour la discussion et la solution des affaires importantes, dont vous allez être chargé.

(1) Livre jaune.

(2) Le comte de *Ki-vi*, S. E. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, dont il sera souvent question dans ce *Journal*.

(3) Bâtiment qui était situé à peu près sur l'emplacement occupé par l'actuel logement des officiers de la caserne de la Légation, rue Brière. Voir *Brossard de Corbigny*, par L. CADIÈRE, dans *B. A. V. H.*, 1916, pp. 349-351.

« Vous prendrez connaissance de la lettre que j'étais au Ki-vi-bá et dans laquelle je lui demande de résoudre immédiatement certaines difficultés survenues au Tonkin au sujet des cessions de terrain qui doivent nous être faites à Haiphong et à Hanoi ; je tiens beaucoup à ce que *l'Antilope* puisse me rapporter des réponses catégoriques à mes demandes ; je réclame, en même temps, des ordres du Gouvernement annamite adressés aux gouverneurs des deux provinces et que je leur ferai transmettre par *l'Indre* qui quittera Saigon vers le 5 août. Il importe donc que *l'Antilope* parte de **Thuận-an** le 1^{er} août, et je vous invite à faire comprendre l'urgence des affaires que je soumets à l'examen du ministre des Affaires étrangères auquel vous donnerez toutes les explications verbales nécessaires. Je vous ai mis au courant de mes intentions et des motifs qui m'ont engagé à faire des propositions en tous points acceptables.

« Vous ferez connaître le but du voyage de M. MÉTAYER à Hué (1), et vous ne négligerez rien pour que cet architecte réunisse en quelques jours les renseignements qu'il jugera nécessaire de recueillir : le départ de *l'Antilope* pour Saigon à la date que j'ai fixée a, je vous le répète, une véritable importance, et M. MÉTAYER devra prendre passage sur ce bâtiment.

« L'exemplaire du traité de commerce, signé par M. le maréchal président de la République, a été expédié par le paquebot parti le 18 juillet et arrivant à Saigon vers le 20 août ; j'en ai reçu la nouvelle par le télégraphe. *L'Antilope* portera immédiatement à Hué cet instrument diplomatique et vous procéderez à l'échange des ratifications avec le ministre des Affaires Etrangères sans qu'il soit nécessaire d'accompagner cette formalité de tout le cérémonial adopté lors de la mission de M. le baron BROSSARD DE CORBIGNY. Je vous remets le modèle du procès-verbal qui devra être adressé et signé en double, tant en français qu'en chinois.

« Lorsque l'accomplissement de cet acte diplomatique aura définitivement établi le caractère et la nature des relations politiques et commerciales entre la France et le royaume d'Annam, il conviendrait que la Cour de Hué notifiât officiellement les deux traités à la Cour de Pékin. Notre chargé d'affaires, M. le comte DE ROCHECHOUART, a déjà communiqué le traité du 15 mars au Tsong-li-yamen ; je l'inviterai à faire une démarche identique en ce qui concerne le traité du 31 août 1874. Vous connaissez les termes dans lesquels le prince KONG a été informé de la nouvelle situation dans laquelle se trouve aujourd'hui placé un royaume considéré jusqu'à ce jour comme tributaire du Céleste Empire. J'ai placé également sous vos yeux la réponse du président du Tsong-li-yamen, qui doit être considérée comme l'acceptation tacite du nouvel ordre de choses ; vous ferez donc, je l'espère, facilement comprendre que, l'indépendance du royaume d'Annam ayant été proclamée et admise, le roi **Tự-Đức** ne saurait s'affranchir de l'obligation de notifier lui-même un événement important qui, sans détruire l'intimité des relations entre les Annamites et leurs voisins du Céleste Empire, modifie la nature des rapports officiels entre les deux Gouvernements ».

(1) M. MÉTAYER, architecte, était chargé de préparer le plan de la future Légation.

* * *

Le 24 juillet 1875, l'*Antilope* arrivait devant **Thuận-an** et entra sans retard en rivière, des ordres ayant été donnés pour laisser entrer de suite ce bâtiment dans le port intérieur. Un fonctionnaire du Ministère des Rites attendait depuis trois jours à **Thuận-an**. Ce mandarin se présenta à bord et se mit en mesure de procurer aux arrivants les moyens de transports nécessaires pour gagner Hué.

Le lendemain 25, M. RHEINART et sa suite quittaient l'*Antilope* et le même jour à 5 h 15 du soir, ils arrivaient au **Sứ-quán**, Hôtel des Ambassadeurs, déjà disposé pour les recevoir.

Le 26, M. RHEINART faisait demander audience et envoyait au ministre une lettre de l'Amiral, relative aux affaires du Tonkin. Le ministre, sachant notre représentant indisposé, remit au 28 le jour de l'audience.

Le 28, l'audience eut lieu au **thương-bạc**. M. RHEINART, présenta ses lettres de créance, priant le ministre de l'excuser près de ses collègues, du retard qu'il mettrait à leur rendre visite, à cause de son mauvais état de santé. Le ministre se montra très affable, l'engageant à remettre à plus tard ces visites et à se soigner tout d'abord.

Le lendemain 29, nouvelle visite du ministre, et le roi faisait prendre des nouvelles du chargé d'affaires par un fonctionnaire du Ministère des Rites, offrant de procurer tous les médicaments qui seraient nécessaires.

Tel est le récit qui se trouve dans une lettre de M. RHEINART au gouverneur de la Cochinchine dès son arrivée à Hué. Il témoigne d'un grand empressement du Gouvernement annamite envers notre représentant et fait bien augurer, semble-t-il, des futures relations.

Hélas, dès les premiers pourparlers, les difficultés commençaient avec l'obstruction systématique du **thương-bạc NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**. Elle devait se prolonger avec des hauts et des bas jusqu'à la rupture.

Avec M. RHEINART, étaient débarqués à Hué les fonctionnaires ou agents dont les noms suivent :

1^o) M. PRIoux, administrateur de 1^{re} classe, interprète de la Légation ;

2^o) M. DAUPHY, secrétaire de la Légation ;

3^o) M. SOULIERS, médecin de la Marine ;

4^o) M. FLEURY, boulanger ;

5^o) M. DHOMPS, garde-meubles ;

6^o) M. **LÊ-VĂN-CÁU**, interprète ;

7^o) M. **NGUYỄN-VĂN-DOAN**, lettré.

Plusieurs de ces Français devaient être rapidement enlevés par le choléra ou la maladie.

* * *

Dans son *Journal*, M. RHEINART ne nous parle que très sommairement de l'installation des membres de la Légation : « 26 juillet 1875 ; installation, lettre

à l'amiral ». C'est tout. C'était l'époque des plus grosses chaleurs à Hué, il n'y avait bien entendu ni glace ni ventilateurs et M. RHEINART était malade, fatigué par plus de 10 ans de séjour en Cochinchine. Les débuts furent sûrement pénibles. L'état de santé du chargé d'affaires devait être en effet assez précaire car dès le 17 août, trois semaines après son arrivée, l'amiral gouverneur accréditait M. PRIOUX auprès de la Cour d'Annam pour le cas où M. RHEINART serait dans l'obligation de quitter Hué pour venir se rétablir à Saigon. Ce déplacement n'eut pas lieu.

Nous savons cependant par DUTREUIL DE RHINS comment était logé M. RHEINART. Vers la mi-août 1876, DUTREUIL se trouvait au débarcadère de la route de Tourane à Hué, en face de la nouvelle Légation française, couverte de paille et non encore terminée.

« En quelques minutes, dit-il, j'arrivais devant la case des Ambassadeurs, une des belles habitations de ce pays. Comme son nom l'indiquer, elle servait autrefois de logement à tous les étrangers chargés de missions diplomatiques ou commerciales auprès du Gouvernement de Hué. A l'entrée de la cour s'élève un mât de pavillon au sommet duquel flottent les couleurs françaises. La case principale est habitée par le chargé d'affaires de France, M. RHEINART, ancien officier d'infanterie de marine, et par un médecin ; celle de gauche est occupée par le secrétaire du chargé d'affaires, M. D., et par M. SAMBET, conducteur des Travaux publics, chargé de la construction de la nouvelle Légation française. Un surveillant des Travaux publics, un gardien, un boulanger et l'interprète annamite occupent les cases de droite ; en tout sept Français, les seuls qui, avec les missionnaires, aient l'autorisation de séjourner dans cette province. Enfin, quelques soldats et domestiques indigènes habitent avec leurs volages épouses, assez souvent changées d'ailleurs, les autres dépendances ».

Malgré l'appréciation élogieuse de DUTREUIL DE RHINS sur l'une des plus belles habitations du pays, nous ne pouvons nous empêcher de ressentir un sentiment de grande pitié pour ces courageux devanciers qui sacrifiaient tout confort à l'amour de leur métier.



L'œuvre de M. RHEINART fut ardue et délicate. Le *Journal* nous édifiera sur ce point. Quelques documents tirés du Livre Jaune et joints en annexes à cette étude, montreront dans quelles difficultés se débattait sans cesse notre représentant. Ce n'est vraiment qu'à son cinquième et dernier séjour (novembre 1888-mai 1889) qu'il put faire œuvre constructive :

« Pendant les six mois de son dernier séjour à Hué, M. RHEINART, tout en s'occupant de la pacification des provinces, adressa plusieurs circulaires ou arrêtés : le 27 décembre 1888, il rattacha les vice-présidents et chefs de poste du Tonkin directement au résident supérieur de Hanoi, et ceux de l'Annam au résident général de Hué, en vue de hâter l'expédition des affaires.

« Un arrêté du 11 janvier 1889 réorganise les bureaux de la Résidence générale, et une circulaire relative aux caisses de retraite pour les fonctionnaires du Protectorat, paraît le 12 janvier 1889.

« Le 11 février 1889, il prescrivit les mesures à prendre pour la répression des faits de rebellion. Avec le concours du **Cơ-mật**, il fit installer à chaque résidence un tribunal mixte, composé du résident et du **quan-án**, pour juger les fauteurs de troubles. Le rôle des fonctionnaires du Protectorat dans ces tribunaux mixtes fut réglé par une circulaire du 28 février suivant.

« Un arrêté du 14 avril 1889 fixa les droits de voirie et d'alignement dans le périmètre de la Concession de Tourane, et avança grandement le travail d'embellissement de la jeune ville.

« Le 20 avril suivant, il interdit, en vue d'éviter certains abus, les présents officiels faits par les autorités annamites aux fonctionnaires du Protectorat ;

« Enfin, le 17 avril 1889, il fit préciser par le **Cơ-mật**, les attributions du **kinh-lược** et des **tông-đốc** relatives à la nomination des fonctionnaires indigènes du Tonkin (1) ».

Au moment de son départ définitif pour France, M. RHEINART recevait de la Cour d'Annam, le 21 avril 1889, le titre nobiliaire de **Lương-quốc-quận-vương 亮國郡王** (Prince de 2^e classe) avec attributs et costumes.

Nul ne saurait, Français ou Annamite, lire sans émotion ces pages écrites il y a plus d'un demi-siècle et inspirées par un idéal élevé de fraternité humaine et de foi dans l'intelligence. C'est sur ces bases spirituelles que s'est, en effet, bâtie la collaboration de l'Annam et de la France unis pour le meilleur et pour le pire.

Huế, septembre 1942



(1) A. DELVAUX : *Bulletin A. V. H.*, n° 1 de 1916.



I. NOTES ET CORRESPONDANCE

ANNÉE 1814

12 février 1874

Un détachement de 40 hommes est laissé à Hanoi avec un officier. Nous occupons les maisons de M. DUPUIS et nous y sommes installés, aussi bien que le permettent les circonstances.

*
* * *

22 février 1874

L'évacuation et la remise de la Citadelle n'ont amené aucun des désordres immédiats que l'on pouvait craindre, l'ordre et le calme n'ont pas cessé de régner dans les alentours.

Je suis en fort bonnes relations avec le gouverneur, il m'a donné sur l'état du pays des renseignements satisfaisants : le *phủ* de Hưng-hóa est seul, dans la province, encore un peu troublé par une bande de voleurs, mais sans forces et sans appuis.

La province de Sơn-tây n'est pas encore calmée ; sa situation ne s'est pas encore modifiée depuis la réception des nouvelles que M. PHILASTRE a pu vous communiquer. Le gouverneur de Hanoi ne redoute en rien, dit-il, l'approche de ces bandes qui, selon lui, ne s'aventureraient pas jusqu'ici.

L'envoyé royal (1) n'est pas encore arrivé. Le gouverneur paraît fort peu impatient de le voir.

(1) PHAN-ĐÌNH-BÍNH, beau-père du futur roi Dục-Đức et grand-père maternel du roi THÀNH-THÁI, devait être dépossédé de tous ses titres 10 ans plus tard.



Planche I. — M. RHEINART, vers 1880.
(Dessin de M. Tôn -Thất -Sa, d'après un portrait conservé
à la salle des séances du *Cơ-mặt*, à Hué)

22 février 1874

En somme, la situation est aussi bonne que possible. Cependant les esprits sont dans l'indécision ou l'inquiétude, beaucoup attendent pour guider leur conduite que nous ayons nettement affirmé nos intentions et notre politique, ou du moins qu'ils l'aient comprise, et la tranquillité n'est qu'apparente et fort aléatoire.

Si le Gouvernement annamite sait le comprendre et apprécier le calme actuel, sans illusion, il n'hésitera certainement pas à conserver notre appui au prix de quelques compensations...

Si au contraire il hésite et veut repousser notre appui, ou même tarder à l'accepter franchement, il est à craindre que le calme dont le pays jouit momentanément, soit de nouveau troublé, et ne puisse être rétabli que par une intervention de l'extérieur. Près de 10.000 fusils sont sortis des citadelles à la faveur des derniers événements, ce sont de mauvaises armes ; mais les troupes régulières n'en ont pas de meilleures et en moins grand nombre.

Mes relations avec le gouverneur et le quan-bô sont des meilleures ; ils paraissent animés de bonnes intentions ; mais ils craignent par-dessus tout une rupture avec nous, et l'ignorance où ils sont de mon caractère, de nos intentions, les rend craintifs au-delà de ce qu'on peut dire.

*
* *

1^{er} mars 1874

Les autorités annamites n'ont exercé jusqu'à ce jour, à ma connaissance, aucune représaille sur ceux qui nous ont servis, je n'ai reçu aucune plainte, les catholiques eux-mêmes n'ont pas eu à se plaindre depuis la reddition d'Hanoi ; ils n'en sont, il est vrai, pas beaucoup plus rassurés. Mgr. PUGINIER vit toujours fort retiré dans sa barque, et sans relations avec la Résidence, je n'ai pas cru de mon côté devoir faire des démarches pour entrer en relations dans la crainte d'inquiéter les fonctionnaires annamites. Comme je le disais précédemment, je préfère vivre retiré en dehors des partis de façon à apprécier les faits d'une manière plus indépendante, à n'être plus lié, et, s'il est nécessaire, me rapprocher d'un parti pour inquiéter l'autre.

Bien des habitants ne croient pas à la sincérité de l'alliance du Gouvernement annamite, et l'on avait fait courir, il y a quelques jours,

le bruit que nous allions être attaqués, que les Pavillons Noirs étaient convoqués. Rien n'était moins fondé.

*
* *

4 mars 1874

Un fonctionnaire chinois vient d'arriver à Hanoi avec une faible escorte ; son arrivée a renouvelé les frayeurs et les appréhensions des habitants.

Ce mandarin a été envoyé, m'ont dit les Annamites, pour se renseigner sur la situation présente des rebelles des deux Pavillons contre lesquels le Gouvernement annamite avait demandé des secours à l'empereur de Chine l'an dernier. Je crois plutôt qu'il est venu pour se renseigner sur notre situation, nos intentions. Il retourne en Chine demain ; jusqu'à présent, il ne s'est pas présenté ici, et j'ai cru ne pas devoir m'en préoccuper autrement, en le considérant comme un simple particulier en voyage, quoiqu'il me paraisse mauvais que des étrangers se croient en droit d'intervenir d'eux-mêmes dans ce pays.

Les missionnaires témoignent toujours quelque inquiétude pour l'avenir ; j'espère qu'ils s'exagèrent les dangers de la situation. Ils se préoccupent de poursuites commencées contre un Annamite nommé **NGÔ-HANG** qui aurait, disent-ils, brûlé un village de rebelles avec l'aide du **kinh-lược**, et serait poursuivi pour ce fait. Je me proposais d'intervenir, et j'ai sondé le gouverneur pour connaître le motif des poursuites. D'après lui, des ordres sont partis de la Cour pour faire arrêter **NGÔ-HANG** parce qu'il a contracté, au nom du Gouvernement, un emprunt de 10.000 P. à Hongkong, somme qu'il n'a pas remboursée après avoir trompé son prêteur en disant agir pour le compte du Gouvernement tandis qu'il empruntait pour lui.

Le **kinh-lược** continue, me dit-on, à s'occuper de la pacification de la province, où il ne resterait qu'une bande peu importante, il serait ici dans quelques jours.

J'espère que le calme se maintiendra, tout au moins assez pour ne pas entraver la marche des négociations à Saigon.

*
* *

8 mars 1874

L'attitude du **kinh-lược** qui s'obstine à ne pas paraître à Hanoi ; l'alliance bien évidente des Annamites avec les Chinois du Pavillon Noir, me font suspecter la bonne foi des fonctionnaires.

Depuis que je suis à Hanoi, on me donne des nouvelles satisfaisantes sur l'état de la province ; j'ai lieu de les croire exactes, et quand je m'enquiers de l'époque de l'arrivée du **kinh-lược** on me répond qu'il achève de pacifier. Si alors je m'informe de la gravité des troubles qui le retiennent, on me dit que tout est calme, soumis, qu'il ne reste que quelques bandes de voleurs. Pourquoi alors ne vient-il pas ici où l'appellent des questions plus importantes ? Comment le Gouvernement annamite n'est-il pas représenté par un fonctionnaire avec lequel je puisse régler toutes les questions qui peuvent se présenter ? J'ai en ce moment même une affaire à régler avec le gouverneur de **Son-tây** ; l'absence intentionnelle du **kinh-lược** arrête tout, puisque le gouverneur de Hanoi ne peut rien sur **Son-tây**, ni sur les autres provinces et je n'ai ici que lui. Il est nécessaire que cet état de choses cesse et que le **kinh-lược**, écoutant moins son antipathie pour nous, se résigne à entrer en relations avec moi ; il a vu du reste qu'il ne pouvait prolonger plus longtemps son absence ; car on me signale sa très prochaine arrivée. Je crois cependant devoir vous signaler ses agissements singuliers pour en prévenir le retour, et aussi pour mettre le Gouvernement en garde contre les intentions futures et les secrètes espérances des mandarins.

Je crois fort que le soi-disant mandarin chinois qui est venu ici est un envoyé des Pavillons Noirs : s'il était venu de Chine pour se renseigner sur l'état présent des rebelles chinois, comme on veut le dire, pourquoi venir à Hanoi, c'est-à-dire faire un très long circuit, ou traverser les bandes mêmes, et alors il serait bien renseigné, tandis qu'il est facile d'obtenir les mêmes renseignements dans les provinces annamites frontières de Chine. Les Pavillons Jaunes sont en lutte avec les Pavillons Noirs, le fleuve a déjà charrié plus de vingt cadavres. Les Pavillons Noirs qui ont attaqué Hanoi le 20 décembre pour les Annamites sont fondés à leur demander des secours.

On m'a dit que 350 Annamites leur avaient été envoyés par le **kinh-lược**, ce qui confirmerait clairement ce que je soupçonne de la mission du prétendu fonctionnaire chinois. Il faut remarquer que cette alliance est faite en sous-main, et non avouée ; n'est-ce pas parce qu'on espère la faire tourner contre nous ?

Depuis l'arrivée du prétendu mandarin, il est arrivé d'autres petites bandes chinoises, de 10 à 12 hommes, venant du côté de **Bắc-ninh**. Je crois qu'il y a ici 60 ou 80 de ces Chinois.

La population n'a aucune confiance dans la sincérité de ses chefs, de là cette inquiétude générale qui perce malgré le calme apparent.

Une partie des mandarins nous sera toujours hostile et parmi eux se trouvent les plus hauts fonctionnaires, les grands dignitaires. Confiant en leur politique traditionnelle de fourberie et de mauvaise foi, ils n'ont pas perdu l'espoir de nous tromper. Il leur faudra bien traiter, mais, s'ils ne peuvent se dispenser de signer le traité, je ne puis les croire disposés à l'exécuter, de bonne foi, aussi peut-être sera-t-il prudent de prévoir les futures difficultés en nous garantissant l'occupation de plusieurs points.

M. DUPUIS avait, paraît-il, obtenu du Grand Maréchal d'envoyer 13 jonques chargées de sel au Yunnan, sous condition de quitter le Tonquin à leur retour. Le convoi, conduit par trois Européens (2 Français, 1 Italien), 6 Manillais et des Annamites, avait été arrêté au retour à 40 milles d'ici, par les Pavillons Noirs. Le fait a été rapporté par 4 Annamites qui se sont enfuis à l'approche des Pavillons Noirs, et qui n'ont pu par suite connaître le dénouement de l'affaire : les équipages sont-ils prisonniers ou massacrés ? Les Pavillons Noirs les ont-ils relâchés ? c'est, ce que je n'ai pu encore savoir. L'absence du **kinh-lưc** a retardé la solution de cette question. J'ai dû lui écrire pour le mettre en demeure dans les termes les plus pressants, d'intervenir pour laisser descendre le convoi librement, s'il en était temps encore. Je lui ai laissé entrevoir quelle responsabilité pourrait peser sur son Gouvernement à la suite d'agression commise par ces bandes, ses alliées...

Mgr. PUGINIER m'a prévenu ce matin que quelques cases de chrétiens et une église avait été brûlées il y a sept jours. J'ai porté plainte au gouverneur en le priant d'y donner suite, de me faire connaître les résultats de l'enquête et les punitions infligées aux coupables. Je veillerai à ce que cette affaire ne soit pas oubliée et impunie... Le gouverneur m'a appris dans la conversation que j'ai eue avec lui que 8.000 rebelles du Pavillon Jaune avaient envahi le **Thanh-hóa**. J'appréhende que le **kinh-lưc** ne me dise qu'il n'a aucun pouvoir pour s'occuper des affaires qui se passent hors de Hanoi, et qu'il ne donne pas suite à l'affaire des barques de M. DUPUIS ; il nous faudrait une copie des pouvoirs donnés par la Cour à ce fonctionnaire, afin qu'il ne réponde pas à mes demandes par des fins de non-recevoir.

Un nouvel émissaire chinois s'est présenté à Hanoi, sans doute pour venir aux renseignements ; il vient de la frontière et est porteur d'un ordre en règle émanant de l'autorité chinoise.

Il ne paraît pas complètement improbable que nous soyons attaqués avant longtemps, les Annamites comptent ensuite trouver quelque

prétexte pour fuir la responsabilité du fait, en le disant imprévu, indépendant de leur volonté (1).

. * * *

11 mars 1874

*Au Commandant supérieur des forces
de terre et de mer à Haiphong.*

..... La situation commence à se dessiner nettement, et j'ai la conviction que nous aurons sous peu de graves embarras. Le traité sera sans doute signé sans difficulté ; mais le pouvoir du roi est partout méconnu et impuissant ; la majorité des fonctionnaires et des lettrés n'acceptera pas l'alliance conclue par le Gouvernement et se soulèvera en masse. Le pays est encore calme ou à peu près, parce que l'action sera probablement générale, et nous aurons à nous défendre, à défendre ceux qui nous servent, et le roi lui-même. Les bandes de lettrés sont à peu près prêtes ; elles recevraient l'assistance des Pavillons Noirs si ceux-ci n'étaient pas aux prises avec les Pavillons Jaunes. Le *kinh-lực* leur a envoyé de nombreux secours en hommes.

..... Je viens d'envoyer une dépêche pressée à Hué pour les aviser de ce qui se passe ; j'écris de nouveau au *kinh-lực* pour le sommer de se rendre à son poste, Hanoi, où il n'a pas encore paru.

Le prince **HOÀNG** (2), le *thông-chê* (3), qui sont à **Sơn-tây** avec des troupes nombreuses, nous sont ouvertement hostiles et se sont plaints d'avoir été arrêtés dans leur projet de lutte contre nous ; ils pensent, je crois, agir prochainement quand la conflagration sera générale.

Si je ne voulais demeurer dans le droit, me conformer scrupuleusement à mes instructions, je réoccuperais la Citadelle, mais quand je devrais encourir le reproche de manquer d'initiative, je suis fermement résolu à attendre les événements et à me contenter de repousser ceux qui nous attaqueraient, jusqu'à ce que le Gouvernement ait pris des mesures ; je vais lui écrire par *trạm* pour lui soumettre l'exposé de la situation au Tonquin.

(1) Dépêche envoyée à Hué. Voir ci-dessous, p. 20.

(2) **HOÀNG-KÊ-VIỆM**, originaire de **Đống-hới**. Appelé prince à tort ; veuf d'une princesse, fille de **MINH-MẠNG**.

(3) Grade de général dans l'armée annamite.

..... Comme je l'écrivais dimanche, il nous est nécessaire d'avoir du renfort, car nous serons probablement attaqués, et il nous faudra alors faire de petites excursions autour d'Hanoi pour balayer nos abords ; le détachement qui est ici ne suffirait pas à cette tâche ; un renfort rassurerait aussi nos alliés et arrêtera ceux qui hésitent encore...

Ou je me trompe fort, ou il nous faudra sous peu occuper quelques citadelles et avoir 500 hommes au Tonquin, en attendant des envois de troupes de France, pour réduire le pays, faire respecter l'autorité du roi, quel qu'il soit, Nguyễn ou Lê. En compensation, nous aurons un protectorat assuré et des voies de communication ouvertes, mais difficilement praticables.

* * *

15 mars 1874

Amiral. — La convention est violée ouvertement et journellement, et n'a *absolument aucun effet*. Les réclamations que j'ai adressées au *kinh-luy* sont demeurées sans réponse... Des bandes se concentrent dans la province sans agir cependant contre les incendiaires ou les lettrés insoumis. Elles s'éloignent d'eux au contraire pour leur laisser plus de liberté.

Ceux qui sont connus pour être nos ennemis les plus acharnés reçoivent des emplois ; le chef des lettrés **HOÀNG-TAM-DANG** nommé *thường-bien* à Nam-định, le bachelier **THIÊN** nommé bang-biên dans le *huyện* de Bình-lục. Les plaintes portées aux autorités annamites restent sans effet ; le *phủ Nghĩa* et le *huyện* de Phong-danh (Nam-định entre autres). J'ai reçu déjà deux plaintes de Mgr. PUGINIER et malheureusement je suis impuissant à faire rendre justice, à faire observer les conventions ; la force seule est respectée par nos ennemis...

La piastra vaut aujourd'hui 7 ligatures et elle monte encore, ce qui prouve l'appréhension et l'inquiétude générales.

Il est arrivé à l'instant quelques nouvelles des hommes de M. DUPUIS (non par l'intermédiaire des autorités, mais données par eux-mêmes, ils ont envoyé un Annamite ici). Deux des Européens se sont enfuis avec leurs armes et 80 hommes ; ils occupent un *huyện* abandonné ; on est sans nouvelles d'un Européen qui est parti dans une autre direction avec 10 hommes.

Les Pavillons Jaunes se battent contre les Pavillons Noirs aidés des Annamites dans la Rivière Claire : 200 Pavillons Noirs occupent

l'ancien poste de M. DUPUIS. L'insurrection a éclaté vers **Hưng-hóa** ; les partisans de la famille Lê ont commencé à attaquer les gens du **kinh-lược**, ce qui pourrait modifier ses premières intentions. On ne m'a pas encore demandé de secours, et je suis décidé à garder la neutralité jusqu'à nouveaux ordres.

*
* *

16 mars 1874

Kinh-lược. — Excellence, je vous prie de faire mettre en liberté et de m'envoyer le cai TANG-DINH-DANH et le nommé NGUYỄN-DANH-LAT, arrêtés il y a quelques jours. Je vous prie de faire cesser les poursuites dirigées contre le nommé NGUYỄN-DANH-THANH, si vous voulez enfin faire respecter les clauses d'une convention que vous avez trop souvent violée. Il est urgent, si vous ne voulez renoncer définitivement à la paix, de donner satisfaction à mes demandes et à mes réclamations. Depuis trop longtemps, vous paraissez oublier que des ambassadeurs annamites sont à Saigon et que peut-être déjà le traité de paix est signé tandis que vous vous conduisez encore en ennemi. Chaque jour, on brûle des villages, on tue des chrétiens ; vous encouragez et vous favorisez par votre conduite ces actes de brigandage ; vous pourrez avoir à répondre de tous ces méfaits qu'il était de votre devoir d'empêcher.

Je ne me fais aucune illusion sur la suite que vous donnerez à mes demandes ; cette lettre, comme les autres, demeurera, je pense, sans réponse ; je l'envoie cependant, pour faire mon devoir jusqu'au bout et vous laisser tout entière la responsabilité des événements que vous préparez. Songez que, ne me répondant pas, vous offensez le Gouvernement qui m'a envoyé et qu'il vous sera demandé compte de cette conduite. Agréez, etc...

*
* *

22 mars 1874

Amiral. — Les nouvelles de **Nghê-an** sont mauvaises : les lettrés se sont soulevés en masse. On est sans nouvelles de Mgr. GAUTHIER. A-t-il seulement été obligé de se cacher, comme quelques-uns le disent ? A-t-il été tué ? Impossible pour le moment d'être renseigné. J'écris au gouverneur de **Nghê-an** et j'attends sa réponse, si toutefois ma lettre

n'a pas été interceptée. Mgr. PUGINIER voudrait qu'un navire allât sur la côte du Nghê-an pour recueillir les missionnaires, s'il en est temps encore. Mais le *Scorpion* est seul à **Cát-bà** et je ne sais si le commandant DUJARDIN jugera pouvoir l'envoyer. Il est à craindre que cette insurrection des lettrés ne s'étende dans tout le Tonquin ; ils ne tiendront nul compte du traité et tenteront probablement de renverser le roi ; de même que beaucoup de mandarins, ce sont des ennemis irréconciliables.

La province de **Thanh-hóa** est en grande partie ravagée par les bandes chinoises (Pavillons Jaunes). Les Pavillons Jaunes et les Pavillons Noirs continuent à se battre sur la Rivière Claire. Un corps d'armée chinois, fort de 8 à 9.000 hommes, doit être en marche pour détruire les Pavillons Noirs. Je n'ai pu savoir où étaient ces troupes, ni d'où elles venaient.

Le capitaine du *Hông-giang* dit avoir été informé que le Yunnan envoyait 9.000 hommes ; d'un autre côté, les Annamites disent que 8.000 hommes viennent du **Quang-si** ; je ne sais encore au juste à quoi m'en tenir. Ces deux renseignements me semblent se rapporter à un seul corps d'armée. Son approche, en tout cas, est assez inopportune. Le **thông-chê** et le prince **HOÀNG**, sont toujours dans la province de **Sơn-tây** avec leurs troupes ; leurs dispositions envers nous sont toujours notoirement hostiles.

Le **kinh-lược** est encore à **Phu-dinh** avec beaucoup de monde : 5 à 7.000 hommes, dont 1.500 de Hué. Il attend encore des renforts. Il est, soi-disant, en observation devant une troupe de brigands cantonnés dans une forêt inaccessible. Il n'a rien tenté et ne tentera rien contre eux, et pendant qu'il demeure inactif, les lettrés dévastent le **Nghê-an**. Les Chinois (Pavillons Jaunes) ravagent le **Thanh-hóa** et brûlent çà et là quelques villages. Il ne semble ainsi posté que pour attendre le moment favorable à se déclarer ouvertement notre ennemi et agir comme tel, ou bien il a reçu de la Cour ou d'une partie de la Cour des instructions secrètes pour préparer un soulèvement général, ou encore il a résolu de se mettre à la tête du mouvement que commencent les lettrés et qu'il me paraît exciter lui-même.

Il a répondu à ma deuxième lettre au moment où je lui en expédiais une troisième : sa lettre, fort peu convenable du reste, nie l'existence des faits pour lesquels je réclamaï satisfaction et annonce sa prochaine arrivée à Hanoi où il passera 3 ou 4 jours pour retourner ensuite à **Phu-dinh** : il doit venir avec tout son corps d'armée... Le combustible devient rare et manquera bientôt, les Pavillons Noirs ayant intercepté

les arrivages de bois. Nous aurions aussi grand besoin d'argent... Le personnel n'a rien reçu depuis le 20 février et nous commençons à être dans le besoin.

Notre installation ici, quoique aussi bonne que possible, laisse fort à désirer. Nous occupons quatre cases et demie ; les hommes sont répartis dans six greniers peu éclairés, il n'y avait accès que par des trappes et des échelles en bambou : j'ai fait faire des escaliers (échelles de meunier). Les planchers sont fort mauvais, mais nous ne pouvons les refaire : quelques hommes sont obligés d'habiter le rez-de-chaussée ; j'ai acheté des lits de camp, mais l'humidité est très grande et nous serons fort heureux s'ils n'ont pas à en souffrir.

Aux hautes eaux, ces cases seront très probablement inondées : il paraît qu'il y a à peu près un pied d'eau dans la rue chaque année. Les officiers sont aussi mal : ils ont pour deux une soupente de 4 mètres de côté éclairée par 2 petites lucarnes. Nous sommes mieux cependant au point de vue de la défense que si nous étions dans la Citadelle : on ne peut nous attaquer que par le haut de la rue, et en nous attaquant, on ruine complètement la ville. Postés comme nous le sommes, en veillant bien, nous pouvons résister à un nombre d'ennemis supérieur même à celui dont ils disposent. Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Saigon sont du 31 janvier (courrier du *d'Estrées*). Ne pourrait-on pas expédier un tube chaque semaine avec une partie de la correspondance ? Je crains que la communication soit interrompue et mes courriers interceptés ; je saurais à quoi m'en tenir si l'on nous faisait de Saigon des envois réguliers. Je crois que les pertes subies par le convoi de M. DUPUIS sont moins considérables qu'on pouvait le craindre ; le personnel est, paraît-il, arrêté ; le gouverneur d'Hanoi a pris des mesures pour assurer leur retour, mais d'après le capitaine du *Hông-giang* ils retourneront au Yunnan et ce serait pour les dégager que le vice-roi aurait envoyé des troupes.

Le **kinh-luoc** est arrivé avec plus de 5.000 hommes. Après m'avoir envoyé le **quan-bổ** à trois heures pour m'annoncer sa visite, il s'est présenté à 6 heures du soir avec une suite nombreuse. Je vais lui rendre sa visite aujourd'hui. Je n'espère pas obtenir grand'chose de lui : il ne sait rien, dit-il, du **Nghệ-an** ou du **Thanh-hóa**, ces provinces ne sont pas sous ses ordres. Pour l'affaire du convoi, à peu près même réponse. Ses instructions n'avaient pas prévu cela. Un prêtre annamite se cache ? C'est parce qu'il s'effraie à tort ! Quelques maisons furent brûlées ? C'est par des brigands ou pour cause de rébellion. Il a réponse à tout et se montre disposé à ne rien faire... Les soldats

racontaient que le prince **HOÀNG-TAM-DANG** doit arriver de **Son-tây** pour se joindre au **kinh-lược** avec ses troupes et 500 Chinois pour nous attaquer. Ces histoires étaient surtout pour s'amuser à inquiéter la population. Ils peuvent avoir quelques Chinois à leur solde, mais le nombre doit être beaucoup moins considérable qu'on ne le dit. Je ne sais si ce bruit d'attaque est bien fondé (il est sûrement prématuré). Nous sommes en tout cas prêts à nous défendre.

* * *

23 mars 1874

Le **kinh-lược** a ici 7.000 hommes ; quand il m'a fait visite il avait une escorte de quatre mille hommes et un éléphant, des pierriers, des espingoles et des fusils en grand nombre. Depuis la Citadelle jusqu'à la Résidence, toutes les rues étaient encombrées de soldats. Les armes étaient chargées (elles furent chargées en public) et les mèches allumées. Je lui ai rendu sa visite dimanche à 1 heure, seul, sans escorte, et je l'ai prié, quand il viendrait me voir, de ne pas déployer autant de forces, cet appareil ne servant à rien autre qu'à effrayer la population ; je lui ai conseillé de se borner à une suite de 3 ou 400 hommes !

J'envoie avec le rapport copie d'une proclamation de **HOÀNG-TAM-DANG** (j'adresse à Hué la même copie en demandant que l'auteur soit puni et remis entre nos mains). Cette curieuse pièce est un appel aux armes qui montre clairement les intentions des lettrés. Ils feront probablement leur jonction avec les lettrés du **Nghê-an**.

* * *

28 mars 1874

Commandant militaire Haiphong. — Je devance mon courrier habituel pour vous conseiller de nouveau et avec instance de venir ici avec toutes les troupes.

Les préparatifs se continuent avec activité, les hommes arrivent chaque jour, l'orage doit être bien près d'éclater.

Un des mandarins du **Son-tây** s'est rapproché avec 1.000 hommes, 600 Chinois sont dans la Citadelle de **Bắc-ninh**, 1.000 y arrivent dans trois jours. Ils ne marcheront cependant pas contre nous, je pense, quoique engagés dans ce but.

Nous avons ici à portée de nous non moins de dix mille hommes. Je ne doute pas que nous puissions résister. Mais pour que la résistance soit efficace, il faut être tous réunis, et je souhaite vivement vous voir abandonner provisoirement Haiphong. Le personnel de M. DUPUIS, particulièrement le personnel chinois, souffre à Haiphong.

Dans les conditions où nous nous trouvons, la convention étant annulée par nos ennemis eux-mêmes, nous ne saurions nous considérer comme engagés à la respecter nous-mêmes ; nous ne pouvons demeurer désarmés quand, à côté de nous, on arme, et sans prendre la peine de dissimuler ces intentions hostiles ; je puis donc, sans crainte d'aller contre les idées du gouverneur, autoriser M. DERCOUR à remonter à Hanoi avec tout son personnel, pour habiter le *Hông-Giang* et la jonque, ainsi que les cases qui leur seraient nécessaires près de la porte d'enceinte. Si nous sommes attaqués certainement, ce qui n'est pas douteux, il est bon que le personnel de M. DUPUIS puisse veiller à la sécurité de nos navires qui se trouvent engagés, eux aussi...

Je regrette bien que M. TESTARD ne soit là-bas pour décider ce qu'il y a à faire pour le charbon et les vivres ; les circonstances cependant sont assez graves pour que le charbon doive peu inquiéter ; il en sera ce qu'il pourra, nous, avons d'autres soucis plus sérieux.

...En terminant, je renouvelle mes instances auprès de vous, Commandant, pour vous engager à revenir ici avec toutes les troupes, ou en ne laissant qu'un faible détachement dans le fortin, appuyé par un bateau. Haiphong n'a rien à craindre d'ici quelque temps.

* * *

29 mars 1874

Nous ne sommes pas en état de résister longtemps : assez forts pour repousser les premières attaques, il nous faudra compter avec les fatigues, les surprises, etc... Pour moi, la sécurité du détachement est compromise s'il a à supporter de fréquents retours offensifs, qu'il ne saurait empêcher ?. Il est *absolument indispensable qu'il soit renforcé* dans le plus bref délai en profitant de la crue des eaux... Nous avons autour de nous 10.000 hommes et quelques bandes chinoises soudoyées par les Annamites. Les troupes de *Son-tây* peuvent arriver en un jour ; il faut que, quand l'ennemi attaquera, nous l'écrasions de manière à lui ôter pour longtemps l'envie de recommencer, et pour cela, il faut nous concentrer, non dans 15 jours ou 10 jours ou même 8, mais le plus

tôt possible, vous pourriez arriver sans cela quand tout serait commencé, c'est-à-dire un peu tard...

Si le *Scorpion* peut passer, il serait fort à désirer qu'il fit le voyage ; nous renverrions pour quelque temps *l'Espingole* à Haiphong... Il serait bon de démontrer que nous ne sommes pas complètement isolés comme nous semblons l'être. Nous attendrons ici de nouveaux ordres de l'Amiral que j'informe de la situation... Les instructions qui nous furent données ne peuvent plus nous guider. En manquant d'initiative, nous pouvons tout compromettre, pour moi j'accepte tout entière la responsabilité des mesures que je demande de prendre.

* * *

29 mars 1874

Amiral. — (Compte-rendu de la lettre ci-dessus).... On parle de nouveau d'un mouvement des soldats du Yunnan qui seraient en dedans de la frontière ; j'avais écrit au vice-roi du Yunnan pour être renseigné sur ses intentions, mais ma lettre n'a pu être expédiée et je crois maintenant préférable de laisser aller ces événements sans intervenir, sans chercher à faire éviter aux Annamites les embarras qui les menacent.

La situation du **Nghê-an** est déplorable. Les lettrés se sont soulevés et brûlent quantité de villages, massacrent les chrétiens dont ils peuvent se saisir. J'ai reçu des nouvelles de Mgr. GAUTHIER : d'après lui, le Gouvernement était au début de complicité avec les lettrés ; on voulait venger par ce moyen la prise de Hanoi. Les troupes assistaient aux massacres sans intervenir et sans les empêcher. Ce n'est que depuis peu de jours que de hauts fonctionnaires ont été envoyés pour combattre les lettrés dont les allures commençaient à inquiéter la Cour. De semblables massacres ont eu lieu en 1868, et Mgr. G. juge qu'il est nécessaire, pour empêcher le retour de ces atrocités, d'exiger une complète satisfaction, que les coupables soient tous punis ou livrés, et réparation des dommages.

Mgr. G. demande des armes pour que ses villages puissent se défendre ; je lui ai répondu que je n'en avais pas, mais que je vous ferais connaître son désir.

Les lettrés de **Nam-đinh** sont disposés à suivre l'exemple de ceux de **Nghê-an** : la proclamation dont j'ai envoyé copie ne laisse aucun doute sur leurs intentions...

Suivant ce qui m'a été dit, le **kinh-lược** était parti de Hué pour reprendre Hanoi ; il a fallu toute l'autorité du deuxième ambassadeur pour lui imposer la paix. Il n'a point renoncé cependant à la guerre, et je m'attends à le voir nous attaquer au premier jour, même le traité étant signé. On se débarrasserait dans ce cas du roi (1), son successeur serait déjà désigné et reconnu par quelques fonctionnaires. Le mot d'ordre de cette nouvelle dynastie serait : destruction des chrétiens et exclusion des Européens. Ces on-dit me paraissent mériter qu'on y prête quelque attention, afin que l'événement ne nous prenne pas à l'improviste...

Les Chinois témoignent quelque étonnement de nous voir sans nouvelles de Saigon : nous vivons ainsi dans un isolement fâcheux que nos ennemis peuvent mal interpréter, en nous disant dans l'embarras : nos dernières lettres ont juste deux mois de date...

La vie matérielle devient difficile aussi ; les officiers sont sans ressources : l'on n'a plus ni argent ni provisions ; nous sommes fort heureux que le fournisseur chinois consente à avancer le bois et la viande nécessaire pour les troupes, sans quoi je ne sais trop comment nous ferions.

P. S. — Au moment d'expédier mon courrier je reçois une lettre d'Haiphong : le commandant DUJARDIN, se rendant à mes pressantes invitations, laisse un détachement de 50 hommes à Haiphong et me rejoint avec le reste des troupes...

* * *

4 avril 1874

Gouverneur Hanoi. — La présence en ville et dans les environs d'un grand nombre de soldats nous force à prendre les mesures en usage en pareille circonstance, pour éviter que quelque conflit indépendant de nous puisse troubler la sécurité. J'ai donc l'honneur de vous informer que le passage d'hommes armés est interdit dans la rue que nous occupons. Je vous prie de bien vouloir informer les autorités militaires de cette mesure d'ordre, et en même temps informer les fonctionnaires qui se présenteraient avec une escorte, que je les prie de se faire annoncer une heure à l'avance en indiquant la force de leur escorte, qui devra demeurer hors de la palissade. Les porteurs

(1) **Tư-Đức.**

de palanquins et de parasols accompagneront seuls les fonctionnaires en visite.

* * *

5 avril 1874

Amiral. — Nous commençons à éprouver quelques inquiétudes sur ce qui peut se passer au-dehors : les communications sont-elles interceptées, a-t-on des soucis plus sérieux et plus urgents que la question du Tonquin ? Nous ne pouvons trouver d'autre raison pour expliquer l'isolement complet dans lequel nous vivons. Nos dernières lettres sont de fin janvier, lorsqu'il serait indispensable que les communications soient fréquentes, rapides et réciproques.

Le *kinh-lược*, le ministre et le deuxième ambassadeur ont pu se concerter pour convenir de ce qu'ils avaient à faire : armer d'un côté et négocier de l'autre, tandis que nous nous contentons de nous occuper de négociations, pour inspirer plus de confiance dans nos sentiments pacifiques, alors que l'on ne pouvait être assurés de l'issue et que nous ne pouvions savoir si le traité signé serait exécuté... La nouvelle de ces provinces si rapidement conquises a dû effrayer le Gouvernement annamite et lui montrer le Tonquin prêt à lui échapper. Si le mal était aussi grand qu'il paraissait l'être, il fallait traiter au plus vite et accepter, pour un temps, l'obligation de tenir les engagements pris. On a gagné du temps en venant sur les lieux, on a reconnu que la surprise, l'imprévu avaient favorisé l'attaque ; on s'est assuré que le Gouvernement pouvait encore dominer le pays et toutes les dispositions ont été prises entre le deuxième ambassadeur et le *kinh-lược*. Le premier est retourné à Saigon pour continuer les négociations, tandis que le *kinh-lược* s'occupait sans retard de reconquérir l'autorité perdue dans le pays. Campé à un jour de Hanoi avec une troupe nombreuse, il fit rechercher et poursuivre tous ceux qui nous avaient aidés ; on fit des enquêtes sur la conduite des fonctionnaires et même des miliciens pendant notre occupation. Beaucoup se laissèrent intimider, se rachetèrent à prix d'argent et obtinrent de ne plus être inquiétés ; mais on les avait, pour un temps, détachés de nous. D'autres m'adressèrent des réclamations, j'intervins deux ou trois fois, j'obtins momentanément satisfaction. D'autres fois on se contenta de nier le fait en prétextant une accusation plus ou moins fondée contre ceux qu'on poursuivait. Le *kinh-lược* ne se bornait pas à ramener à sa cause ceux qui avaient paru la quitter ; il favorisait aussi les préparatifs

des lettrés et il prescrivait des levées de troupes ; en outre, il continuait ses relations avec les bandes chinoises pour en tirer secours, mais cette dernière entreprise eut peu de succès à cause des Pavillons Jaunes. Dès qu'il se sentit suffisamment prêt et qu'il put compter sur l'arrivée des troupes de **Son-tây** en temps opportun, il leva le camp et vint à Hanoi même, où sa troupe continua à grossir chaque jour. Il continua ses préparatifs assez ouvertement et pour intimider la population, il alla jusqu'à rechercher ceux qui avaient reçu de l'argent de M. GARNIER, pour le faire rendre.

Son attitude, ses préparatifs ne peuvent absolument laisser aucun doute sur ses intentions, ou bien il attend pour agir que les ambassadeurs aient quitté Saigon, ou bien il espère que, l'ayant devancé, je prendrai l'initiative de la lutte.

Déjà une fois pareille manœuvre a réussi aux Annamites, après avoir été les provocateurs, ils ont réussi à rallier à eux l'opinion publique en nous posant en agresseurs. Il n'en sera pas même cette fois et je suis fermement décidé à attendre leur coup de fusil pour agir afin de démasquer leur mauvaise foi et de la rendre évidente pour tout le monde...

Nous occupons ici huit cases dans une rue barricadée ; une des cases est coupée par la barricade. J'y ai fait percer des ouvertures pour tirer à raser la barricade si l'ennemi l'approchait. J'ai fait préparer des tréteaux pour former une banquette et pouvoir tirer au-dessus de la palissade dans l'axe de la rue. Ces préparatifs ne seront connus qu'au moment où nous aurons à les employer : les ouvertures faites n'étant que des fenêtres pour aérer la case... Toutes ces dispositions nous permettent de nous défendre, rien de plus ; si au lieu de cela nous avions eu ici des forces imposantes, j'aurais pu exiger l'observation de la convention, j'aurais demandé des explications sur ces levées, j'aurais sommé le **kinh-lưc** de licencier une partie de son monde ; mais, dans la position qui m'est faite, comme je l'ai dit précédemment, il m'a fallu me résigner à attendre, mes premières protestations étant demeurées sans effet.

J'ai conservé confiance jusqu'au mois de mars, mais depuis cette époque je commençais à avoir des soupçons qui depuis n'ont fait que s'accroître. Si j'avais alors connu l'état des négociations et les intentions du Gouvernement, j'aurais pu chercher à nous créer un parti. Mais dans l'ignorance où je me trouvais de ce qui se passait au dehors, j'ai dû m'abstenir de toute démarche qui eût pu nous engager. Une fois les hostilités engagées, je compte bien qu'il nous sera facile de trouver des partisans, mais il me sera cependant indispensable, pour régler ma conduite, de recevoir des instructions.

... J'ai reçu la visite d'un fonctionnaire qui ne peut laisser aucun doute sur la situation. Il m'a franchement avoué qu'il ne pouvait nier les intentions de nos ennemis, mais il n'a pu me préciser l'époque de l'attaque. Le commandant DUJARDIN arrivant le 7 devancera certainement de peu d'heures le moment de l'engagement, si même il arrive avant... Les communications vont devenir impossibles par terre... Nous sommes toujours sans argent, comme sans nouvelles et nous attendons avec grande impatience le retour des bâtiments. Des mitrailleuses seraient ici de la plus grande utilité dans l'armement ; il serait bon d'en donner aux troupes qui seront envoyées.

14 avril 1874

Amiral. — Depuis le départ de M. PHILASTRE, j'ai écrit régulièrement tous les dimanches ; en outre j'ai envoyé copie de mes lettres le 16 et le 23 mars, 6, 13 avril, dans des tubes enfermés dans d'autres tubes envoyés à Hué. Je ne sais si toute ma correspondance est arrivée à destination, je n'ai rien reçu de Saigon depuis l'arrivée du *d'Estrées* ; les dernières lettres sont du 31 janvier...

(Suit le résumé complet de tous les événements depuis le début de l'année).

17 avril 1874

Amiral. - La situation se détend un peu, et le traité étant heureusement signé, je reprends quelque espoir de ne pas voir la paix compromise par des troubles sérieux. Il s'en faut encore de beaucoup que la situation soit bonne ; les lettrés se décideront difficilement à nous voir dans le pays, et ils ne négligeront rien pour nous créer des embarras. Je crains aussi que l'attitude des chrétiens, lorsqu'ils connaîtront les clauses du traité, ne tende encore à aigrir davantage les lettrés. Le prince **THUYẾT** (1), le **thông-chê**, le **kinh-lược** sont nos ennemis irréconciliables et ils disposent de forces assez considérables. Si les fonctionnaires de Hué sont de bonne foi et énergiques,

(1) **TÔN-THẬT-THUYẾT** devint régent et emmena le jeune roi **HÀM-NGHI** après l'affaire de Hué du 5 juillet 1885.

ils pourront probablement désarmer ces rois mandarins ; sinon, et s'ils se sentent appuyés, je crains que l'idée ne leur vienne de résister. Le gouverneur de Hanoi m'informe du prochain passage de troupes chinoises envoyées pour combattre les deux Pavillons... Quel que soit le résultat obtenu par ces troupes, la libre et constante circulation du fleuve ne pourra être assurée que si nous occupons 1 ou 2 points de la province de **Hung-hóa**, sinon le haut pays sera toujours un repaire de bandits et de révoltés.

16 avril 1874

*Commandant supérieur à Haiphong à M. Rhéinart,
Résident au Tonquin.*

.... Je viens d'arriver au Tonquin pour exercer encore le Commandement supérieur. Dans ses instructions, l'Amiral me charge de vous prescrire, dans le cas où vous concevriez *des inquiétudes sérieuses, si vous croyez devoir être attaqué par des forces supérieures, de vous retirer sur l'Espingole*. Il ne veut tolérer aucune entreprise hasardeuse, aucune imprudence, et il veut que nos détachements ne soient jamais compromis.

Je donne l'ordre au commandant DUJARDIN de rallier immédiatement Haiphong avec toutes ses troupes et de ne vous laisser que vos 40 hommes. Si vous ne vous croyez pas en sûreté à bord de *l'Espingole*, il vous restera aussi la ressource de rallier Haiphong avec le bâtiment. Je veux que ce mouvement ne souffre aucun retard et soit fait en une seule fois. Signé : TESTARD.

18 Avril 1874

Commandant Testard. A. R... — Le commandant DUJARDIN n'est venu ici que sur mes pressantes invitations parce que, dans les conditions où je me suis trouvé, je considérais le séjour de 40 hommes à Hanoi comme une entreprise hasardée et que ce détachement me paraissait très sérieusement compromis, situation qui me paraissait contraire au vœu du Gouvernement et de nature à compromettre la paix.



La présence de 40 hommes à Hanoi est une provocation, tandis que celle d'une force plus sérieuse pouvait ôter à nos ennemis toute idée d'agression. Je n'étais pas seul à penser ainsi ; les fonctionnaires de ma province approuvaient pleinement cette mesure. Elle avait du reste déjà produit de l'effet : la situation semblait se détendre et je commençais à reprendre quelque espoir de voir la paix s'affermir. Le départ si prompt des troupes va ranimer les espérances de nos ennemis et replonger le pays dans l'inquiétude. Vous me prescrivez, Commandant, au nom de l'Amiral, de me retirer sur *l'Espingole* au cas où je concevrais des inquiétudes sérieuses, si je croyais être attaqué par des forces supérieures. Permettez-moi, Commandant, de vous faire observer qu'un embarquement sur *l'Espingole* ne peut se prolonger longtemps dans les conditions où nous sommes : c'est-à-dire ayant 40 hommes, 3 officiers et mon personnel à loger à bord. Si je me trouve dans la nécessité d'embarquer, devrai-je cependant rester à Hanoi ? c'est-à-dire redescendre à terre si le péril s'éloigne, pour ensuite revenir à bord en cas d'alerte.

A quel moment aussi me sera-t-il permis d'avoir des inquiétudes sérieuses : si je me retire trop tôt, je m'expose à être blâmé pour excès de prudence ; si j'attends trop tard, au contraire, qu'arrivera-t-il ? Le *kinh-lưc* est toujours avec son armée près de *Phu-dinh*, surveillant ses forts ; en un jour, il peut être ici ; ses sentiments pour nous sont connus ainsi que ceux du prince *THUYẾT*. S'ils arrivent à Hanoi, dois-je regarder leur présence comme un danger ? On peut m'objecter que ces fonctionnaires sont liés par le traité ? Pour moi, je pense que le traité les arrêtera peu, et si j'attends d'être attaqué pour me retirer, je suis à peu près assuré que nous ne pourrons gagner *l'Espingole*.

L'Amiral a envoyé une sommation aux rebelles chinois des deux Pavillons ; ils étaient en lutte, le *kinh-lưc* et le prince *THUYẾT* servant d'intermédiaires, ils peuvent se réconcilier et se joindre à nos ennemis contre nous, l'ennemi commun. La sommation est déjà parvenue à son adresse, et c'est au moment où nous les menaçons de les tuer sans miséricorde, s'ils ne se soumettent pas, que nous désarmons ! Dans les conditions actuelles, j'affirme qu'il y a imprudence à laisser 40 hommes à Hanoi. Pour moi, mon rôle, dès aujourd'hui est terminé, je suis réduit à écouter les réclamations de ceux qui nous ont servi avec la conviction de mon impuissance à obtenir justice. Il me faudra accepter que mes protestations et mes réclamations demeurent souvent sans effet.

Je regrette vivement que les dispositions que je croyais urgentes d'après ce que je voyais sur les lieux reçoivent un désaveu si prompt et si complet.

Je souhaite être relevé par quelque autre de mes collègues qui, comprenant mieux les intentions du Gouvernement et appréciant mieux l'état du pays, ne s'expose pas à agir contre le Gouvernement.

* * *

18 avril 1874

Amiral — Je viens de recevoir à l'instant avis de l'arrivée du *Décres*. Le commandant supérieur a aussitôt donné aux troupes l'ordre formel de rallier Haiphong ne laissant que 40 hommes.

J'ai eu l'honneur de vous exposer précédemment les raisons qui m'avaient déterminé à amener la concentration de la majeure partie de nos forces à Hanoi. Ces raisons existent encore et j'affirme au commandant supérieur qu'il y a imprudence à laisser 40 hommes à Hanoi...

La signature du traité n'est pas une garantie assurée... Je crains que nous n'ayons à regretter ce rappel trop précipité de nos troupes à Haiphong... Les mesures que j'avais prises n'étaient que des mesures de prudence, j'étais loin de toute idée de conquête ou d'attaque et je considère comme regrettable l'abandon possible d'Hanoi et comme inutile une agglomération de troupes à Haiphong.

Le bruit de l'évacuation commence à se répandre ; on dit la France en guerre avec l'Allemagne et l'Italie et obligée de rappeler ses soldats. On se dispose à jeter dehors ce qui restera. Le traité étant signé, me faut-il être réduit à fuir devant les menaces des Annamites... et quelles difficultés pour le retour ?

* * *

20 avril 1874

Commandant supérieur. — Le *Hông-Hoa* est parti avec les troupes aujourd'hui à midi en laissant à Hanoi 40 hommes comme vous l'avez ordonné.

Le détachement est compromis en ce sens que, dans l'état où sont les esprits, il peut être très prochainement attaqué... Il ne m'a pas été loisible de donner sur la situation, que je connais, que j'apprécie, les explications qui justifiaient l'occupation de Hanoi. J'avais pu concilier

nos intérêts et ceux du pays ; tout en me conformant aux vœux du gouverneur, j'avais assuré le maintien de notre situation qui était bonne.

La situation qui m'est imposée aujourd'hui renverse le fruit d'un travail assidu de deux mois de constantes préoccupations et me place en désaccord avec les ordres du gouverneur puisque le détachement est compromis. Je suis forcé de demeurer quelques jours encore dans cette position. Il faut en effet que je fasse partir le personnel de M. DUPUIS avant moi... Je ferai ensuite évacuer Hanoi et quitterai moi-même la ville pour me retirer à Haiphong avant le détachement, car il m'est absolument impossible de résider à bord de *l'Espingole*.

J'avise Mgr. PUGINIER de la funeste nécessité dans laquelle je me trouve ; je souhaite que les tristes scènes de Nghê-an ne se reproduisent pas. Je croyais préférable de les prévenir plutôt que d'avoir à les venger.

* * *

22 avril 1874

Commandant militaire Haiphong. — Je me fais préparer trois abris à Haiphong pour le cas où je serais forcé de descendre, je m'y installerais avec mon personnel.

Mon départ amène des troubles ici même, mais qu'y faire ? Mgr, PUGINIER est très embarrassé ; il ne s'explique pas les motifs du retrait des troupes.

Je pense que le commandant TESTARD doit être en route pour venir voir le détachement qui est resté ici ; pour moi, je considère ce détachement, non comme en danger immédiat, mais comme compromis.

Il ne serait pas absolument impossible que je me décide à rester seul ici ; on dit le Sud de la province profondément troublé.

* * *

26 avril 1874

Commandant supérieur. — ... Une bande rebelle a battu les Annamites près de Bac-ninh ; un *lãnh-binh* a été tué. Les Drapeaux Jaunes ont battu le prince THUYẾT et sont descendus à moins d'un jour de Son-tây. Un *đê-đốc* a été tué. Le *kính-lực* n'aurait plus que 1.600 hommes de troupes régulières ; ses retranchements auraient été détruits par une bande de brigands. Il est avec 1.200 hommes entre

Phủ-lý et Phủ-dinh. Il a laissé 400 hommes à ce dernier point. Il appelle des volontaires pour combattre, mais on ne sait quelles sont ses intentions. Qui veut-il combattre ? Nous attaquer ou se venger des brigands ? Là est le danger du moment.

Je fais veiller, soigneusement pour partir à temps s'il le faut. Mon départ étant annoncé depuis longtemps ne pourra être considéré comme une fuite. Le fleuve charrie un assez grand nombre de cadavres, 37 signalés pendant la journée, amarrés à des bambous.

Les **Lê** s'organisent un peu et entreront en scène prochainement. Les lettrés sont fort exaltés : ils ont formé quelques rassemblements qui inquiètent les chrétiens.

Il me tarde de partir ; je crains toujours que tout éclate trop tôt et que nous ne soyons engagés.

*
* *

26 avril 1874

Amiral. — La position que me crée le rappel des troupes à Haiphong augmente considérablement mes embarras et mes soucis dans les circonstances difficiles où je me trouve. Je n'ai plus l'appui de la force qui m'était nécessaire, et la désapprobation manifeste qui m'est infligée m'a ôté à jamais tout crédit. Je ne puis m'empêcher de regretter que le Commandant supérieur ne réside pas à Hanoi : il apprécierait mieux la situation sur les lieux, qu'étant isolé au loin et exposé à de fréquentes et longues absences.

D'après une lettre que j'ai reçue de l'ambassadeur, il y a lieu de supposer qu'il ferait des difficultés pour nous laisser en force à Hanoi, mais les raisons ne manquent pas pour le décider à passer outre. Le voisinage des Pavillons Noirs et des Pavillons Jaunes ne nous fait-il pas un devoir de nous mettre sans tarder en mesure d'exécuter les menaces qui leur ont été faites par les deux Gouvernements ? Hanoi est la capitale et le centre du Tong-king. Ce point est en communication avec toutes les autres provinces au moyen d'un réseau de chemins ou de chaussées assez complet. Au point de vue militaire, comme au point de vue politique, cette province est de première importance, et on ne peut la quitter sans se désintéresser des affaires du Tonquin. Notre départ serait le signal de troubles qui pourraient être suivis de vengeances exercées par les lettrés et les chrétiens et dont on voudra nous rendre responsables devant l'opinion publique.

J'espère que le *d'Estrées* va nous apporter de l'argent. Je n'ai pu payer personne depuis deux mois, et nous n'avons rien.

* * *

3 mai 1874

Amiral. — La situation s'est peu modifiée depuis ma dernière lettre. Les Drapeaux Jaunes ont remporté jusqu'aujourd'hui trois ou quatre victoires sur les troupes annamites ; ils se trouvent à 1/2 journée de **Son-tây**. Les rebelles de **Bắc-ninh**, après avoir eu quelques avantages, ont subi un échec ; une partie s'est réfugiée dans les forêts, l'autre s'est retirée dans la province de **Hải-dương**, pour se renforcer et revenir à la charge. Ces rebelles sont maintenant avec 1.800 Chinois. Le **kính-lược**, prétextant que l'eau était mauvaise vers **Tuy-lay**, d'après ce qui m'a été dit par le gouverneur, se serait un peu rapproché de Hanoi en abandonnant aux rebelles les travaux qu'il avait fait exécuter. Je n'ai pu savoir quel est l'effectif de cette bande qui paraît soutenir les Lê. C'est celle qui inspire les plus sérieuses inquiétudes au gouvernement de cette province. Il met, en prévision de leur approche, la ville en état de défense : il m'a plus d'une fois exprimé le regret de nous voir en si petit nombre. Il appréhende que nous quittions la ville, notre présence devant, d'après lui, retarder l'approche des rebelles et peut-être les décider à ne rien tenter de ce côté pour ne pas s'engager contre nous.

L'attitude des lettrés est toujours hostile, j'enverrai par le *Décres*, avec la brochure annoncée, copie d'une requête envoyée au Dai par les lettrés, et par laquelle ils expriment la volonté de détruire les catholiques et de nous expulser. La bande de lettrés qui était à la limite de la province : de **Thanh-hóa** est, dit-on, descendue au **Nghệ-an** pour se joindre aux lettrés de cette province.

Un Annamite qui s'est enfui de **Nghệ-an** m'a dit que deux navires étaient arrivés de Saigon, que 50 hommes étaient dans la citadelle près des mandarins, et 50 autres à **Xã-đoài** (1) pour opérer contre les lettrés. Je n'ajoute guère foi à ce récit, car je ne sais quels navires seraient en ce point.

Nous sommes toujours sans argent et il est dû plus de deux mois de solde à tout le personnel. Toutes les ressources sont épuisées et au-delà. De mauvais plaisants pourraient nous faire passer pour des

(1) Siège de l'évêché de Vinh.

employés de la maison Dupuis, car nous ne sommes guère moins abandonnés qu'eux ici ; quoiqu'il m'en coûte, je vais être obligé d'emprunter 700 piastres à une maison chinoise. Il y a ici un associé de la maison Wang-tai avec lequel je tâcherai de conclure pour que la somme soit remboursable à Saigon.

J'ai su par courrier que le canot à vapeur a été expédié le 26 après l'arrivée du *d'Estrées*. Le 3 à 7 heures du matin, ce canot n'est pas encore arrivé, ce qui montre avec quelle facilité nous pouvons communiquer et compter les uns sur les autres.

* * *

5 mai 1874

Amiral. — Les principaux fonctionnaires et le gouverneur du **Nghê-an** ont été révoqués (édit royal qui a paru le 3 mai). Le **Kinh-Luọc** a été nommé gouverneur du **Nghê-an**. Cette nomination peut être considérée comme une disgrâce et bien des gens se demandent si le **Kinh-Luọc** l'acceptera. Le choix en tout cas n'est pas heureux, et le Gouvernement annamite eût pu mettre à la tête de la province un fonctionnaire qui eût moins de sympathie pour les lettrés. Mgr. PUGNIER prétend que plusieurs ministres, et même le roi, ont donné l'ordre d'agir sans délai contre les chrétiens ; un lettré m'a répété le même fait, mais j'ai peine à y ajouter foi ; les renseignements donnés par les missionnaires ne sont jamais précis et sont souvent inexacts.

Grâce aux embarras qui occupent le pays, j'espère prolonger mon séjour à Hanoi plus longtemps que je ne l'espérais. Tous nos ennemis sont occupés ; tous les partis se tiennent mutuellement en échec. Les Pavillons Noirs ont disparu à peu près complètement dans leur lutte contre les Pavillons Jaunes : nous n'avons à craindre pour le moment que les tentatives des lettrés que je crois subordonnées aux affaires du **Nghê-an**.

Je me suis toujours tenu en dehors de toutes les influences ; mes seules relations sont celles que j'ai avec le Gouvernement ; elles sont cordiales. J'ai écrit déjà qu'il était fâcheux que les chrétiens se fussent érigés en parti politique ; malheureusement, ils sont à même de prouver qu'ils y ont été poussés par M. GARNIER (1) dans ses derniers temps. Il y a longtemps que la Mission de Hanoi, et je crois aussi celle de

(1) Le commandant Francis GARNIER.

Nghê-an (j'en juge par les faits actuels qualifiés persécution) se sont mêlées de politique et se sont fait des ennemis. Cela est si vrai que je n'ai jamais reçu une plainte de la Mission espagnole qui cependant enseigne la même religion. Mais M. GARNIER cherchait ici ses appuis ; il lui en fallait à tout prix et de suite ; il en a demandé aux Missions qui en ont fourni avec empressement. Aujourd'hui, nous sommes liés ; on nous rappelle que nous devons protection à ceux qui se sont compromis pour nous ; on ne dit pas que plus d'un était déjà compromis.

En évacuant de suite Hanoi, seul moyen d'être à l'abri de toute éventualité, nous abandonnons donc sans défense les Missions qui nous ont aidés, et qui ne manqueront pas de se poser en victimes et de nous rendre responsables de tous les événements. Nous livrerons ensuite la ville, la capitale du Tonquin au parti qui, le premier, voudra s'en emparer. Les Drapeaux Jaunes et les Ho-son Pho-ly qui ne paraîtront pas tant que le pavillon français flottera à Hanoi, accourront aussitôt notre départ, le pays entier sera ravagé. Ces malheurs nous seront attribués, et si plus tard, dans des temps meilleurs, nous voulons faire reconnaître notre prépondérance, nous ne trouverons que haine et méfiance. Le traité, dit-on, nous concède trois points avec trois ports et autant de résidents ; si nous voulons profiter de cette concession, il faut que Hanoi soit gardé jusqu'au moment où l'on s'installera.

... Je n'ai pas un sou disponible ; j'ai même usé des ressources des autres. Si j'avais eu quelque argent, peut-être, au lieu de ne donner des renseignements que sur les on-dit, j'aurais pu me procurer des pièces officielles, mais que puis-je faire sans argent, sans appui, et ne pouvant agir ouvertement ?

* * *

10 mai 1874

Amiral. — Pour me conformer à vos instructions, je vais me mettre en mesure d'évacuer après avoir fait partir le personnel de M. DUPUIS, afin de ne rien laisser derrière moi, et je pense arriver à Haiphong dans 6 ou 8 jours.

Des visites faites de temps en temps à Hanoi auraient peu de résultat, et je crois qu'une fois à Haiphong, je deviens à peu près complètement inutile.

... Le gouverneur de Hanoi m'a témoigné le plus grand désir d'avoir une pendule (œil-de-bœuf). Ne pourrait-on lui en donner une ? C'est un des rares fonctionnaires qui ont témoigné de la sympathie.

* * *

14 mai 1874

Commandant supérieur. — Je vais prévenir le ministère et les gouverneurs voisins que la signature du traité rendant inutile la présence d'un résident, dont la mission était d'aider au maintien de la convention préliminaire du traité, je suis rappelé à Haiphong. Je préviendrai aussi que je me ferai renseigner avant mon départ sur la situation générale du pays et que, prochainement, je serai remplacé par un consul, on saura ainsi que nous n'abandonnons pas le pays, et si l'évacuation était différée et le pays réoccupé, nous pourrions prétexter le mauvais état des affaires.

Nous sommes dans une impasse des plus délicates. Si nous évacuons, nous manquons à la convention qui stipule ici la présence d'un résident et d'un certain nombre d'hommes, et comme notre présence est considérée comme indispensable à la sécurité de la ville, le gouverneur est en droit de protester (il se contentera de regretter notre départ). Le pays est à la veille d'une conflagration générale ; d'après les renseignements que j'ai, elle éclaterait dans un mois environ. On ne manquera pas de dire que notre séjour ici a provoqué la fermentation, et que notre départ est cause des désordres, quoique M. GARNIER ait trouvé le pays dans l'agitation, et que notre présence ne doive rien calmer dans les provinces.

Les Missions ont malheureusement en mains des pièces officielles (signées de M. GARNIER) prouvant qu'elles ont été invitées à prêter leur concours à la première expédition et elles protesteront contre notre départ ; elles se diront compromises par nous et pour nous (il y a longtemps qu'elles étaient compromises par leur politique) ; elles réclameront notre protection, le commerce se joindra aux Missions pour réclamer également notre protection qui a été promise et sur la foi de laquelle des intérêts ont été engagés.

Enfin, si nous évacuons, nous compromettons notre crédit et rendons plus difficile l'ouverture du pays. Si nous nous désintéressons trop de ses affaires, n'est-il pas à craindre que des nations étrangères en profitent pour s'en emparer, et ce serait facile. Il faut se dire que les missionnaires et quelques commerçants n'ont pas de nationalité

marquée, ils ont pour nous une préférence naturelle ; si nous leur manquons, ne chercheront-ils pas ailleurs ? Nous ne pouvons compter sur le traité pour nous maintenir, car il nous impose des obligations que nous paraissions peu disposés à remplir, et il sera facile aux intéressés de nous faire mettre, par le Gouvernement annamite, en demeure d'exécuter le traité, ou d'y renoncer, et dès ce moment, il sera libre de traiter avec d'autres.

Toutes ces raisons me font considérer l'évacuation comme très regrettable et pouvant avoir de fâcheuses conséquences ; d'un autre côté, on ne veut absolument pas s'engager et compromettre un détachement. Il est hors de doute qu'il est par suite impossible de demeurer ici.

Les Pavillons Jaunes doivent avoir détruit les Noirs ; car il est passé ces jours derniers un grand nombre de petits radeaux portant chacun quelques têtes, et l'un d'eux portait un pavillon noir. On a vu ensuite une sorte d'ex-voto de couleur jaune. Dans la nuit du 9 au 10, nous avons entendu quelques coups de canon au loin, dans le haut fleuve. On dit en avoir entendu aussi pendant la nuit suivante.

*
* *

14 mai 1874

Commandant supérieur. — Le gouverneur auquel j'avais fait demander une barque pour notre départ et que j'avais prié d'aider M. DERCOURS. à trouver les barques indispensables pour l'évacuation de ses hommes, vient de me faire savoir qu'il lui était impossible de s'en procurer de convenables avant une dizaine de jours. Le **quan-bồ** part pour **Phủ-lý** avec quelques barques ; d'autres chargent 5.000 mesures de riz pour Hué à **Son-tây** pour le ravitaillement des troupes. Il ne reste aucune embarcation convenable disponible. Nos préparatifs étaient commencés ; j'avais fixé le départ au samedi après-midi. Je suis obligé de l'ajourner jusqu'à ce que je possède les moyens de transport, ce qui paraît devoir me retarder jusqu'au 24 ou 25 mai.

Le gouverneur est venu faire une nouvelle démarche auprès de moi pour obtenir le maintien d'une garnison ici. Je lui ai répondu que j'étais obligé de me conformer aux prescriptions qui m'étaient faites et qu'il paraissait exagérer l'utilité de notre présence à Hanoi. La ville, d'après lui, sera exposée après notre départ aux incursions des bandes de **Bắc-ninh**, de **Son-tây** et de la province de Hanoi elle

même. Ces bandes sont bien armées ; elles ont une partie des armes des citadelles prises par nous, et le Gouvernement n'a que peu d'armes et pas de munitions.

Il pense que nous pouvons partir lorsque, le traité étant appliqué, nous aurons ici un consul ; il a écrit à ce sujet à Hué pour faire insister auprès de l'amiral afin d'obtenir notre présence ici. Il me rappelait aussi notre cimetière qu'il ne pouvait garder dans la Citadelle après notre départ et qui serait profané si on le transportait au dehors (il a consenti à différer l'exhumation et à faire entretenir soigneusement les tombes). Si vous pensez comme moi, Commandant, que l'évacuation présente des inconvénients très graves, nous pourrions nous maintenir ici comme je le disais dans une lettre précédente, et, ayant une compagnie complète, nous serions à l'abri de toute attaque.

*
* *

17 mai 1874

Amiral. — Le **kinh-lực** est arrivé ici le 15, il va partir incessamment pour aller prendre possession de son poste à **Nghê-an** ; il emmène avec lui plus de 1.000 hommes de ses troupes régulières.

Le gouverneur de Hanoi est rappelé à Hué et remplacé par celui de **Sơn-tây** : il paraît heureux de partir ; il est âgé et les nombreux soucis que lui causaient les affaires le fatiguaient beaucoup. Le départ de ce haut fonctionnaire est une véritable perte pour nous et pour le pays ; j'aurais souhaité voir arriver son successeur avant son départ, pour entrer en relations avec lui, mais nous serons certainement partis quand il arrivera ici.

Le gouverneur m'a fait prévenir de la présence en ville de quelques rebelles de **Bắc-ninh** ; viennent-ils pour se concerter avec les bandes de **Phu-dinh** ? pour reconnaître la ville ? C'est ce que personne ne sait. Tout en faisant redoubler de surveillance, le gouverneur nous a fait prier de bien veiller.

J'ai été informé que j'aurais une barque le 18 ; je quitterai donc Hanoi le 19.

Départ de Hanoi le 19 mai ; arrivée à Haiphong le 21.

*
* *

22 mai 1874

Commandant supérieur Haiphong. — Peut-être pourrai-je remonter jusqu'à Hanoi au commencement de juin, pour voir où en sont les affaires, mais il ne serait pas prudent de faire compromettre *l'Espin-gole* que le moindre barrage en pieux ferait couler, ou bien nous pourrions nous engager en nous trouvant au milieu de bandes en course, ce qu'il est préférable d'éviter. Il est plus prudent, je crois, de nous contenter d'entretenir des relations par correspondance jusqu'à ce que nous sachions si le traité est ratifié, et dans quelle mesure on désire l'appliquer.

Je crois aussi qu'il faut renoncer à avoir un résident à Hanoi après avoir évacué une première fois ; en remontant à Hanoi, la position serait plus difficile qu'avant l'évacuation, et qui pourrait s'engager à demeurer sans danger dans les conditions où nous nous trouvons ? Il vaut mieux attendre l'application du traité et alors nous aurons probablement un consul à Hanoi. Pour moi, je ne consentirai à retourner à Hanoi que si l'ordre m'en est donné et je ne provoquerai pas un pareil ordre, qui me paraîtrait contraire à la politique que nous semblons vouloir suivre. Les circonstances pourront peut-être nous donner plus tard une période de calme, mais sera-t-elle durable ? et si nous avons un résident à Hanoi, ne sera-t-il pas encore obligé de se retirer ?

* * *

31 mai 1874

Amiral. — Le nouveau gouverneur de Hanoi est entré en fonctions et le **Kinh-lưoc**, s'est enfin mis en route le 26.

Le deuxième ambassadeur est nommé ministre de la Justice et des Supplices. Aucun haut fonctionnaire ne paraît devoir être désigné pour être mis à la tête du Tonquin. La province de **Quảng-yên** réclame à chaque instant du secours contre les pirates. J'ai peine à faire comprendre que nous n'avons pas l'intention de nous charger de la police intérieure du pays et que nous ne prêterons notre concours qu'en cas de besoin pressant.

Il est difficile de savoir ce qui se passe dans le pays ; on vit fort isolé, les renseignements manquent ; les voyages faits dans l'intérieur ne renseigneront qu'imparfaitement, car on ne pourra savoir que ce que diront les fonctionnaires. J'irai cependant dans quelques jours à Hanoi, pour me conformer à votre désir et voir le nouveau gouverneur.

* * *

7 juin 1874

Amiral. — Depuis l'arrivée des navires de M. DUPUIS, nous sommes sans nouvelles de Hanoi, nous sommes du reste trop isolés, trop éloignés pour recevoir des plaintes.

Il s'est confirmé que les Annamites avaient détruit dans la province de **Son-tây** une bande chinoise venue récemment de **Bắc-ninh**, cette bande aurait été surprise et massacrée. Ce succès doit rétablir un peu les affaires du Gouvernement annamite, fort compromises à **Son-tây** par les précédentes défaites. J'ai signalé le passage à Hanoi de nombreux trophées de cette victoire (radeaux de têtes coupées). Peu après notre départ, il est passé un radeau de troncs de bananiers portant 125 têtes et deux hommes amarrés en croix. Ce charnier était escorté par quelques soldats annamites qui devaient le diriger et le faire stationner aux endroits habités pour faire connaître partout l'insuccès des rebelles.

Le gouverneur **d'Hải-dương** est venu à Hải-phong le 4. Sa province, dit-il, n'est troublée que par des pirates ; les rebelles qui se sont battus contre ses troupes, après avoir pillé plusieurs villages, seraient remontés vers **Bắc-ninh** d'où ils venaient. Il voudrait établir une douane vis-à-vis du fort et obtenir l'ouverture du Qua can dès maintenant. La voie suivie par les Chinois était le Tra-ly qui appartient à **Nam-định**. Le gouverneur de **Hải-dương** voudrait les avantages que le passage des commerçants offre aux autorités locales et attirer dans sa province tous les commerçants, ce qui lui sera facile, grâce à notre présence qui assure la sécurité du fort. Il a hâte que le fort soit achevé pour établir sa douane, mais le mauvais temps retarde l'achèvement de nos travaux.

II. JOURNAL. — DU 21 JUILLET 1875

AU 14 SEPTEMBRE 1876

21 juillet 1875. — Parti pour Hué à 1 h. Suis encore malade. Mouillé le soir au bateau-feu pour poser pilote.

24 juillet 1875. — En route les 22, 23. Mouillé à **Thuận-an** à 1 h. Un employé des Rites vient au-devant de nous pour nous accompagner.

25 juillet 1875. — Embarqué bazar. Parti à 1 h 30 ; à Hué à 5 h 15. Arrivé fatigué.

26 juillet 1875. — Installation. Envoyé lettre à l'Amiral.

27 juillet 1875. — Repos ; un peu mieux.

28 juillet 1875. — Présentation des lettres de créance à 7 h du matin, retour à la case 8 h. PRIoux (1) menacé d'un coup de trique.

29 juillet 1875. — DHOMBS (2) blessé d'une pierre à la tête; plainte au Gouvernement. Attaques constantes. Visite du ministre à 3 h 30.

30 juillet 1875. — Ecrit Amiral. Satisfaction donnée pour attaques. Visite du ministre fort effrayé.

31 juillet 1875. — Fin de la correspondance. Très fatigué. Commandant MÉNARD nous laisse le médecin du bord. Lettre pour **PHẠM-PHÚ-THÚ** (3), promise, ajournée, éludée. A 10 h du soir lettre pour Amiral. Départ de MÉTAYER à 12 h du soir.

1^{er} août 1875. — Départ du commandant MÉNARD vers 8 heures avec le courrier. *L'Antilope* part vers midi.

2 août 1875. — Visite du ministre : parle des précautions à prendre. Visite du R. P. RENAULD (4).

5 août 1875. — Ecrit à Saigon. Visite du consul annamite.

8 août 1875. — Visite ministre de 8 à 11h. Parlé douanes, indemnités, pierres.

9 août 1875. — Parlé de l'indemnité avec le P. HOÀNG (5).

10 août 1875. — Ecrit pour affaire d'insulte au pavillon.

11 août 1875. — Seconde lettre au ministre à ce sujet.

(1) Lieutenant d'infanterie de marine, administrateur des Affaires indigènes en Cochinchine. Avait fait partie, eu qualité d'interprète de langue annamite, de la Mission BROSSARD DE CORBIGNY, venue à Hué le 10 avril 1875 pour l'échange des ratifications du traité du 15 mars 1874.

(2) Garde-meubles de la Légation. Evacué le mois suivant sur Saigon pour dysenterie.

(3) **PHẠM-PHÚ-THÚ**, docteur des concours littéraires, originaire de Quảng-nam, à l'époque haut mandarin au Tonkin. Avait fait partie de l'ambassade **PHAN-THANH-GIẢN** en France (1863-1864).

(4) Né à Anderny (Moselle), le 1^{er} mai 1839, venu en Annam en 1867. Le *Bulletin* publiera incessamment une notice biographique sur ce savant missionnaire. C'est à sa ferme-école de **Bá-trực**, située à une vingtaine de kilomètres au Nord de Hué, que M. RHEINART allait à la chasse aux grands fauves. Une solide amitié liait ces deux hommes.

(5) **NGUYỄN-HOÀNG**, Tonkinois, prêtre de la Mission de Vinh, agréé depuis plusieurs années par S. M. **TỰ-ĐỨC** comme interprète du Gouvernement annamite. Avait accompagné en France en 1863, l'ambassade dirigée par le grand **PHAN-THANH-GIẢN**.

12 août 1875. — Envoi de mille ligatures pour l'affaire du pavillon. Réclamé mille francs (I. III ligatures). Promesse de complément.

23 août 1875. — Arrivée du commandant de l'Antilope et du courrier à 6 h. Un conducteur des Ponts et Chaussées arrive, démissionnaire.

24 août 1875. — Ecrit au ministre : annonce l'arrivée du personnel. Collationné le traité.

26 août 1875. — Ecrit au sujet des bateaux commandés par l'Annam ; mécaniciens gardés quelques jours. Misère du Gouvernement. Echange de ratifications du traité de commerce de 7h30 à 9h45. Repas royal à midi 45. Envoi de cadeaux à deux heures : deux cornes de rhinocéros, une médaille or, 4 pièces de soie, 5 morceaux de cannelle.

30 août 1875. — Départ de l'Antilope à 7 h 30. PRIoux malade.

15 septembre 1875, — Première inondation.

22 septembre 1875. — Tiré sept coups de canon le matin pour la fête du roi (1) ; écrit lettre à S. M. pour la fête du 24.

24 septembre 1875. — Déjeuner envoyé par le roi à 10h30. Invités à assister au feu d'artifice. Le **biên-lý** revient à 4h30 nous chercher, disant que le roi nous invite, qu'il sortira dès qu'il sera prévenu de notre arrivée et que l'on commencera. Monseigneur (2) arrive à 5 h et nous accompagne. Partis à 5h30, nous prenons place dans une barque de l'Etat, en amont des Bains royaux, à 60 m de la berge. Le **Cơ-mật** et les hauts fonctionnaires sont contre les berges. Le roi sort à 6 heures dans une barque à étage remorquée qui se place à 100 m en aval. Des acteurs à cheval chantent une longue romance, tournent en cercle, avec des torches attachées dans le dos — *long qui phụng* — viennent faire des figures et vomissent des flammes en saluant le roi. Pluie. On envoie voir qui est dans notre barque. Le roi, prévenu, envoie dire que nous prenons du thé et des gâteaux pour nous reposer. La pluie fait rater le feu d'artifice. Retour à 8h45. Ecrit au roi lettre de remerciements. Retenu Monseigneur et le **biên-lý** à dîner à 10 heures. Parti en chasse à 11 heures. Mauvais temps.

25 septembre 1875. — Forte pluie : renoncé à la chasse ; rentré à 9 h 30.

(1) **Tự-Đức** (1848-1883).

(2) Mgr. SOHIER, né à Désartines (Mayenne) le 23 septembre 1818, arrivé en Cochinchine en 1842, évêque de Hué en 1842, né en 1876.

26 septembre 1875. — Allé voir terrain à **Long-thọ**, près du **Hồ-quyên** (1).

29 septembre 1875. — Allé chez le ministre. Perdu 2h1/2 à discuter sur art. 9 et édit ; pas d'entente possible. Ecrit pour terrain de **Long-thọ**.

8 octobre 1875. — Départ pour la chasse.

9 octobre 1875. — En chasse à 8 h 40. Le soleil pique. Monté, descendu ; descendu, monté. Brousse serrée, basse : impossible de chasser. Stoppé à 10h50. Les guides explorent ; traces vieilles, un solitaire. Stoppé jusqu'à midi. Rallié la barque, et rentré à Hué à 10h45.

12 octobre 1875. — Signalé à un envoyé du ministre que nous sommes prisonniers pendant la nuit.

13 octobre 1875. — Signalé au **chủ-sự** (2) qu'on nous enferme au dehors pendant la nuit. Visite de Mgr. SOHIER et lettre de Mgr. CROC (3).

(1) Il s'agit de la colline du **Long-thọ** et des Arènes, situées à 4 km de **Huế**. Le terrain en question, demandé pour y édifier la résidence du chargé d'affaires, fut l'objet de longues discussions qui ne purent aboutir. Le choix d'un terrain ne fut pas chose facile. Les allées et venues des Français autour de la Citadelle furent très mal vues. Le **thương-bạc** aurait voulu que le Résident établît son hôtel le plus loin possible de la ville. Aucune des demandes de M. RHEINART ne fut agréée. Tantôt le terrain appartenait au roi ou à un de ses parents, tantôt c'était un endroit consacré ou réservé à quelques constructions imaginaires, sans compter la fameuse veine du dragon. Le **thương-bạc** proposait des endroits inondés à l'époque des pluies, soit sur le territoire du village de **Vân-dương**, en aval de l'emplacement actuel de la Résidence supérieure, soit ailleurs. M. RHEINART ne crut pas devoir accepter et il se décida à jouer de ruse pour en finir. Un beau matin, il se rendit avec M. SAMBET, conducteur des Travaux publics, et une trentaine de coolies, dans le voisinage immédiat de la pagode **Lịch-Dài**, consacrée au culte des anciennes dynasties, près de la gare de Hué, et commença à niveler le terrain et à planter des piquets. Emoi à la Cour pour cet acte d'audace sacrilège. Celle-ci dépêcha un envoyé pour prier M. RHEINART de surseoir à ses travaux. Le chargé d'affaires fit la sourde oreille et tint bon jusqu'à ce que le **thương-bạc** lui eût promis formellement un arrangement. Après des pourparlers qui durèrent encore longtemps et qui faillirent amener une rupture complète, on tomba d'accord pour le terrain actuel. L'acte de concession de ce terrain est daté du 12 mai 1876 : il avait donc fallu une année de négociations habiles et opiniâtres pour en arriver là. (D'après A. DELVAUX : *Bulletin A.V.H.*, n°1 de 1916).

(2) Fonctionnaire secondaire de ministère (6^e degré, 1^{re} classe).

(3) Né le 30 juin 1829 à Coatrêver (Côtes du Nord), arrivé en 1851 à Vinh où il fut nommé deuxième vicaire apostolique en 1877. Attaché comme interprète de l'amiral RIGAULT DE GENOUILLY en 1859. Décoré de la Légion d'honneur et de l'ordre d'Isabelle la Catholique en 1862. Mort au sanatorium de Hongkong en 1885.

18 octobre 1875. — Pendant la nuit, on amarre notre porte : nous ne pourrions sortir sans appeler.

29 octobre 1875. — Visite de deux fonctionnaires de la maison du roi. Ils apportent un cerf et des letchis, ils m'interrogent *de variis*.

31 octobre 1875. — Reçu un morceau d'éléphant envoyé par le roi.

3 novembre 1875. — Visite du ministre (1). Parle des capitaines des bateaux (2). Il propose une visite aux hauts fonctionnaires : le jour en est fixé à dimanche.

4 novembre 1875. — Ecrit en chinois au ministre pour lui exposer que les visites comportent des devoirs pour les deux parties ; dans les premiers temps de mon arrivée, j'ai demandé à les faire le 11 septembre : la réponse m'est arrivée le 3 novembre : trop tard, plus d'opportunité, merci.

7 novembre 1875. — Reçu à midi une lettre du ministre relative à l'affaire LANDSTEIN et des événements du **Nghê-ân**. Renvoyé cette lettre à cause du caractère *lương dân, đạo dân* (3).

13 novembre 1875. — Lettre du prince **THUYẾT** au roi ; expose projets d'attaque.

14 novembre 1875. — Un tube (4) arrive de Saigon à la Citadelle à 7 h du matin et y est chamberé.

15 novembre 1875. — Le tube m'est remis à 7 h du matin.

18 novembre 1875. — Le roi envoie quatre canards sauvages et un crabier de sa chasse, le tout apporté par **Hiệp-Lãnh Thị-Vệ** (5).

20 novembre 1875. — Notifie d'écrire lettres en français, et non en chinois. Visites refusées, proposées, refusées.

(1) Le **thương-bạc**, service des relations avec les étrangers. Il sera fréquemment question du **thương-bạc** au cours de ce journal.

(2) Les bateaux de guerre cédés par la France en vertu du traité de 1874.

(3) **Lương-dân**, « homme bon, vertueux, charitable » (terme employé pour les Annamites non chrétiens), par opposition à **Đạo-dân**, « chrétien ». Ces deux termes sino-annamites sont exprimés dans le langage courant par **người lương** et **người đạo**.

A ce propos, le R. P. DELVAUX m'a communiqué une lettre en **quốc ngữ** (voir traduction aux pièces annexes) adressée par M. RHEINART au ministre des Relations extérieures (**thương-bạc**) et qui se rapporte précisément à l'emploi des expressions **lương-dân** et **đạo-dân**.

(4) Tube de bambou qui contenait le courrier officiel (la valise diplomatique de l'époque).

(5) Officier de la Maison militaire de l'Empereur.

28 novembre 1875. — Parti pour **Đá-hàn** (1) à midi 45 à pied, et à la chasse le 29 à 7h.

1^{er} décembre 1875. — Bredouille : entendu un paon et vu un coq. Suivi les traces d'un solitaire ; perdues... Vu traces d'un *con dinh*.

11 décembre 1875. — Repas royal. Visite au ministre à 2 heures. Commencé à parler de la question du terrain (2), des arrestations, de l'édit.

12 décembre 1875. — Allé chez le ministre de 1 h à 5.

13 décembre 1875. — Le P. **HOÀNG** (3) annonce que le terrain sera probablement refusé (cela, pour sonder l'effet produit).

26 décembre 1875. — Départ du chef d'Etat-Major. La question du terrain est reportée à Saigon.

1876

1^{er} janvier 1876. — Oûi messe ; déjeûné à l'évêché. Bagages et argent partis de Saigon le 28 novembre arrivent le soir. Parti chasse à 6 heures du soir.

2 janvier 1876. — Stoppé à **Đá-hàn** (4) à 1 heure du matin, à **Bến-sua** à 6 heures. Parti chasse à 7h. Traces de la veille. Renoncé ; retour, arrivé à **Truông** à 2h45. Arrivée de Moi avec radeau de planches; forte pluie.

3 janvier 1876. — Forte pluie ; rentré à Hué à 5h10.

6 janvier 1876. — Parti pour la ferme de **Ba-trục** (6) à 8h15 du soir avec force provisions.

7 janvier 1876. — Débarqué à 7 heures du matin. Partis à pied ; arrivés à 10h. Cherché bœufs gours de 3h30 à 6h. Rien trouvé.

8 janvier 1876. — Trouvé bœufs gours ; tiré à 120 ou 150 mètres. Trois blessés, un à la cuisse droite broyée par une balle Pertuiset de

(1) Chrétienté située à une vingtaine de kilomètres en amont de Hué.

(2) Terrain sur lequel devait être édifée la Légation.

(3) Interprète de la Cour, déjà cité.

(4) Sur la rive gauche de la Rivière des Parfums, en amont du tombeau de **MINH-MẠNG**, à une vingtaine de kilomètres de Hué.

(5) Ferme-école du R.P. RENAULD, vers **Cổ-bi**, à 20 km au Nord de Hué.

PRIOU; il ne tombe pas, va se rembûcher dans la brousse à 3 ou 400 mètres. Nous suivons. Il sort vers moi, je tire une balle Pertuiset dans le cou ; abattu. C'est une grande femelle de 1m 65 de haut.

9 janvier 1876. — Parti chercher éléphants à 7 h. Rentré bredouille à 1h 30. Traces de 2 ou 3 jours. Battu le deuxième plan de collines ; au retour près de **Tua-thanh**, visité une source d'eau thermale (1).

10 janvier 1876. — Pluie ; resté à la case.

11 janvier 1876. — Pluie. Allé à Truc-tria chercher gaur; rien vu, bredouille.

12 janvier 1876. — Parti à 6 h 30. Une heure de route sous la pluie pour arriver au débarcadère. Embarqué et parti à 1 h. Arrivé à 7 h du soir à Hué.

21 janvier 1876. — Visite du ministre qui m'annonce que le terrain est refusé.

26 janvier 1876. — Premier jour de l'an annamite. Ecrit lettre de félicitations au roi, en français ; reçu un dîner royal, une boîte incrustée, une médaille en or et une autre en argent.

28 janvier 1876. — Température maximum 11 degrés, minimum 9 degrés 8.

29 janvier 1876. — Parti de **An-cừ** pour **Cao-hai** (2) le soir.

30 janvier 1876. — A **Cao-hai** à 8 h, cherché bœufs : *nil*. Gens curieux, bien disposés. Pays très accidenté, brousses épaisses, impraticable sur collines basses. Montagnes boisées, pittoresques.

31 janvier 1876, — Tiré un gaur à 9 heures. Mal placé ; blessé seulement ; pas cherché. Le guide est effrayé (trois habitants ont été tués par le gaur il y a deux ans), ne cherche pas. Le soir, on retrouve le blessé incapable de marcher : un gamin lui donne un coup de bâton. Je cherche des éléphants dans les monts : rien trouvé. Ruisseau très pittoresque : chute, cascades. Forêt facile en allant vers un fortin annamite (**Bảo**). Chemin praticable ; pentes escarpées.

(1) Cette source d'eau chaude, très curieuse par ses dépôts calcaires, se trouve à quelques kilomètres de la chrétienté, de **Thanh-tân**, avant d'arriver à la chrétienté de **Bá-trục**.

(2) **Cao-hai**, à 40 km au Sud de Hué; sur la lagune. Il fallait une nuit de sampan pour y arriver.

1^{er} février 1876. — Cherché bœufs gaur. Traces fraîches ; suivi vers **Đá-bạc** (1) ; aperçu de loin, impossible de les approcher : brousses infranchissables ; le soir, je fais lever deux gaur dans un fourré impénétrable.

2 février 1876. — Parti à 7 h à pied.

6 février 1876. — Mes domestiques **KHAN** et **KHI** sont maltraités, volés, amarrés par des miliciens du prince **Van-lăng Quận-công** (2), frère du roi. Ils avaient été voir *hát-bội* (3). On a volé leurs turbans (42 ligatures), des bagues en or (384 ligatures). **Sĩ** et **Võ** sont insultés par un ivrogne qui insulte également la Légation entière : rixe ; l'ivrogne est fort maltraité. Je fais remettre à son père 50 ligatures pour frais de médecin et je consigne les délinquants.

7 février 1876. — Visite de Monseigneur.

13 février 1876. — Visite de Monseigneur. Je pars le soir pour **Truông**.

14 février 1876. — Arrivé à 8 heures. Je chasse sur la montagne ; trouvé des traces ; suivi un ruisseau ; rentré bredouille à 2 heures. La veille, une femelle suitée a chargé les habitants.

15 février 1876. — Parti à 7 heures. Chassé en terrain plan ; forêt assez facile ; beaucoup de traces : sangliers, bœufs, éléphants, cerfs. Pas de traces du jour. Nous nous égarons de 10h45 à 2 heures, traversons deux fois une rivière profonde et nous rentrons à 4 heures.

23 février 1876. — Reçu lettres de Mgr. **GAUTHIER** (4) et Mgr. **CROC** : nouvelles alarmantes du **Nghệ-an**.

24 février 1876. — Entretien avec le ministre pour les affaires du **Nghệ-an**. Parlé de nouveau du terrain.

26 février 1876. — Parti pour **Ba-trực** par terre à 2h30. Stoppé à **Sông-con** à 5h30.

27 février 1876. — Chassé sans rien trouver ; des soldats font *tranh* (5) ; gibier chassé. Parti dans la direction de **Ba-trực** ; rencontré le P. **RENAULD** à Thanh-tân. A notre arrivée à la ferme, on nous signale

(1) A 10 km au Nord de **Cao-hai**, également sur la lagune.

(2) Le futur empereur **Hiệp-Hòa** qui régna de juillet à novembre 1883.

(3) Le théâtre annamite.

(4) Né à Montagu (Jura) le 13 novembre 1810, arrivé à Hanoi en 1835, évêque en 1841. Nommé vicaire apostolique du Tonkin méridional (Vinh) en 1846. Sur la demande de **Tự-Đức**, part pour France en 1867 pour y chercher les éléments nécessaires à la création d'un collège à Hué. Mort en 1877 à **Xã-đoài**, résidence de l'évêque de Vinh.

(5) Herbe à paillote.

des bœufs. Nous partons en chasse vers Truc-tria : les bœufs sont sur le versant de la montagne, dans des brousses. Deux sont à demi sur le bord, dans une clairière. L'un nous aperçoit à 130 mètres et file, PRIOUX lui tire sans succès une balle à la course et nous rentrons bredouille. Le P. RENAULD et KHANH ont blessé un ou deux bœufs. Retour à la ferme à la nuit.

28 février 1876. — On me signale à 9 heures un éléphant vers Tha-thanh : nous partons. Les guides crient, s'appellent, ne cherchent pas. Entendons deux éléphants dans la brousse, près d'un ruisseau ; nous suivons dans les fourrés et arrivons sur un jeune, à quatre pas. PRIOU tire. Les éléphants filent, le tiré est blessé et saigne. Suivi sur 200 mètres. Les brousses étant trop fourrées, nous renonçons. Le P. RENAULD aperçoit ensuite un éléphant à travers des brousses claires, près du ruisseau ; il tire et touche : l'éléphant lève la tête et la trompe. PRIOU tire à son tour et l'abat. Finissons l'animal avec 1 balle. C'est un mâle à petites défenses, âgé de 10 à 12 ans : 1 m 97 au garrot, 2 m au dos. Les bûcherons ont revu un petit éléphant blessé à la tête : ils le pensent crevard. Est-ce le premier tiré ?

29 février 1876. — Partis chercher des boeufs au delà de Truc-tria : bredouille.

1^{er} mars 1876. — Partis chasser éléphants à Truc-tria. Au départ, on signale des boeufs à Bền-qui. Nous allons sur les collines et cherchons longtemps. Nous trouvons un troupeau de près de 30 bêtes dont quelques unes énormes qui défilent à 700 m. Attendu, suivi. Une heure après nous arrivons à 100 m au plus. Plus d'abri : nous tirons. Quatre balles Pertuiset cal. 8 et 16 portent ; rien ne tombe. Les bœufs filent ; un veau se détache seul sur la droite ; deux bêtes sur la gauche : suivi, rien. Je cherche dans la vallée : rien. Je vois le troupeau au loin et appelle PRIOUX resté sur la colline. Quelques pas plus loin, j'entends souffler bruyamment : grand bruit ; je me retourne, et vois un gaur blessé fonçant en plein galop ; je suis trop près de lui pour tirer ; il arrive droit sur moi. Je me penche à droite pour éviter les cornes, pensant ne pas pouvoir esquiver le choc du corps. Le gaur, à mon mouvement, un peu effrayé, écarte à droite et ne me touche pas. Quand il m'a dépassé, je lui envoie 2 balles. PRIOU le tire au passage ; il s'abat. C'est une jeune vache de 1 m 47. Le troupeau est rembûché à 1.800 m dans des fourrés impénétrables. Un blessé est dans une clairière : on le voit de loin se traîner lentement dans les fourrés. Envoyé quelques balles perdues. Retour.

2 mars 1876. — Départ à 6 h 20 par barque. Débarqué à 3 h 55 au marché de **Hương-cẩn** (1) et rentré à pied.

3 mars 1876. — Sacrifice du Nam-giao. Sortie du roi.

4 mars 1876. — Visite de Mgr. et du P. RENAULD. Rapport sur l'affaire du **tuần-phủ** de Hanoi : je demande qu'il soit déporté.

5 mars 1876. — Annonce de la visite du ministre pour demain.

6 mars 1876. — Visite du ministre pour le terrain. Il me prie d'écrire au **Nghệ-an** pour inviter Monseigneur à une conciliation. Départ le soir à 8 heures pour Truông.

7 mars 1876. — Parti chasse à **Bến-me** à 6 h 30 ; nombreux bûcherons, rien vu. Le 5, des bûcherons militaires qui doivent faire deux voyages par jour n'en ont pu faire qu'un seul, le second ayant été empêché par des éléphants qui se baignaient et grondaient. Le 6, des éléphants ont chargé des bûcherons. Plus rien à notre arrivée.

8 mars 1876. — Pêche à la ligne. Tué un coq sauvage à 50 pas de Truông. En barque : stoppé à **Đá-hàn**. Les guides disent n'avoir rien trouvé ; retour.

9 mars 1876. — J'avertis le ministre que je vais poursuivre ma réclamation si je n'obtiens pas satisfaction pour les boys arrêtés le 6 février.

10 mars 1876. — Visite du ministre. A ses dires, TURC (2) aurait demandé l'envoi de troupes et de navires au **Nghệ-an**. Discussion sur les attributions des consuls.

12 mars 1875. — Appris indirectement l'arrivée de *l'Antilope*. A midi, des barques arrivent apportant matériel. A 2h arrivée de M. DAUPHY. (3) avec M. MONGOLFIER, aspirant, et le courrier ; docteur parti à 2 h avec barque pour **Thuận-an**.

13 mars 1876. — Arrivée de M. MÉNARD, du docteur, des missionnaires, à 11 heures. Visite au ministre à 2h30. Courrier du **Nghệ-an**.

14 mars 1876. — Visite de Mgr. Visite au ministre : terrain.

17 mars 1876. — Départ de M. MÉNARD. Départ de *l'Antilope* pour le **Nghệ-an**, vers 5 heures

(1) A une dizaine de kilomètres au N.E. de Hué.

(2) Résident au Tonkin.

(3) Commis-rédacteur de Cochinchine, venu comme secrétaire de la Légation. Né à Quatre-Champs (Ardennes) le 21 avril 1842. Mort du choléra le 13 octobre 1876. Enterré à **Kim-luông**.

24 mars 1876. — Commencement des ardentes réclamations de Mgr. PUGINIER.

4 avril 1876.— Arrivé à Truôi (1) à 8h30 et parti à la chasse sans guide, avec un nageur et 3 miliciens. Vu traces d'éléphants, de 2 jours, à 20 m de cases. Vu l'endroit où un éléphant a mis bas la veille ou l'avant-veille. Grande aire battue à 15 pas du chemin; morceau de placenta par terre, puant ; pas encore de vers. A côté une autre aire battue par grand éléphant mâle : a dû rester tout le temps à veiller ; Trois ou quatre paquets de crottin. Un jeune éléphant de 7 à 8 ans (fils aîné) assistait aussi. — Cherché boeufs : *nil* (2). Rentré ; le soir, les gens ont vu un grand solitaire *con dinh*. La veille, les éléphants ont crié toute la journée.

5 avril 1876.— Parti en chasse à 6h30 ; traces d'éléphants, du commencement de la nuit. Boeufs signalés ; cherchés et vus à 8h15 ; éventés à 30 m. Approché : éventés à 150 mètres. Vu : pas d'abri pour se masquer et avancer. Tiré 4 Pertuiset 8 ; pas entendu une explosion au dehors. Les bœufs filent. Je m'engage dans fourré pour traverser. Trouve des crottins d'éléphants datant du matin. Je sors du fourré par le même endroit, tourne autour. Bœufs restés dedans.

Allé sur la colline, et vu traces d'un troupeau d'éléphants, du matin, 12 bêtes environ, suivies par un tigre. Nous suivons pendant trois heures dans les herbes. Pluie. Nous rencontrons des gens rapportant des planches pour barques : ils ont vu trois éléphants sur leur passage. KHANH tue un paon. Revenu sur la colline où j'ai pris les traces des éléphants, je vois des bœufs qui sortent du bois. Attendu 1/2 heure, éventés ; nous nous embusquons derrière une petite brousse ; quelques bœufs flairent toujours : impossible d'avancer, pas d'abri pour masquer. Attendu encore une demi-heure : les bœufs ne paraissent pas vouloir avancer. J'en tire un grand en plein travers à 140 m. Touché, mais pas abattu : ils filent. Nous rentrons à la case à 5h45. A 6h des gens viennent dire qu'un éléphant solitaire est sorti à l'endroit où j'ai tiré les bœufs ce matin. D'autres gens ont vu plusieurs éléphants sur mont de l'autre côté de la rivière.

6 avril 1876. — Parti à 6h30 : les bœufs ont décampé. Entendu un éléphant de l'autre côté de l'eau ; je traverse la rivière à gué. Allé

(1) A 25 km au Sud de **Huê**.

(2) Rien. RHEINART emploie souvent ce mot, dans ses récits de chasse, pour indiquer qu'ils n'ont rien vu.

voir du côté du mont où ai entendu casser du bois. Dix à douze éléphants sont éparpillés sur le flanc de la colline. Brousse excessivement fourrée. Je grimpe à découvert, vis-à-vis et près de l'endroit où se trouvent les éléphants. Ils ne sortent pas, ne se déplacent pas. J'envoie le **bệp KÝ** en face dans la plaine, espérant que les éléphants traverseraient, vers moi, un endroit un peu découvert. Je lance ensuite deux balles Pertuiset dans leur direction; cela reste presque sans effet : un ou deux éléphants se déplacent lentement, s'éloignent de moi. Je vois la petite extrémité d'une trompe broutant dans les bambous. **KHANH** tire une balle explosive 8. Peu après, un éléphant va vers l'endroit où la balle a éclaté. Deuxième balle : *nil*. Quelques éléphants se déplacent. J'en vois 2 en partie découverts, au sommet : ils traversent vers l'autre bord.

Au début, un éléphant nous avait éventés et avait crié dans le ruisseau. Plus rien vu ni entendu. Rentré à 11h30.

15 avril 1876. — Venu le 13 à Truôi pour chasser. Parti à 5 heures. Des éléphants ont été entendus la nuit. Vu des bœufs : deux énormes ; rentrés sous bois ; pas tiré. Je tire sur le restant du troupeau ; l'un file en plaine, je tire de nouveau : regagne le bois. Une bête a eu une patte cassée et demeure seule dans la brousse. Au soir, vu des bœufs, mais impossible de les approcher, étant séparé d'eux par un ruisseau infranchissable. Je tire une bête isolée, assez près : elle reste un moment immobile, puis gagne les bois : *nil*. (Elle fut retrouvée morte à quelque distance de la part des gens de **Đá-bạc**).

A 9 h 15 du soir, un éléphant se promène dans les champs ; clameurs. On nous appelle. L'éléphant traverse la rivière. Rentré à Hué le 16.

22 avril 1876. — A 7 heures du matin, reçu lettre annonçant que le terrain est accordé ; on me renvoie en même temps ma lettre du 9 trouvée trop dure.

23 avril 1876. — Ecrit au ministre. Je demande un acte définitif de concession, dans un délai d'une semaine.

25 avril 1876. — Visite du ministre : terrain délimité.

30 avril 1876. — Visite au ministre ; courte visite du terrain ; donné 4 jours pour le règlement.

2 mai 1876. — Arrivée de 1'Antilope devant **Thuận-an** vers 10 h. Autorisé à entrer à cause du mauvais temps.

3 mai 1876. — Visite au ministre au sujet du terrain ; question aussi neuve que pleine d'intérêt.

4 mai 1876. — Parti pour Truôi à 9h du soir.

7 mai 1876. — Arrivé à 8 h 30 ; parti en chasse à 3h 1/2. Vu sortir à 5h45 un énorme gaur. Le jour baisse : j'approche ; deux bœufs dehors, tourné, arrive à 60 m. Un des bœufs file, l'autre, près brousse, renifle. Je tire vire, à cause de l'approche de la nuit, pleine face ; manqué.

8 mai 1876. — Parti chasse 5h. Eventé par deux gours couchés près de brousses : ils disparaissent avant que je ne les aie vus. Cherché éléphants. Entré dans le bois en suivant la vallée d'une rivière jusqu'à la bifurcation où ai trouvé un *trai* de soldats bûcherons ; *nil*. Revenu en suivant la rivière, exploré la vallée sur la rive gauche ; traces de solitaire ; *nil*. Revenu aux bœufs : rien. Rentré bredouille 6h.

9 mai 1876. — En chasse à 5h15. Vu subitement sur une colline en plein découvert un troupeau de gours à 50 mètres. Les guides ne les ont pas vus avant moi. J'essaie de disparaître pour aller prendre mes armes, et cartouches, mais suis vu par les gours qui détalent. Quand je reviens à ma place, je les vois à 200 m près des brousses, regardant dans ma direction, puis ils entrent au galop dans le fourré et y disparaissent. Appuyé leur fuite de deux balles perdues. Rentré à Hué à 5 heures.

12 mai 1876. — Allé chez le ministre pour recevoir l'acte de concession du terrain. Affaire réglée ! terrain cédé ! ! ! (1)

13 mai 1876. — *L'Antilope* arrive à 7 heures du matin. Le Commandant et M. DUBEUX arrivés à 2 heures ; annoncent que le commandant CHAPOTOT est mort du choléra, DE KERGADEDEC (2) très malade.

14 mai 1876. — *L'Andope* quitte Hué à 1h30. PRIOU parti : heu ! pourvu qu'il se rétablisse assez bien et vite pour nous revenir !

18 mai 1876. — Parti pour la ferme à 3 heures, après la visite du *thương-bạc*. Arrivé à **Ba-trục** à 8h du soir

19 mai 1876. — Bœufs signalés ; partis chasse à 2h. Vers l'endroit où j'ai tué la première vache avec PRIOU, vu un troupeau apparaissant en haut de la colline et descendant. Pluie forte. Nous nous embusquons derrière un gros buisson, sous le vent. Un grand taureau file dans la vallée ; le reste de la bande vient sur moi peu à peu. Il y a plus de

(1) Il s'agit du terrain où est construite l'actuelle Résidence supérieure.

(2) Consul de France à Haiphong en 1882.

cinquante têtes. Les bœufs doivent passer à ma gauche, à quelques pas, si on les laisse en paix : pas de défiance. Le P. RENAULD à droite dans la brousse se laisse un peu voir. Il tire trop vite. Je suis obligé de tirer à travers le buisson : les bêtes prennent la fuite. Rien abattu ; deux blessés sont en retard : cherchées mais pas trouvées ; un veau froissé par ses parents dans la fuite est resté sur place, et nous ne l'avons pas vu. Un planton l'aperçoit et l'empoigne ; le veau se ranime, se débat : les autres plantons crient sans aider leur compagnon qui lâche le veau : il file. Grande pluie.

20 mai 1876. — Parti vers 7 heures pour Tria. Avant mon arrivée, des bœufs ont été aperçus sur le flanc de la montagne, quelques-uns à découvert. Approche fort difficile : mauvais terrain. Je finis par arriver à cent pas de deux bêtes en contrebas, en partie masquées par les herbes. Je tire : tout file, peu après trois petits veaux filent très en retard, partis de près de nous. Quelques bœufs s'arrêtent sur l'arête du mont, près de brousses. Ils regardent. Je veux tirer un grand : carabine pas armée : il file. Tiré un autre grand à droite. Le P. RENAULD le tire. aussi. Touché, file dans brousse claire. Le P. RENAULD tire de nouveau ; sang en quantité, gagne un fourré épais. KHANH le tire au passage ; les guides nous appellent dans une autre direction, pour nous faire tirer une autre bande qu'ils passeront sur nous. Vu les bœufs dans le bois : nous nous postons. Les guides lâchent. Nous revenons au premier blessé. Tiré quelques balles au jugé. Touché ? File dans brousse avec fracas. Des gens vont voir : il détale. CHUC tombe en se sauvant, heurté, au passage, à l'épaule droite par le bœuf. Tiré au jugé balles cal. 4, 8 et 16. Quelques gens entrent dans la brousse ; le bœuf les entend et charge, mais est à bout de force et s'abat, KHANH le voit et tire. Il fuit à quelques pas : tiré encore quelques coups au jugé : plus de bruit. Partis pour la ferme. Entendu dans les brousses à côté un bœuf tousser et gémir.

21 mai 1876. — Parti à 6h30 pour Tria où je dois trouver des guides. Avant mon arrivée, des bœufs ont été vus sur le flanc du mont, à découvert. Pas de guides. Je les envoie chercher à Tria : on ne les a pas vus. Ne sais de quel côté approche facile, je suis vu de tous les côtés. Les bœufs filent à plus de 200 m. Tiré 2 balles, *nil*. Des gens ont été chercher le bœuf de la veille avec Monseigneur et le P. DANGELZER : il a été trouvé couché, vivant encore. Il se lève péniblement. TAM et Vô lui tirent plus de 20 balles dont 3 ou 4 portent. Le bœuf finit par mourir après un mugissement sourd ; il meurt debout. C'est

une grande vache de 1 m 70 à 1 m 75. Ma balle de la veille (cal. 8) entrée dans le poitrail a éclaté dans l'épaule sans casser d'os ; une autre balle du même jour dans les côtes ; une autre de l'après-midi lui arrache un œil ; deux dans la tête ; deux, dont une de 4, lui ont perforé le frontal : elle avait la vie dure. Les guides disent qu'il y a un éléphant solitaire à Truc (une heure à droite de Tria). Deux sont restés à le garder. Un instant nous sommes décidés à y aller, puis nous remettons au lendemain.

22 mai 1876. — Partis pour Truc à 6h30. Vu un grand bœuf dans petites brousses, loin. Il nous évente et part lentement. Il boîte fort d'un pied de devant ; tenté d'approcher : fait filer un troupeau caché dans un pli de terrain : pas d'armes en main pour tirer. Cherché à droite et à gauche : aperçu troupeau. Le P. RENAULD tire, tout file : je n'ai pas le temps de tirer. Le troupeau traverse la plaine et va sur le mont, entre Tria et **Ba-trúc**.

Arrivée à Truc, près rivière. L'éléphant sort de nuit seulement, de l'autre côté de la rivière. La région où il se remise est distante de 2 heures environ, Les guides sont des farceurs : ils le gardaient à 25 kilomètres. Revenus par Tria. Vu de loin les bœufs du matin. Ils sont sur une petite éminence et voient de loin. Pas de brousses aux abords ; cherché longtemps à approcher : ils mugissent constamment. Approché à quatre pattes et en rampant. Arrivés à 150 m plus d'abri : herbes courtes. Tire 8 balles, dont 1 ou 2 éclatent à terre. J'entends clairement ma seconde toucher une bête. Tout file.

23 mai 1876. — Lever à 5 h et départ de **Ba-trúc**. Appareillé à 7h. Arrivé à 5h15.

28 mai 1876. — Visite du, **Tham-biên** ; suis couché, ne le reçois pas. Revient le 31.

1^{er} juin 1876. — Orage violent.

2 juin 1876. — Visite du **Tham-biên** venu voir si l'orage n'a rien détruit. Envoyé par S. M. Inondation énorme ; les bacs accostent à la route des casernes. Le fleuve coule sur la route de Saigon dont, seul, le milieu est à sec. Les ponts sur le canal sont enlevés.

9 juin 1876. — Lettre au roi (par le P. HOÀNG) en caractères, pour fête de la **Quốc-mẫu** (1) (Illuminations pâles).

10 juin 1876. — Fête de la **Quốc-mẫu**. Trois salves de canon de trois coups chacune.

(1) Reine-mère.

11 juin 1876. — Visite du ministre. Arrivée de *l'Antilope* à **Thuận-an** à 4 h. Le commandant MÉNARD arrive à 9 h du soir.

18 juin 1876. — Visite du **Tham-biến**. Il apporte pour le général une médaille en or et une d'argent. Départ de *l'Antilope* le soir à 6 h.

Le personnel de la Légation, se compose de : SI, KHANH, KHI, LOI, cuisinier : Co Đô.

1^{er} juillet 1876. — Grande pluie pendant la nuit.

2 juillet 1876. — Un peu de pluie. Max. 29 degrés ; min. 25 degrés.

3 juillet 1876. — Visite du P. DANGELZER (1). Deux gouttes de pluie des orages.

5 juillet 1876. — Visite du P. RENAULD.

6 juillet 1876. — Tracé des fondations de la Légation.

7 juillet 1876. — Premiers coups de pioche. La Légation commencée.

9 juillet. 1876. — Le roi sort à 6 h pour aller faire un sacrifice aux mânes de son grand-père maternel (2), à l'angle du fleuve et du canal menant à la Mission. Départ pour **Ba-truc** à midi.

10 juillet 1876. — Peu d'eau ; échoue souvent. A **Bền**-qui vers 3 h 30. Parti à 5 h. Arrivé à 6, pas attendu. Bœufs annoncés près **Đất-xét**. Partis à 9 h, cherché sans résultat ; sont rembuchés. Retour à 11 h. A une heure, bœufs en vue en bas du mont, en face de la case. Partis et approché ; masqués par mince brousse : impossible de gagner un mètre de plus. Restent 5 bœufs en vue ; deux semblent venir vers nous ; ils sont à 250 m. Ils nous éventent et détalent, entraînant les autres. On nous signale des bœufs à **Bền-qui** ; je ne puis y aller. Le P. RENAULD y va avec KHANH ; tirent et manquent ; reviennent de nuit.

11 juillet 1876. — Eléphant signalé entre **Thanh-tân** et **Sơn-quả**. J'y vais ; passé une colline de 100 m de haut avec difficulté à cause de jambe droite malade. Suivi val. Eléphant sur autre colline ? Les guides y vont, reviennent en disant l'avoir vu ; je ne les crois pas ; ils sont trop froids. J'envoie KHANH voir ; il revient sans avoir rien vu. Les guides disent toujours : « Un peu plus loin » ; ils continuent ; je rentre

(1) Né le 25 février 1839 à Obernai (Bas-Rhin), venu à Hué en 1864, nommé provicaire en 1866. Se défendit courageusement à **Cửa-tùng** lors des persécutions de 1885 ; tué accidentellement lors du grand typhon du 11 septembre 1904.

(2) Le temple existe toujours, mais est en très mauvais état.

à l'heure. Après mon retour, les guides affirment avoir rencontré l'éléphant (je ne les crois pas). A 3h3/4 des bœufs sont signalés à **Bên-qui** (30). J'y vais. Arrivé à 1.200 ou 1.500 m. ; route difficile ; deux collines ; vallées broussueuses ; grandes herbes (où j'ai tué la jeune vache qui m'a chargé). Dois renoncer. A 5h30 troupeau tiré par le P. RENAULD, KHANH, **bêp** KHI. Une balle de KHANH touche une vache entre l'œil et l'oreille, éclate dans la tête et la tue net. Il l'a vue en courant sur un blessé. Deux bêtes vues boitant, isolées ; une crevée depuis quelque temps. Trouvé os.

12 juillet 1876. — Pluie faible. Parti à midi 30 pour Hué.

16 juillet 1876. — *L'Antilope* arrive à **Thuận-an** à 10h. Le commandant arrive à 5h.

Arrivée de MM. RECOPÉ, ingénieur des Constructions navales, VAILLANT, enseigne, MONTGOLFIER, aspirant. Visite des P.P. DANGELZER et ALLYS (1). Visite du ministre.

19 juillet 1876. — Visite du ministre ; apporté des médailles pour les officiers de *l'Antilope* et 200 ligatures pour l'équipage.

29 juillet 1876. — Départ pour **Ba-trục** à 11h30.

30 juillet 1876. — Parti de **Bên-qui** à 5h5 ; pluie. A **Ba-trục** à 6h. Trois bœufs vus de face dans une clairière au pied du mont. Allé après l'arrivée des bagages. Les bœufs filent longtemps avant approche. Cherché : rien. Repassé devant clairière ; vu bœufs sur la lisière, ils rentrent de suite. On signale la présence à Tria de 6 ou 7 éléphants dont un à défenses et un nouveau-né. On les a vus. Nous partons à 2 h. En route, nous voyons les trois bœufs filant au pied des collines vers Tria. Près du village, nous rencontrons les guides qui sont censés garder les éléphants : ils ne les ont pas même vus ! ils sont loin. Nous cherchons à nous poster pour couper la route des trois bœufs. Vu le premier s'approcher, défiant. Il traverse une petite clairière ; nous sommes embusqués à 50 pas ; il présente le travers ; je ne tire pas, attendant les autres. Le second, plus défiant, regarde plus longuement ; je ne vois pas le troisième. Mal placés : éventés. Les bœufs filent : nous tirons le troisième de face à cent pas et le manquons. Retour.

31 juillet 1876. — Vu les trois bœufs dans une clairière vis-à-vis de la ferme. Nous y allons ; ils disparaissent longtemps avant notre arrivée.

Allé déjeuner. Partis vers **Bên-qui**. Un troupeau de 12 gours effrayé

(1) Nommé évêque de Hué en 1907, Mgr. ALLYS est décédé en 1935.

par une voiture, à filé de **Bền-quì** sur les collines vers Tria. Cherché. Vu enfin un gaur près d'un grand bouquet de hauts genêts, à environ 40 m de hauteur. Nous sommes à plus de 1.500 mètres. Il nous regarde avec défiance. Nous allons nous poster plus loin où nous espérons le voir passer. Deux heures d'attente : *nil*. Revenus sur la route. Vu sortir 4 ou 5 gaur descendant un peu ; puis ils nous voient, remontent et rentrent dans la brousse. En face de ces brousses, sur l'autre versant de la vallée, terrains sans brousses. Voulons y aller. Après de longues recherches et beaucoup de mal, nous y arrivons. Nous sommes trompés par un ravin qui coupe la croupe et n'est pas vu du bas. Nous montons d'abord trop haut, traversons le ravin, arrivons à 60 pas de gaur paissant sans défiance. J'en tire un à l'épaulé gauche avec une balle explosive de 16. Vu aussitôt pattes de la bête en l'air. Elle roule. Les autres courent effrayés çà et là. Perds un peu de temps. J'envoie une balle en plomb à un autre. Le P. KENAULD et KHANH tirent aussi. La bête tombée essaye de se relever ; nous l'achevons d'une balle de 8 et d'une Pertuiset 16. Elle mesure 1 m 78 au garrot. La première balle, non éclatée, a traversé l'épaule (le trou d'entrée présente une longue fente de 0,08 comme si la balle était arrivée à plat) ; capsule trouvée à 0,12 de profondeur ; la balle est près de l'épine dorsale et a brisé une côte.

1^{er} août 1876. — Cherché bœufs vers **Bền-quì** et Truc. *Nil*. On a vu un blessé avec un jeune qui se sont sauvés. Il y a à Tria un minéral de fer magnétique. La densité de deux fragments d'un même morceau est de 4,42 et 4,26 (densité d'une sorte de rognon allongé non magnétique venu de Hanoi : 4,454 ; géode 3,368).

2 août 1876. — Parti de **Ba-trục** à 5 h. Au rapide à 9 h ½. Rentré à 5 h 1/2.

4 août 1876. — *L'Antilope* arrive à **Thuận-an** dans l'après-midi. Le roi qui s'y trouve laisse entrer sans retard et ne fuit pas, Le commandant MÉNARD arrivé à 10h1/2 avec M. RAMPANT.

5 août 1876. — Ambassade. Examen des lettrés.

17 août 1876. — Exercice des éléphants.

18 août 1876. — Examen des lettrés. La première séance dure un jour. Neuf jours pour la correction, puis seconde épreuve pour ceux qui ont réussi la première. Peu de candidats à cette seconde épreuve ; moins encore à la troisième. Les examens se passent au temple de Confucius. Trois mille candidats pour le **Quảng-bình, Quảng-trị**,

Quảng-đức (Thừa-thiên) et **Quảng-nam**. Ils sont gardés par une triple ligne de soldats. Visite du. P. DANGELZER.

21 août 1876. — Protesté à cause des coups donnés au prêtre AN. Visite au ministre. Explications vives sur l'art, 9 et les dits coups de rotin.

24 août 1876. — Visite du P. ALLYS. Mgr. SOHIER malade.

25 août 1876. — NICAULT (1) ouvre au **quán Thương-bạc** caisses d'armes et munitions remises le 16 juillet.

29 août 1876. — Le commandant MÉNARD arrivé hier à 2h10. Visite du P. DANGELZER, visite au ministre ; procès pour soies ; le **Dang-huy** touche deux voies d'eau, à **Hà-tĩnh**.

30 août 1876. — Le docteur va à bord de *l'Antilope*. Visite du capitaine du *Scorpion*.

5 septembre 1876. — Reçu lettre du capitaine du *d'Estaing* (annonce son départ pour Quinhon, regarde comme ordre de perdition).

6 septembre 1876. — Reçu avis de la mort de Mgr. SOHIER survenue le 3 vers midi à **Kẻ-Sen**.

8 septembre 1876. — *Scorpion* revenu. Visite d'un fils de prince ; instruit. Le docteur va à la Mission. Une boîte rectangulaire donnée en souvenir de Monseigneur et de ses missionnaires.

10 septembre 1876. — Vu le ministre pour mécaniciens et nouvelle comptabilité.

13 septembre 1876. — Vent violent ; entendu la barre, forte pluie, incessante ; inondation.

15 septembre 1876. — Un peu de soleil ! Pluie, le soir.

19 septembre 1876. — Visite des RR. PP. RENAULD et DANGELZER.

25 septembre 1876, — Le prêtre AN est condamné à mort.

26 septembre 1876. — Reçu à midi lettre de Quinhon, du capitaine 'du Génie ; lettre du 18 annonce un homme tué par un des nôtres. Visite du **Tham-biện**.

27 septembre 1876. — NICAULT, instructeur de tir, va à **Thuận-an**. Le temps se gâte. A midi, visite du **Tham-biện** ; *Scorpion* refuse de venir. A midi 45, départ pour chasse. Arrive à 5 h. Allé coucher où stoppé au mois d'octobre dernier.

(1) Remplaçant de DHOMPS comme garde-meubles de la Légation. Mort du choléra le 16 octobre 1876 à Hué.

28 septembre 1876. — Allé au pied du mont. *Nil*. Retour et départ. Forte pluie.

5 octobre 1876. — Service à Kim-long pour Mgr. SOHIER ; visite des RR. PP. RENAULD, PINEAU (1), BONIN (2).

9 octobre 1876. — Arrivée à **Thuận-an** du *Scorpion* amené avec *Biên-hòa* pour Annam. Arrivée du capitaine et du mécanicien.

10 octobre 1876. — A 7h sept coups de canon : le roi va sacrifier : **Tả-hữu-miêu** (3). A 7h1/2, sept coups pour son retour.

12 octobre 1876. — M. DAUPHY (4) est pris du choléra à 2 h du soir. Entrevue du capitaine et des mécaniciens avec le **Tham-biến**.

13 octobre 1876. — Mort de M. DAUPHY à 3h30 du matin. Départ pour enterrement à Kim-long à une heure ; cinq mécaniciens, capitaines de la *Mayenne* et du *Biên-hòa* assistent à l'inhumation. Retour vers 4h30.

14 octobre 1876. — Ecrit au directeur de l'Intérieur, demande remplaçant pour M. DAUPHY.

15 octobre 1876. — NICAULT (5) pris attaque de choléra à 8 h du soir (faible au début, en bonne voie à 2 h matin).

16 octobre 1876. — Décès de NICAULT à 3h40 du matin. Départ des capitaine du *Mayenne* et mécaniciens à 6 heures ; enterrement à 1 heure ; exercices militaires.

5 novembre 1876. — Envoyé tube à **Ninh-hải** et à Hanoi : règlement compte de douane et demande de recettes d'août. Le 4, le roi a été visiter le *Scorpion* et le *Biên-hòa* ; il est resté 20 minutes à bord ; chaque visite annoncée pour 9h du matin a été faite vers 4 ou 5 heures du soir. A 8 heures, les équipages ont été embarqués sur des sampans et emmenés au loin. Capitaines et mécaniciens passent toute la journée en sampan à jeun : l'exactitude est la politesse des rois.

(1) Né à Saint-Aubin du Pavoil (Maine-et-Loire), arrivé à Hué en 1868, mort en 1877 au petit séminaire de An-ninh (**Cửa-tùng**) où il fut professeur et supérieur.

(2) Né à Saint-Didier en Bresse (Saône-et-Loire) en 1839, venu à Hué en 1867, mort à An-ninh en 1925 à 86 ans.

(3) **Tả-miêu** et **Hữu-miêu**, grands temples dynastiques situés dans le Palais, où le culte est rendu, d'une part aux neuf seigneurs de Hué (1558-1774) et de l'autre aux empereurs depuis GIA-LONG.

(4) Attaché à la Légation, déjà cité.

(5) Garde-meubles, déjà cité.

6 novembre 1876. — Pluie la nuit. Demande à voir le ministre : est malade.

22 novembre 1876. — Visite du **thương-bạc** : ambassade en France.

27 novembre 1876. — Le P. DANGELZER et le P. ALLYS déjeunent. Visite ministre.

3 décembre 1876. — A 6 heures du soir, *Antilope* signalée à Tourane.

6 décembre 1876. — Arrivée de PHILASTRE (1) à 3 h 30. Visite du ministre.

7 décembre 1876. — Transport de mes bagages.

9 décembre 1876. — Visite d'adieux à Kim-long (2) ; pluie ; pour-parlers audience.

11 décembre 1876. — Visite des RR. PP. DANGELZER, ALLYS ; du **tham-biên** : discussion sur audience, où placés ?

12 décembre 1876. — Visite d'adieu au ministre ; audience accordée pour le 14, entrée par la droite, côté des militaires. Refusé par nous. Ecrit à ce sujet.

14 décembre 1876. — Quitté la Résidence à midi. Arrivée à *l'Antilope* à 3h45 et partis à 4h15 pour Saigon.

M. RHEINART *rentre en France et ne devait revenir à Hué que trois ans plus tard pour prendre la succession de M. PHILASTRE.*

III. SUITE DU JOURNAL. — DU 3 JUIN 1879 AU 7 OCTOBRE 1880

3 juin 1879. — Achats de meubles pour maison à Saigon.

12 juin 1879. — Appelé chez l'amiral. Il télégraphie pour demander mon envoi à Hué.

(1) Lieutenant de vaisseau, inspecteur des Affaires indigènes en Cochinchine. Remplaçait M. RHEINART comme chargé d'affaires à Hué. La Société des Etudes indochinoises a publié il y a quelques années un article très documenté sur M. PHILASTRE.

(2) A la Mission catholique.

24 juin 1879. — Arrivée de l'*Annamite* et de l'*Antilope*.

27 juin 1879.— Je pars à 10h30. Pluie à jets continus comme en 1875.

28 juin 1879.— Beau temps. Devant Quinhon le soir à 9h. A Hue le 30 à 5h du soir.

1^{er} juillet 1879. — Visite du ministre à PHILASTRE à 7 heures du matin; visite au ministre à 4 heures du soir.

2 juillet 1879. — Pris le service. Fête de la **Quốc-mẫu** ; feu d'artifice ; départ de PHILASTRE à 9 heures du soir.

6 juillet 1879. — Visite au **thương-bạc** pour lettre MORANDINI et THI ; convenu pour 4h. Le **biên-lý** arrivé seul à 4h15 ; le **thương-bac** malade ?

7 juillet 1879. — Visite du ministre, du **biên-lý**, de l'ambassadeur retour de Siam. Venus à 9h45 à l'improviste s'excuser de la visite manquée la veille ;

11 juillet 1879. — Déjeuner avec P. RENAULD et P. DANGELZER.

14 juillet 1879. — Anniversaire de l'occupation des bâtiments neufs de la Légation.

15 juillet 1879. — Grande pluie à 2 h ; violent vent du N-O. Le plafond de la vérandah de devant, en haut, tombe.

17 juillet 1879. — Parti pour **Ba-trực** à 2 h du soir. Echoué 1 fois. Arrivé 6 heures du matin.

18 juillet 1879. — Parti à la chasse du gaur l'après-midi. Vu bœufs, éventé. J'en tire deux à 120 m de dos, tournant la tête pour nous regarder, près de brousses. Ils disparaissent de suite. *Nil*.

19 juillet 1879. — Parti en chasse à 6h15, jusqu'à 10h30, sans rien voir.

19 juillet 1879. — Terrains excessivement difficiles ; gravi collines à travers fourrés sans chemins. Repris à 3 heures. Vu bœufs à 4h30 près d'un kil. de distance. Ils sont 5, dont un couché. Approché ; bois secs, brûlés, difficile, entendu en courant ; je me crois éventé et me hâte. Je vois le reste du troupeau que je n'avais pas aperçu d'abord : 30 en tout. Arrivé, tiré ; pas moyen d'approcher, à 150 m. Un blessé, suivi. Les boys tirent, blessent ; je rejoins ; pendant que j'approche, les boys tirent, de l'autre côté ; je dois, tirer, trop vite. Envoyé trois balles dont une à plus de 250 m. Rencontré encore au retour la bande divisée en petits groupes errants. Tiré à 100 m. Fatigué, blesse, ne tue pas. Rentré à 7h30 par

nuit noire. Les gens ont retrouvé tué un taureau énorme et deux vaches. Ils ont pris la chair, les cornes, tout. (Lettre du P. RENAULD du 19 août).

20 juillet 1879. — Parti en chasse le matin, jusqu'à 10 h. Rien vu, bœufs en déroute. Reparti de **Ba-trục** à 3 h, avec barque à 4 h ; arrivé à Hué le lundi 21 à 5 h du matin.

22 juillet 1879. — Visite du **biện-lý** et de l'ambassadeur au Siam, à 3 h. Mutation du président de la République (MAC-MAHON) pas notifiée ; voudraient une lettre du président au roi. MORANDINI annonce arrivée de l'*Antilope* à Hué, pour forcer la main au roi pour protectorat ; et de la *Rance* avec troupes au Tonkin. Sottise, ineptie, monomanie.

24 juillet 1879. — Moulu, rompu ; très chaud ; impossible de travailler.

29 juillet 1879. — *Antilope* à **Thuận-an** à midi. Le commandant arrivé à 5h48.

31 juillet 1879. — Départ du commandant, de M. RAINBRE (1), M. GARNIER LA ROCHE (2), M. SAMBET (3) à 9 h du soir.

1^{er} août 1879. — Canon tiré près de la mer. Exercices de tir au canon à **Thuận-an**.

6 août 1879. — Retour de S. M. à 2h.30 dans une péniche à étage remorquée par huit grosses barques à 20 et 28 avirons, envoyés par 5 ou 6. En avant, une série de barques ; derrière de même. Plus de 2 heures de défilé. Passent devant la Légation ; quelques femmes regardent : semblent bien (à l'avant et en bas). Un peu de pluie à 3h.

10 août 1879. — Parti la veille au soir à 9h ; à 6h du matin à Truong, rencontre des **Moi**. Parti en chasse à 7h30 ; sentier menant chez les Moi. *Nil*. On dit que la saison est mauvaise. On trouve des éléphants aux 10^e, 11^e, 12^e mois. Parti à 3 h pour Cham.

11 août 1879. — A Cham. Parti à la chasse à 6h. On a entendu des éléphants. Rien vu, rien ouï. Battu la vallée ; rentrés à 10h. Quand nous sommes arrêtés, nous étions auprès d'un troupeau de gaur ; l'avons appris ensuite. Remis en chasse à 4h. Vu deux gaur éloignés l'un de l'autre ; un à 1 km, l'autre à 1.500 m. Essayé de rejoindre : perdu ; retour à la nuit.

(1) Secrétaire d'ambassade de 2^e classe, attaché au cabinet de M. LE MYRE DE villers, venu en mission spéciale.

(2) Commis rédateur de Cochinchine, secrétaire de la Légation, remplaçant de M. DAUPHY. A terminé sa carrière comme résident au Cambodge.

(3) Conducteur des Travaux publics.

Le fermier du commerce **Mọi** dans le haut de la rivière de Hué paye 3.000 frs d'impôt par an. Ce qu'il a acheté au prix de 1 est cédé aux **Mọi** pour marchandises revendues 7. Bénéfice mince, peu de commerce ; les **Mọi** prennent les objets d'avance, payent ensuite, mettant parfois deux ans à se libérer ; apportent rotin à peu près exclusivement, quelques blanches ; emportent sel, marmites, jarres, gongs ; un gong est échangé contre 22.000 rotins. Il y a des villages **Mọi** à une petite journée de marche de Truông puis d'autres espacés de même. Quelques-uns font, pour venir, 10 à 12 jours de marche avec des éléphants. Le fermier va prévenir les plus proches au moment des transactions. Les grandes pluies les rendent impraticables. Les voies de communication consistent en sentiers de montagne. Il y a des sangsues en grand nombre. Les **Mọi** sont de grands fumeurs.

12 août 1879. — Parti à 4 h du matin. *Nil*. On signale une bande de gours ; je cherche sans succès. Retour. Parti à 9h15, arrivé à 1h1/4 à Hué. Reçu paquet de Saigon : lettres officielles du 8 juillet !

16 août 1879. — S. M. va chasser à **Thuận-an** en petit appareil. Il passe à 3 h devant la Légation : deux barques de guerriers devant à 1 km. plus une de **đội**, 5 ou 6 mouches, 3 ou 4 **thị-vệ** ; puis vient S. M. Les nageurs de la barque ont robe longue, ceinture, bonnet. Hommes ou femmes ? Quelques gardes autour de la cabine. Puis des barques de guerriers, vivres, puis barques de femmes (?) avec cabine à l'avant. Derrière cette cabine, une femme vêtue de rouge est assise ; trois autres sont assises à côté d'elle. Une autre, en bleu, se tient debout.

18 août 1879. — Envoyé tube à **Ninh-hải**. Enlèvement de jeunes filles par *Talenta*.

19 août 1879. — Arrivée à Saigon de l'Ambassade espagnole.

20 août 1879. — Départ pour Truôi à 4 heures.

21 août 1879. — Pour sortir de la rivière de **An-cự** dans la lagune ou pour entrer dans la rivière de Truôi, il faut franchir des barrages ; ces barrages s'ont là pour empêcher l'entrée de l'eau salée dans les rivières ; il faut hisser les barques à terre, et les passer par dessus. Retard ; arrivée à 10 heures du matin après avoir stoppé une partie de la nuit au premier barrage. En chasse à 3 heures sur la rive gauche. Le guide est mauvais ; il me fait battre des collines nues où il n'y a rien. Je vais vers la droite où se trouvent des fourrés. Je vois un troupeau de gours de plus de 20 têtes. Pas pu approcher à moins de 300 m étant

au vent. Si j'avais connu le pays, il y avait un autre chemin. Filent. Vu au loin un solitaire.

22 août 1879. — Parti au jour sur la rive gauche, battu les monts fort loin ; traces fraîches, rien. Les gens disent que les gaur vont remiser au jour. Parti sur la rive gauche à 3 h. Vu tout à coup en suivant la crête un solitaire planté tout debout, la tête haute, le nez en l'air, regardant. Il est à 60 m. Je vais prendre mes armes. En revenant, plus rien. Je cherche de ci, de là ; je fais lever : il passe à 50 m dans les fourrés; tiré au juger, touché, mais il file. Je tâche d'approcher, trop fourré. Vu 3 gaur à 2 km éventé.

23 août 1879. — Envoyé un **đội** annamite avec un fusil chercher le blessé sur la rive gauche. Chassé sur la rive droite. Mal guidé, je ne vois rien. Le **đội** a cherché et entendu le gaur où je l'ai laissé la veille, mais n'a pas osé approcher et est revenu. Je vais au blessé avec 3 coupeurs de bois. Vu sang frais sur des feuilles, datant de une heure à peine. Je perds la piste dans le fouillis, rentré bredouille.

24 août 1879. — Parti à 4h1/4. Trouvé la barque du roi près le barrage de la rivière de Cum. S. M. chasse par là ; je dois faire un crochet. Retard. Arrivé à Hué à 5 heures du soir.

25 août 1879. — Mesures de police à prendre pour prévenir les vols. Le lettré vend de l'huile d'éclairage que le lampiste lui cède; sa femme en vend en cachette ; on joue chez lui ; à changer. Le lampiste a dépensé en 20 jours 3 touques d'huile cubant chacune 12 litres 50 ; volé.

26 août 1879. — Signale M^r, ex-lampiste, au **viên-ngoại** (1).

27 août 1879. — Appris la mort de Mgr. PONTVIANNE (2), décédé à Hongkong le 30 juillet.

28 août 1879. — Visite du **biên-lý** à 3 heures. Le ministre s'était fait annoncer avec ses deux assesseurs ; au dernier moment, le **biên-lý** est venu seul. Il dit que le ministre est malade et l'autre assesseur aussi. J'exprime regrets, comme il convient. On dit que le choléra règne dans les troupes arrivées au Tonquin, et débarquées à **Đỗ-sơn** : 2 décès. Variole à Hué. On veut punir très sévèrement l'auteur d'une lettre anonyme injurieuse à notre égard. Je proteste : ne veux pas traiter cette affaire par écrit pour ne pas lui donner de portée ; nous traiterons par écrit si on donne suite aux poursuites.

(1) **Viên-ngoại**, mandarin secondaire des ministères (5^e degré, 1^{re} classe),

(2) Né le 1^{er} mars 1839 à Yssingaux (Haute-Loire), arrivé à Hué en 1864, évêque de Hué en 1877. Mort à 40 ans, au sanatorium de Béthanie à Hongkong.

30 août 1879. — Légation à modifier : ajouter un adjoint et tout un personnel indigène avec chef, pour étudier gens et choses. En ce moment elle se trouve isolée et ne peut rien.

1^{er} septembre 1879. — Avis officieux de l'arrivée prochaine de l'ambassade espagnole actuellement à Saigon, depuis le 19 août ; elle doit y passer 15 jours, aller à Tourane prendre un pilote, venir à **Thủ-ân**. Quatre envoyés, et, deux officiers.

3 septembre 1879. — Allé chez le ministre à 4h20 ; contrebande de riz ; télégraphe.

4 septembre 1879. — Porteur de viande de *con-huynh* venu de **Ba-trực**.

15 septembre 1879. — Exercice de cavalerie. Charges répétées sur des mannequins et des bananiers, au petit trot : rien ne résiste. Un pavillon pour cinq hommes, et un grand pavillon pour 4 petits. Cent cavaliers, avec 5 grands pavillons en plus se promenant en file ; puis par file, puis par 5, par 10, (en colonne). Dans la formation par 10, ils ont un pavillon à chaque allée du peloton. Lances, sabres, pistolets.

16 septembre 1879. — Allé au service de Mgr. PONTVIANNE, évêque de Botra. Déjeuné à Kim-long où je prends germes de variole en visitant la crèche. Dîner de sept couverts.

19 septembre 1879. — Vent violent et pluie. Inondation ; le soir, la pluie cesse, puis ouragan. Gouttières.

20 septembre 1879. — Inondation au maximum au point du jour. Baisse. Les deux ponts sur le canal enlevés, ainsi que les Bains royaux (1) ; inondation très forte.

22 septembre 1879. — Visite du ministre et de ses deux acolytes. Désire savoir s'il existe des preuves contre PHAM ; annonce prochain règlement de comptes ; voudrait acheter des mitrailleuses, recevoir des instructeurs ; prétend que les jonques faisant la contrebande du riz allaient de **Thủ-ân** à **Bình-định**...

27 septembre 1879. — Un peu souffrant.

28 septembre 1879. — Allé Kim-long prendre traite de 200 piastres ; pas pu passer : S. M. rentrait. Forcé première barque, puis revenu. Plus souffrant.

(1) Situés rive gauche de la Rivière des Parfums, à peu près en face de l'actuel bâtiment des Travaux publics.

29 septembre 1879. — Allé Kim-long ; plus souffrant ; pas paru du dîner.

30 septembre 1879. — Très souffrant ; gardé lit.

1^{er} octobre 1879. — Très souffrant.

3 octobre 1879. — Commencement d'éruption variole.

4 octobre 1879. — Variole. — Pluie.

7 octobre 1879. — Un peu mieux. — Temps incertain ; un peu de soleil.

8 octobre 1879. — Visite de Kim-long.

9 octobre 1879. — Beau ; illuminations.

10 octobre 1879. — 33^e anniversaire de l'avènement au trône de S. M. **Tự-Đức**. A 9 heures, audience solennelle annoncée par 9 coups de canon ; à 9 heures et autant à 9h5 ; à 2 heures envoi d'un cochon royal avec riz gluant et gâteaux.

17 octobre 1879. — Allé Kim-long à 2 heures ; donné un baril de malaga. Retour à 4h20. Sa Majesté rentre de la pêche dans petite barque rive droite. On nous arrête. Traqués, poursuivis par grandes barques, heurtés, coupés par petites. Débarqué. On m'empêche de suivre le chemin gagnant les casernes. La barque rentre 1h30 plus tard. S. M. rentre au coup de canon. Ecrit pour protester. J'exige des excuses.

Prise du chef rebelle chinois DE-YUNG-CHOI, derrière le mont de Gia-nhum, près des lacs **Bà-bể**. En 1878, 4 Chinois ont été exécutés pour avoir franchi la ligne des barques de S. M. à **Thuận-an**. Ont été exécutés à **Thuận-an**, le 13 du 5^e mois, à la 2^e promenade de S. M. au port. Ils étaient matelots d'une jonque apportant l'impôt du Tonkin à Hué. Leur jonque venait d'entrer un peu avant l'arrivée du roi. Ils étaient dans un sampan et allaient au marché. Ont voulu prendre, par le court, et, sont passés malgré l'opposition des gardes dans les lignes prohibées. Arrêtés de suite, menés à la préfecture (**Thừa-phủ**) (1), jugés. Le lendemain condamnés à mort ; condamnation approuvée par S. M. Ils furent reconduits à **Thuận-an** où leur « crime » avait été commis et exécutés. Les **quản** et les **đội** de garde du côté par où les Chinois avaient passé furent tous dégradés.

22 octobre 1879. — L'inondation est médiocre. Au **Quảng-nam**, à la fin du mois dernier, inondations excessives. 72 villages détruits : plus

(1) Le **phủ-doãn** et le **phủ-thừa**, mandrins provinciaux de **Thừa-thiên** (Hué).

de 4.000 personnes noyées ; forêts enlevées ; des arbres énormes (50 mètres annamites) (1) entraînés ; bois à brûler pour 5 ans charrié par les eaux. Beaucoup d'éléphants et de tigres furent tués. L'inondation croît. Mauvais temps ; grains intermittents. Un bateau anglais monté par 25 Anglais et 5 Chinois brise son gouvernail, s'échoue et se perd sur les côtes du **Quảng-ngãi (An-phương)**. L'équipage est sauf. Allaient de **Hải-dương** à Siam avec marchandises : parapluies...

23 octobre 1879. — Inondation continue, augmente un peu, assez forte pluie dans montagne.

24 octobre 1879. — Inondation augmente, forte. Courte pluie de temps à autre. Pluie dans les monts.

25 octobre 1879. — Les deux **tham-biến** viennent présenter des excuses pour l'inconvenance du 17. Tous deux **tham-biến** du 4^e degré. Retrait des eaux.

28 octobre 1879. — Le P. **THƠ** (2) est condamné à 2 ans avec **PHẠM-PHÚ-THỨ** (3), pas définitif ; cortège de brevet royal : 8 hommes vêtus de rouge, bonnet rouge, allant deux par deux ; musiciens, 8 longues robes brunes avec ceinture sur la robe, bonnet noir ; autel avec 2 parasols ; gardes, vêtements lie de vin ; successivement 2 boîtes portées par 4 ou 6 ; parasols jaunes ; le récipiendaire du brevet ; hamac, 2 parasols ; suite de 15 à 20 ; porte-boîte verte, pantalon rouge ; un **Đội** garde.

27 octobre 1879. — Visite des missionnaires.

28 octobre 1879. — Les ouvriers de Saigon commencent le travail. Deux fonctionnaires (hamac rouge) dans la maison où ont lieu les entrevues avec le ministre ; on donne le rotin à quelques soldats et à un **đội** : ceux qui ont été inconvenants avec nous le 17. On m'en donne avis.

29 octobre 1879. — Le ministre avait annoncé sa visite pour 3 heures, contremande à cause du mauvais temps : deuxième visite manquée depuis 10 jours. Le fleuve monte. Le vent de l'Est tourne à l'Ouest.

30 octobre 1879. — Enterrement d'une princesse (**Quảng-Thị**), sœur du roi, morte il y a 15 jours (la 21^e). Mauvais temps, vent et pluie intermittente. Brume. Le soir, le temps empire, l'eau monte. Cortège

(1) Environ 20 mètres français.

(2) Prêtre catholique, interprète de la Cour.

(3) **PHẠM-PHÚ-THỨ**, déjà cité.

pour l'enterrement : deux barques de soldats avec lances en faisceaux ; une barque avec une grande pancarte et un autel ; une de fonctionnaires ; une portant une petite case à toit rouge (case double, dépendances, avec des murs, imitant celle de la défunte) ; une barque avec deux hamacs ; deux remorqueurs dont le premier avec un autel ; ponton couvert d'une paillote, rideaux rouges à l'avant et à l'arrière ; grande barque avec catafalque et autel. **Kỳ-ánh** (1), frère du roi, 36 ans ; aventure de la jeune fille qu'il faillit brûler avec huile... chevelure rasée ; tua un **đội** de garde aux portes, rétrogradé.

Trois princes dans le palais : **Dục-Đức**, **Triu**, **Mền** (2) (frères et fils d'un oncle du roi).

31 octobre 1879. — L'eau baisse ; le temps se remet un peu l'après-midi.

2 novembre 1879. — Visite du ministre. Dure 2 heures ; annonce la capture du chef de rebelles chinois **Li-Yung-Choi** ; nos avances ; on ignorait achats d'ancres, bouées...

3 novembre 1879. — Barques parties pour **Thuận-an** pour la mission espagnole.

9 novembre 1879. — Mauvais temps depuis le 6. Grand vent, forte pluie ; inondation. Minimum de la nuit 19 degrés 5 dans une pièce ouverte ; 20 degrés à 3 heures du soir dans le bureau. Il pleut sur ma table de travail.

13 novembre 1879. — On annonce que les Espagnols arriveront très probablement dans la soirée. Cinquante barques à **Thuận-an** pour les recevoir ; beaucoup de barques louées parmi elles. L'État paie une ligature par jour pour une barque, nageurs compris. Par suite du mauvais temps, 2 barques ont été entraînées et perdues, 6 personnes noyées, dont une femme et un **chủ-sự** (3). Vers le soir, le temps se gâte ; le vent se lève à 3 heures, pluie.

(1) **Kỳ-ánh Quốc-công**, fils de **Thiệu-Tri**.

(2) Trois des quatre fils adoptifs de **Tự-Đức** qui n'avait pas eu d'enfants. Le premier, fils du prince **Thoại-Thái-Vương**, devait succéder à **Tự-Đức** en juillet 1883, mais fut mis à mort par les régents **Thuyêt** et **Tường**. Le second fut l'empereur **Đông-Khánh** qui régna de 1885 à 1889 ; le troisième **Kiên-Phước** (1883-1884) succéda à **Hiệp-Hoà** et mourut lui aussi de façon suspecte. **Triu** et **Mền** étaient les fils du prince **Kiên-Thái-Vương**, arrière grand-père paternel de S. M. **Bảo-Đại**.

(3) Chef de bureau des ministères (6^e degré 1^{re} classe du mandarinat).

14 novembre 1879. — Arrivée de la mission espagnole à midi 1/2 ; à quand le départ ? A 2h30, ils envoient leurs cartes et correspondance officielle, plus deux caisses. Je leur adresse mes offres de services à 4h30.

15 novembre 1879. — S. M. envoie par le **tham-biên** des letchis, primeurs ? Les Espagnols devaient venir le matin, puis aller à 2 heures chez le ministre. A cause du mauvais temps, ils ne sont pas sortis.

16 novembre 1879. — Inondation moyenne ; pluie intermittente. Visite des Espagnols au **thương-bạc** ; embarquement à 1h50 ; restent pendant une heure 1/2. Viennent ensuite à la Légation ; en partent à 4h35.

17 novembre 1879. — Je rends la visite aux Espagnols de 9 à 10h. Ce sont : Marino Fernandez DE HENESTROSA, secrétaire de la Mission spéciale de S. M. Catholique en Annam ; Angel ELDOYEN, attaché ; MANOEL ORDONEZ, attaché.

18 novembre 1879. — Allé de 9 à 10 au **Sứ-quán** (1) pour inviter à dîner pour le 19 au soir. A 2h30, remise en grande pompe des lettres de créance.

19 novembre 1879. — Répétition au **Sứ-quán**, par le ministre des Rites pour l'audience royale. Allé chez le **thương-bạc** ; nos avances, 2 heures. Dîner à la Légation de France. Grand éclairage : grand salon 50 bougies, 4 lampes ; petit salon 4 bougies, 2 lampes ; salle à manger 33 bougies ; escalier 20 bougies ; vestibule, couloir 7 lampes, 6 veilleuses ; billard, 2 bougies, 2 lampes.

20 novembre 1879. — Vu les présents du roi d'Espagne pour **Tự-Đức** : 8.000 cigarettes, valeur 11.000 francs (?) ; une épée de Tolède, merveilleuse ; dans une boîte, plus de 5.000 cigares pour deux ministres : deux poignards dans un écrin, assez grands, fort beaux.

21 novembre 1879. — Départ de la mission espagnole pour l'audience royale à 7h30. Six ou sept barques de guerre forment escorte, les nageurs portent un vêtement bleu à manches rouges et bordure pareille (uniforme des troupes de la Marine). Les nageurs des barques de passagers ont un uniforme couleur amadou. Le ministre des Rites est venu les quérir en grand costume, vert mordoré. Le mât de pavillon de la Citadelle est pavoisé, la porte de devant est ornée de pavillons

(1) Maison des Ambassadeurs. Se trouvait près du mirador X, dans l'intérieur de la Citadelle.

comme le 1^{er} et le 15 de chaque mois. A 8h50, neuf coups de canon annoncent la sortie de S. M. pour l'audience. A 9h, trois coups : S. M. rentre dans ses foyers. A 9h50, la mission embarque pour le retour.

25 novembre 1879. — Invité la mission pour le 26 à 10 heures. Première conférence avec les plénipotentiaires.

26 novembre 1879. — Déjeuner à la Légation.

27 novembre 1879. — Déjeuner avec la mission espagnole au **Sĩr-quán**. Départ pour **Ba-trục**.

28 novembre 1879. — A **Bến-củi** à 7h30 ; pluie. Arrivés à la ferme (1) : avec les Espagnols à 10 heures. L'après-midi, cherché bœufs. On en a vu vers Truc-tria. Trouvé des bouses chaudes, disparues dans le fourré. Forte pluie.

29 novembre 1879. — Partis vers Truc-tria. Pluie. Bœufs à mi-mont ; pas moyen de les approcher. Allé case et attendu : les bœufs descendent, puis remontent en haut à découvert, loin ; pas moyen d'approcher encore ? Ils détalent. Rentrés avec pluie sans tirer.

30 novembre 1879. — Partis vers **Truc-tria** vers 11h30 (trop tard). Bœufs bien placés le matin, chassés par le passage d'une voiture, ont filé. Vu des traces d'éléphants de huit jours. Partis le soir de **Ba-trục** à 7 heures. Stoppé pour dîner et retour à Hué à 6 heures du matin.

1^{er} décembre 1879. — Inondation moyenne, assez faible ; à 1h30, seconde conférence à **Sĩr-quán** (2) entre les Annamites et les Espagnols, jusqu'à la nuit. A 8h30, visite du **Sĩr-quán** à la Légation, entretien sur affaires.

4 décembre 1879. — On signale l'arrivée de l'Antilope à **Thuận-an** le 3 au soir. M. FORÊT arrive à 8 heures du soir ; allé chez le ministre à 2 heures.

5 décembre 1879. — Entrevue de la mission espagnole avec le **thương-bạc** ; entamé la question de protection des Missions.

6 décembre 1879. — Dîner de 10 couverts à la Légation.

7 décembre 1879. — Visite des R. P. ALLYS et X ; visite au ministre ; dîner au **Sĩr-quán**

(1) La ferme-école du R. P. RENAULD, qui existe encore de nos jours dans la région de **Cổ-bì**, au Nord de Hué.

(2) La maison des Ambassadeurs.

8 décembre 1879. — Entrevue avec les Annamites au **Súr-quán**, repoussant paragraphe ajouté à l'article 4 ; S.-M. m'envoie un sanglier vivant, de même au **Súr-quán**.

Départ du commandant de l'antilope à 9h30 : oublié le courrier, expédié à 10 heures.

9 décembre 1879. — Antilope parti de **Thuận-an**. Fièvre, froid pendant plus de 2 heures.

10 décembre 1879. — Conférence au **Súr-quán** ; on repousse l'article 4 ; je vais chez le **tham-biến**, remets copie de la lettre 41, fais quelques menaces. Ecrit lettre vaguement menaçante.

11 décembre 1879. — Exercices de cavalerie, comme précédents : l'attitude martiale des guerriers épouvante à tel point les mannequins que bon nombre tombent de frayeur, avant même d'essayer la terrible charge du pas (fait un peu de vent, peu) — Exercices militaires des éléphants. Il y a 5 ou 6 pierriers derrière chacune des trois lignes qui sont plus écartées qu'à l'ordinaire. Deux lignes de mannequins en avant des fortifications, plus une ligne de tirailleurs en avant du tout. Onze éléphants ; soldats en uniforme bleu. Les mannequins ont des attitudes diverses : les uns s'esclaffent de rire, les autres chantent « Ah c'est donc toi ! », d'autres « Viens-y un peu pour voir » ; d'autres ont sur le ventre une guitare peinte qui a la forme d'un diable.

12 décembre 1879. — Reprise des exercices des éléphants le matin. Une simple ligne de mannequins sans feux ; en petit appareil. Exercice du javelot pour soldats qui montent les éléphants ; lancent de pied ferme. Il y a un mannequin par éléphant. Exercices de flèches lancées à la main.

16 décembre 1879. — Déjeuner à la Légation ; dîner au **Súr-quán** avec le clergé.

17 décembre 1879. — Discussion du traité entre les plénipotentiaires ; quatrième séance.

18 décembre 1879. — Allé à la Mission dans l'après-midi. Discussion du traité : plus de cinq heures de séance.

19 décembre 1879. — S. M. envoie de l'éléphant : 1/2 pied de derrière, petit tronçon de queue de 0 m 10, *idem* de trompe, une lanière d'oreille.

21 décembre 1879. — Pluie. Dîner à la Légation, clergé et corps diplomatique ; 11 couverts.

22 décembre 1879. — Entrevue au **thương-bạc** entre les plénipotentiaires ; on tâche de nous carotter l'indemnité ou de se faire donner quelques navires.

25 décembre 1879. — Reçu le matin de S. M. un crabier de grande taille déjà mort, 3 sarcelles blessées, produit de la chasse de S. M. Envoi au **Sứ-quán**.

Parti pour **Ba-trục** à 1 h 10 avec la barque de la Légation.

26 décembre 1879. — Arrivé à la ferme à 7 heures ; parti en chasse à 2 heures avec le P. RENAULD et M. HENESTROSAS ; rencontré des bœufs : une grande bande sur le versant des monts, à découvert. Ils descendent ; approché sous le vent, séparant, une partie du troupeau restée en arrière. Arrivé le premier, je me retourne pour voir si les autres sont près. M. HENESTROSAS se démasque et effraye les bœufs qui filent. On tire sans résultat. Je ne tire pas. Poursuivi. HENESTROSAS blesse à la course une jeune vache, par le côté droit : elle s'abat et est achevée et rapportée.

27 décembre 1879. — Parti à 6 heures ; les bœufs ont passé au-delà des monts. Allé **Truc-tria**. Beaucoup de traces. Bœufs signalés près de bois. Terrain plat à 1 km des cases. J'aperçois un que je crois debout et qui est en réalité couché près du chemin. Approché ; de brousses qui se trouvent sur la droite, à quelques pas, plusieurs bœufs filent ; le reste se lève du *tranh* à gauche, et s'enfuit. KHANH tire avec ma carabine de 4 ; un boeuf tombe, se relève, file dans le fourré. Je ramasse à terre des débris d'os, dont un mesure 7 cm de long sur 27 mm de large, d'autres plus petits, un petit morceau de peau avec poils brun noir (de la cuisse), de la moëlle, de l'os. Ces fragments sentent la balle explosive et sont noircis sur la face interne. Le blessé a perdu beaucoup de sang. Rentré à 5 heures.

28 décembre 1879. — Partis à 9 h 30 vers **Xom-mội**. On dit qu'il y a des bœufs, vers **Cây-mít** à 1 heure de là. Traversé les rizières de **Truc-tria**, et deux grandes rivières. Arrivé dans le haut d'une vallée étroite, vers le point où les collines joignent les monts, coupée en partie par une rivière large et profonde ; *tranh*, paquets de brousse, très sauvage. Les bœufs filent. M. HENESTROSAS poursuit, butte en tombant avec ma carabine qui est remplie de terre ; par la violence du choc, les deux chiens s'arment. Complètement envasés, séparés, les bœufs hésitent, traversent la rivière. Ils vont loin, grim pant sur les collines nues. Suivi un peu, puis renoncé. Ils s'éloignent et tout est découvert. Rentré à 6 heures. Dîné et embarqué.

29 décembre 1879. — Arrivée à Hué à 6 heures du matin.

30 décembre 1879. — Entrevue avec le **thương-bạc** au **Sứ-quán**. S'informe du prix d'un arsenal, d'une mine.

31 décembre 1879. — Vent N-O assez violent, intermittent.

1880

1^{er} janvier 1880. — Pluie, vent, mauvais temps. Minimum 16 degrés.

3 janvier 1880. — Promenade à Mô-súng.

4 janvier 1880. — Déjeuner à la Légation. 17 degrés 5.

5 janvier 1880. — *Note*. — Envoyés en Chine en 1876 : **BÙI-VĂN-ĐÊ**, **tham-biện** du **Nội-các** (1^{er} classe, 3^e degré), premier envoyé, **Phó-bằng** (titre au-dessous de **Tần-sĩ**), de Hanoi. **LÊ-CA O**, 1^{er} classe, 4^e degré. **LÂM-RANH**, **Hường-Lô Tự-khanh**, 2^e classe, 4^e degré, Attaché — La mission se compose de 42 personnes. Ces missions sont envoyées une fois tous les quatre ans. On les prépare au bout de trois ans, pour qu'elles se trouvent prêtes à 3 ans et demi, de manière à arriver juste ; à l'expiration des quatre ans. Les cadeaux sont de la valeur de 30 mille ligatures ; trois paires de défenses (2 à 3 piculs). Le voyage dure près de six mois ; il s'effectue à pied jusqu'à **Ái-dông-quán**, poste frontière, puis en chaises à porteurs.

6 janvier 1880. — Dîné avec le clergé au **Sứ-quán**. Conférence de M. **ORDONEZ** avec le **thương-bạc** : 7 heures, sans résultats. Pluvieux ; 18 degrés, 9.

7 janvier 1880. — Affiches de logis meublés à louer : jaunes ; on fournit le linge, lit, toilette. Une chambre se loue de 50 à 100 fr, plus 50% en sus pour le service.

12 janvier 1880. — Entrevue des Espagnols avec le **thương-bạc** ? Pluie.

14 janvier 1880. — Les plénipotentiaires au **Sứ-quán**. *Peractum* est (1).

18 janvier 1880. — Dîner à la Légation de France.

(1) C'est complètement achevé.

20 janvier 1880. — S. M. envoie de l'éléphant, trop mûr. Invité à aller assister à une fête au **thương-bạc**; **hát-bội** (1) royaux dit **Tân-binh**. Dîner au **Sứ-quán**.

21 janvier 1880. — Assisté à la représentation offerte par S. M. Les comédiens sont dits Thanh-binh. Assistent à la séance : le **thương-bạc**, le ministre des Rites, deux **tham-tri**, deux **tham-biện**. Passé 2h1/2 à ladite représentation. J'ai la tête brisée. Coût : 15 piastres pour témoigner de mon admiration. Je ne regrette pas la dépense. Je n'y retournerais pas pour rentrer dans mon argent !

22 janvier 1880. — A 16h15 du soir, arrivée de VULLIEZ, venu par le *Washi* à Tourane. De là, il s'est fait remorquer à Choumay (2) et est venu en barque ; parti le matin de Choumay, le soir à Hué (3). Le *Washi* est parti le 12 de Saigon, passe 4 jours à Quinhon, voit arriver au 4^e jour l'avis espagnol *Marques-el-Duero*, parti le 3 de Saigon pour Hué ! Il porte le courrier de France moins vite que le *tram*.

24 janvier 1880. — Pluie tous les jours. Reçu à 10 heures le courrier apporté par *Washi*, arrivé à Hué depuis plus de 24 heures S. M. chasse.

26 janvier 1880. — Dîner au **Sứ-quán**. Vent.

27 janvier 1880. — Maximum 15 degrés. Pluie, grand vent, minimum 13 degrés 75. Signature du traité de commerce hispano-annamite à 11 heures du matin et 5 heures du soir.

29 janvier 1880. — Pas de pluie ! ! Un tigre a enlevé un maraudeur de patates, près de Bền-quí. Il l'a emporté près d'une haie, lui a mangé la poitrine, le ventre, coupé la tête, scalpé et avalé les cheveux. On a fait une battue avec le P. RENAULD. On finit par voir le tigre. Un boy le tire et le blesse, puis le tigre traqué dans un fourré sort, culbute deux hommes ; un est blessé. Le boy lui envoie une balle dans le cou et le tue. Le P. RENAULD apporte le tigre à la Légation.

31 janvier 1880. — Déjeuner chez le **thương-bạc** ; suis empêché d'y accompagner la mission espagnole.

(1) Représentation théâtrale.

(2) A 40 km au Sud de Hué à la sortie en mer de la lagune de Cao-hai. C'est par cette passe que le futur GIA-LONG fit pénétrer ses troupes en 1800 pour s'emparer de la capitale de Phú-xuân (Hué).

(3) Sur VULLIEZ et le *Washi*, voir B. A. V. H., 1934, pp. 199 et suiv.

1^{er} février 1880. — Gratification aux boys pour le **Tết**. Dîner à la Légation. Arrivée d'un employé des Douanes venu en promenade par **Thuận-an**. Il annonce que l'avisó espagnol est à la côte. Emoi. M. ELDOYEN part à 5 heures, à 6 heures arrive un officier qui annonce que l'avisó est entré sans encombre. Présents royaux ; médailles d'or avec brevets et quelques-unes en argent (un lot du règne de **MINH-MẠNG**) pour S. M. le roi d'Espagne, une dont la surface est pareille à la mienne, plus deux boîtes incrustées valant à peine 8 piastres les deux. Les envoyés reçoivent quelques rouleaux de soie.

2 février 1880. — Un aspirant venu avec M. ELDOYEN. Départ à 11 heures après déjeuner à la Légation. Les deux **tham-biến** du **thương-bạc** les conduisent à **Thuận-an**.

3 février 1880. — L'avisó espagnol quitte **Thuận-an** à 6 heures du matin. Allé chez le **thương-bạc**.

6 février 1880. — Donné à S. M. 30 bouteilles de vin d'Espagne, 20 à S. E., 10 à chacun des deux **biến-lý**, 10 au P. **PHÙNG**, 4 au lettré et à l'interprète. Reçu de S. E. 200 cigares et 2 bottes de thé ; du P. **HOÀNG**, 10 oranges ; de S. M. 550 cigares dont 100 Impérial, 100 Regalia, 100 Vegueros, par paquets de 10 dans une feuille de tabac, 250 petits havanes.

18 février 1880. — Allé au marché du prince **Tuy-lý** (1), onzième fils de **MINH-MẠNG**, **Quận-vương** ; acheté 32 cigares Impérial, 9 ligatures 90 ; un bol de porcelaine **Tuyên-đức**, 2 piastres.

19 février 1880. — Temps un peu embrumé. Parti à midi pour **Ba-trục**.

20 février 1880. — A **Bên-cui** à 5 heures du matin ; parti à 6 heures ; à la ferme à 7 heures. Bagages arrivés à 9h1/2. Parti à la chasse à 10h1/2 dans la direction du Nord. Traces fraîches de rhinocéros. Elles aboutissent à un fourré inaccessible. Quatre traces d'éléphants de 2 jours. Rien vu. Pluie.

21 février 1880. — Pluie ; resté au logis. A 10 heures, courrier apporté par le **Washi**.

22 février 1880. — Pluie. Resté au logis ; parti à 5h40 de la ferme ; à Hué le 23 à 4 heures.

(1) Voir sa biographie par L. SOGNY (*Bulletin A. V. H.* 1929, pages 182 et suivantes).

1^{er} mars 1880. — Pluie ou brume pendant huit jours ; temps affreux ce jour : pluie et vent. Visite des deux **tham-biên** qui apportent de la part du roi un encrier en ivoire, intérieur en pierre, pied en bois ; une sorte de vase en marbre avec pied en bois pour mettre les porte-plumes. Je m'informe sur ce que j'ai à faire si je rencontre S. M. dehors ? — évasifs.

2 mars 1880. — Grand vent et quelques rafales O-NO. Pluie, temps affreux.

3 mars 1880. — Allé chez le **thương-bạc** pour affaires, audiences privées. Minimum 15 degrés.

5 mars 1880. — Beau ! Minimum 16 degrés 25.

6 mars 1880. — S. M. passe devant la Légation à 5 heures 30 du soir, en petit appareil. Barque du modèle de la jonque d'inspection ; nageuses Moi ; il revient du haut du fleuve et va à **Thuận-an**. Je suis en train de mesurer la largeur du fleuve. On voudrait me faire filer. Zut !

7 mars 1880. — Le soir, préliminaires d'exercices de cavalerie.

8 mars 1880. — Exercices de cavalerie. S. M. rentre.

16 mars 1880. — Citadelle pavoisée. Le pavillon est hissé au mât depuis ce jour jusqu'au Nam-giao.

17 mars 1880. — A 8 h 30, 9 coups de canon ; pavoisé ; fête donnée à la Cour par S. M. pour la remise faite par le bureau des historographes de l'histoire d'Annam depuis GIA-LONG jusqu'à MINH-MẠNG.

18 mars 1880. — Orage l'après-midi, avec pluie.

20 mars 1880. — Grand vent vers 3 heures. Allé chez le **thương-bạc** pour entrevue avec S. M. ; on désirerait essayer avant pour voir si j'ai une tenue convenable.

22 mars 1880. — Sortie de S. M. en grande pompe à 4 heures pour aller offrir le sacrifice du Nam-giao. Pont de bateaux sur le fleuve pour l'escorte, chaise à porteurs royale... dans une grande barque ! Mauvais temps.

23 mars 1880. — Nuit très mauvaise ; grande pluie, vent. Très mauvais temps le jour. Plusieurs milliers d'hommes ont passé la nuit en plein air pour la fête du Nam-giao ! Les astrologues n'ont pas eu la main heureuse pour le choix du jour, où les prières S. M. ont trop attendri le ciel. Coup de vent d'Ouest. S. M. rentre à 8h30. Le pont de bateaux est démonté ; les guerriers passent par des bacs, lentement. Pluie forte, constante. Les guerriers passent jusqu'au soir.

24 mars 1880. — Minimum 16 degrés 7 ; venteux, pluvieux.

25 mars 1880. — A 2 heures, 18 degrés. Les guerriers travaillent à refaire les Bains du Roi. Ils sont dans l'eau jusqu'aux aisselles.

28 mars 1886. — Commencement d'exercices au fusil.

31 mars 1880. — Allé à Kim-long.

1^{er} avril 1880. — Les exercices continuent chaque jour ; escrime ; 400 hommes environ. Visite du thuong-bac ; il a des crampes d'estomac et est obligé de partir.

2 avril 1880. — Pas d'exercices. Retour des barques avec les femmes et servantes du roi. On prépare la grande barque à étage n°1.

3 avril 1880. — Pas d'exercices. S. M. sort à 6h45 en grande pompe ; coups de canon ; six galères (livrées rouges) remorquent. En tout, plus de 50 barques. Ils vont faire un sacrifice aux ancêtres (Ngự Thanh-minh, printemps) (1).

4 avril 1880. — S. M. rentre à 7 heures du soir. Pas d'exercices.

5 avril 1880. — Eléphants en chaleur ? ? — Deux passent devant la case ; ils sont entravés. Les cornacs ont une trompette et un petit gong. Reprise des exercices et barques.

6 avril 1880. — Exercices ; et exercices des éléphants.

8 avril 1880. — Exercices des éléphants le matin ; lances et javelots.

9 avril 1880. — Exercices.

11 avril 1880. — Remonte vers le haut de la rivière, bras gauche (2) en remontant ; rapides, désert; nil ; descendu.

12 avril 1880. — Chasse ; rien trouvé ; pluie ; descendu à Ngọc-hổ (3).

13 avril 1880. — Chassé dans les monts de Châm à Ngọc-hổ de 5h30 à 1 heure. Terrain fort difficile ; rien vu ; rentré à 3 heures à la Légation.

22 avril 1880. — Discuté avec le biện-lý pour nos transports par Tu-yên (4).

(1) Lễ Thanh-minh, fête des morts, visite des tombeaux.

(2) Vers le tombeau de GIA-LONG.

(3) Chrétienté, en face du tombeau de THIỆU-TRỊ, de l'autre côté du fleuve.

(4) Tư-hiến, passe de Châu-mai, lagune de Cao-hai, à 40 km au Sud de Hué. Voir carte de l'Annam à « Cap Chou-mai ».

26 avril 1880. — Départ du garde du génie M. JACQUOT à 11 heures du matin.

29 avril 1880. — Orage ; pluie violente, vent à midi; dois partir à la chasse, y renonce, l'ouragan continuant et la barque ne pouvant sortir.

3 mai 1880. — Déjeuner de la mission à la Légation.

7 mai 1880. — Fin des exercices militaires.

14 mai 1880. — Envoyé lettre à S. M. au sujet des mines.

15 mai 1880. — Difficultés pour la remise de la lettre. S. M. rentre de la chasse. Le **thương-bạc** voudrait connaître le contenu de la lettre : je refuse de lui répondre ; finalement la lettre est transmise.

16 mai 1880. — S. M. envoie à 5 heures du soir un énorme poisson, présenté par le **biện-ly**.

17 mai 1880. — Parti pour **Truôi** (1) ; arrivé avant le jour.

18 mai 1880. — En chasse au jour. Vu des gaur ; approche difficile ; tiré de loin sur des bœufs en contrebas ; un blessé ; *nil*. Chassé le soir de 3 à 7. Relancé les bœufs, pas moyen de les approcher ; ils acheminent sur monts nus. Tiré de haut en bas, puis à travers vallée : *nil*.

19 mai 1880. — Chassé sur la rive droite. Vu, tard, un gaur sur la lisière d'un bois, en partie masqué, il guette ; d'autres, couchés, se lèvent. A 400 m vus en découvert ; filent ; pas tiré. Traces de tigre fraîches suivies longtemps. Le soir, retour au même point. Deux gaur sortent du bois, puis y retournent peu après en fuyant après avoir hésité et disparaissent. Peu après, j'entends un grand tapage : mugissement de colère, rugissements de tigres : un gaur est pris par un tigre. La lutte est longue. Une demi-heure après un gaur ressort seul plus loin, longeant les fourrés, hors de portée et disparaît, mugit. Rentrés à la nuit ; départ ; arrivée à la case à 8 heures du matin.

20 mai 1880. — Tir le matin à **Thuận-an** ; canon ; S. M. y assiste.

23 mai 1880. — Allé à Kim-long.

24 mai 1880. — Retour de S.M. à 10 heures ;

(1) A 27 km au sud de Hué.

26 mai 1880. — Commencement des examens des **Tân-sĩ** (1).

4 juin 1880. — Exercice de cavalerie le matin, des éléphants le soir.

6 juin 1880.— S. M. part pour la chasse à 6h30 matin, en grande pompe, pour aller à **Tư-hiến**. Sortie annoncée par 9 coups de canon ; beaucoup de fonctionnaires suivent.

7 juin 1880. — Visite du P. RENAULD ; du **biên-lý**.

8 juin 1880. — A 8 heures du matin, arrivée du P. BONIN annonçant que 1' *Antilope* est à **Thượn-an** depuis le 7 à 6 heures du matin. Nous n'en sommes pas encore prévenus. Le commandant de l' *Antilope* arrive à 9 heures du soir.

9 juin 1880. — Etant occupé, je refuse de recevoir le **biên-lý** le 10. Attendu démarche du **thương-bạc**.

11 juin 1880. — Le **biên-lý** confère avec MM. FORÊT et PEYRISSET.

17 juin 1880. — Parti pour Ba-trực à 1 heure de l'après-midi.

18 juin 1880. — Débarqué à Bê-n-cui à 5h30 du matin ; allé à la ferme ; bagages arrivent 10h30 ; parti à la chasse à 3h30. Vu gours, pas pu tirer.

19 juin 1880. — Départ en chasse à 5h30. Vu des gours, mais pas pu les tirer. Même chose le soir. Le matin, j'ai coupé un troupeau dans les collines ; 5 sont allés dans la plaine, 2 ont regagné les collines ; 3 traversent la plaine ; ce sont les mêmes que j'ai revus le soir.

20 juin 1880.— Parti à 5h15 et chassé jusqu'à 1 heure. Vu et fait lever deux bœufs dans les fourrés, rembûchés de suite ; pas pu relancer. Vue une grande bande d'un autre côté de la plaine : plus rien trouvé en arrivant.

21 juin 1880.— Parti à la chasse à 5h30. Entendu des bœufs, pas pu tirer. Ils se sont remisés dans des fourrés. Envoyé les bagages à 1h15. Orage vers 2h15. Partis de Bê-n-cui à 3h15 ; aux rapides vers. 7h15.

22 juin 1880. — Arrivée à la Légation à 4h30 du matin.

23 juin 1880. — Sa Majesté rentre de **Thượn-an** à 3h30 ; barque de femmes rentre à 10 heures, les cuisines à 1h30.

(1) Concours littéraire pour le grade de docteur. A lieu tous les trois ans à la Cour, après les examens de bacheliers et licenciés.

26 juin 1880. — Citadelle pavoisée. S.M. reçoit le matin ; la réception est annoncée par 9 coups de canon, trois autres à la fin, puis trois encore. Anniversaire de naissance de la mère du roi (1). La nuit, fort orage, pluie.

3 juillet 1880. — Allé à Kim-long ; revenu par le tour de la Citadelle ; passé le bac de la Mission.

5 juillet 1880. — La Mission déjeune à la Légation.

7 juillet 1880. — *L'Antilope* entre le soir à **Thuận-an**.

8 juillet 1880. — Arrivée du commandant avec courrier à 10h30. Allé chez le **thương-bạc**.

13 juillet 1880. — *L'Antilope* part à 5 heures du soir. Le P. DANGELGER part pour Saigon. Commencé les travaux de réparation de la Légation.

14 juillet 1880. — S. M. sort en grande pompe à 6h30 ; va à **Tur-hiễn**.

18 juillet 1880. — Retour de S. M. dans la soirée ; va dans son jardin (2).

19 juillet 1880. — On va à 8 h quérir S. M. à son jardin ; il rentre à 5h30 et part à 1 heure du matin pour **Thuận-an**.

20 juillet 1880. — Le départ de S. M. est annoncé par le canon. Grande barque remorquée par 9 autres.

21 juillet 1880. — Reçu à 6 heures courrier par *America*. Reçu une mention de l'Exposition pour les pieds d'éléphants naturalisés.

24 juillet 1880. — A 5 heures du soir, 34 degrés dans chambre à coucher. Visite du **biện-lý**, qui demande si la lettre adressée au gouverneur a été envoyée ; je refuse de répondre.

25 juillet 1880. — Minimum 30 degrés 5. A 8 heures, allé chez le **thương-bạc** ; posé l'ultimatum et refusé de discuter. Accordé jusqu'à 6 heures du soir. A 5h05, le **tham-biễn** vient avec une décision nouvelle, ne violant pas le traité, se termine par un reproche d'incon-

(1) La reine-mère **Tự-Dữ**, originaire de **Gổ-công**, 1^{re} femme de **Thiệu-Trị** (1840-1847), décédée en 1902.

(2) Appelé **Tịnh-tâm**, dans la Citadelle, au Nord du Palais, auquel il était relié par un chemin muré des deux côtés et qui permettait au souverain de s'y rendre pour pêcher et chasser sans être vu des profanes.

venance à la lettre du gouverneur (ses menaces jugées peu convenables), assimilé à la faute commise par l'Annam dans l'affaire des sapèques. Je refuse de prendre la lettre et exige la suppression de ce paragraphe. A 6 heures et demie le **tham-biến** revient dire qu'il n'y a pas moyen de le supprimer. Je réponds : « Bien, laissons aller les événements ». Lui part consterné. A 9h30, je lui fais dire que nous sommes prêts à filer. A 10 heures, on me prie d'attendre un peu, que manquent seulement les cachets. A dix heures 1/2, on apporte une décision conforme que j'accepte. FORÊT et PEYRISSET parlent aussitôt. Affaire réglée provisoirement. Fatigué.

27 juillet 1880. — *L'Antilope* quitte **Thuận-an** à 6 heures du matin.

28 juillet 1880. — Grand vent, temps couvert ; un peu de pluie.

30 juillet 1880. — Deux jours de temps couvert, un peu de pluie.

31 juillet 1880. — S. M. va se promener.

3 août 1880. — Exercices des éléphants. S. M. rentre de grand matin,

6 août 1880. — Premier du 7^e mois. Envoyé à S. M. un stéréoscope américain avec une poupée nageuse ; au ministre, une nageuse et un vélocipède ; jouets, aux deux assesseurs.

8 août 1880. — S.M. sort sans cérémonie ; va vers **Văn-miêu** (1) à 3 heures. Le **tham-biến** venu remercier pour les cadeaux.

9 août 1880. — Visite du P. RENAULD.

11 août 1880. — Retour de S. M. à la nuit.

14 août 1880. — S. M. envoie un *cái-khay* (plateau) incrusté sur laque de la valeur de 0 ligature 50, plus un petit panier à anses.

17 août 1880. — Reçu lettre de VERNEVILLE (2) apportée par le nouvel interprète **VỎ-PHI-PHUNG**, venu par *l'America* ; parti de Saigon le 9, arrivé à Tourane le 15 au soir. **HUYNH-THẨM**, du **Quảng-ngãi**, connaît un prêtre annamite **ĐẶNG-ĐỨC-THUẬN** ; était **Tan-trưởng**, sorte d'aide de camp, lettré accompagnant un guerrier, accompagne un **Tan-thông**.

(1) **Văn-miêu**. Temple de la Littérature ou de Confucius, rive gauche du fleuve, à 3 km en amont de Hué.

(2) Qui fut plus tard résident supérieur au Cambodge.

19 août 1880. — S. M. va se promener à Sans-Souci dans la Citadelle (1).

30 août 1880. — Temps couvert, à 11h15 vent ; fortes rafales, pluies intermittentes.

31 août 1880. — Dès 4 heures du matin, pluie ; temps couvert.

1^{er} septembre 1880. — Exercices de cavalerie.

2 septembre 1880. — Visite des deux **tham-biến** ; *nil* ; annonce qu'il n'y aurait pas d'illuminations, que je ne recevrai pas de repas.

5 septembre 1880. — Forte pluie et orage dans la matinée, couvert l'après-midi. Max. 26 degrés ; min. 25 degrés 5.

7 septembre 1880. — On commence à démolir les Bains Royaux en prévision des pluies. Un peu de pluie hier matin.

10 septembre 1880. — Grain court à 1h30. Visite du **thương-bạc** et de ses assesseurs (3 heures). S. M. retour de la chasse, va se promener à Sans-Souci (2).

13 septembre 1880. — Allé à Kim-long.

14 septembre 1880. — De 4 à 8 heures du matin, grande pluie. Une empreinte de patte de tigre mesurant 18 cm de largeur a été relevée à **Ba-trục**. A 8 heures du soir, pluie, puis orage violent et pluie jusqu'à 2 heures du matin le 15.

17 septembre 1880. — Dès minuit, pluie et vent S. O. Peu de vent, mais pluie presque continue. Le fleuve monte (9 marches) (3). Pendant la nuit, vent violent, pluie intermittente. Inondation médiocre (16 marches). Les eaux baissent dès 9 heures du matin. Temps couvert, pluie intermittente, vent id.

19 septembre 1880. — Arrivée à 3 heures du P. DANGELZER. *Antilope* à **Thuận-an**, avec MM. ORDONEZ, HENESTROSAS. et Mgr. CASPAR (4).

20 septembre 1880. — Arrivée de MM. ORDONEZ et HENESTROSAS à 11 heures. Déjeuner à la Légation.

(1) Le **Tĩnh-tâm** fut baptisé par les Français « Pavillon Sans-Souci », traduction libre de **Tĩnh-tâm**.

(2) Jardin **Tĩnh-tâm**, déjà cité.

(3) A l'escalier de l'embarcadère de la Légation.

(4) Evêque de Hué. Voir notice nécrologique de L. CADIÈRE (*Bulletin des A. V. H.*, année 1917, pages 313-317).

21 septembre 1880. — Visite de M. ORDONEZ au **thương-bạc**; beau, chaud.

22 septembre 1880. — Beau et chaud. Visites officielles à 4h30 à Mgr. CASPAR avec le docteur et du **thương-bạc** à nos voisins. Dîner à la Légation entre nous. Le P. **HOÀNG** est de retour à 9 heures du soir.

23 septembre 1880. — A 9h30, départ du traité pour le **thương-bạc**, avec musique, parasols, **hát-bội**. Le P. **RENAULD** déjeune à la Légation.

25 septembre 1880. — A 8 heures, premières démarches pour échange des ratifications du traité hispano-annamite. Difficultés, Le roi d'Annam ne veut rien signer en dehors du texte annamite ; peu de confiance. Interruption à 4 heures. Pluie. A 4h30 la mission espagnole retourne chez le **thương-bạc**.

26 septembre 1880. — Dîner à la Légation : Espagnols et Mission de Kim-long. Echange des ratifications du traité espagnol à 3 heures et à 5 heures dans la Citadelle.

27 septembre 1880. — Salve de quelques coups de canon à 6h1/2, puis 3 coups à 8 heures. La Citadelle est pavoisée. Premières vêpres de la fête de S. M. A 4 heures le **tham-biễn** apporte des grenades, des caramboles, des kaki, des gâteaux de la part du roi. Citadelle illuminée le soir.

28 septembre 1880. — Arrivée de **CHAMPEAUX** (2) avec son secrétaire.

29 septembre 1880. — Audience solennelle à 9h30 pour la fête de S. M. A 11h1/2 deux **tham-biễn** viennent apporter des fruits et des gâteaux à mon successeur. Nous sommes invités au feu d'artifice : refusons, malades, occupés.

30 septembre 1880. — Mât de pavillon encore pavoisé. Illumination le soir. Visite d'adieux aux **tham-biễn, thương-bạc**, à la Mission. Pas pu recevoir le ministre de l'Intérieur, **NGUYỄN-CHÀNH**, venu de la part du roi. Reçu cadeaux de S. M. : une boîte rectangulaire, un petit plateau, 3 pièces de soie dont deux grandes. Dîner de tous à la Légation.

(1) **PALASNE DE CHAMPEAUX**, inspecteur des Affaires indigènes en Cochinchine, venant pour faire l'intérim de M. **RHEINART**.

1^{er} octobre 1880. — De 9 à 11, visite de **NGUYỄN-CHANH** ; remise papier, paroles de S. M. sur affaires Parti dans une barque annamite à 11 heures du soir. Arrivé à bord à 2 heures du matin.

2 octobre 1880 — Parti à 6 heures du matin. Beau temps ; à 11 heures devant Tourane.

3 octobre 1880. — Mouillé à 6 heures devant **Thi-naï** (Quinhon). Passé la journée avec M. et M^{me} V.

6 octobre 1880. — Saigon à 6 heures, visite au Gouvernement et au directeur de l'Intérieur.

11 octobre 1880. — En compagnie de VULLIEZ (1) et de HENESTROSAS, partis à la chasse à Ông-trinh par la canonnière *Harpon* à 2 heures. A 7 heures au **Ngã-tur**, près de l'arroyo de Ông-trinh. Allé à Ông-trinh en sampan en une heure 1/2. Grain très fort. On signale 4 ou 5 éléphants depuis quelques jours. Le poste est dans un état déplorable.

12 octobre 1880. — Départ pour la chasse à 6h30. En cinq heures de courses, rien trouvé que des traces de deux jours.

13 octobre 1880. — Départ pour la chasse à 6 heures ; longé les monts ; traces de 3 jours : à 11 heures piste fraîche d'un solitaire. Suivi dans le *tranh* vers le Rach-be. A midi, sous bois ; à midi 1/4, crottins chauds ; à midi 20, éventés : l'éléphant se met aux aguets. Je l'aperçois de face, les oreilles écartées. Mal placé, je déboite à gauche. L'éléphant s'enlève sur ses pieds de derrière et pivote pour filer sous bois. Je tire avec le calibre 4 sans avoir le temps de viser. Fumée. L'éléphant file en trompétant. HENESTROSAS et VULLIEZ n'ont pas le temps de tirer. Rentrés à 2h1/4 bredouilles. C'était un éléphant solitaire à petites défenses. Nous partons à 10 heures du soir et sommes à bord de la canonnière à 11h1/2. Retour à Saigon.

17 octobre 1880. — Départ pour la France à 11h30.

M. DE CHAMPEAUX *fait l'intérim jusqu'au 15 août 1881.*

(1) Procureur de la République à Saigon qui fit un voyage à Hué en 1880. Voir récit de ce voyage dans *Bulletin A. V. H.* 1934, pages 199 et suivantes. Fut ensuite avocat général à Aix-en-Provence. Ami personnel de M. RHEINART.

IV. SUITE DU JOURNAL. — DU 5 SEPTEMBRE 1881
AU 31 DÉCEMBRE 1882

1881

Août 1881. — Congé terminé le 13 mai 1881. Repris le service à Hué. Au retour, passé à **Thi-nai** (Quinhon) pour l'affaire Loi.

5 septembre 1881. — Entretien avec le ministre au sujet de la contrebande de monnaie. Lettre autographe du roi. Il désirerait, comme il l'a manifesté dans sa lettre envoyée en 1880, que des visites soient échangées entre mandarins et Légation. Il écrivait alors: « Venu de régions lointaines et vivant seul, vous ne pouvez échapper à la mélancolie. Nous aurions voulu que des mandarins vous fissent de fréquentes visites pour rire et pour parler, afin d'entretenir la gaieté, mais j'ai craint pour vous l'importunité de ces fréquentes visites... » Puéril ? et inutile. La lettre autographe était écrite à l'encre rouge sur une tablette d'ivoire. Conformément aux rites qui interdisent que des caractères tracés par la main de S.M. puissent sortir de la Capitale, on ne m'a remis qu'une copie. L'original a été rapporté à S.M. après qu'on m'en eut donné lecture à la Légation. C'est le ministre de l'Intérieur qui m'apporte la lettre de bienvenue, le lendemain de mon arrivée, avant même que je n'aie eu le temps d'écrire à S.M. pour la lui annoncer.

24 octobre 1881. — Visite du **thương-bạc**. Explications sur les limites du port. Le 5 de ce mois, un ouragan a détruit presque tous les bâtiments affectés aux services des Douanes. Le 3 à midi, on a ressenti un violent coup de vent à Hué jusqu'à 4 heures du soir. Le D'PHILIP a fait une étude sur le typhon.

16 novembre 1881. — Un homme employé à la Légation et à mon service personnel est saisi le soir par les Chinois de la ferme d'opium qui le maltraitent indignement et le séquestrent chez eux. Les Chinois de la ferme ont en effet une sorte de prison munie de ceps. Ils sont les protégés du ministre des Finances. Je demande des excuses pour offense à l'inviolabilité de la Légation.

28 novembre 1881. — Sur l'ordre formel du roi, à qui j'ai dû m'adresser pour obtenir satisfaction, le gérant est arrêté à 15 ou 20 km d'ici sur la route de Tourane, et ramené à Hué dans la nuit.

29 novembre 1881. — Au matin, le ministre me fait prier de le recevoir. Malgré le mauvais temps, il se présente avec tout son personnel, amenant le nommé **CHIÊU**, gérant de la ferme d'opium, le caissier, et le

Xuât-quan. Tous les trois furent introduits et demeurèrent debout sur le seuil de la porte du grand salon tandis que nous étions assis. Après les excuses faites, je rappelai aux Chinois qu'ils n'étaient autorisés à résider à Hué que parce que l'on consentait à les considérer comme Annamites ; que Hué et **Thuận-an** étaient fermés aux étrangers... (Ils pourraient en effet se faire naturaliser Anglais avec l'espoir de se faire protéger par un gouvernement). Je les invitai à respecter les autorités annamites ainsi que nos propres droits, les assurant qu'aucune injure ne resterait impunie. Je leur fis payer de plus une amende de 500 piastres dont 400 furent envoyées à **Ninh-hải** pour les victimes du typhon.

29 décembre 1881. — Une mission d'ingénieurs vient étudier les mines de l'Annam. Rendu compte au gouverneur de l'envoi sur le *Washi* d'un assesseur du **thương-bạc** à Saigon : c'est le **biện-lý TRAU**, frère du **tuần-phủ** du **Quảng-nam**, fonctionnaire du 3^e degré, 2^e classe. Il a pour mission de porter des cadeaux, mais au fond, il doit sonder nos intentions et tenter de me faire partir. Demande au **thương-bạc** des échantillons de minerai que nous n'avions pas pu nous procurer pendant notre exploration.

*
* *

1882

1^{er} janvier 1882. — Vent et pluie intermittente.

2 janvier 1882. — 17 degrés. Froid, couvert, un peu de vent. Arrivée à 1 heure du D'TIRANT et de M. TROPLONG, enseigne de la *Fanfare*, venus en baleinière, par **Châu-mới** (1) ; on fait route en 50 heures ; 6 matelots et 1 Annamite.

3 janvier 1882. — Exercices de cavalerie au javelot.

4 janvier 1882. — Départ de M. TROPLONG et de la baleinière à 8 heures par temps brumeux sans vent.

6 janvier 1882. — A 7 heures du soir, nous sommes à table, au quart du dîner quand arrivent à l'improviste le commandant de la *Fanfare*, avec son second, le médecin, un aspirant (M. TROPLONG est resté seul à bord). Entrés à 1 heure ; ils ont voulu venir tout de suite ;

(1) A 40 km au Sud de Hué. Passe donnant accès à Hué par la lagune de Cao-hai, déjà cité.

partis à 5 heures, venant envahir la Légation où ils ne sont pas attendus.

7 janvier 1882. — Départ à 1 heure du second et de l'aspirant ; le vent se lève, à 3 heures, pluie très forte et grand vent.

8 janvier 1882. — A 6 heures du soir, 13 degrés, 7, minimum de la saison.

9 janvier 1882. — Visite du **thương-bạc** de 2 à 3 heures ; *nil*.

10 janvier 1882. — Été chez le **thương-bạc** à 3 heures ; *nil*. Départ du D'TIRANT à 9 heures.

11 janvier 1882. — Départ de la *Fanfare* le matin emportant pour moi 4 bahuts et 1 caisse.

14 janvier 1882. — Visite de Mgr. CASPAR à 9 heures. Beau temps ; 17 degrés à 20 degrés.

16 janvier. — Été voir Mgr. CASPAR ; porté 43 bouteilles de Malaga.

23 janvier 1882. — Été chez le **thương-bạc** de 3 à 4 heures pour lui remettre Croix espagnoles pour S.M. et divers.

24 janvier 1882. — Arrivée du P. RENAULD à midi.

25 janvier 1882. — Parti pour Bền-đá à 4 h 30.

26 janvier 1882. — Arrivée de nuit. Parti à la chasse au jour sur la rive gauche ; rien vu ; cherché pendant 4 ou 5 heures.

27 janvier 1882. — Descendu à BẾN ÔNG-sua, sur la rive droite près de Bền-đá. Chassé pendant 5 heures sans rien voir. Traces d'un éléphant solitaire, de 2 jours ? Dans la forêt. Traces de gours fraîches dans un *tranh* trop haut et trop serré. Impossible d'y rien voir. Descendu à Ngọc-hổ.

28 janvier 1882. — Beau temps ; le vent se lève à 11 heures. Parti à la chasse avant le jour : rien vu. Retour à la Légation à 3 heures.

29 janvier 1882. — Visite du **thương-bạc** et de ses deux assesseurs ; visite fort courte, abrégée par mes réflexions sur la succession de S.M. dont j'assure que nous serons les exécuteurs testamentaires... Je remercie le **biện-lý** des démarches qu'il a faites à Saigon pour mon changement... *sed non voluere fata* (1).

8 février 1882. — 16 degrés. Pluvieux, avec un peu de vent. Visite du P. RENAULD. Été chez le **thương-bạc** de 3 à 4h40 ; taux de la piastre ; longues explications ; le dragon, mines.

(1) Mais le destin ne l'a pas voulu.

12 février 1882. — Beau, vent d'Est ; 21 degrés. Été en promenade autour du **Văn-miêu** (1) à 2 heures.

15 février 1882. — Très beau. 24 degrés 5 à 6 heures du soir. Visite du Chinois représentant de la C^{ie} chinoise à 4h30.

16 février 1882. — Très beau 24 degrés 5. Introduction à **Thuận-an** en octobre 1881 de 170 caisses à pétrole contenant environ 35 ligatures en cuivre chacune : 5.950 lig. cuivre ou 35.700 lig. zinc. Annonce du projet de visite d'envoyés du Ministère des Rites pour le 17. Refus de recevoir, occupé. On sait que je voudrais refuser les cadeaux du premier de l'An ; on voudrait les apporter par ruse, la veille de l'échéance.

18 février 1882. — Vent ; temps couvert : 23 degrés. Premier de l'An annamite. A 8 heures, audience royale. Été Kim-long, fait le tour de la Citadelle.

21 février 1882. — Vent, brume ; un peu de pluie ; 19 degrés. Visite du **thương-bạc** et des 2 assesseurs. Visite de Mgr. et de deux missionnaires.

27 février 1882. — Très beau ; 22 degrés. Pas de pavillon à la Citadelle depuis 2 jours ???

28 février 1882. — Courrier arrivé par le vapeur *Méli*, chinois, arrivant de **Thuận-an**, et autre courrier par *Fanfare*. Été chez le **thương-bạc** de 2h1/2 à 4h1/2 ; divers ; fini par bruits de guerre.

1^{er} mars 1882. — Très beau. Le P. RENAULD envoie un Argus. Exercices au javelot par dix cavaliers.

2 mars 1882. — Beau : 23 degrés. Le **biện-lý** apporte à 3h30 des oranges mandarines de **Thanh-hóa**, présent royal.

3 mars 1882. — Couvert ; à 5h30 pluie avec un peu de vent ; tombé aussitôt. Le matin, exercices de cavaliers (10) ; même exercices à pied le soir.

4 mars 1882. — Couvert ; fort peu de pluie ; vent ; 18 degrés 5 — soir et matin, exercices de cavalerie (10 cavaliers). Rentrée des semestriers (2).

5 mars 1882. — Maximum 19 degrés. Vent de N.O. assez fort ; un peu de pluie. Exercices de cavalerie matin et soir, toujours par 10

(1) **Văn-miêu**, temple de la Littérature ou de Confucius, à environ 4 kilomètres en amont de Hué, rive gauche, déjà cité.

(2) L'armée annamite était composée de deux bans. La relève était effectuée par moitié tous les six mois.

ou 9. Installation pour les grandes manœuvres de 3 pièces en batterie.

6 mars 1882. — A 1 heure du matin, 3 coups de canon puis pétards : cérémonie du **Tê-cơ**. Pluie et vent ; 17 degrés 5.

9 mars 1882. — Pluie le matin ; à 6 heures 14 degrés 9. Dès midi, beau, couvert. Exercices de cavalerie à 1 heure. Promenade de 2h1/2 à 4h3/4 par **Phủ-cam** et **An-cựu**. S.M. sort le soir ; petits autels préparés pour lui dans la rivière de **Phủ-cam**.

10 mars 1882. — Beau, un peu couvert ; maximum 19 degrés, minimum 17 degrés. A 4h35 un mot de VERNÉVILLE du 5 par *Méli*, avec choux, marrons, fromages. Visite du Chinois des transports de riz.

11 mars 1882. — Couvert sans pluie ; 20 degrés à midi. Exercices de cavalerie matin et soir, lance et javelot ; 2 reprises de 10 cavaliers chacune.

12 mars 1882. — Brumeux ; un peu de pluie ; à 2 heures un peu de soleil. Exercices de cavalerie à 2 heures. Été voir. Chevaux conduits par des ficelles amarrées aux étriers quand les armes occupent les 2 mains. Été voir le **biễn-lý** pour douanes, Le **thương-bạc** est malade.

15 mars 1882. — Beau à 4 heures, vent du Nord ; température en baisse, ciel se couvre. De l'autre côté de l'eau, devant les casernes, exercices à la lance et au sabre par tout un régiment.

17 mars 1882. — Brume le matin, puis très beau. Un éléphant circule entravé (époque du rut). Appel et revue des troupes dans la Citadelle.

19 mars 1882. — Brouillard épais, puis très beau, Matin, exercices de cavalerie ; soir, tir au pistolet. A 6 heures, arrivée du courrier par *Méli*. De VERNÉVILLE envoie un picul de pommes de terre, choux, carottes.

20 mars 1882. — Brume épaisse pendant toute la nuit ; se dissipe le matin. Température 20 degrés le matin, monte à 24 degrés. Exercices de cavalerie, 30 cavaliers ? Visite du capitaine du *Méli* ; difficultés de s'entendre. A 6 heures du soir, arrivée de *l'Antilope* entrée à **Thuận-an** à 11 heures. Le commandant DE MAROLLES (*p.i.*) et un enseigne arrivent à 7 heures 30.

21 mars 1882. — Très beau. Exercices de cavalerie le matin. Réveillé à 9h45 du soir par l'arrivée de 2 jeunes indiscrets de *l'Antilope*. Arrivent à jeûn.

22 mars 1882. — Couvert ; vent du Nord. Porte lettre de S.M. de Siam au ministre. Entretien varié : sentiments de l'Annam. A 11 heures retour du Dr PHILIP avec M. SIMON. A 2 heures, arrivée des colis pour S.M. et de pommes de terre, plus un baril de farine. A 3h30, départ des jeunes indiscrets.

23 mars 1882, — Départ du commandant et du second de l'Antilope.

26 mars 1882. — Un peu de brume le matin, couvert; à 6 heures, tempête violente et pluie. Promenade au delà de la tour (1) ; retour juste au moment du grain.

28 mars 1882. — Un peu de pluie et de soleil. 16 degrés — 19 degrés. Exercice d'attelage à 2 chevaux pour Nam-giao.

29 mars 1882. — Visite du **tham-biên**. Apporte 100 piastres pour l'Antilope. Remerciements pour transport des cadeaux ; refus d'accepter un cadeau en argent pour l'Antilope. Arrivée du Méli.

31 mars 1882. — Achèvement des préparatifs pour le Nam-giao ; répétition de remorquage de la péniche à étage sur la rivière de **Phủ-cam** ; pont de bateaux barre le fleuve depuis près de deux jours.

1^{er} avril 1882. — Beau temps. Dès 1 heure, peu d'orage, tonnerre ; couvert. Fête du Nam-giao : Sacrifice au Ciel et à la Terre, pendant la nuit du 1^{er} au 2 avril. Été voir défiler le cortège. Partis à 3 h 30, S.M. passe devant nous à 4h45 dans un malabar sans, roues porté par 30 à 40 hommes. Le cortège est fort long, en tout semblable aux dessins faits. Quelques éléphants en tête ; procession de gens à étendards et soldats ; un éléphant traînant un petit panier ; 3 ou 4 chars ou paniers suivent, traînés par des chevaux. S.M. est au milieu du cortège qui est fermé par deux éléphants. Le long du chemin, de petits autels de 10 en 10 mètres avec parasols, pavillons... La foule s'accroupit au passage de S.M., à plus de 15 mètres au moins du chemin. Nous sommes placés le plus près ; nous nous déplaçons et reculons, seuls. S.M. s'étonne de voir des gens debout, et tourne un peu la tête dans notre direction. Quelques gouttes de pluie, au retour ; temps lourd.

2 avril, 1882. — Beau, chaud, orageux dès 2 heures ; petite pluie d'orage à 4h30 ; 22 degrés à 25 degrés 5. Retour de S. M. Commence dès 7h30. Vers 8h40, la grande barque entrée dans l'enceinte. Le cortège se reforme sur le glacis ; à 9h30 il commence à défiler, ren-

(1) Tour dite de Confucius, pagode Thi^an-mô, à 3 km en amont de Hué.

trant dans la Citadelle par la porte qui vient après celle du roi ; le char royal (S.M. est-elle dedans ?) est à sa place dans le cortège, A 9 h 50, des coups de canon annoncent que la procession est arrivée au Palais. Vu quelques eunuques à casque en métal, longue robe foncée. Dès que le cortège est rentré dans la Citadelle, les portes du chemin muré de S.M. s'entr'ouvrent pour laisser-passer le public (1).

3 avril 1882. — Très beau, chaud. Minimum 22 degrés 5, maximum 28 degrés 5. Exercices de cavalerie.

4 avril 1882.— S.M. sort à 6h30 en grand appareil, allant à **Văn-miêu** (2) pour sacrifices. Très beau, chaud à 4h30, 29 degrés.

5 avril 1882. — A 4 heures du soir, 21 degrés 5. Vent fort se lève vers 4 heures du matin. Temps couvert ; à 6 heures du matin 34 degrés. Vent du N. fort ; couvert, un peu de pluie. Retour de S.M.

6 avril 1882. — Venteux, brumeux, pluvieux. Minimum 19 degrés 8 ; maximum 20 degrés 5. Exercices de cavalerie le matin. Visite du **thương-bạc** de 2h30 à 4h15.

7 avril 1882. — Lettre de V. (3) annonçant l'arrivée de troupes au Tonkin ; couvert, pluvieux, un peu de vent ; temps se lève un peu le soir. Commencement d'exercices d'infanterie. Un régiment dont 1/3 piquiers, 2/3 fusiliers, commence instruction individuelle ; exercices de cavalerie le soir.

8 avril 1882. — Couvert, assez beau. 19 degrés 5 — 22 degrés 5. Exercices d'infanterie matin et soir. Envoyé par **Méli** un mot pour recommander le P. **THƠ** (4), espion.

9 avril 1882. — Beau. Exercices d'infanterie et de barques : 12, plus une grande au milieu ; le chef est dans une autre petite. Envoi de **NGUYỄN-CHANH** au Tonkin comme **kinh-lược** (était ministre de l'Intérieur), assisté de **BÙI-NGHI**, ex-**thương-bạc** pour empêcher la conquête en négociant.

10 avril 1882. — Exercices d'infanterie et barques (inf. : 1 **vệ** ou 1.000 h. environ ; 12 barques, plus 1 grande ; station en étoile). Parti

(1) Un chemin mûré par deux hautes murailles conduisait du Palais au bord du fleuve, passant par la porte **Thế-nhon**. Sur les glacis, deux ouvertures, ouvertes en temps ordinaire, étaient fermées lorsque le roi devait passer par le chemin mûré.

(2) Temple de la Littérature, dit de Confucius, déjà cité.

(3) De VERNEVILLE, capitaine d'Artillerie de Marine, ami personnel de M. RHEINART, déjà cité.

(4) Prêtre catholique, déjà cité.

pour la chasse à 8 heures du soir. Le sieur **LEGRAND**, directeur du port de **Ninh-hải**, correspondant du P. **THƠ** pour le profit de l'Annam, appuyé par évêque espagnol.

11 avril 1882. — Chasse sans guides ; rien vu ; été **Bền-nghiêm**. Fort chaud.

12 avril 1882. — Parti de **Bền-nghiêm** au jour ; suivi un sentier en forêt jusqu'à Choi, rien vu, pas même vieilles traces ; retour. — Exercices en ordre de bataille, sur 2 rangs, passant à la formation en colonne sur le centre, par droite et gauche par le flanc ; forment des colonnes sur un rang.

13 avril 1882. — Eté à 8 heures chez le **thương-bạc**, remis lettre du gouverneur pour S.M. Temps couvert, un peu de pluie à 3 heures ; exercices le matin.

15 avril 1882. — Pluie le matin, couvert le soir. Exercices le soir ; escrime à la baïonnette sur 2 rangs ; nage : 14 barques.

16 avril 1882. — Un peu, de soleil ; un peu de pluie, 22 degré et 24 degrés; exercices nautiques par 16 barques et grande galère plus 1 mouche ; 3 à 4 fusils par barque. Exercices d'infanterie matin et soir.

17 avril 1882. — Pluie ; averses pendant la matinée. Exercices le soir à 4 heures.

18 avril 1882. — Couvert, vent froid. Exercices.

19 avril 1882. — Brumeux. Exercices matin et soir ; les 16 barques posées en étoile autour de la grande, depuis la veille ; interrompent pour simuler 2 ou 3 attaques et prennent formation de repos en aval. Visite du **thương-bạc** à 2 h 45 ; envoi de 2 dépouilles d'Argus ; on me demande si envoi de vin signifie bonnes dispositions.

20 avril 1882. — Couvert, un peu de pluie de temps à autre. Exercices infanterie et barques. Encore un éléphant entravé.

21 avril 1882. — Beau. Exercices. Acheté un dessin de la fête du Nam-giao.

23 avril 1882. — Maximum 27 degrés. Beau et chaud. Exercices sur eau et sur terre. Visite du **thương-bạc** de 3 à 4 h 40, au sujet des troupes envoyées au Tonkin,... que les gens ont peur... ; 300 soldats se sont promenés autour de la Citadelle avec haches, marteaux, échelles, armes.. ??? — Parti pour Truôi (1) à 5 h 45 du soir. Arrivé à 7 h 30 du matin.

(1) A 27 km. au Sud de Hué.

24 avril 1882. — Beau, chaud, orageux l'après-midi. Chassé le matin ; soir, traces très fraîches ; vu un cerf, *nil aliud*. Le soir, un ex-fournisseur de matériaux reconnaissant m'offre un coco. Remercie et refuse. Je lui offre un peu de vin ; le soir, il m'offre sa femme, proprement vêtue. Je le remercie et refuse ; ils disparaissent. Arrivée du courrier de Hanoi par l'Illyssus. Lettre de KERGADEEC et commandant RIVIÈRE.

25 avril 1882. — Parti à la chasse à 5h30. Rien vu. A 6h50 rencontré un planton qui m'apporte une lettre de la Légation m'avisant de l'arrivée d'une lettre urgente du ministre. Je reviens de suite. Départ de Truôi à 8h15 ; favorable, été à la voile ; au pont d'**An-cự** à 4 heures du soir, à la Légation à 5h15.

26 avril 1882. — Beau ; très chaud à midi ; 30 degrés ; 5 sous le vestibule. Exercices matin et soir. Été chez le ministre de 7h30 à 9h30 : sur Hanoi — pris ?, prévoir pour le reste bandes chinoises ? si viennent, pays perdu ; *bellum prope aut pax, est dubium* (1) ; si dois rester ici ou non ; si je pars, la paix est plus compromise ; il y a 3 partis : S.M. et peu de gens, pour la paix ; un parti de la guerre, et un intermédiaire.

28 avril 1882. — Chaud. A 1 heure orage sec ; quelques petites rafales de l'Ouest ; un peu de tonnerre et éclairs, ciel couvert. Courts exercices le matin, puis fini. On enlève les abris. Exercices militaires des éléphants à la pointe de Kim-long ; été voir en allant à Kim-long.

29 avril 1882. — Chaud, beau, minimum 26 degrés 5 ; maximum 30 degrés. Reçu à 5 heures le courrier d'Hanoi apporté par le *Parceval* devant **Thuận-an** : Hanoi pris le 25 avril ; **tống-độc** et **đề-độc** morts (2).

30 avril 1882. — A 7h45, été chez le ministre annoncer la prise de Hanoi. Stupeur : il est déconcerté, furieux, navré ; pense être destitué. S.M. est à la chasse. Visite du P. RENAULD. Chaud, orage raté de midi à 1 heure. Quelques gouttes de pluie à 1 heure. Exercices de barques le soir.

1^{er} mai 1882. — Chaud, faible orage sec à 1 heure. Visite du **thương-bac** à 7h30. Il est aujourd'hui rassuré ; il va aller au Tonkin arranger les affaires ; insiste moult pour m'emmener ; je refuse obstinément : ce serait la preuve que nous reconnaissons avoir quelques torts. S.M. rentre de la chasse à 3h15. Averse assez forte à 4h15. Le thermo descend à 25 degrés. L'éléphant entravé se sauve sans cornac à travers la campagne, passe derrière le jardin, culbute une case, un homme...

(1) La guerre est-elle sur le point d'éclater, ou bien est-ce la paix ? On ne sait.

(2) Prise de Hanoi par Henri RIVIÈRE le 25 avril 1882.

2 mai 1882. — Beayc A 5 h 30, 24 degrés 5 ; à 6 heures, 29 degrés. Matin couvert. Exercices des barques. S.M. m'envoie à 4 heures un Argus vivant.

3 mai 1882. — Très chaud. A 6h15, avis qu'un bœuf gaur est venu s'égarer à **An-cựu**, à 20 minutes de la Légation, et a blessé des gens. Pris carabines ; parti, j'apprends qu'il est mort ; renvoyé carabines et été voir. Était aveugle : il s'est cogné sur un tas d'arbres, a fini par en crever. Vu sur le bord de la rivière : mâle assez grand.

4 mai 1882. — A 4 heures, visite du nouveau **tổng-độc** de Hanoi, **TRẦN-ĐÌNH-TỨC**. Envoyé courrier au Tonkin par le *Parceval*.

4 mai 1882. — Beau, chaud, minimum 27 degrés, maximum 31 degrés 5. Les exercices se continuent sur face Kim-long et dans le haut de la rivière. Le *Parceval*, devant **Thuận-an**, embarque la Mission annamite.

5 mai 1882. — On a fait sortir de la Citadelle tous les habitants qui y demeuraient : soldats, fonctionnaires, employés l'habitent seuls. Surveillance active. Exercices continus, non sous nos yeux. Chaud le matin ; à 1 heure, orage ; temps couvert, à 5 heures 28 degrés 5. Exercices au loin. Le *Parceval* à **Thuận-an** à 6 heures ; mon courrier retardé à Châu-mai. Arrivée à 8h30 du soir du courrier par le *Méli*.

6 mai 1882. — Pluie vers la fin de la nuit ; minimum 25 degrés. Chaud. M. IDATTE part 5 heures, à **Tư-hiến** le 7 à 11 heures du matin ; parti à 2 heures soir pour Tourane.

7 mai 1882. — Minimum 26 degrés 5 ; chaud, à 2 heures couvert, orageux.

8 mai 1882. — **Điện** : temple; **hòn** : montagne ; chén : tasse, bol. — Chaud, orageux dès 1 heure, Été avec le docteur à **Điện-hòn-chén** (1) ; parti à 6 h 30 ; retour à 2 h 50.

9 mai 1882. — Maximum 31 degrés. Beau, orageux et un peu couvert ; dès 1 heure, chaud, lourd. Exercices à la pointe du canal et du fleuve Kim-long.

10 mai 1882. — Beau ; nil ; 26 degrés, maximum 28 degrés 5. Retour de M. IDATTE à 3 h 30.

(1) **Điện-hòn-chén**. Temple de la colline en forme de coupe, appelé par les Européens : Pagode de la Sorcière ; sur la rive gauche du fleuve.

11 mai 1882. — Beau. Mgr. CASPAR vient déjeuner avec les P. P. RENAULD et BARTHÉLÉMY (1) à la Légation.

12 mai 1882. — Beau. 29 degrés.

13 mai 1882. — Beau ; 30 degrés 74. Visite du Chinois des transports de riz ; m'apporte carte d'Indochine de DUTREUIL. Envoyé au P. RENAULD 175 piastres 3 ligatures pour payer bibelots et pièces de soie.

15 mai 1882. — Chaud ; 31 degrés à 2 h 30 ; orage, coup de vent très violent, 5 ou 6 rafales seulement, un peu de pluie de 3 à 5, intermittente. Visite du **thương-bạc** de 3 à 4 h 30, au sujet de ma lettre sur les travaux de défense, de **Thuận-an** ; sont inquiets ; si on casse, que ferons-nous ?

16 mai 1882. — Beau, chaud ; 31 degrés. Exercices vers Kim-long chaque jour. Reçu à 8 heures courrier du Tonkin par *Méli*.

17 mai 1882. — Orage à 9 heures du soir, pluie assez forte ; 27 mm. au pluviomètre.. Chaud maximum chez moi 31 degrés 5 ; en bas, 35 degrés ; à 4 heures, éclipse de soleil (1/4 à peine).

18 mai 1882. — Examens de lettrés. Trois séries de 1 jour chacune. Dureront 8 jours ; 4.000 candidats. — Beau, chaud.

19 mai 1882. — Beau, un peu orageux l'après-midi. Exercices finis vers Kim-long. Visite d'adieux du P. BARTHÉLÉMY.

20 mai 1882. — Chaud, maximum 33 degrés sous le vestibule ; 29 degrés 9 à neuf heures du soir.

21 mai 1882. — Orage pendant la nuit ; un peu de pluie, vent fort de 10 heures à 1 heure. Chaud ; maximum 33 degrés 5 sous vestibule aéré.

24 mai 1882. — Beau, chaud ; les manœuvres de barques continuent.

25 mai 1882. — Reçu à 10 heures lettre de Hanoi, Visite du **thương-bạc** et de ses 2 acolytes de 3 à 5 heures.

26 mai 1882. — Chaud ; 32 degrés 7 sous le vestibule aéré.

27 mai 1882. — Matin chaud ; dès 1 heure vent assez fort, puis couvert, orageux, un peu de tonnerre.

Lettre : « 27 mai. — On m'assure qu'un fonctionnaire est parti il y a quelques jours pour Tourane au il va s'embarquer pour Hong-kong, et, de là, se rendre à Canton. Il serait porteur d'une lettre de S. M. adressée au vice-roi de Canton.

(1) Né à Paris en 1852, venu à Hué en 1877, a construit la belle église de **Cửu-tùng**, où il passa 20 ans, mort en 1918.

Demande-t-on des secours contre ? S'occupe-t-on du chef des Pavillons Noirs ? Je- vais tâcher d'avoir une copie... Il faudrait que notre consul à Hong-kong surveille les menées des Annamites... Il est indispensable que nous soyons en force pendant quelque temps... »

28 mai 1882. — Coup de vent violent à 1 h 30. Pluie pendant une partie de l'après-midi. A 4 heures du soir, arrivée des officiers de l'*Antilope*. On m'avise de la présence d'un tigre, à **Ngọc-hổ**, près du fleuve, à découvert, gardé par les gens du village. Ayant du travail, je ne puis aller. Les gens le rabattent vers des arbres sur lesquels d'autres sont postés avec des lances ; de là haut, on lui enfonce tout un fer de lance dans les reins ; il ne se défend pas et s'éloigne ; un autre lui plonge une lance dans le cou, quelques balles. Le 30 on me l'apporte à la Légation pour la prime. Je vois qu'il était blessé depuis 15 jours d'une balle à l'épaule ; plaie énorme, ne tenait plus debout.

30 mai 1882. — Couvert ; pas bien chaud. Été chez le **thương-bạc** de 7 à 9 heures. Le commandant de l'*Antilope* part à 9 h 30 du soir.

31 mai 1882. — Pluie pendant la nuit ; assez forte à 6 heures. L'*Antilope* quitte **Thuận-an**. Reçu courrier par *Méli* à 4 heures du soir ; reçu le dossier **ANG-CHI-LOCK**.

1^{er} juin 1882. — Beau, demi couvert ; quelques gouttes d'eau le soir.

2 juin 1882. — Beau, chaud, orage fort court à 3 h 30. A 7 heures arrivée du courrier apporté à **Thuận-an** par l'*Hamelin*, le 1^{er} à 3 heures du soir, est reparti sans attendre mon courrier que j'expédie par terre.

3 juin 1882. — Beau.

4 juin 1882. — Chaud ; très court orage à midi. Envoyé, courrier à Hanoi. Visite du **thương-bạc** à 3 heures ; affaires **ANG-CHI-LOCK**. Ecrit au commandant RIVIÈRE.

5 juin 1882. — Beau, chaud, 28 degrés 9 à 9 heures du soir. Nil. Appuyer les deux propositions Bau, docteur, moyen ouvrir Nam-dinh ; réparation insulte, justification de main-mise sur fonds : Annamites y puisaient ; courrier intermédiaire en faisant stopper devant **Thuận-an**.

6 juin 1882. — Un peu d'orage à 2 heures un peu de pluie suivie de temps couvert.

9 juin 1892. — Chaud ; 30 degrés à 9 heures du soir. Été chez le **thuong-bac** de 7 à 9 heures ; discussion chaude, protectorat mis en cause. Reçu à 10 heures du soir courrier apporté par *Méli*.

10 juin 1882. — Chaud. 30 degrés à 9 heures du soir.

12 juin 1882. — Couvert ; quelque peu de pluie matin à 7 heures, venteux ; il doit y avoir même tempête au large ; tourmenté, pas chaud.

13 juin 1882. — Maximum 28 degrés ; minimum 25 degrés. Couvert, vent vers 1 heure, plus un peu soleil. Le P. RENAULD envoie deux fruits de cacaoyer bien mûrs.

21 juin 1882. — Maximum en bas 35 degrés 3. Très chaud, 34 degrés 25 sous le grand vestibule en haut. A 9 heures du soir 31 degrés 30. Envoyé courrier au Tonkin à **Ninh-hải** pour donner avis au consul de Hong-kong des manœuvres annamites.

24 juin 1882. — Très chaud, orages ; à 4 heures, quelques gouttes de pluie. — Interrogé **CA-BINH** sur affaire **ANG-CHI-LOCK**. — Vu une défense tombée par suite de carie : fort creuse jusqu'au bout ; sciée jadis, elle a poussé de 0 m 35 à 0 m 40 en 6 ans. Regardé l'éléphant monodent ; l'autre défense mesure 1 mètre sciée ; tour 0 m 35 maximum, 0 m 25 minimum, presque cylindrique.

27 juin 1882. — S.M. sort à 1 h 30 du matin en grand appareil allant à **ThuËn-an** d'où j'ai oui tirer le canon à 6 heures. Allé chez le **biện-ly** à 5 heures.

28 juin 1885. — Un peu de pluie le matin ; intermittente tout le jour. Tir de canon à **Thuận-an**. Été voir **Thợ-đúc** (1), le futur établissement du P. RENAULD.

1^{er} juillet 1882. — S.M. rentre de **Thuận-an** en grand appareil ; part à 5 h 30 du port, passe devant Légation à 9 h 45. Des femmes regardent.

2 juillet 1882. — Couvert le 1 et le 2. Pas de pavillon au mât dont les vergues sont en place comme pour pavois.

3 juillet 1882. — Beau, un peu chaud. Fête de la **Quốc-mẫu** (2) (mère de S.M.) Compliments et un mot sur dynastie.

4 juillet 1882. — Court grain à 3 heures, assez chaud. A 7 h 30, audience royale pour fête de la reine-mère, **Thanh-thọ**. A 3 heures le **biện-ly** apporte des gâteau ; de la part de la **Thân-mẫu** (mère sacrée) et des remerciements.

7 juillet 1882. — Beau, chaud ; arrivée à 11 h 45 du commandant de l'*Antilope* apportant convention additionnelle au traité et lettres

(1) Chrétienté située à 3 km de Hué sur la route des Arènes.

(2) Première reine de **THIỆU-TRỊ**, connue sous le nom de Bà **TƯ-DỪ** morte en 1902, déjà citée.

arrivées pour courrier anglais à Saigon le 3 juillet. Visite de Mgr. à 4 heures. Eté chez le **thương-bạc** à 5 h 30.

8 juillet 1882. — Très chaud. Visite du **thương-bạc** de 4 à 6 heures. Discussion sur nomination plénipotentiaires et sur convention additionnelle.

9 juillet 1882. — Fort chaud ; départ du commandant de l'*Antilope* à 10 heures du soir.

11 juillet 1882. — Pluie le matin, couvert. Eté chez le **thương-bạc** de 7 à 9 heures; repris la discussion.

13 juillet 1882. — Couvert ; fort grain à 1 heure (tombé 0 m 03 d'eau). Arrivée du *Méli* à 1 heure.

14 juillet 1882. — Un peu couvert. Ecrit à DE KERGADEDEC, DE VERNÉVILLE, commandant RIVIÈRE. Reçu à 2 heures tube de Thi-nai (1), lettres du, 7 juillet.

18 juillet 1882. — Chaud, couvert le soir. Visite au **thương-bạc** de 7 à 9 heures : sur convention toujours.

26 juillet 1882. — Chaud. Reçu à 4 heures courrier venant du Tonkin remis à 7 heures à Thuận-an par NI. DE BEAUMONT. Reçu le journal officiel de Saigon du 5.

26 juillet 1882. — Couvert, venteux, pluie à 9 heures du soir. Eté chez le **thuong-bac** à 5 heures du soir ; rencontré le **tham-biến** seul, les deux autres sont avec S.M. à Tư-hiến.

27 juillet 1882. — Très chaud ; je photographie la maison. A 1 heure, grain assez fort, puis pluie constante ; 24 degrés 8 à 2 heures. S.M. rentre à 2 h 30.

29 juillet 1882. — S.M. part à minuit pour **Thuận-an**.

2 août 1882. — Chaud, un peu couvert. S.M. revient de **Thuận-an**, rentre à 2 heures.

7 août 1882. — Le P. RENAULD vient dîner en partant pour Ba-truc.

8 août 1882. — Un peu couvert, nuageux. Parti pour **Ba-trục** à 4 heures du soir ; grain à 2 h 45.

9 août 1882. — Arrivé à **Bên-củi** à 8 heures du matin ; barque lourde, lente ; à 2 heures à **Lương-sĩ**; attendu guidés qui étaient allés

(1) Quinhon.

rechercher les bœufs ; rentrent trop tard ; rien fait ; causé ; été voir source thermale (1) ; elle est fort chaude, au point qu'on ne peut y tenir la main, fume. Un grain assez fort à 1 h 30. Temps couvert.

10 août 1882. — Parti en chasse à Truc-tria à 5 heures. *Nil*. Gens envoyés vers colline reviennent dire qu'ils ont vu des bœufs ; traversé la plaine pour aller les chercher. Vu un isolé, très grand ; tenté d'approcher ; pendant mes recherches, je fais lever deux autres plus un veau : ils filent, s'arrêtent, puis repartent ; pas tiré. J'en cherche d'autres. Fait lever deux tout près dans le fourré : pas vu. Été à 1 kil. de là camper de 9 h 45 à 3 heures. Remis en route, je vois dans une petite clairière des bœufs en marche ; déplacé deux fois pour les attendre ; la seconde fois j'arrive pour les voir débusquer, un par le travers à 60 m et un autre derrière lui. Attendu un peu : me voient, font presque face, tiré ; pas eu ; un est blessé et file en sautant ; retour ; arrivé à la case à 7 h 15.

11 août 1882. — Parti en chasse à 6 heures, Truc-tria. Été chercher au-delà des traces fraîches : pas vu de bœufs. Été vers le lieu de chasse de la veille ; déjeuné, puis à 11 h 30 cherché le blessé ; vu au loin une bande à découvert ; cherché le moyen d'approcher sous le vent ; terrain nu, je suis vu de loin. Au vent, nous serions éventés. Les bêtes se déplacent : l'une se sépare des autres, remonte dans le fourré. Essaye d'approcher et tiré de trop loin ; *nil* ; se sauvent. En route pour **Bên-cũi** où arrive à 4 heures. Partis à 4 h 15 pour la maison.

12 août 1882. — Arrivé à 7 heures du matin à Hué. A 11 heures du soir, arrivée du commandant du *Pluvier* et d'un officier. A 1 heure arrive un troisième officier apportant le courrier de France.

13 août 1882. — Couvert. Envoyé à S.M. 3 crocodiles apportés par le *Pluvier*, offerts par le gouverneur. Départ des officiers à 9 h 45.

20 août 1882. — Quelques gouttes de pluie ; alternatives de soleil et temps couvert. Le P. RENAULD vient déjeuner.

21 août 1882. — Chaud. Averse à 4 h 15 du soir ; tombe 0,012 d'eau. Mis le chef planton à la porte. Retour de la petite barque à étage de S.M.

23 août 1882. — Très chaud ; orageux ; à 4 heures orage avec un peu de pluie ; tir au canon à **Thuận-an** matin et soir.

(1) Déjà citée, à quelques kilomètres de la chrétienté de Thanh-tân.

25 août 1882. — Couvert le matin et chaud. Parti à 8 h 40 du soir pour Trông dans le haut du fleuve. Barque lourde, mal chargée ; temps d'arrêt pour dormir ; arrivé à 6 heures du matin.

26 août 1882. — A Trông, trouvé environ vingt **Mọi** dont une femme et une petite fille ; fait un tour de promenade de 7 à 8 heures du matin. *Nil*. Retour au campement où le docteur étudie la langue **Mọi**.

27 août 1882. — Couru de 5 h 45 à 8 h la rive gauche dans les bois : *nil*, pas même de traces, sauf d'une panthère et un *con nai*. Parti à 10 h 15, après échanges avec les **Mọi** ; à 1 h 15, au confluent des deux bras ; à 2 h 15, au petit monticule surmonté d'une pagode ; à 4 heures, devant la tour du **Thiện-Mộ** ; à 5 heures au logis.

31 août 1882. — Très beau ; très chaud ; un **ex-quan-bổ** de **Bình-thuận**, nommé **THÔNG**, chef de colonie militaire, dans le **phủ** de **Hàm-thuận** (1), de 5 à 600 hommes. Il envoie souvent chez nous **LÊ-ĐÌNH-VỒ**, dit **BAY-VỬ**, qui va s'enquérir, espionner, recruter. Il va à Cho-quan chez **NHẬT-TRUNG**. Les gens de Biên-hoà vont aussi voir le **bổ THUẬN**. Surveiller Thanh-linh où sont ex-fonctionnaires.

Fragment de lettre chiffrée.

« . . . que la personne qui avait bien voulu se charger de me prendre copie de la lettre de S.M. à Canton a pu avoir cette pièce en main... S.M. après avoir rappelé que son pays est vassal de la Chine, exposait son embarras et priait son suzerain de lui accorder un secours de vingt mille hommes contre les « sauvages de l'Occident ». Il terminait par quelques vers disant que, si on le secourait, il combattrait sur terre et sur mer, jusqu'à ce qu'il nous eût chassés, comme le vent chasse la poussière. Il n'y avait que 3 ou 4 mots de réponse pour dire qu'il fallait attendre un moment favorable... ».

3 septembre 1882. — Pluie forte pendant la nuit du 2 au 3 jusqu'à 8 heures du matin. Tombé 7 mm d'eau, Pluie jusqu'à 4 heures du soir. On démonte les Bains du Roi.

6 septembre 1882. — Couvert, beau, un peu de pluie ; forte dès 5 heures. Parti pour Cao-hai à 2 h 50. Stopé 1/4 d'heure à An-côn ; vu couvrir des œufs de canard. A 10 heures du soir, entré dans la lagune.

7 septembre 1882. — A 7 h 30, m'éveille dans l'entrée de la rivière de Cao-hai, parti à la chasse ; rien vu, reçu pluie pendant trois heures. Quelques jours avant, près de **Tur-hiến**, non loin du bac qui est à mi-chemin de Châu-may, un éléphant solitaire est venu à découvert ; le chef de poste de **Tur-hiến** a pu aller le tirer avec un pierrier et le tuer ; il avait de belles défenses.

(1) Circonscription située au chef-lieu de la province de **Phan-thiết**.

8 septembre 1882. — En 24 heures, il est tombé à Hué 0 m 29 d'eau ; première inondation ; pluie constante ; reste au poste de **trạm Thừa-hoa** (Cao-hai), pas pu sortir. Le docteur arrive me rejoindre à 5 heures du soir.

9 septembre 1882. — Chassé le matin vers **Nước-ngọt** (1). Vu un grand taureau solitaire ; embusqué et guetté plus de deux heures ; tenté d'approcher en traversant un ravin ; grandes herbes ; fait grand bruit ; ne le trouve plus ; il nous entend et se sauve. Le soir, à 4 h 20, le docteur va herboriser. Le mercredi 6, réunion du Conseil d'Etat : la guerre est votée à l'unanimité, reste à avoir l'approbation de S.M. qui n'est pas douteuse, puisqu'il a demandé aide à ses voisins. Attaque probable au Nord par les Chinois seuls. Il est question d'une diversion dans le Sud ; pas encore décidée, mais troupes réservées pour le cas où on le ferait ? On dit que 35.000 Célestes sont arrivés ou sont derrière la frontière ; une flotte chinoise est attendue, pas encore arrivée. *Dixit quod pro me solo non vult partem habere in rebus, tantum ad adjuvandum me* (2). Le 16 ou le 17, présenté rapport à S.M. On propose, dès la guerre déclarée, d'expulser les Européens, décapiter les prêtres annamites, exiler les chrétiens à la frontière — pas encore de réponse ; riz pour la Chine fourni par un impôt en argent. La Chine en a acheté 16 vapeurs. Conseil tenu de nuit ; changent souvent de place, par deux fois de suite au même endroit. B. (3) est privé de solde pour deux ans.

Inondation à Hué ; eau montée jusqu'à la troisième marche de l'apontement.

10 septembre 1882. — Été chasser vers **Đá-bạc** ; vu des bœufs où cherchais jadis, au delà de la première colline ; ils nous voient les premiers, filent, pas pu tirer ; attendu. *Nil*. Été examiner le terrain dans la région au delà ; retour au poste ; partis à 2 heures ; à 3 heures débarqué pour aller chercher bœufs, vu de loin ; tenté d'approcher, éventé ; filent. Attente. Au moment de partir j'en vois d'autres d'un autre côté. Tiré. Filent ; rien. Ils disparaissent derrière la colline dans un vallon étroit. Dans un second vallon, à 2 ou 300 m plus loin, blessés ?? Partis à 5 heures. A 5 h 30 un grand taureau en vue, solitaire,

(1) 48 km au Sud de Hué.

(2) Il dit que, à cause de moi seul, il ne veut en rien participer à ces affaires, seulement pour m'aider.

(3) Le futur **Dục-Đức**, non intrônisé, mis à mort en juillet 1883. Père du futur **Thành-Thái**.

à mi-côte près de la pointe. KHANH va le tirer, approche fort près, plein travers : 4 cartouches ratent successivement ; il file. En route. A 8 h 30 passé le barrage où le courant est le plus violent ; il faut dix hommes pour tirer la cordelle pour le franchir ; arrivé à la Légation à 4 h 30 du matin le 11.

11 *septembre* 1882. — Un courrier grande vitesse arrive de **Son-tây** le 9. **Ônh ÍCH-KHIÊM** mandé ici pour être ensuite envoyé à S-n-t@y ; est haut fonctionnaire, second de **THUYẾT**, fut **tham-tang**.

17 *septembre* 1882. — Beau temps, assez chaud ; toujours pas de courrier. Arrivent à 10 h 15 du soir 2 officiers de *l'Antilope* partis de Saigon le mercredi ; ont relâché deux fois en route pour réparer. Entrés à **Thuận-an** pendant l'après-midi.

20 *septembre* 1882. — Beau ; fort chaud. Été voir le **tham-biến** à 5 heures du soir. Visite de politesse ; causé chasse, astronomie.

24 *septembre* 1882. — A 3 heures du matin, violent coup de vent. Levé pour clore les fenêtres ; pluie, grains dans le jour, courts mais forts. Le fleuve monte. Inondation moyenne vers 5 heures du soir.

28 *septembre* 1882. — Nuit tempêteuse, vent du N-E et E. ; grosse pluie, rafale ; le fleuve monte rapidement, mais non haut ; redescend l'après-midi. Le temps se remet le soir. Pendant la nuit, il tombe 0 m 268 d'eau (le pluviomètre débordait le matin, il été perdu X et constaté 0,268).

29 *septembre* 1882. — Temps incertain ; beau et averses alternant. Visite du **thương-bạc** et de ses deux acolytes de 2 à 3 h 15 ; désire reprendre la caisse des douanes ; enrage d'insuccès ; affaire ne dépendant pas de moi !

4 *octobre* 1882. — Été déjeuner à **Thợ-đúc**, chez le P. RENAULD. Coups de canon à 4 heures et à 4 h 40 ; S.M. offre un sacrifice ; mât de pavillon pavoisé.

6 *octobre* 1882. — Beau, chaud. A 4 h 20 du matin, regardé comète : superbe ; longueur de la queue sous-tend 0m16 à longueur de bras, et large à cette distance, de l'angle sous lequel vu mon petit doigt. Très blanche ; a dû se lever droit à l'E. vers 3 h 15 (le noyau). L'extrémité de la queue a dû se lever avant 3 heures. Le **biến-lý** vient à 4 heures apporter de la part de S.M. quelques gâteaux et deux boîtes de thé de 3^e qualité. Pas de fête cette année ; on est dans le marasme ; il m'envoie seulement quelques gâteaux faits chez la reine-mère. A 9 heures du matin, 9 coups de canon.

8 octobre 1882. — Levé à 3 heures du matin pour voir le lever de la comète ; la queue mesure au moins 150 de longueur. Très beau, très chaud.

10 octobre 1882. — Beau, chaud ; le soir, un peu orageux. Eté rendre visite à Kim-long.

11 octobre 1882. — Temps couvert. Mgr. vient déjeuner. Quelques gouttes de pluie à 5 heures.

17 octobre 1882. — Quelques grosses pluies, très mauvais. 4^e inondation : fort prolongée ; commencé à 8 heures du matin ; à midi, laisse deux marches de l'appontement dehors ; à 1 heure une seule marche. La moitié du deuxième pont du canal est enlevée par l'inondation.

18 octobre 1882. — Très beau temps. Visite du **biên-ly** : apporte présents royaux : 2 petites boîtes rondes, 1 grande hexagonale incrustée sur laque, horrible. Ces présents d'Artaxercès ne valent pas en tout 4 piastres.

20 octobre 1882. — Beau ; un peu de vent. Eté chez le **thương-bạc** de 2 à 4 h 15. Parti pour Truôi à 4 h 55. Arrivé le 21 au matin.

21 octobre 1882. — Parti chasse de suite ; vus par bœufs qui sont cachés dans les hautes herbes au pied de la colline dans le *tranh* vert, filent ; nous les voyons seulement alors, trop tard. Ils gagnent le fourré après un long arrêt, comme s'ils étaient prêts à charger. Repartis en chasse à 2 h 30, vu bœufs ; cherché à approcher. Deux vallées se coupant en forme de T ; les bœufs sont dans A. Je viens par B, valion étroit à bords abrupts ; un bœuf en C fait face à 200 m, renifle, ne nous voit pas : sommes aplatis dans l'herbe. Paraît coulé en bronze. Attends qu'il s'en aille rejoindre les autres. Eventés à la suite d'une risée de vent ; pas pu venir sous le vent. Bœufs filent au galop sans nous avoir vus. C suit. Un peu de pluie à 7 heures, forte à 9 heures, à torrents à 10 heures. Rivière monte de trois mètres en 6 heures, coule au ras du chemin. A minuit, typhon extrêmement violent ; par moments, le vent a des grondements métalliques comme un express passant sous un tunnel ou, sur un pont en fer ; maints arbres brisés ; aréquiers, bananiers cassés, bambous brisés, autres coupés ; intensité du vent effrayante. Le typhon est venu de l'Est et est animé de mouvements giratoires.

22 octobre 1882. — Le typhon continue ; pas moyen d'ouvrir les portes des cases, elles seraient détruites. Fait les cent pas sur place. A 10 heures, le vent faiblit ; rafales intermittentes, violentes, de plus en plus rares. A midi, fini. Cherché des bœufs à 2 heures. Ils ont disparu,

rien trouvé. Rentré à 5 heures. Je trouve le **đội BANG** venu à cheval me dire qu'il y a quelques dégâts à la Légation et que le docteur est parti pour me rejoindre le 21 au soir. Suis inquiet. Serait-il perdu ? A la Légation, des feuilles de zinc et beaucoup de tuiles sont enlevées, quelques persiennes arrachées, arbres fauchés.

Constaté un curieux effet du typhon. Toute la verdure est fanée, flétrie, là où il a passé, comme si les plantes avaient été proches d'un incendie. Effet extrêmement sensible. Tout le pays ainsi ravagé. Il ne reste de verdure qu'aux points où le vent n'a pas passé. Les gens disent avoir vu des lueurs de flammes dans les feuillages au vent ; j'ai vu des branches dépouillées d'écorce par le frottement causé par le vent. Les bambous n'ont presque plus de feuilles, celles qui restent, flétries, comme roussies.

23 octobre 1882. — Parti chasse à 6 heures. Bœufs disparus. Au moment de partir à 8 h 15, le docteur arrive : il a pu s'abriter près de l'éclusier. Promenade courte ; partis 8 h 40 ; passé l'écluse de 12 à 12 h 30 ; forte brise favorable. Au pont d'**An-cư** à 3 h 40 ; à 5 heures, arrivés à la case. L'autre barque de la Légation est brisée. Dès notre arrivée, la pluie reprend, forte.

24 octobre 1882. — Beau ; un peu de vent, temps trouble. S.M. m'envoie une épaule de cerf avec côtes (114 de la bête), provenant de la chasse à Truôi par rabatteurs et chasseurs royaux,

27 octobre 1882. — Bourrasques violentes d'E. N-E, avec grains de pluie; temps fort mauvais, tempêteux. A 8 heures, très violent coup de vent, presque typhon avec pluie. Les nuages courent avec une vitesse prodigieuse ; guérite renversée ; tempête.

28 octobre 1882. — Le vent se lève à 2 heures avec du soleil, souffle en coup de vent. La nuit précédente, tempête finie vers 2 heures du matin. Le fleuve monte.

Lettre du P. RENAULD.

« Mon cher Monsieur. Commence à me rendre compte des variantes que vous mettez dans vos adresses. Simple communication, pluie, beau temps, etc. : *Au Révérend.*

Demande de concours pour aide dans l'achat d'un bibelot de 10 à 20 dollars : *au bien Révérend.*

« *Idem*, mais pour bibelot de 20 à 50 dollars : *Au très Révérend.*

« Et je serai traité de Grandeur si un jour il vous prend fantaisie d'acheter la couronne de **Tự-Đức**, et si je puis vous être utile pour la brocante.

« O bibeloteur, rien n'égale votre pl..., votre *humilité*, que voue ingratitude !!! Un mot de ce beau sentiment apparaissait déjà dans le billet d'hier.

« Je vous entends un an d'avance, causant avec vos visiteurs au milieu de votre musée : « Oh, commandant, la superbe broderie ! De qui tenez-vous cela ? C'est moi qui l'ai commandé à Canton. — Et ces magnifiques vases ? — Aussi choisis par moi à Canton. — Mais cette affreuse boîte couverte, de plaques de nacre qui brillent comme des plaques de fer-blanc ?? — Ne m'en parlez pas, Madame, je dois cette horreur à un missionnaire qui a plus de bonne volonté que de bon goût ! J'ai dû l'accepter pour ne pas lui déplaire, etc., etc., etc.

« Heureusement que je n'entendrai pas tout cela, et que j'ai de la philosophie ».

Aucun employé ne pouvant me procurer les deux lettres (celle de S.M. au vice-roi de Canton, et la réponse) me suis adressé à B. qui, seul, peut pénétrer dans le cabinet noir. Il a tout promis et dit que ces lettres avaient en effet pour but une alliance avec les Célestes ; seulement il faut lui donner un peu de temps...

2 novembre 1882. — Pluie pendant les 4/5 de la journée. Eté chez le **thương-bạc** de 4 à 5 h 30 ; affaire ANG-CHI-LOCK et pagode ; il raisonne comme une cloche.

4 novembre 1882. — Pluie torrentielle et quelques rafales de vent pendant la nuit. Relevé trois fois pour placer des récipients dans le bureau sur la cheminée — petit salon-chambre d'amis. Gouttières dans ma chambre par la cheminée. A 6 heures du matin, le pluviomètre rempli déborde, après pluie de 11 heures ; a débordé à quelle heure ? Rempli pour 0,268 d'eau tombée. Estimé la nuit à 0m35. A 7 heures du matin pluie cesse ; parfois encore quelques gouttes, vent ; ciel nuageux. Vent assez fort. A 6 heures du matin inondation très forte, couvre la 1^{re} marche ; continue de monter lentement jusqu'à 2 heures. Barques légères peuvent alors passer sur notre chaussée ; eau réfoulée dans caniveaux, sort par celui de la cuisine, par les regards, couvre le chemin le long du mur et vient jusqu'au tiers de l'ellipse du milieu du jardin. Courant violent sur la route de Saigon, couverte en entier ? Par places, de vrais rapides. L'ex-légation (1) est envahie dans partie de la cour. Route d'**An-cựu** disparue. Tout est couvert. Au magasin à bois, le mur parallèle au fleuve affleure l'eau par son sommet. A 2 heures, décroît très lentement. Les bacs ne passent pas ; fort courant. A 4 h 30, a baissé à peine de 0^m 20.

5 novembre 1882. — Matinée pluvieuse avec un peu de vent O. Après-midi, temps couvert.

6 novembre 1882. — Beau. Un peu de vent N.-O.

(1) Où se trouve actuellement la maison des officiers de la Caserne de la Légation.

7 novembre 1882. — Brumeux clair. Vent N. froid.

8 novembre 1882. — Très mauvais temps, rafales d'O : presque constantes ; pluie continue.

9 novembre 1882. — Couvert sans pluie.

10 novembre 1882. — Un peu de vent, couvert, nuageux. Maximum 22 degrés ; un peu froid.

11 novembre 1882. — Vent assez fort, froid, de l'O. Brume, un peu de pluie parfois.

15 novembre 1882. — Pluie constante, peu forte. Humidité excessive. Tout ruisselle. 0°5 de différence entre thermo sec et thermo mouillé.

16 novembre 1882. — Depuis trente jours, vu 4 fois le soleil. Pluie continue, forte, temps affreux ; humidité comme nulle part au monde. Été chez le *thương-bạc* à 4 heures. Porté un fusil-canardière à 7 coups pour S.M.

17 novembre 1882. — Pluie pendant la nuit entière et jusqu'à 10 heures du matin. Reprend à 3 heures. Inondation très forte ; l'eau couvre notre chaussée ; maximum à midi ; décroît très lentement. Le courrier du 16 n'a pas pu partir.

18 novembre 1882. — Quelques courts petits grains la nuit. Vu la comète qui se dirige vers le Grand Chien ; venue de l'Hydre en passant par le Navire (Boussole) — Le temps se gâte à 4 heures, pluie, vent d'Est.

19 novembre 1882. — Grains fréquents.

20 novembre 1882. — Un peu de soleil ; temps couvert, pas de pluie !!!

25 novembre 1882. — Pluie à peu près continue. Vu passer un éléphant entravé ; trois cornacs avec gong, trompe, comme quand l'animal est en rut.

26 novembre 1882. — Pluie continue, incessante ; temps abominable. Vent faible.

27 novembre 1882. — Couvert, pas de pluie !!! S.M. va se promener pour la première fois depuis près de deux mois. Vu passer l'éléphant entravé. Six guerriers exercés par un 7^e vêtus comme nos tirailleurs, manœuvrent de même et avec fusils culasse. Un courrier grande vitesse à cheval, un pavillon dans le dos, vient de Quang-nam annonce une incursion de **Môi**.

1^{er} décembre 1882. — Très couvert, très brumeux. Un peu de vent O.

2 décembre 1882. — Pluvieux ; vilain temps. Visite **thương-bạc** de 3 h 30 à 5 heures. Propose de rendre le fusil offert à S.M.

4 décembre 1882. — Pas de pluie ; ciel couvert, un peu de soleil. Vu comète à 1 h 45 du matin, très pâlie ; approche du Grand Chien.

5 décembre 1882. — Pluvieux et couvert. Parti pour Truôi à 4 h 15 ; arrivée à 6 heures du matin.

6 décembre 1882. — Chassé de 6 h 30 à 9 heures sur la rive gauche ; rien vu. Le soir, pluie.

7 décembre 1882. — Beau temps. Parti le matin chasser sur la rive gauche : rien vu. Le soir, été même côté vers autre versant monts : rien vu.

8 décembre 1882. — Beau. Parti matin rive droite jusqu'à grande forêt. En route, aperçu à 2 kil. sur rive gauche, sur petite colline, un éléphant solitaire bien découvert. Disparaît au bout d'un moment ; traversé rivière à gué ; assez difficile ; remonté dans le lit. Courant violent. Traces d'éléphants de 2 jours, de tigre *idem*. Redescendu rive gauche, à travers bois ; cherché et trouvé la piste de l'éléphant ; pas de munitions ; tard, rentrés. Le soir, retourné en barque à l'éléphant : pas ressorti ; rien vu.

9 décembre 1882. — Chassé sur rive droite. Vu bœufs de loin. Ils disparaissent pendant que cherchons à approcher. Rentrés. Partis à 9 h 15, courant sur le nez, barque lourde ; rentrés à 9 h 15 du soir.

16 décembre 1882. — Couvert. Barques réquisitionnées pour aller à **Thuận-an** quérir mandarins chinois ??? — Parti pour Truôi à 4 h. 30 — Un peu pluie.

17 décembre 1882. — Arrivée à Truôi avant le jour. De la barque, vu des bœufs sur la rive gauche, presque au sommet monts. Partis à 6 h 30. A 7 h 45 en montant et tournant mont, suis vu par un bœuf qui se sauve. Quelques minutes après vue subite d'un troupeau d'environ 20 bêtes à 50 m, un peu en contrebas, plein travers ; nous avons le soleil en face. Les bœufs ont entendu, mais ni vu ni senti (pas de vent) ; ils cherchent ce que c'est. Ils sont près de brousses. J'hésite un peu lequel tirer. KHANH tire le premier : la fumée masque, ne vois plus, tire au jugé, ainsi que le docteur. Six coups tirés. Deux bœufs blessés filent. A gauche, j'en vois un boitant fort, marche à peine. Tiré et manqué ; part pas vite. Un jeune bœuf déboule au-dessous de



Planche II. — M. RHEINART, en retraite en France
(Photographie communiquée par M. Rheinart fils)

lui : lui envoie balle à plaque, touché, démoli le train arrière, tombe sur le derrière, puis roule ventre en l'air. Arme pas chargée ; KHANH tire, rate ; le docteur ne tire pas. Le bœuf se traîne sur les pattes de devant, descendant la pente, disparaît dans les fourrés sans pouvoir se relever. Cherché : pas trouvé. Passé auprès d'un autre dans le fourré : pas vu, ne se lève qu'après. L'après-midi, nous cherchons encore. Des gens battent la brousse, se trompent de chemin, vont vers le pic, rien trouvé. Cinq bœufs sur le pic nous voient, filent. Un jeune, égaré, affolé, a filé en plaine ; nous voit à 5 ou 600 m. part au galop plus de 2 km sans arrêt : il rejoint le mont par un grand circuit. Un paon démonté le soir, pas retrouvé, trop nuit. Les gens de Truôi ont déjà retrouvé trois bœufs morts après chassés: un en octobre 81 ; ont vendu la viande au marché pour 45 ligatures.

18 décembre 1882. — Mauvais temps, vent fort, pluie ; pas moyen de chasser. Crains d'être pris par gros temps et d'arriver après le courrier. Je décide de partir à pied. Descendu barque au marché. Porte petite carabine. Mis en route à 11 h 45 ; marche sans arrêt et arrive case à 5 h 20 trempé, transi ; pluie et vent très fort pendant les 4/5 du temps. 29 ponceaux, 5 ponts, compris celui d'An-cừ, et 3 bacs dont 2 plus larges qu'à An-cừ.

19 décembre 1882. — Vent, pluie, mauvais. 16 degrés, 8 sous le vestibule, puis 15 degrés, 5 pendant toute l'après-midi. La barque arrive à 9 heures du matin, a pu passer lagune.

20 décembre 1882. — Attendu courrier. Vent, pluie, froid pendant toute l'après-midi, 15 degrés sous le vestibule. S.M. rentre de promenade à 2 heures, pauvres guerriers !

21 décembre 1882. — Le vent tombe ; pluie pas très forte, presque continue, humidité extrême. Vent reprend à 6 heures du soir. Attendu courrier. Le thermomètre remonte à 17 degrés. L'éléphant monodent est encore entravé.

22 décembre 1882. — Vent d'O. et N-O., pluie incessante, mauvais ; attendu le courrier.

23 décembre 1882. — Pluie vent, couvert. Pluie non continue.

24 décembre 1882. — Brumeux, pluie très fine, faible mais continue ; un peu de vent.

25 décembre 1882. — Pluie fine continue, incessante, un peu vent O., pas fort ; temps des plus vilains. Courrier toujours vainement attendu.

26 décembre 1882. — Couvert, brumeux ; le vent tourne à l'E. Un peu de crachin intermittent. Envoyé courrier par voie de terre pour le paquebot partant de Saigon le 18 janvier.

29 décembre 1882. — Soleil le matin, un peu de vent ; se couvre l'après-midi. Reçu à 11 h 40 le courrier apporté par paquebot parti de Saigon le 14, arrêté par le mauvais temps ; arrivé à Tourane le 26 au soir ; courrier remis le 27. Envoyé courrier du Tonkin par terre ; écrit à M. RIVIÈRE ; plaintes *Quảng-binh* et DE VERNÉVILLE.

30 décembre 1882. — Matin, soleil ; à midi le vent se lève assez fort. Eté chez le *thương-bạc*. L'éléphant monodent est encore entravé.

31 décembre 1882. — Pluie presque continue ; un peu de vent ; mauvais. Hauteur d'eau tombée depuis le 1^{er} janvier 4m176, plus ce qui a été perdu et la quantité nécessaire pour mouiller le pluviomètre.

V. — NOTES ET CORRESPONDANCE

ANNÉE 1882

Avril 1882

Le *thương-bạc* s'est présenté à la Légation le 6 pour me demander des explications sur notre attitude au Tonquin. Les bâtiments allaient, me dit-il, quitter Saigon pour se rendre à *Ninh-hải* et à Hanoi, un tel déploiement de forces lui semblait être inutile et de nature à inquiéter. N'ayant reçu aucun avis de ce mouvement, je supposais qu'il n'était question que d'un bruit répandu dans le pays. Je jugeai prudent cependant de répondre d'une manière évasive, de ne paraître rien ignorer... Je lui répondis qu'il n'était guère possible de discuter sur les bruits qui courent et que je pourrais aussi bien lui demander des explications sur les projets que l'on prête ici, dans le public, à son Gouvernement. Il revint à la charge avec beaucoup d'insistance... Je n'avais pas à craindre de paraître ignorer la situation, d'autant que *l'Antilope* était venu quelques jours auparavant et que j'avais été amené à dire à ce moment que le voyage n'avait pas entièrement pour but de transporter ici le courrier et les cadeaux au roi de Siam ; je ne pouvais être soupçonné que de discrétion et de dissimulation ; c'est pourquoi je n'hésitai pas à questionner le ministre, mais comme semblant prendre peu d'intérêt à ses réponses. J'appris ainsi que le consul d'Annam à Saigon venait d'écrire que le gouverneur l'avait prévenu que des troupes et 2 bâtiments partiraient pour le Tonquin le 28 mars. — Ce fut

ainsi que j'appris par le Gouvernement annamite que nous venions d'inaugurer la nouvelle politique qui, jusqu'à ce jour, n'avait été qu'à l'état de projet... Après une entrevue d'une heure, le **thương-bạc** se retira, assez mécontent d'une conversation qui ne lui avait rien appris. — Le lendemain, le navire chinois Méli arrivait à **Thuận-an**, et je recevais par cette voie une lettre particulière de **Ninh-hải** m'annonçant l'arrivée des troupes et des deux bâtiments. Le renseignement donné par le consul d'Annam était exact. En même temps que je recevais cette lettre, le P. **THƠ**, qui est de retour à Hué depuis 10 ou 12 jours, recevait d'un autre Européen les mêmes renseignements, de sorte que cette fois encore, je n'étais pas en avance sur le Gouvernement annamite. Aujourd'hui il est mieux renseigné que moi, car il a reçu une lettre du **tổng-độc** de Hanoi qui lui a fait connaître dans quelles conditions nous nous sommes présentés et quels sont nos projets — que j'ignore encore... — Ces nouvelles ont fort ému la Cour. Le **Cơ-mật**, d'accord avec le roi, a décidé l'envoi immédiat au Tonquin du ministre de l'Intérieur **NGUYỄN-CHANH** avec le titre de **kinh-lược**, et assisté de l'ancien **thương-bạc** **BÙI-VĂN-DI** et du P. **THƠ**. Ce dernier est parti le 8 par le *Méli* ; les autres sont partis par terre avec une escorte de cent hommes. **NGUYỄN-CHANH** a déjà été envoyé comme **kinh-lược** en 1874 et je l'ai rencontré à cette époque à Hanoi. Ces envoyés vont étudier la situation et essayer de traiter avec le chef de nos forces au Tonquin, comme on a traité jadis avec M. GARNIER. Le 8 mars, je reçus copie d'une lettre qui venait d'être expédiée au gouverneur par voie de terre, par courrier rapide et à mon insu. Il est stipulé dans la convention du 22 avril 75 que notre Légation à Hué serait autre qu'elle n'est... La question qui vient de s'engager est donc traitée d'une part directement à Saigon avec le gouverneur, d'autre part à Hanoi par des envoyés spéciaux traitant avec le commandant de nos forces. Quant à la Légation française à Hué, elle demeure entièrement étrangère au débat !

12 Avril 1882 — Lettre au gouverneur

Le courrier expédié de Saigon par le consul d'Annam 4 jours après le vôtre est arrivé ici 6 jours avant. Cette différence provient de la connaissance imparfaite que l'on a à Saigon de la façon dont se fait, ici le service des courriers (1). Il y a 3 allures différentes.

(1) Notre collègue, le R. P. DELVAUX prépare une étude très intéressante sur l'ancien service des *trạm*.

- 1°) **Thường-hành** : aller d'un train ordinaire à pied
- 2°) **Thủ cán** : aller vite à pied
- 3°) **Thối cán** : courir à pied
- 4°) **Thối cán gia cán** : aller très vite à cheval
- 4°) **Mã thượng phi đề** : à cheval, en volant...

L'indication de l'allure doit être portée en caractères chinois à la suite de l'adresse du tube. Il est rare que l'on emploie les indications 1 et 2 ; il suffit qu'il n'y ait pas d'indication contraire pour qu'on use du droit de ne pas se presser. Dans ce cas, le courrier ne circule que de jour et ne franchit pas plus de 2 relais dans la journée ; parfois même on le retient pour attendre une occasion ou ne déplacer qu'un homme pour 2 courriers. La 3^e indication est plus usitée. C'est celle que nous employons d'ordinaire. La 4^e est réservée pour les cas urgents : les postes de *tram* ont peu de chevaux, on évite autant que possible de les fatiguer. Le courrier expédié par le consul portait certainement la mention « **thối cán gia cán** » : c'est pourquoi il est arrivé en 9 à 10 jours. La suscription « **Mã-thượng phi-đề** » n'est employée qu'avec autorisation de S. M. et dans les cas les plus graves. Le cavalier a, dans ce cas, de petits pavillons fixés au dos qui font savoir à tous qu'il faut se garer, faciliter le passage ; avant l'arrivée au relai, le cavalier pousse de grands cris pour se faire reconnaître, de telle sorte que, au moment de son arrivée, celui qui doit continuer la route se trouve prêt à partir sans aucun retard. Le passage de ces courriers effraye toujours la population, en lui révélant l'existence de quelque grave danger.

Avril 1882

D'après les bruits que j'ai pu recueillir, un évêque espagnol des Missions du Tonquin aurait vivement conseillé l'envoi d'une ambassade en Europe, avec mission de se rendre à Madrid ; il aurait offert un de ses missionnaires pour accompagner les ambassadeurs en Espagne et leur servir d'interprète. Nous savions depuis longtemps que les missionnaires espagnols sont hostiles à notre influence : nous devons nous attendre à les voir se ranger contre nous et prendre parti pour l'Annam. Ils disposent d'un peu plus de la moitié des chrétiens tonquinois. On m'a dit que l'ambassade se rendrait à Tokio et dans presque toutes les capitales de l'Europe. Je doute que l'on ait réellement ce projet. Le premier ambassadeur serait, dit-on, le **thương-bạc** actuel ; il serait accompagné de l'ancien consul et du P. **Thơ**, élevé tout récemment à

une assez haute dignité. Le P. **THƠ** est un prêtre annamite ivrogne et libertin qui vient d'être mis en interdit par son évêque. Il occupait un poste important à la douane de **Ninh-hải** lorsqu'on l'appela à Hué il y a quelques jours. Il fit partie de l'ambassade envoyée en Europe en 1878, fut décoré à cette occasion. Ce très peu estimable chevalier de la Légion d'honneur est de nos ennemis, comme de juste ; sous ce rapport, il est entièrement fonctionnaire annamite. Par un hasard singulier, 2 prêtres annamites eurent ici des fonctions publiques qui les conduisirent à des destinées opposées et contraires à ce que l'on aurait pu attendre. Le P. **HOÀNG** nous a rendu de très grands services... Dès décembre 1875, le chef d'E. M. du gouverneur lui promettait de le faire décorer. Il continua de nous servir avec zèle et dévouement. Sans motifs, ou à peu près, M. **DE CHAMPEAUX** le soupçonna 18 mois plus tard de nous desservir. Peu après, il reconnut s'être trompé, mais au même moment, le P. **HOÀNG**, compromis pour nous avoir servis dans la question des audiences privées que nous tentions d'obtenir, fut condamné à l'exil. Le P. **THƠ**, qui nous est hostile, est décoré par nous et élevé par les Annamites à une assez haute dignité.

Avril 1882 — *Commandant Rivière*

J'ai reçu le 24 une dépêche du **thương-bạc** me demandant des explications sur l'objet de votre mission... Quelques jours auparavant, on s'était plaint que la présence de nos troupes fût une cause d'inquiétude pour le pays et pût y susciter des troubles. Je répondis qu'il était très facile au Gouvernement annamite de les prévenir en engageant la population à ne pas se préoccuper de l'arrivée de nos troupes, ce mouvement ayant été concerté entre les deux gouvernements, dont l'accord était toujours parfait. On parût très disposé à user du moyen que j'indiquais... Désireux de prévenir toute chance de conflit, j'insistai fortement et à plusieurs reprises sur la nécessité de se départir de la défiance que l'on nous marque... J'ignorais alors la situation exacte et les préparatifs inquiétants faits par le **Tổng Đốc** de Hanoi. Les premières tentatives que je fis en ce sens eurent peu de succès. Je suis allé trouver le ministre ce matin et suis revenu à la charge. Cette fois, je réussis à le convaincre, et on me pria d'insister auprès de vous afin de vous faire patienter quelques jours, tandis qu'on expédierait au **tổng-đốc** l'ordre formel de revenir à l'ancien état de choses. Malheureusement des nouvelles officieusement apportées le 26 au soir par le

vapeur *Méli* ne me permettent guère d'espérer que l'on se soit décidé ici à temps à faire le nécessaire pour éviter un conflit qui a probablement déjà eu lieu... Tout en promettant de vous écrire, j'ajoutai que j'étais très fondé à croire qu'il était trop tard, mais que, si l'on ne pouvait rien empêcher à Hanoi, du moins, en faisant désarmer les autres places, on pourrait empêcher le conflit de s'étendre. Tenant le coup de main d'Hanoi pour un fait accompli, j'entrepris de mettre les Annamites en garde contre d'autres dangers. Je dis qu'il était à craindre de voir le pays envahi par toutes les bandes de Chinois vagabonds qui pullulent tout le long de la frontière. Des imprudents pourraient s'imaginer trouver en eux un secours contre un danger qui n'existe pas, puisque nous affirmons désirer le maintien de la paix, et, une fois ces bandes abattues sur le pays, le ruineraient. Je rappelai que, en enrôlant **LƯU-VĨNH-PHƯỚC**, on s'était donné un maître... Je ne puis encore savoir à quel parti s'arrêtera le Gouvernement annamite. Je crois que S. M. désire la paix, mais parmi les hauts fonctionnaires, beaucoup sont partisans de la résistance. Le ministre des Finances et celui de la Guerre (1) sont de ce nombre. On parle du départ de ce dernier pour le Tonquin : sa présence ne pourra être que nuisible. Le commandant des forces annamites dans le haut du fleuve, **HUYỀN-KÊ-VIỆM** (2), est aussi un de nos ennemis ; il ne serait pas impossible qu'il appelât à lui toutes les bandes chinoises pour tenter un coup de main, s'imaginant que nous en sommes encore à l'aventure de M. GARNIER... Les lettres privées venant de *Ninh-hải* par le *Méli* parlent de l'envoi très prochain du *Parceval* devant m'apporter des nouvelles. J'attends leur arrivée avec impatience, car je désire très vivement apprendre si l'on a pu éviter un conflit, et, dans le cas contraire, quelles en ont été les conséquences...

*
* *

Note sur l'entrevue du 30 avril 1882

Le *Parceval* étant arrivé devant **Thuận-an** le 30 et le courrier m'ayant été remis le soir même à 6 heures, je résolus de faire part au ministre, avant l'arrivée des courriers annamites, de ce qui s'était passé à Hanoi. Le soir même je lui fis demander une audience pour le 30 avril, à 7 heures du matin. Il me fit répondre, une demi-heure avant le moment

(1) **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT-THUYẾT**.

(2) Haut mandarin originaire de **Đồng-hới**, veuf d'une princesse fille de **MINH-MẠNG**.

que j'avais fixé, qu'il me priait de remettre l'audience à 4 heures du soir, sa matinée étant consacrée à l'accomplissement de je ne sais quelle cérémonie. Comme il m'importait de connaître le plus tôt possible la résolution à laquelle s'arrêterait le Gouvernement annamite, lorsqu'il aurait connaissance du conflit, je fis répondre au ministre que j'avais à l'entretenir, de la prise de Hanoi et que je désirais le faire de suite. Il se rendit à mon désir, et à 7 h ½ je me trouvai en présence du ministre et de ses deux assesseurs, tous trois fort déconcertés. Je commençai par exposer les faits et la situation qui en résultait. Mais quand j'en vins à parler de notre désir de continuer à vivre en paix, et que je voulus dire à quelles conditions cela nous semblait possible, je fus interrompu par le ministre qui me dit assez brusquement qu'il était impossible de vivre en paix avec nous, et se répandit en plaintes amères, nous reprochant de chercher sans cesse des prétextes pour supprimer l'Annam... Je me contentai, après l'avoir laissé parler pendant quelque temps, de lui dire que, lorsqu'il serait calmé, il jugerait comme nous qu'il fallait travailler au maintien de la paix... Le *thương-bạc* surtout était très affecté parce que Hanoi est sa patrie et qu'il sent sa responsabilité très engagée. A diverses reprises, il me dit ne pouvoir rien répondre parce qu'il n'était plus ministre, qu'il allait être cassé. Le *biện-lý*, qui avait mieux conservé sa présence d'esprit, demanda si la lutte avait été longue ; je répondis que je ne le pensais pas. Le *thương-bạc* ajouta aussitôt : « Mais non ! attaquer inopinément des gens qui ne se défendent pas, c'est facile ! C'est comme ceci ! » et il fit le geste de donner un coup de poing au *biện-lý* assis à côté de lui. Je l'interrompis pour dire que les faits ne s'étaient nullement passés ainsi, que le *tổng-độc* avait été prévenu à l'avance, et qu'une dernière sommation lui avait été faite et remise par écrit quelques heures avant l'attaque.— Passant à la situation générale au Tonquin, je me plaignis que d'autres provinces fussent mises sur pied de guerre, que des bandes d'aventuriers chinois fussent racolées et dirigées vers le camp de *HUYỀN-KÊ-VIỆM*. J'ajoutai que nous ne pouvions accepter cette attitude hostile, et que, si les provinces ne désarmaient pas, nous serions contraints de les mettre hors d'état de nous nuire comme nous l'avions fait pour Hanoi. Je montrai les dangers qu'entraîne l'enrôlement des bandes de vagabonds chinois ; les 1.800 hommes de *LƯU-VĨNH-PHƯỚC* tiennent déjà en échec les autorités annamites ; que sera-ce si leur nombre est augmenté jusqu'à 10.000, et pourra-t-on jamais leur faire quitter un pays où ils trouveront à vivre de pillage ? Je rappelai les instincts de la population du Tonquin qu'il serait si facile de soulever contre la dynastie actuelle... Je renouvelai les as-

surances que nous avons données de notre désir de conserver la paix, et indiquai comme étant le plus propre à en faciliter le rétablissement les moyens proposés par le commandant RIVIÈRE dans son ultimatum au **tổng-đốc** de Hanoi. Ces moyens consistent dans la remise aux autorités annamites de la Citadelle de Hanoi, mise hors d'état de nuire, dans le désarmement des autres places tenues sur le pied de paix, et dans la cessation de l'enrôlement des vagabonds chinois, ceux qui ont été racolés devant être licenciés. Je n'étais, je dois le dire, écouté qu'à moitié. Le ministre et les assesseurs s'abandonnaient à leur irritation et à leur découragement causé par la perspective d'une disgrâce. Le **thương-bạc**, lorsqu'il faisait quelque réflexion, la ponctuait, de vigoureux coups de poing qu'il s'administrait dans la poitrine, comme s'il eût voulu se punir à l'avance des fautes commises par son Gouvernement... Après de très longs débats, le **biện-lý**, qui a plus de tête que son chef, et est en même temps plus rusé, reprit avec moi, avec la plus grande attention, l'examen des moyens qui pourraient ramener l'accord. Je crus devoir offrir passage sur le *Parceva* aux fonctionnaires qui seraient envoyés pour reprendre le gouvernement de la province de Hanoi. Il me parut que ce serait un moyen de montrer publiquement que l'accord n'était pas rompu... Enfin, le **biện-lý** me pria de leur écrire tout ce que j'avais dit afin qu'ils pussent le présenter au **Cơ-mật**.

* * *

2 mai 1882

Tout danger de rupture me paraît être momentanément écarté... Hier, le **thương-bạc** s'est rendu à la Légation à 7 h 15 avec deux assesseurs ; il commença par me remercier des efforts que j'avais faits la veille en vue d'arriver à la conciliation et s'excusa d'y avoir mal répondu étant entièrement sous le coup de la mauvaise nouvelle. La nuit avait porté conseil et le **Cơ-mật** avait reconnu qu'il était nécessaire de céder. Il me fit ensuite part de son projet de profiter de l'offre de passage sur le *Parceva*... Il devait, disait-il, se rendre au Tonquin pour s'entendre avec le commandant de nos forces. Il me pria en même temps de l'accompagner. Je répondis qu'il m'était impossible de faire ce voyage. Il revint à la charge à plus de vingt reprises avec les plus vives instances... J'offris de donner une lettre d'introduction adressée au commandant en chef ; on accepta avec empressement... Je fus extrêmement frappé du changement qui s'était opéré depuis la veille chez les

Annamites : de l'extrême abattement, ils étaient passés à une confiance qui me déplut. Ils semblaient ne considérer le conflit de Hanoi que comme un simple incident ; ils ne se seraient pas comportés autrement s'ils nous avaient tenus pour gens ayant la manie d'enlever une citadelle tous les neuf ans pour la rendre aussitôt après et dont il faut savoir supporter les crises. Je pensais qu'ils avaient reçu du Tonquin des nouvelles qui les rassuraient ou qu'ils avaient trouvé quelque combinaison leur faisant espérer pouvoir nous jouer. Ma défiance devint d'autant plus grande que les causes de ce changement m'échappaient. Je crus bon de raviver un peu leurs inquiétudes. Je revins sur les dangers de la situation présente, provenant de la mise de plusieurs provinces sur le pied de guerre, du racolage des vagabonds chinois, et de l'appel des **Văn-Thân** (les lettrés que l'ont dit convoqués du côté de **Son-tây**...) On travaille depuis quelque temps à renforcer les barrages du fleuve pour défendre l'approche de Hué ; c'est une gêne pour la circulation et une assez lourde charge pour les villages chargés de fournir des pierres. Je dis au ministre que c'était là des travaux bien inutiles, d'abord parce que le fleuve est inaccessible à des bateaux d'un tirant d'eau supérieur à celui d'une chaloupe, puis parce que nous avons l'espoir de continuer à vivre en paix avec l'Annam. Le ministre me fit une réponse assez embarrassée...

10 mai 1882 — Note

En résumé, mes premières ouvertures sur le protectorat (j'ai bien répété qu'elles étaient tout officieuses) ont provoqué un refus énergique de pouvoir l'accepter ; je ne me laissai pas décourager et revins à la charge à maintes reprises, usant d'une franchise brutale pour dire que l'Annam serait quelque jour conquis ou protégé, qu'il était impossible d'échapper à ces éventualités. Je suis loin encore d'avoir obtenu seulement la mise en discussion du principe, mais les premières explosions de colère ont passé, et ne se sont pas renouvelées ; elles ont fait place à des récriminations et à des plaintes. Il y a là un petit progrès réel. Je craignais que cette conversation ne fût pas rapportée à qui de droit. Je fis part de cette appréhension au **thường-bạc** ; il me répondit qu'il n'osait qu'entendre quand je traitais de telles questions...

14 mai 1882

On eut ici de très longues délibérations au sujet de la conduite à tenir : elles ne sont pas encore terminées. Le roi est toujours partisan de la paix, mais bon nombre de fonctionnaires poussent à une rupture ; il est probable que la plupart seraient moins belliqueux s'ils ne voyaient S. M. décidée à ne pas suivre cet avis. On fait des travaux pour défendre les approches de Hué et de **Thuận-an**. Le ministre de la Guerre s'est établi en ce dernier point pour les surveiller. La population souffre d'un surcroît de corvées qui lui est imposé au moment même de la moisson ; les troupes se plaignent des fatigues que causent les exercices dont on abuse depuis quelque temps. J'ai écrit au ministre pour me plaindre de cette mise sur pied de guerre. Mgr. CROC, évêque du Tonquin méridional (**Nghê-an**), m'a écrit pour me faire part des inquiétudes de ses chrétiens ; ils craignent de voir se reproduire les scènes qui, en 74, ont désolé le pays. Il demande que, si des troubles éclatent, un navire soit envoyé pendant quelque temps à **Hòn-ngư**, pour les appuyer. C'est ce que j'ai proposé il y a quelque temps. Plus près d'ici, au **Quảng-trị**, les inquiétudes sont très grandes aussi ; on craint que les lettrés ne s'arment contre les chrétiens...

16 mai 1882 — Note

J'ai été fort embarrassé à la nouvelle du conflit de Hanoi : parce que je n'avais été prévenu de rien à l'avance (pas même de l'envoi des troupes) et que j'ignorais — comme je l'ignore encore — le but que l'on veut atteindre. Doit-on se borner à l'exécution de notre programme ? Veut-on imposer des conditions qui placeraient l'Annam sous notre dépendance ? Veut-on profiter de la circonstance présente pour imposer des rapports directs à S. M. avec nous, ce qui serait aussi difficile à faire accepter qu'une reconnaissance du protectorat ? Dans le doute, j'ai dû agir au premier moment en vue de pouvoir suivre, quelles que soient les instructions que j'attends. — Je me suis servi, pour reprendre position, des travaux de défense de **Thuận-an**. L'effet que je voulais obtenir s'est aussitôt produit. S. M. est de nouveau dans une grande inquiétude... Le **thương-bạc** a été encore envoyé hier à la Légation pour obtenir des éclaircissements sur les termes de ma lettre... Il entreprit de me démontrer qu'il n'avait rien été fait qu'on ne fît chaque année, que c'était peu de chose ; il termina en disant que l'ordre avait été donné de cesser tous ces travaux et en me demandant si nous nous

abstiendrions de toute démonstration. Je lui répondis que je savais très exactement à quoi m'en tenir sur ce qui avait été fait à **Thuận-an**, que c'était faire trop de fonds sur ma naïveté que de penser me duper par des allégations et qu'enfin, je n'avais rien à ajouter à ma lettre. Pendant la suite de l'entretien, l'embarras du **thương-bạc** allait croissant ; il semblait fort affecté. S. M. l'avait envoyé pour obtenir une réponse positive, rassurante : il prévoyait un échec ! Plusieurs fois, je rompis l'entretien, passant à un autre sujet, mais il revenait promptement à la charge... Le **thương-bạc** convint que quelques-uns voudraient une rupture, que l'on s'était mis en état de défense en nous voyant nous renforcer, parce qu'on ignorait nos intentions, mais que le Gouvernement désirait conserver de bonnes relations avec nous... Parmi les travaux de défense de **Thuận-an** figurent deux vieux voiliers chargés de pierres que l'on coulerait pour défendre l'entrée. L'attaque de **Thuận-an**, si elle était jugée nécessaire, serait facile malgré les travaux des Annamites... L'attaque de Hué ne serait pas une opération aussi difficile qu'on pourrait le croire....

24 mai 1882 — *Lettre du gouverneur à M. Rheinart*

Vous m'avez donné de bien vives inquiétudes, car je suis resté longtemps sans avoir de vos nouvelles après le bombardement d'Hanoi... En résumé, nos affaires marchent bien et nous ne pouvions espérer mieux, étant donné les idées du Gouvernement de la République. On ne veut pas d'expédition : il faut marcher avec ce que nous avons d'hommes et d'argent, ou bien tout abandonner... Je vous remercie du concours que vous m'avez prêté, et tout me porte à croire que nous réussirons à accomplir le programme que nous avons arrêté, malgré les impatiences et les ardeurs de gloire facile de nos beaux militaires. En réalité, dans ces derniers événements, c'est vous qui avez couru les seuls dangers sérieux : il me paraît de toute justice que le Gouvernement vous tienne compte de votre abnégation. Mon intention serait, dès que je pourrai annoncer un résultat de quelque importance, de vous proposer pour le grade de lieutenant-colonel ; vous avez deux ans de grade au 1^{er} juillet prochain, et, si jamais quelqu'un a rendu des services extraordinaires, c'est bien vous...

* * *

26 mai 1882 — *Note.*

Le **thương-bạc** est venu me trouver hier pour me prier d'aider au règlement de l'affaire de Hanoi. Le nouveau **tổng-độc**, me disait-il, n'avait pu recevoir la Citadelle, parce que les troupes occupaient encore la pagode royale. Je lui répondis que je n'avais rien à faire de plus que ce que j'avais fait, et qu'il me semblait assez ridicule, lorsqu'on se débat au milieu de tant de difficultés, de s'arrêter devant des détails futiles de rites ; je rappelai qu'en 1874, le ministre des Finances avait fait moins de difficultés et que je l'avais vu à cette époque venir s'installer avec nous dans cette pagode que nous occupions sans qu'il s'en préoccupât beaucoup.... « Le conflit de Hanoi, dis-je au ministre, est certainement regrettable, mais c'est un incident sans portée ; il est une question beaucoup plus grave, qui doit préoccuper le Gouvernement annamite ». — Surpris, le ministre demanda de quelle question je voulais parler. « Comment ! répondis-je, notre consul à Hanoi, étant muni de passe-ports et accompagné de fonctionnaires annamites, a été insulté deux fois, il y a près de six ans par **LƯU-VĨNH-PHƯỚC**, un haut fonctionnaire annamite ! Le même insulte le consul de **Ninh-hải** il y a quelques mois, et vous pensez que de tels faits ne demandent pas réparation ? ». Il chercha quelques faux fuyants, mais il y dut bientôt renoncer et finit par me demander quelles réparations nous exigions. Je répondis que je l'ignorais ; il me pria à deux ou trois reprises de l'aider à proposer quelque réparation de nature à nous satisfaire. Je me contentai de lui répondre que je n'étais pas conseiller annamite... Dans la suite de l'entretien, j'annonçai qu'il fallait s'attendre à nous voir renoncer à un système de discussion auquel nous avions consenti jusqu'à ce jour... Il faudrait en effet, soit réclamer le droit d'avoir avec S. M. des entretiens particuliers, lorsque l'importance des affaires, à traiter le rendrait nécessaire, soit aller jusqu'à faire reconnaître formellement notre situation de protecteurs. Ces deux points seront fort difficiles à obtenir... La solution de la question des audiences privées comporte un changement radical d'organisation permettant aux hauts fonctionnaires de n'avoir pas tout à craindre de ces entrevues... Pour cela, comme pour la reconnaissance du Protectorat, il faudrait exercer une pression très forte, menacer **Thuận-an**, probablement enlever et occuper momentanément les forts de l'entrée... L'expérience qui vient d'être renouvelée à Hanoi démontre qu'il n'y a aucun lien de solidarité entre le Gouvernement et la population. Celle-ci assiste, impassible, aux conflits engagés entre nous et ses chefs, et il en serait de même sur tous les points du royaume ; si nous voulions nous substituer aux

gouvernants, des complications survenant du fait de la population se manifesteraient très probablement aussitôt. Je suis convaincu que notre consul de Hanoi est dans l'erreur quand il assure que notre domination serait facilement acceptée. Il est victime du mirage qui a trompé M. GARNIER ; celui-ci se croyait maître du pays alors que seulement les premières difficultés surgissaient. Ce n'est rien que prendre quelques citadelles, et celui qui en est maître ne possède que quelques murs de briques ; le difficile est de soumettre la population, de maintenir l'ordre et la sécurité partout ; je crois que cela est plus vrai au Tonquin que partout ailleurs.

30 mai 1882 — Note

Nous pouvons, je pense, considérer l'incident de Hanoi comme vidé ; nous en tirerons cet avantage, de pouvoir le noter comme l'affirmation matérielle d'une politique plus énergique, et le rappeler à l'occasion comme exemple... Le ministre m'a donné l'assurance que des ordres avaient été envoyés à **Bắc-ninh**, à **Nam-định**, à **Sơn-tây** ; s'il n'a pas menti, si, entre les lignes des ordres, on n'a pas laissé deviner le désir de les voir tenus pour nuls, nous pouvons compter qu'il ne surviendra pas de nouveaux conflits... Du côté de la population, il n'y a aucune éventualité à craindre que celle que je signalais il y a un mois : troubles au **Nghệ-an** et en quelques autres points du Tonquin, résultant de l'hostilité du parti lettré contre les chrétiens... Il est un peu plus difficile d'apprécier ce que pense faire le Gouvernement annamite. Je suis persuadé que, en dépit de ses armements, il redoute une rupture... Il est douteux que la Chine fasse rien pour ce pays-ci, sinon de licencier des troupes pour les laisser occuper les provinces du Nord dans les mêmes conditions où se trouvent les autres bandes. On m'assure que le roi envoie un fonctionnaire à Canton pour remettre une lettre au vice-roi. Ce fonctionnaire serait parti d'ici pour Tourane il y a 8 à 10 jours et aurait pris passage pour Hong-kong à bord d'un navire de commerce : Demande-t-il la grâce de **Lưu-vĩnh-Phước**, pour lui rouvrir les portes de la Chine, et s'en débarrasser ainsi ? C'est possible, mais peu probable. Demande-t-on des envois de troupes dans les provinces du Nord ? Il serait bon que l'attention de notre consul à Hong-kong fût éveillée sur les agissements des Annamites et qu'il les fît surveiller de près. Il y a fort longtemps que les agents chargés de se débarrasser de la *Mayenne* pour avoir deux autres navires, sont à Hong-kong ; on a, dit-on, envoyé, il

y a quelques mois, des cadeaux au gouverneur anglais ; il serait nécessaire de voir ce qui se fait de ce côté....

6 juillet 1882 — Note

J'ai adressé une lettre de félicitations à S.M. à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de sa mère. Il a pour elle un profond respect et une grande affection ; il la consulte souvent ; aussi ma démarche a-t-elle causé une assez grande satisfaction. J'ai saisi cette occasion pour rappeler que, si nous ne discutons plus la question des audiences privées, nous n'avons pas renoncé cependant au droit d'en obtenir. Enfin, j'ai fait entendre pour la première fois à S.M. que la question de succession au trône ne nous laisserait pas indifférents, pas même neutres et qu'elle est de celles qui entrent dans nos prévisions d'avenir... Personne ne se permettrait de parler de ce sujet à S.M. ; le roi est immortel ; ce serait une sorte de crime d'adjoindre le mot « mort » à son nom. Ce n'est pas cependant un préservatif et sa succession s'ouvrira bien un jour. Il n'est pas mauvais qu'il sache que nous ne demeurerons pas spectateurs indifférents et que notre appui est même indispensable à son successeur ; peut-être alors se décidera-t-il à se rapprocher de nous pour assurer l'exécution de ses dernières volontés. Ma lettre, en tout cas, a produit une bonne impression : le **thương-bạc** étant malade, le **biện-lý** a été envoyé pour me remercier de la part de S.M. et de sa mère à qui l'on avait fait part de mes souhaits. Les remerciements ont été plus chaleureux que d'ordinaire, et, selon l'usage, on m'envoyait une grande quantité de gâteaux, préparés par les femmes de S.M. Ils sont du reste tous exécrables, mais agréablement enveloppés de papiers de couleurs vives, avec de jolies étiquettes. J'ai profité de la visite du **biện-lý** pour lui demander des nouvelles sur la situation du Tonquin. Il m'a assuré que le désarmement des provinces avait commencé, que **HUYỀN-KÊ-VIỆM** avait rejoint son camp de **Đồn-vàng** et que les Pavillons Noirs avaient quitté **Sơn-tây**. Le **tổng-độc** de Hanoi, qui avait été envoyé en mission de ce été, est rentré, dit-on, à Hanoi, ayant accompli sa mission. Les Pavillons Noirs doivent être cantonnés dans le haut de la province de **Thái-nguyên**, mais ils occupent encore Lao-kay. Ils y ont, me disait le **biện-lý**, leurs femmes et leurs enfants ; il leur faut quelque temps pour pouvoir se retirer. La vérité est que **LƯU-VĨNH-PHƯỚC** n'abandonnera pas ce point, source de nombreux profits ; il se croit probablement inexpugnable, et

ce n'est que lorsque nous aurons pu lui prouver que nous sommes plus forts que lui, qu'il se décidera à quitter la vallée du fleuve. J'ai profité de l'occasion pour revenir sur la question des lignes télégraphiques. Le **biên-lý** m'a dit qu'on hésitait un peu pour la ligne de Hanoi à **Ninh-hãi** parce qu'on désirait qu'elle appartînt à l'Annam. Je répondis que nous l'entendions bien ainsi et que c'était à titre gracieux que nous fournissions le fil, les porcelaines (en échange, nous pourrions demander la franchise pour les dépêches officielles). Dans ces conditions, j'espère obtenir prochainement une réponse favorable.

4 septembre 1882 — *Lettre au ministre*

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint la copie d'une pièce qui accompagnait votre dépêche en date du 31 août et qui est donnée comme étant une proclamation adressée aux habitants des provinces annamites de **Hưng-hóa** et de **Tuyên-quang** par les autorités chinoises du Yun-nan et de Qui-châu. Je crois, pour deux raisons, ne pas devoir accepter cette pièce. La première est que je suis très fondé à supposer que cette pièce est apocryphe, car autrement elle serait une violation flagrante des principes les plus élémentaires du droit international, que la Chine ne voudrait certainement pas méconnaître ; la deuxième est que je n'ai pas qualité pour recevoir des communications officielles, émanant des autorités provinciales de l'Empire chinois... L'acceptation par l'Annam comme authentique et fondée en droit d'une pièce dans laquelle l'Empire d'Annam est traité comme dépendant de l'Empire chinois, constitue une violation flagrante du traité de 1874 contre laquelle je proteste énergiquement. Dans ce traité, qui porte la signature du souverain de l'Annam et qu'il a signé de son titre d'empereur, **Đại-hoàng-đế**, l'indépendance de l'Annam est nettement et formellement déclarée... Dans ce même traité, nous nous sommes engagés à prêter assistance sur sa demande à l'empereur d'Annam pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité. Nous avons toujours été et sommes prêts à tenir cet engagement. Si donc le Gouvernement annamite veut se débarrasser enfin des bandes connues sous le nom de Pavillons Noirs, notre concours lui est assuré. L'accès donné *volontairement* à des troupes étrangères dans les provinces de **Hưng-hóa** et **Tuyên-quang** pour y poursuivre des rebelles, serait un manque de convenance grave puisque notre concours était assuré à l'Empire d'Annam. Ce serait aussi un acte contraire aux engagements contractés implicitement avec nous.

4 septembre 1882 — *Lettre au gouverneur*

La dépêche du **thương-bạc** nous permet d'apprécier les sentiments du Gouvernement annamite et ses tendances. L'arrivée de la proclamation des autorités du Yunnan a causé ici la plus vive joie à tous les fonctionnaires ; on parle beaucoup de l'intervention chinoise. Dans ma réponse, j'ai cru devoir considérer la proclamation comme étant d'une authenticité douteuse afin de mieux faire ressortir combien elle est inadmissible en la représentant comme invraisemblable.

9 octobre 1882 — *Note*

..... La grande compagnie commerciale chinoise qui possède 40 navires à vapeur et avait traité avec l'Annam pour le transport du riz à **Thuận-an**, avait ici un représentant qui, la saison finie, vient de repartir pour Canton et Pékin. Il est venu me voir deux ou trois fois et m'a fait une dernière visite avant son départ. Après un échange de banalités, il me dit du mal du ministre des Finances, puis des fonctionnaires en général, pour lesquels il marquait peu d'estime. Je supposai que tant de discours n'avaient pour but que de provoquer mes confidences... Il m'entretient ensuite de la situation au Tonquin... On m'a dit que cette Compagnie comptait parmi ses membres de hauts fonctionnaires chinois, notamment le vice-roi de Canton qui posséderait en propre plusieurs navires, et est en ce moment le personnage le plus influent de la Chine. On aurait profité de la minorité de l'empereur pour acheter cette flotte marchande, en tout ou en partie avec des deniers de l'Etat, et les ressources, les forces, le crédit du Gouvernement seraient, par le vice-roi de Canton, à la discrétion de la Compagnie. On poursuit sans doute en ce moment au Tonquin un double but : ménager une zone en quelque sorte neutre destinée à couvrir les frontières, mais surtout, éloigner le commerce européen des abords du Yunnan pour conserver à la Compagnie le monopole du commerce dans cette région et mettre, sur un autre point, la main sur les mines que nous semblions disposés à vouloir exploiter... Le représentant essaya de m'expliquer qu'il y avait des rebelles que l'on poursuivait ; il affirma qu'on n'avait pas envoyé plus de 2.000 hommes de troupes régulières. Je lui fis comprendre que nous n'étions en aucune façon dupes de ces manœuvres et lui donnait l'assurance que nous n'avions aucune idée de conquête, mais que, si l'on nous obligeait à en venir aux armes, nous le ferions sans ménagement, allant aussi loin qu'il serait nécessaire... Je continuai sur le même ton

de conversation et lui dit qu'on pourrait en arriver à échanger des coups de feu sans rompre, en provoquant quelque conflit sous la responsabilité des gouverneurs chinois que l'on désavouerait ensuite s'il était nécessaire ; j'ajoutai que, dans ce cas, nous tiendrions de notre côté la même conduite, désavouant les commandants de navires qui auraient réussi à capturer des bâtiments chinois. Pour rendre sa politesse, je fis porter ma carte le lendemain à cet agent chinois par l'interprète de la Légation, à qui je fis la leçon : il devait répéter ce que j'avais dit, mais en accentuant plus fortement. On lui renouvela les assurances pacifiques, on prétendit que la Chine n'avait pris connaissance de nos traités avec l'Annam qu'après l'affaire de Hanoi ; jusqu'à ce moment, elle les regardait, comme de simples actes de forme ; et enfin qu'une ambassade chinoise avait été envoyée à Paris il y a quelques mois pour régler la question. Ce dernier point me paraît inexact : je ne sais s'il en est de même des autres...

* * *

26 octobre 1882 — Note

La situation ne s'est pas modifiée... Je suis fort mal placé au reste pour bien apprécier, puisque c'est au Tonquin que tout se passe ou plutôt doit se passer, et que c'est dans le pays voisin que les décisions sont prises. La Cour de Hué est en quelque sorte annihilée maintenant. Ce qui me paraît certain, c'est que la situation présente doit nous conduire forcément à la solution de la question annamite, et dans un délai prochain. La politique que nous comptons suivre pour nous acheminer vers ce but progressivement n'est plus tout à fait de saison : il nous faut nous accommoder des événements qui se sont produits et régler notre conduite en conséquence... Il est probable que nous aurons à agir contre les envahisseurs du Tonquin. Il n'est pas admissible que ces bandes puissent prétendre occuper indéfiniment le pays, s'y établir comme s'il leur appartenait. Nous aurons des explications à demander à Pékin à ce sujet : elles ne peuvent guère aboutir qu'à une sommation de rappel. Si le Gouvernement chinois reconnaît les avoir envoyées, ou à une expulsion *manu militari* s'il repousse toute solidarité avec elles. Dans ce dernier cas, notre rayon d'action serait évidemment limité au delà du fleuve ; les provinces du Nord ne peuvent nous intéresser : elles ne seraient qu'embarrassantes si l'on nous chargeait d'y assurer la tranquillité... On dit que l'on a envoyé un renfort d'un millier d'hommes dans la province de **Thanh-hóa** parce que l'on craint de voir les bandes chinoises s'étendre de ce côté ; on prétend que des isolés ont fait leur

apparition du côté de Ninh-bình. Je donne ces deux derniers renseignements sous toutes réserves.

* **

24 novembre 1882 — *Note.*

Traduction de la réponse faite par la Chine à la demande de secours que lui adressa le roi après la prise de Hanoi, et traduction de 8 vers inspirés à S.M. par la joie que lui a fait éprouver cette réponse. Cette pièce est absolument authentique... elle corrobore tout ce que nous savons des sentiments du roi. Je ne me trompais pas en affirmant que son objectif était la reprise des six provinces qui forment notre colonie. Pendant quelque temps, l'influence de la poésie royale s'est fait sentir d'une manière marquée ; il semblait alors que la Cour profiterait de l'arrivée des auxiliaires pour rompre et entrer en campagne. Mais ceux-ci ne se sont pas hâtés d'engager les hostilités ; le temps est passé et ses effets calmants ont agi sur les dignitaires annamites. Je crois qu'aujourd'hui on a réfléchi qu'il n'y aurait que des coups à gagner en rompant ouvertement : on préférera reprendre l'ancien mode de tracasseries et de chicanes incessantes.

Traduction de la réponse sommaire de la Chine et des vers composés par le roi d'Annam relativement à la demande de secours.

Sur la demande présentée par la Cour d'Annam à la suite du conflit survenu à Hanoi, à l'effet d'obtenir de l'Empire chinois l'envoi d'une vingtaine de mille (hommes) environ de secours, S.M. l'empereur de Chine a répondu par ces termes.

Kha', si bắc phong tái biên.

Le caractère *khả* qui veut dire : bien, convenablement et possible, est un signe d'approbation, c'est-à-dire que l'empereur de Chine ayant trouvé que la demande du roi d'Annam est convenable, l'a approuvée,

Si bắc phong tái biên. — Ces caractères signifient : « Nous prendrons des mesures dès l'arrivée du vent du Nord ».

Instruit de cette nouvelle, qui semble ranimer son cœur, le roi d'Annam a composé les 8 vers suivants qu'il a communiqués à la lecture de son **Cơ-mật** :

« Sur les ondes descendantes du Nhi-hà, les gens qui prennent des navires pour maisons, continuent exprès leur séjour. Eux qui sont des barbares de l'Extrême-Occident viennent souvent causer des dommages à notre Empire d'Annam.

« Que, par nos efforts redoublés, les troupes des Deux Nations avisent sans cesse aux moyens de défense, afin que du Nord au Sud, elles se réunissent en un

seul Corps d'armée pour livrer combat à un troupeau d'un millier d'ennemis et les balayer entièrement.

« On seul moment suffit à l'armée navale réunie à celle de la terre pour accomplir la défaite de ces ennemis.

En attendant que les troupes des Deux Pays puissent se réunir au Fleuve Jaune, près du lieu dit : **Dương-cốc**, organisons nos armées pour faire rentrer en notre possession le territoire de nos six provinces perdues ».

10 décembre 1882 — *Note sur les mines*

. . . On suppose bien entendu une fin de non recevoir à notre demande d'établissement de lignes télégraphiques, de concession de chemins de fer et de mines. Je n'ai du reste éprouvé dans la conduite de ces différentes affaires qu'une seule surprise : c'est que nous les ayons présentées. Le Gouvernement actuel ne cessera jamais de nous haïr : il nous subit, parce qu'il est trop faible et trop pusillanime pour rompre ouvertement mais son plus ardent désir sera toujours de nous voir abandonner le pays de gré ou de force... La population annamite est pour lui une sorte de bétail qu'il considère comme sa propriété et dont il veut pouvoir vivre à son gré, paisiblement et sans inquiétude... Dans ses rapports avec elle, il n'a que des droits ; la population, elle, n'a que des devoirs. Il n'y a pas de place dans une telle organisation pour des étrangers, car ils professent des théories exactement opposées... On pense peut-être que le désir d'obtenir une solution favorable nous déterminera à rendre la Pagode Royale et à remettre la caisse des Douanes aux mains des agents annamites. Si nous étions assez naïfs pour nous y laisser prendre, nous reconnâtrions bientôt qu'on ne veut rien concéder... Pour les mines, nous obtenons une réponse fort vague ; il me paraît même qu'on nous tend là un piège. On n'est pas à même de reconnaître la valeur des gisements : on voudrait pouvoir mettre nos connaissances à profit pour être renseigné sur ce point. « Que le demandeur, dit-on, fasse connaître la somme qu'il paiera chaque année et les conditions qu'il propose ; on pourra alors lui accorder la concession s'il ne se présente personne offrant de payer plus ». — C'est une sorte de mise en adjudication dans laquelle nous nous découvririons. Quelque Chinois se présentera, qui, éclairé par nous, offrira à l'Annam des conditions meilleures que les nôtres ; nous ne pourrons pas nous plaindre d'être joués : nous aurons été prévenus à l'avance... Je verrais avec regret que l'on fît des offres dans les conditions prévues par le **thương-bạc** : ce serait tirer les marrons du feu pour les

voir manger par les Chinois et les Annamites se moquant de notre naïveté.

Le réseau des veines du dragon (veines de la terre) est aussi à méditer. On a bien en effet quelques idées superstitieuses de ce genre ; c'est ainsi que certains gisements aurifères connus ne sont pas exploités et ne le seront pas à cause du dragon ; mais on joue de cette superstition et si l'on fait des demandes, il faut s'attendre à voir s'étendre et se compliquer la circulation veineuse du dragon. S'il survient un contrat, on y viendra mettre des restrictions, interdire de creuser à plus de tant de mètres, de s'étendre dans telle direction à cause du Dragon et de ses veines ; on se réservera sans doute même la faculté d'arrêter les travaux s'il se révèle quelque veine nouvelle.

J'ai voulu jadis me faire donner par le précédent *thương-bạc* un plan du dragon et de son système veineux ; mais il paraît que ce travail ne peut être fait. On connaît beaucoup de lieux de passage de ces veines : on ne les connaît pas tous. Lorsqu'il en est besoin par exemple pour des concessions ou pour des constructions de temples, les devins examinent les lieux et décident de la présence ou de l'absence du sacro-saint animal. Acheter un devin dans les circonstances ordinaires serait une bagatelle, mais, outre que l'on ne saurait pas à l'avance lequel serait chargé de l'étude, il recevrait probablement en sous-main des instructions qu'il n'oserait pas enfreindre. — J'ai, dans un entretien avec le *thương-bạc*, proposé le paiement d'un pourcentage sur le produit, au lieu d'une redevance fixée à l'avance ; il a reconnu la justesse de mes raisons, mais la question n'en est pas plus avancée. Je reviendrai à la charge par écrit...

*⁴
* *

26 décembre 1882 — *Lettre au gouverneur, Saigon*

Des intérêts personnels majeurs réclament impérieusement mon retour en France... Je sers en Cochinchine depuis 19 ans et pendant tout ce temps, je n'ai passé que 16 mois en France, en trois congés. L'état des affaires permet d'ailleurs de faire ce remplacement sans inconvénient ; un changement de personne serait plutôt favorable, car il provoquerait sans doute une légère détente dans les relations.

*
* *

Note sur le **thuong-bac**

On appelle **thuong-bac** un bâtiment construit hors de la Citadelle (1), sur les glacis, pour servir aux entrevues entre le chargé d'affaires et le ministre des Affaires étrangères (quan **thuong-bac**). Si c'est le quan **thuong-bac** qui demande l'entrevue, elle a lieu à la Légation française.

VI. SUITE DU JOURNAL. — DU 1^{er} JANVIER 1883 AU 5 JUIN 1883

1^{er} janvier 1883. — Un peu de pluie le matin, puis beau ; couvert le soir. Été déjeuner à **Thợ-đúc** (2) avec le P. RENAULD et Mgr. CASPAR.

2 janvier 1883. — Fort beau jusqu'à 3 heures ; puis couvert, un peu de vent. Été à **Thợ-đúc** (nom de la paroisse est **Trường-an**, et du village **Đương-xuân**). Été au **Hộ-quyền** (3), ex-fortification.

12 janvier 1883. — Beau, couvert. Partis à 5 heures pour Truôi.

13 janvier 1883. — Arrivée à 6 heures du matin. Cherché rive gauche : *nil*. Le soir, cherché rive droite, *nil*. Vu au retour trop tard un bœuf solitaire sur le mont de la rive gauche. A minuit, reçu lettre annonçant l'arrivée de l'avis *Alouette*. Départ.

Parti de Truôi à minuit 50 ; à **An-cựu** à 10 heures. Débarqué ; ½ heure après à la Légation. Un courrier officiel, rien d'autre. Un courrier de France est arrivé à Saigon le 29 décembre ; l'*Alouette* est partie le 31 et n'a pas pris nos lettres !! enrageons tous. Le commandant et le docteur du bord arrivent à 10 h 30 du soir : il faut installer un lit, me font perdre une heure, et j'ai force travail ; écrit jusqu'à trois heures du matin.

17 janvier 1883. — Beau, ½ couvert. Venue des PP. DANGELZER et BARTHÉLEMY pour déjeuner avec le P. RENAULD.

(1) En 1905, ce bâtiment servait de résidence au prince **Bửu-Liêm** (rive gauche du fleuve). Il fut ensuite affecté à l'école des **Hậu-Bô** (élèves mandarins) puis au service **Cổ-Học** (études anciennes), puis au directeur du Cabinet civil de Sa Majesté.

(2) Village des Fondateurs, rive droite du fleuve, à 2 km en amont de Hué. La plus ancienne chrétienté de Hué. A cette époque, le grand séminaire de la Mission était installé à **Thợ-đúc**, et le P. RENAULD en était le supérieur.

(3) Les Arènes, situées près du rempart en terre de l'ancienne citadelle chinoise de Kiu-siu, devenue par la suite citadelle cham.

18 janvier 1883. — Couvert, un peu de pluie, fort peu ; à 11 heures quelques courtes rafales. Visite du **thương-bạc** à 8 h 15. Reçu à 9 h 15 le tube de Saigon parti le 2 janvier, annonce la mort de **GAMBETTA**. Rien d'autre dans le tube.

22 janvier 1883. — Beau temps. Été Kim-long ; porte 10 bouteilles de Malaga pour P. BARTHÉLEML — **CHÂU-BINH-LÂM**, interprète gérant à Hué en 82, **MA-PHÚC-SI**, secrétaire du vice-roi de Canton — fourbe — **tư-phu** ; **DƯƠNG-CANH**, **tung-tân-sĩ** (hàn-lâm, académicien), retournés tous trois à Canton. — **DƯƠNG-ĐÌNH-CANH**, inspecteur général (**tổng-biên**) reste à Hué. — **CHÂU-BINH-LÂM** et **DƯƠNG-SINH-CANH** accompagnaient les deux autres pour masquer le caractère de la Mission. Entretien par écrit avec le ministre des Finances. On demande que la Chine nous mette hors de Hanoi et de Haiphong. Les envoyés chinois n'ont pas répondu. Au départ, escortés par **NGUYỄN-THUẬT**, ex-ambassadeur à Pékin en 80, et **NGUYỄN-TA**, celui qui porta à Canton lettre secrète de S. M. — Tous deux vont à Canton solliciter le vice-roi contre nous.

TRIỆU, 18 ans, **MỄN**, 14 ans, frère de père et de mère ; leur sœur est mariée au ministre des Finances. **MỄN** est désigné par S. M. pour lui succéder au trône ; à empêcher ; leur père, **Kiên Quốc-công** (titre), frère cadet de S. M., né en 1845 et nommé **hương-cai** (1). **NGUYỄN-**

(1) Le passage du journal appelle quelques explications. **Tự-Đức** n'ayant pas eu d'enfants, avait reconnu quatre de ses neveux comme fils adoptifs : **Dực-Đức**, qui devait lui succéder en juillet 1883 et qui fut mis à mort par ordre des deux régents avant d'être intronisé ; **TRIỆU** (ou **TRỊU**) qui devait monter sur le trône en juillet 1885 sous le chiffre de règne de **ĐỔNG-KHÁNH** ; **MỄN**, qui devint le roi **KIÊN-PHƯỚC** (1883-1884) et le frère de ces deux derniers, le futur **HÀM-NGHI** (1884-1885). Le premier, **Dực-Đức**, était fils du prince **Thoại Quốc-công** (élevé plus tard au titre princier de **Thoại Thái-vương**), les trois autres avaient pour père le prince **Kiên Quốc-công** (plus tard **Kiên Thái-vương**), ce dernier arrière-grand-père paternel de S. M. **BẢO-ĐẠI**.

La sœur de **TRIỆU**, de **MỄN** et du futur **ĐỔNG-KHÁNH** était mariée, non pas au ministre des Finances (**NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**), mais au fils de ce dernier. On raconte encore aujourd'hui, dans les milieux princiers, que **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** avait intrigué auprès de **Tự-Đức** et que le roi avait reconnu — cette reconnaissance n'était pas encore rendue officielle à la mort du roi — comme fille adoptive la bru du ministre ; qu'en outre **TƯỜNG**, qui passait pour entretenir des relations intimes avec la concubine royale qui avait pris en affection le futur **KIÊN-PHƯỚC**, fit emprisonner ce dernier alors qu'il était sur le trône (1884) afin de lui donner son propre fils comme successeur. La manœuvre ne réussit pas puisque **HÀM-NGHI** fut désigné pour remplacer son frère. La version officielle dit qu'en faisant disparaître **KIÊN-PHƯỚC**, les régents voulaient annuler le traité de 1884 qui avait été signé par l'enfant-roi.

ĐINH-NHUÂN, *tổng-đốc* de *Sơn-tây*, désigné pour remplacer **TRẦN-ĐINH-TỨC** à Hanoi, refuse. **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ** (1) désigné ensuite refuse également. **Dục-Đức** nommé. **Thoại Quốc-Công** (titre de prince) ; **Tríu** nommé **Kiên-giang Quốc-công** ; **Mên** n'a pas reçu de titre, étant désigné pour succéder au roi.

24 janvier 1883. — Beau, un peu couvert. Visite du P. DANGELZER. Rentrée de S. M. de la chasse. Départ pour **Truôi** à 8 heures du soir allant embarquer à **An-cựu**.

25 janvier 1883. — Très beau. Arrivés à 6 h 30 ; parti chasse rive gauche : *nil*. Le soir, encore rive gauche : traces fraîches, rien vu. A 8 heures du soir entendu barrir des éléphants à 5 km en amont.

26 janvier 1883. — Très beau ; chasse rive gauche : *nil*. Été le soir sur rive droite à 4 km en amont. On dit qu'un chien a été tué la nuit précédente par un éléphant, un isolé ; a rejoint le troupeau sur la rive gauche. Été voir si sortent. On assure qu'ils ont fait sauver des buffles. Rien vu. A 7 heures entendu crier un peu. Passé la nuit dans une petite case.

27 janvier 1883. — Très beau. Exploré la rive droite : *nil*. **KHANH** tue deux paons. Le soir, été rive gauche : *nil*.

28 janvier 1883. — Très beau. Chassé un peu rive droite : *nil*. **KHANH** tue un paon. Embarqués et partis à 10 h 30 ; pas de brise, allure lente ; arrivée à la case à 8 h 30 du soir.

29 janvier 1883. — Beau ; 25 degrés ; *idem* à 9 heures du soir dehors : demi couvert pendant la soirée. Mission envoyée en Chine en 80 : **NGUYỄN-THUẬT**, *tả-thị-lang* de l'Intérieur, *tham-biên* du *Nội-các* (3° degré, 1^{re} classe), **TRẦN-KHANH-TIẾN**, *hương-lô tự-khanh*, *toàn-tu* du *Nội-các* (4° degré), 2° envoyé, **NGUYỄN-HOAN**, 3° envoyé, un *thị-vệ*, 8 *bát-phẩm* — un... 9 *cửu-phẩm* (2) ; 3 domestiques. Cadeaux : 30 morceaux de cannelle de **Thanh-hoá**, 3 livres de bois d'aigle, 1 corne de rhinocéros, 1 paire de défenses d'éléphant, cent pièces de soie du Tonkin. Lettre de Chine annonce que la frontière sera ouverte le 1^{er} du 9^e mois.

30 janvier 1883. — Très beau, chaud ; à 4 h en bas, ombre 28 degrés ; en haut sous vestibule, endroit le plus frais, 29 degrés 75.

(1) Qui devint **kính-lược** au Tonkin en 1885, et qui fut le beau-père de **ĐỒNG-KHÁNH** (voir sa biographie par L. SOGNY. *Bulletin A. V. H.*, 1924, pages 169 et suivantes).

(2). **Bát-phẩm** et **cửu-phẩm**, fonctionnaires des 8^e et 9^e degrés.

5 février 1883. — Beau et un peu couvert. Envoyé courrier au Tonkin par *Méli*.

6 février 1883. — Le **tham-tri** des Rites et le **tham-bien** viennent de 2 h 45 à 3 h 30 : apportent les présents royaux pour le Têt. Pour moi : 1 boîte incrustée, 1 encrier ; pour le docteur et le secrétaire, chacun une boîte carrée. A l'interprète, au lettré, chacun 1 pièce de soie ; garde-meubles, jardinier, chacun 2 piastres.

8 février 1883. — 16 degrés à midi. Premier jour de l'an annamite. Audience royale à 9 h 15.

10 février 1883. — Très beau. Arrivée à 10 h 30 du soir d'un officier du *Lutin*. L'*Alouette* partie le 3 a cassé son arbre de couche près du cap Saint-Jacques. L'*Hamelin* a porté le courrier à Tourane où le *Lutin* est venu le prendre.

13 février 1883. — Très beau. Le docteur part à 7 heures du matin pour **Thuận-an**. A 3 h 13 arrivée du commandant de l'*Hamelin*, M. BIENAIMÉ ; part à 5 heures. Visite du **thương-bạc**.

14 février 1883. — Beau, couvert. Retour du docteur à 4 h 15 avec le commandant du *Lutin*.

16 février 1883. — Couvert, calme, beau, Arrivée à 10 h 15 de l'aspirant et du docteur du *Lutin*.

17 février 1883. — Un peu couvert le matin ; très beau le soir, chaud. Arrivée à 9 h 45 du commissaire et d'un officier du *Lutin* ; partis à 9 h 30, comme les autres la veille.

20 février 1883. — Beau, couvert. Premiers exercices de nage par deux barques.

21 février 1883. — P. **THƠ** envoyé espionner au Tonkin, puis en Chine et en France s'embarque à Hong-kong. Préparatifs pour le **Tê-cô** (1) : trois canons vis-à-vis de la Légation comme l'an dernier ; tir à minuit.

23 février 1883. — Couvert. Des réservistes, rallient pour exercices. A 1 heure du matin, 3 coups de canon pour le **Tê-cô**. Été chez le ministre de 8 à 9 h 15.

(1) **Tê-cô**, cérémonie à la mémoire des soldats morts à la guerre. Avait lieu chaque année sur le terre-plein situé rive gauche du fleuve des Parfums, entre le Grand Marché et le pont Clemenceau. Cette cérémonie n'existe plus depuis longtemps.

28 février 1883. — Matin, beau, 16 degrés. De midi à 4 heures vent fort. Un vapeur chinois en plein sur la barre depuis 2 jours. Un Anglais, 8 Chinois noyés ; 1.800 piculs de riz à bord. (Compagnie du *Méli*).

1^{er} mars 1883. — Couvert, beau. A 3 heures arrivent 3 Anglais du *Méli* naufragé sur la barre. Ils étaient 5. L'un, PALGRAVE, de Lincolnshire Sud, est noyé ; 4 sont survivants. Restent jusqu'à 5 heures. Donné 6 bouteilles de cognac, 6 madère, 12 bière ; 4 boîtes de lait, 6 beurre, 1 picklès, 1 pudding, 2 kg café, 4 gros pains par jour, 1 pipe Choquin, 1 peigne, 1 paire souliers, 2 pantalons blancs, 5 chemises, 1 vieux paletot ; 1 vieil ulster, sardines et corned-beef.

2 mars 1883. — Beau ; matin, brouillard épais, humidité extrême ; les carrelages ruisselants ; chaud. Reçu à 2 heures lettre de Thi-nai du 2. A 8 heures, orage sec ; un fort coup de tonnerre ; quelques éclairs très vifs, courtes rafales.

3 mars 1883. — Couvert, bizarre ; quelques rafales très courtes, parfois fortes, abattent une partie des Bains de S. M. Parti pour Truôï à 5 heures du soir.

4 mars 1883. — Arrivé Truôï à 4h30 du matin. Parti sur rive gauche ; masse de bûcherons : *nil*. Passé sur rive droite ; traces fraîches : *nil*. Le soir, sur rive gauche, *idem*. Pas de guides : empêchés par un prince qui a bâti un petit village et trouve mauvais que l'on passe chez lui. A été inconvenant, insolent — pas en ma présence. Me passe des guides et vais sans m'inquiéter du prince.

5 mars 1883. — Parti 6 h 20 rive droite ; vu de loin 2 bœufs qui rentrent sous bois. Ils ne nous ont pas vus. Les entendons, se déplacer lentement non effrayés. Rentrent de très grand matin. Bredouille. A Hué, exercices de cavaliers : 2. à 300 fantassins vêtus de neuf (sur face Kim-long).

6 mars 1883. — Parti 5 h 30 ; été rive droite, vu traces fraîches, rien d'autre. Traversé la forêt, vu la trace d'un éléphant solitaire de la nuit. Au sortir du bois, je rencontre plus de 40 bûcherons qui arrivent. Plus moyen de chasser. Partis à 10 h, nous sommes arrêtés au pont par la chasse de S. M. fait demander le passage : n'avons qu'une heure de retard et rentrons à 7 h 30. Bateau chinois arrivé. Ne peut entrer, sans doute à cause du *Méli* qui obstrue la passe.

7 mars 1883. — Couvert. Vent du Nord assez fort ; le soir, crachin. Visite des capitaines du *Méli* et du *Patchi*.

12 mars 1883. — Couvert, brumeux ; dès 1 heure, vent assez fort Nord-Ouest. A 5 heures, pluie, 20 degrés. La chaloupe à vapeur se promène à 2 heures de **Thợ-đúc** à la Légation pour rentrer.

19 mars 1883. — Très beau, peu de nuages ; 26 degrés 75. Visite du gérant de la Compagnie chinoise, remercie pour secours aux Anglais, **DANG-THU-KIÊU, MA-PHUC-BI** qui est venu en janvier est le neveu de celui qui est allé en Corée, et qui, désigné pour venir, obtint de faire envoyer son neveu à sa place.

22 mars 1883. — Matin, couvert ; coup de vent ; un peu de pluie ; à 7 h 30 1 coup de tonnerre, 27 degrés 5 ; puis soleil à 5 heures. Arrivée du *Patchi*.

23 mars 1883. — Matin, brumeux, un peu de vent, 23 degrés 2 ; après-midi beau, soleil parfois. Reçu courrier déposé à Tourane le 21 par paquebot. Lettre du commandant RIVIÈRE du 16, occupé Hongay ; qui écrit de **Nam-định**. A 8 h 20 du soir, lettre du commandant du *Parceval* M. MOREL-BYAULIEU ; mouillé à midi devant la barre, apporte des nouvelles graves qu'il ne peut remettre que de la main à la main. Envoyé à 8 h 45 du matin M. IDATTE pour aller les chercher à bord. Qu'est-ce ? canonnières coulées ? ou *quid...* avis d'évacuer ? ? ?

24 mars 1883. — Beau, un peu chaud. Le P. RENAULD vient le matin. M. IDATTE de retour à 10 h 20 avec lettre du commandant RIVIÈRE ; fait préparatifs de départ. Ecrit au commandant du *Parceval* ; *quid de profectu* (1) ; au commandant du *Drac* pour notre courrier. Eté chez le **thương-bạc** à 5 heures, pour annoncer mon départ avec le personnel. Resté une heure. Explications. Stupeur.

25 mars 1883. — Dimanche. Matin couvert, brumeux, vent. Après-midi, calme, couvert. Le pont de bateaux est installé ce matin. On amène ici un homme blessé par un éléphant. Reçu lettre du **thương-bạc**. Refusée pour une phrase pas acceptable et renvoyée à son auteur ; il dit pouvoir assurer notre sécurité, qu'il n'est pas nécessaire de partir, prétend qu'il n'existe aucun prétexte pour suspendre nos rapports ; que, partant ainsi, il ne peut nous accompagner (refus déguisé de nous aider à avoir des barques — dit n'en pas avoir trouvé).

26 mars 1883. — Ecrit au *Parceval* et au commandant RIVIÈRE. Malles presque finies. Couvert et vent ; à 5 h 30 ; pluie fine avec vent Nord-Est. Le passage par **Thuận-an** et par **Tư-hiến** eût été impossible. Ma lettre

(1) Qu'en est-il du départ ?

expédiée à Choumay à 10 heures me revient ce jour à 5 h 30 : le *Parceval* n'a pas paru à Choumay, et est allé à Tourane à cause du mauvais temps.

27 mars 1883. — Couvert, parfois un peu de crachin, vent assez fort non constant du Nord-Ouest. Vu passer un éléphant en chaleur entravé : (autre que celui qui a tué un homme) — De 19 degrés 75 à 20 degrés 25. Le sacrifice du Nam-giao est offert pendant la nuit du 27 au 28 par le prince **Dục-Đức** en petit appareil. 200 hommes d'escorte, pas de pavillons, pas de coups de canon. S. M. affligée et souffrante a renoncé à assister au sacrifice. Le pont de bateaux est enlevé le 28 à midi. Tout fini sans bruit.

28 mars 1883. — Mercredi. Couvert, vent du Nord, pas de pluie ; 19 degrés à 8 heures, 20 degrés 8 à 5 heures. Été voir l'éléphant qui a tué un homme. Il est au **Thiên-mộ** ; les glandes entre l'œil et l'oreille sont fort grosses, à peu près moitié de la tête d'un enfant. Il est amarré avec force entraves, fixées à des pieux solides empennés par les deux pattes de derrière qui sont de plus amarrées serrées l'une contre l'autre par une série de 8 prenant 0m 60 à 0m 75 de haut. Une patte de devant est amarrée contre un poteau par 5 ou 6 amarres solides ; l'autre patte de devant est attachée par 4 longues amarres aux pieux empennés. De plus il porte de fortes ventrières, un caveçon énorme ; le haut de la trompe est ecchymosé (on voit le sang sous la peau) par l'effort. Un cornac est presque 3 toujours dessus, maillet et grand croc toujours, prêts pour cogner. Reçu à 8 h 30 deux lettres du commandant du *Parceval*, de Choumay, 27 à 6 heures du soir. Passé les 3/4 de la nuit à répondre.

29 mars 1883. — Jeudi. Envoyé courrier Choumay à 7 h 45 ; écrit au commandant du *Parceval* en lui disant pourquoi je ne pars pas ; critiques sur ce qu'on fait. Écrit au gouverneur ; critiques, reproche que n'aie pas écrit — exposé de la situation ; attends ses ordres. Je prie le commandant du *Parceval* d'aller à Saigon s'il le peut. A 9 heures lettre du ministre au gouverneur à propos de prise de possession des terrains miniers et une lettre pour moi. Je ne l'ouvre pas et la rends pour qu'il la remette à mon successeur ; ne veux plus m'occuper des affaires. A midi lettre du *Parceval* du 28 ; avis du gouverneur de partir. Demandé des barques au **thương-bạc** ; répondu *Parceval*, écrit à Monseigneur. Le **thương-bạc** ne veut pas fournir de barques, n'ayant pas été avisé par le gouverneur que nous étions rappelés. J'envoie proposer au *Méli* de nous porter à Choumay. Lettre de Monseigneur, Partirons à pied ou avec notre canot et en armes.

30 mars 1883. — Vendredi. Couvert, brumeux, un peu de pluie le soir. Le **thường-bạc** vient avec ses deux assesseurs ; reçu à la glace ; explications calmes ; il demande avis écrit de notre départ ; séparation amicale ; nous aurons des barques. Visite d'adieux au P. RENAULD et au P. BARTHÉLEMY. Donné farine, vin, plomb. Embarqué les bagages. Parti à 5 h 45 (1).

31 mars 1883. — Samedi. A **Từ-hiến** (2) à 6 h 30. Les barques des bagages arrivent à 11 heures. Barre forte ; pas moyen de sortir. Couvert. Envoyé LE GALL à bord du *Parceval* avec lettre pour le commandant. Revient à 4 heures avec lettre : annoncé que le courrier a été envoyé à Hué par planton (TRINH) le 30 au matin. Envoyé le soir une barque à Hué chercher courrier.

1^{er} avril 1883. — Dimanche ; couvert, mer un peu forte, pas pu sortir. A 4 heures, lettre du commandant du *Parceval*, partie pour Hué le 30 à 11 heures. A 8 heures une lettre du *Parceval* annonce que le courrier est revenu à bord. A minuit, TRINH revient de Hué.

2 avril 1883. — Forte houle du large ; brise, sortie impossible. M. IDATTE part à 3 heures pour aller chercher le courrier au *Parceval*. Beau temps chaud. Vent du Nord-Est. Attendu que la houle tombe,

3 avril 1883. — Partis de **Từ-hiến** à 5 h 40 ; à bord *Parceval* à 7 h 40 ; partis à 9 heures. Ecrit au commandant RIVIÈRE.

4 avril 1883. — Un ressort de garniture piston d'un cylindre cassé, obligé de ralentir, tombé de 10 à 7 nœuds. Chaud.

5 avril 1883. — A 3 heures du matin croisé un vapeur ; cru que c'est le paquebot ; appelé, stoppé, envoyé canot ; le vapeur stoppe, puis part sans attendre ; perdu 2 heures. Remis en route à 5 heures. Fort chaud, pas dormi, fatigué. Au cap Saint-Jacques à 7 heures du soir. Mouillé pour la nuit.

6 avril 1883. — Remonté à Saigon à 7 heures. A 8 heures pluie. Arrivée à Saigon à 1 heure. Visite à bord du chef de cabinet du gouverneur et d'un aide de camp. VULLIEZ vient me prendre pour aller à mon logis, hôtel Laval. Chez le gouverneur de 3 h 30 à 5 h. Il me

(1) Après le départ de M. RHEINART pour Saigon, le R. P. RENAULD, son grand ami et compagnon de chasse, fut chargé par Mgr. CASPAR, sur la demande de la Cour, d'assister tous les dix jours à la vérification des scellés posés à la Légation et de mettre le cachet de la Mission sur le coffret qui en renfermait les clefs.

(2) Passe de la lagune de Cao-hải, déjà citée, à 40 km au Sud de Hué. On peut s'y rendre en sampan par le canal de **Phủ-cam**.

parle de tout : je n'ai qu'à écouter ; m'offre de prendre mes repas chez lui, mon couvert toujours mis, m'offre logis... Dîné à l'hôtel.

7 avril 1883. — Fort chaud. Eté chez DE CHAMPEAUX le matin ; dépêche à envoyer à Paris pour annoncer mon arrivée. Dîner gouverneur.

8 avril 1883. — Chaud ; dîner gouverneur. Arrivée le soir du tube qu'avons expédié le 23 mars.

10 avril 1883. — Fort chaud. Eté chez le général, chez le procureur général. Déjeuné avec le Dr. PHILIP.

12 avril 1883. — Très chaud ; chez le gouverneur de 4 à 5 h ½. Dîner chez le colonel BICHOT.

14 avril 1883. — Chaud ; orage le soir ; dîner et soirée chez le gouverneur ; rentré minuit.

17 avril 1883. — Dîner chez le P. G. (1).

19 avril 1883. — Dîner chez le général avec tous les officiers supérieurs.

21 avril 1883. — Très chaud. Barques parties à 2 heures pour le Sông-be.

22 avril 1883. — Parti à 6 heures du matin par diligence, Arrivée à Biên-hoà à 9 heures. Partis avec sampans à 11 h 30 ; arrivée au confluent du fleuve et du Sông-be à 10 h ½ du soir.

23 avril 1883. — Cherché dans la direction de Truông : vieilles traces : *nil*. 5 heures de marche ; rentré avec un talon meurtri. Le soir, allé à Tri-an en face du confluent ; renseignements pas bons ; dormi à Tri-an.

24 avril 1883. — Partis à 6 heures du soir allant vers Cai-gao ; *nil*. Stoppé à Suôi-san, envoyé chercher un jour de vivres, été Cai-gao. Pluie pendant toute la soirée.

25 avril 1883. — Eté à Bê-nôm et à Truông, un enterrement, personne de disponible. On dit qu'il n'y a rien. Ouï renifler un éléphant en face de l'abreuvoir ; trop fourré, pas été, de plus je marche difficilement. Partis pour retour à 2 heures, arrivé à Tri-an à 5 heures. Pluie. Char arrive avec bagages à 9 h 30.

(1) Très probablement le R. P. GÉNIBREL, un grand ami de Mgr. CASPAR.

26 avril 1883. — Reparti à 9 h 30 et arrivé à Saigon le 27 à 10 h 15.

5 mai 1883. — Passé le Conseil de santé et obtenu un congé n°1.

8 mai 1883. — Arrivée d'une frégate allemande. Sont sur rade : un transport, *Tonkin* ; *Lutin* ; *Drac* ; *Volta* ; *Alouette* ; *Eclair*.

11 mai 1883. — Chaud ; grain à 4 heures. Été à bord du transport pour mes bagages. Été au Gouvernement, conféré avec chef de cabinet ; décidé d'aller à Bangkok, départ lundi. Déjeuné chez le gouverneur. Embarqué à bord de l'*Alouette* à 4 h 30, allant à Bangkok. Au cap St-Jacques à 10 heures. Beau, fort chaud, nuit étouffante, pas dormi.

18 mai 1883. — Très beau, fort chaud, entré dans le Meinam à 3 h 45. A Paknam à 4 h 15, stoppé à 5 heures. A Bangkok à 6 h 45. Le consul n'est pas prévenu. Le docteur puis le commandant du bord vont le voir ; il vient à bord à 10 h 30 : paraît moins qu'enthousiaste de notre venue. Le duc de Mecklembourg est ici.

19 mai 1883. — Déjeuner au Consulat après échange de visites. Revenu à bord à 1 h 30. Été chez le chromata à 4 heures ; le trouvons vêtu à l'européenne, langouti noir, bas noirs. Splendide bureau en bas ; salon en haut, dallé marbre. Orgie d'indigo, de bleu, meuble bleu ; choses disparates : portrait de S. M. en pied, effet de jambons. Le chromata a un fort beau yacht et canot à vapeur, plusieurs palais. Retour à bord à 5 h 45. A 6 heures grosse averse. A 7 heures été passer 1 h 1/2 au Consulat.

20 mai 1883. — Très chaud. A 7 heures visité pagodes, palais extérieur, éléphants blancs. Déjeuner au Consulat. Fixé le programme des visites et audience.

20 mai 1883. — Lundi ; à 8 heures chez le kra la hom ; son logis ressemble à un garni. Des prisonniers sont attachés à une chaîne d'ancre. A 3 h 30, été chez S. M., arrivé à 4 heures. Attente sous le vestibule : pages laotiens, panoplies ; reçus dans le salon de gauche, meuble rose. S. M. a trente ans et en paraît vingt. Veston blanc, langouti soie unie amarante, bas blancs, souliers vernis. Portraits des rois de Siam ; bustes de souverains d'Europe. Un fauteuil en ivoire ; défenses sculptées. Resté environ 40 minutes. Inscrit nom, questionné sur **Tự-Đức**, sentiments princes, dit projets Annam. En sortant, été chez le wang na ou deuxième roi. Installé tout à la siamoise ; vêtu de noir, officier de l'Instruction publique, aimable, joufflu ; sabre forme japonaise avec pierres et quelques diamants. Les trois huissiers nous reconduisent, un monté sur asperges. Cérémonial avec le wang na comme avec S. M.,

3 saluts. — Dîner au Consulat avec deux résidents (M. BONNEVILLE)
Mardi. Echange à 10 heures des ratifications des conventions relatives à la construction du télégraphe, dans le bureau du chromata. Rentré à 11 heures. Collation : café, fruits, quelques gâteaux. Siamois en grande tenue : paletots en drap d'or, quelques ceinturons avec plaques, diamantées. Dîner chez le chromata. Promenade avec le général de 5 à 6 h 30. Au dîner, 26 à 28 couverts dont moitié Siamois parents du ministre ; habits noirs et langoutis de couleur sombre, beaucoup de croix.

Emprunté au ministre Croix d'Isabelle la Catholique. Nous conduit en son privé : belle grande chambre, un fort beau lit dans une pièce voisine ; collection de sabres et lances. Les cendres de sa mère sont dans une urne d'or. Retour par gros grain à 10 h 30. Musique bonne pendant le repas ; à l'arrivée et au départ, la Marseillaise.

23 mai 1883. — Visité le Grand Bouddha couché : long de 60 pas. Promenade avec le général. Déjeuné tous à bord de *l'Alouette*. Audience solennelle à 4 heures. Partis du Consulat dans 4 voitures de la Cour à 3 h 30. Treize coups de canon ; quelques troupes rangées. Musique attend dans le salon ; les trompettes annoncent S. M. Nous allons dans le grand salon. S. M. est debout sous trône en uniforme de général, grand cordon. Le consul présente le général BOUËR. Ils lisent chacun un discours. S. M. en lit un également, puis appel pour les croix : 1 grand officier de l'Eléphant blanc pour gouverneur ; grand-officier de la Couronne du Siam pour général et consul ; *ego* commandeur ; 2 officiers, 1 chevalier. S. M. sort ensuite. Allons saluer un tas de princes à gauche du trône, puis à droite. Retour au logis et dîner. A 9 heures partis pour le bal chez le ministre ; environ 20 dames ; beaucoup de Siamois et d'Européens ; couvert pour souper bien dressé ; un orchestre en bas dans le jardin joue pour le public ; jardins bien éclairés. En haut, un autre orchestre pour le bal. Un orchestre siamois et des chants alternent avec les danses. On offre une grande guirlande de fleurs blanches aux invités. Le duc de Mecklembourg est là, pas vu. Comte de ... (?), manières de palefrenier, danse mal, avec des éperons. Partis à onze heures.

24 mai 1883. — Jeudi. Été voir un éléphant dont les défenses ont une longueur prodigieuse et se croisent ; un autre a les défenses relevées, le corps fort long. Été au charnier, au lieu crématoire. Déjeuner au Consulat. Parti à 5 h 20 par grain violent. A Paknam à 8 h 56.

28 mai, 1883. — Chaud, calme ; passé Poulo-condor à 6 heures. A Saigon à 2 heures du matin. Appris la mort du commandant RIVIÈRE : 3 officiers tués, 1 commandant blessé ; 7 officiers blessés, 70 soldats.

5 juin 1883. — Parti pour France à bord de l'*Oxus*.

VII. NOTES ET CORRESPONDANCE

ANNÉE 1883

Janvier 1883.

Le roi, désireux de s'attacher plus encore le ministre des Finances et d'augmenter son crédit, vient de marier le fils aîné de ce dernier à la sœur de TRIỆU, l'un des 3 jeunes princes élevés dans le Palais royal. L'aîné, nommé DỤC-ĐỨC, a été, pendant plusieurs années en quelque sorte désigné par le roi pour lui succéder. Quelques fautes commises par DỤC-ĐỨC ont amené sa disgrâce. Deux jeunes princes ont été admis dans le Palais sur le même pied que lui : TRIỆU et son frère MẾN : c'est vraisemblablement sur l'un d'eux que se portera le choix du roi à ses derniers moments.

Le ministre des Finances est notre ennemi le plus dangereux et le plus acharné : pour soustraire dans la suite l'héritier du souverain actuel à la pernicieuse influence de ce fonctionnaire, il nous importe d'écarter absolument du trône les princes TRIỆU et MẾN qui, l'un comme l'autre, ne feraient que continuer le règne de TỰ-ĐỨC dans la voie que nous connaissons (1). Nous ne pouvons reconnaître qu'un souverain absolument indépendant du ministre des Finances actuel, et résolu à ne lui conserver aucune fonction publique, apparente ou occulte.

Je parle au **thương-bạc** de la situation à laquelle prétend en Annam le Gouvernement français, en insistant sur l'opportunité de la reconnaissance de notre protectorat. Cette démarche verbale demeurera sans réponse : le **thương-bạc** est sans pouvoir ; il n'est pas le délégué du **Cơ-mật** qui décide toutes les affaires, Nous n'obtiendrons rien que par la force. L'Annam a certainement quelque regret de se trop placer sous

(1) Raisons qui firent choisir un prince d'une autre branche qui monta sur le trône en juillet 1883, **HIỆP-HOÀ**, qui fut mis à mort sur l'ordre des deux régents (**NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT-THUYẾT**), quelques mois après.

la domination de la Chine, mais elle préfère infiniment le risque de devenir une simple province chinoise à l'acceptation de notre protectorat : les Chinois sont les frères aînés ; nous sommes les barbares.

C'est à tort que le Tonkin est toujours considéré comme un pays vassal distinct de l'Annam. Il est le berceau de l'Empire : c'est de là que sort la population de l'Annam proprement dite. Le Tonkin a peu à peu refoulé et détruit les États du Sud et peuplé le pays conquis. Au Sud et au Nord c'est la même race, même langue, mêmes usages, mêmes lois. La différence est moins grande qu'entre un Provençal et un Breton.

Nous ne devons certes pas demeurer indéfiniment dans la situation actuelle : mais ce n'est pas à Hué qu'elle doit se dénouer. Le débat doit être mené entre Paris et Pékin. Sûrs de n'avoir affaire qu'à l'Annam, le plus sage serait de se présenter en force devant *Thuận-an*, de sommer le Gouvernement de céder, en cas de refus, de s'emparer des forts et de s'y établir solidement. En même temps on peut couper les défilés qui commandent au Nord la route du Tonkin vers le *Bồ-trạch* (1). Mais le nœud de la question est à Pékin, c'est avec la Chine qu'il faut négocier.

La conversation avec le *thương-bạc* confirma mes prévisions. La très malheureuse prise de Hanoi, en jetant l'Annam dans les bras de la Chine, a rendu encore plus impossible que jadis l'établissement de notre protectorat par les moyens pacifiques. Les Annamites ne se formalisent pas d'être traités en race inférieure par leurs frères aînés. De tout temps, les Chinois ont violé leur territoire sans tenir aucun compte des frontières. Les gouverneurs annamites s'y prêtent même souvent quand des bandes se forment dans la région. Dans des circonstances identiques, on a toujours refusé notre concours, préférant livrer le pays à quelques milliers de soldats chinois pendant de longs mois que de voir une compagnie de soldats français apparaître et traverser la région en quelques jours. L'alliance avec la Chine est un fait accompli depuis qu'on a fait craindre à cette dernière de nous avoir quelque jour pour voisins, au Sud des deux Kouang. Elle prolongera sans doute pendant longtemps l'occupation de la zone frontière, à la grande satisfaction des Annamites, qui voient là une garantie contre les entreprises de notre ambition. Le coup de main d'Hanoi, entrepris avant d'avoir songé à isoler l'Annam, en désintéressant le pays voisin, et en s'assurant qu'il ne prendrait aucune part aux événements, a été une faute lourde. On

(1) Province de **Đông-hới**.

s'est laissé entraîner sans songer à toutes les conséquences qui en allaient résulter. Notre protectorat ne sera jamais adopté sans avoir été imposé par la force. Il est donc essentiel de négocier avant tout une entente avec Pékin. Ces négociations auraient eu beaucoup plus de chances de succès en 1880 alors qu'il y avait des chances de guerre avec la Russie ; j'ai vainement alors attiré l'attention sur ce point.

Lettre de M. Le Myre de Villers. — 19 janvier 1883.

« Je pars demain matin et je tiens à vous envoyer un dernier souvenir de Cochinchine. J'ignore absolument ce que veut faire le Département... On change de programme et de plan tous les jours. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, en attendant l'arrivée du fameux commissaire, mon successeur est sans pouvoirs réguliers ! Le plus joli tour que pourraient jouer les Annamites serait de consentir à traiter : au moment de conclure, M. THOMSON serait obligé d'avouer qu'il n'est pas accrédité ! . . Quel joli coup que le bombardement d'Hanoi, et comme cela a avancé nos affaires ! ».

Février 1883.

Deux agents de la Compagnie chinoise de navigation arrivés à Hué sont venus par Tourane, deux autres sont venus de **Ninh-hãi** par voie de terre. On avait réquisitionné les villages sur leur route pour le transport des personnes et des bagages. On les a reçus et traités en fonctionnaires ; le ministre des Finances leur a fait visite... Il paraît assez probable que le Gouvernement annamite a fait des démarches pour faire protéger **Thuận-an** par le vice-roi de Canton. Il est douteux qu'il accède à ce désir, car la Compagnie possède de nombreux bateaux qui seraient trop exposés si les canonnières chinoises en venaient à un engagement avec nos bâtiments.

D'après de nouveaux renseignements, deux de ces Chinois seulement sont de véritables agents du Gouvernement : **MÃ-PHÚC-BI** serait un **tri-phủ**, et **DƯƠNG-CANH-TUNG** un hàn-lâm (académicien). Les deux autres ne sont là que pour donner le change et sont agents de la Compagnie. Deux Annamites vont les accompagner à Canton, sans doute pour continuer les pourparlers.

16 février 1883.

La canonnière le *Lutin* a pu passer la barre de **Thuận-an** et mouiller dans le port le 12 de ce mois, sans éprouver aucune difficulté de la part des Annamites. Son tirant d'eau, un peu plus fort qu'on ne le pensait, dépasse 3 mètres : il a légèrement touché sur la barre, mais sans qu'il en résultât aucune avarie, le fond étant de sable, mais il ne peut franchir ce passage que par mer calme, en profitant autant que possible d'une marée un peu forte. La Légation est à 10 milles du lieu de mouillage de nos bâtiments, qui ne peuvent venir plus près. Les communications ne peuvent avoir lieu que si les Annamites n'y mettent aucune opposition, sinon, elles deviennent totalement impossibles. Quant à la situation du bâtiment qui à un tel moment serait mouillé à **Thuận-an**, elle serait absolument critique, car if se trouverait immobile à une encâblure à peine des canons annamites qui, si mauvais soient-ils, réussiraient vite à le couler. Si donc il y avait commencement d'hostilités, si la Légation était mise en péril elle serait en même temps perdue. Son attitude, sa confiance en elle-même, peuvent empêcher le péril de naître ou le retarder, mais, dès qu'il se manifesterait, tout serait fini. Il y a sept ans et demi que cette situation est prévue et a été signalée à Saigon.

Mars 1883.

Les rapports entre la Légation et le Gouvernement annamite sont devenus fort rares depuis quelque temps. Les entrevues avec le **thường-bạc** n'ont d'ailleurs jamais eu grande importance, par suite du manque absolu de pouvoirs du ministre annamite et de l'impossibilité dans laquelle il se trouve le plus souvent de rapporter fidèlement nos entretiens. Mais les rapports d'affaires par écrit sont en quelque sorte interrompus.

Il n'y a pour les Annamites que deux questions pendantes : l'occupation de la Pagode royale de Hanoi et la situation des Douanes au Tonkin. On nous a adressé plusieurs réclamations à ce sujet ; j'y ai répondu. Puis, les dépêches ayant été envoyées simultanément au gouverneur et à moi, j'ai dû m'abstenir de répondre et laisser ce soin au gouverneur afin de confirmer ses dires et ses résolutions. Mais, aucune réponse n'étant venue de Saigon, les Annamites ont pris le parti de suspendre leurs rapports avec nous. Le roi serait disposé, dit-on, à accepter le protectorat s'il lui est imposé, mais il veut être certain

que c'est bien le Gouvernement français lui-même qui entend l'imposer et non ses agents en Cochinchine.

Lettre au ministre — 24 mars 1883.

Je suis informé que des démonstrations hostiles sont ouvertes et publiquement faites contre les Français, à l'instigation de fonctionnaires du Gouvernement annamite. En présence de ces procédés, je dois regarder ma mission comme terminée ; en conséquence, j'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que je quitterai *provisoirement* la Légation avec tout mon personnel, le 26 au matin, pour me rendre à bord du *Parceval*.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faciliter les moyens de transport pour le personnel et pour les objets lui appartenant.

Les bâtiments et tout le matériel de la Légation demeureront confiés au Gouvernement annamite, et sous sa responsabilité, jusqu'au jour où la situation permettra de rétablir utilement les rapports de la Légation française avec le Gouvernement annamite.

Note pour 1884 (1)

Le commandant RHEINART, chargé d'affaires de France à Hué, quittait la Légation dans les circonstances rapportées ci-dessus, le 30 mars 1883.

Après avoir rempli une courte mission à Bangkok, il était rentré en France en congé au début de l'été.

Le 2 avril 1884 il fut appelé à Paris, où le président du Conseil, M. Jules FERRY, l'adjoignit à M. PATENÔTRE qui était sur le point de se rendre à Hué afin de régler la question du protectorat. Sa connaissance approfondie de la Cour d'Annam et du pays le désignait pour aider le plénipotentiaire à faire accepter définitivement le traité, et pour en assurer ensuite l'exécution.

Embarqué le 26 avril à bord du Saghalien, il était à Tourane le 27 mai.

(Les lettres relatives à ce voyage ont été adressées à Madame RHEINART, demeurée en France).

(1) Note rédigée par le fils de M. RHEINART.

VIII. SUITE DU JOURNAL. — DU 25 MAI 1884

AU 8 DÉCEMBRE 1884

Début de l'année en congé ; départ sur le *Saghalien* le 27 avril.

25 mai 1884. — Au cap Saint-Jacques à 9 h 30 ; débarqué à 11 heures. *L'Hamelin* arrive en même temps que nous. M. THOMSON venu avec *l'Alouette*. Partis avec *l'Hamelin* vers 3 h.

26 mai 1884. — Fort chaud ; bonne route ; logés bien à l'étroit. Passés par Xuân-dài (1). Fait un petit tour dans la rade ; Qui-nhơn à 6 heures du soir. A Tourane le 27 à 1 h 30. Trouvé *Boyard*, *Atalante* (2) (stationnés depuis 8 mois), un petit vapeur en quarantaine acheté à Bombay. *L'Aspic* arrive, puis le *Pluvier*. Visite de l'amiral COURBET. Rendu la visite à bord du *Bayard*, en redingote. Dîner chez l'amiral COURET.

28 mai 1884. — Partis à 5 heures, escortés par le *Bayard*, *Atalante*, *Aspic*. A Thuân-an à 11 heures du matin. Visite forts. Parti de Thuân-an par la *Javeline*. A Hué à 5 h 30. Grain, pluie, chaud. Six à table.

29 mai 1884. — Visite de NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG, TÔN-THẬT-THUYẾT, du *thương-bạc* à 8 heures ; rendu visite dans la citadelle à NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG, *cần-chánh*, ministre de l'Intérieur, 2^e régent ; TÔN-THẬT-THUYẾT, *võ-hiến*, ministre de la Guerre, 3^e régent ; *thương-bạc* ; au prince Gia-hưng (3), 1^e régent, chez lui, à Gia-hội, près de la ferme d'opium.

30 mai 1884. — Ajouter au traité régime Contributions indirectes et Douanes. Visite au P. DANGELZER, P. RENAULD ; visite des deux plénipotentiaires à 5 heures : 1^o le ministre des Finances PHẠM-THÂN-DUẬT ; 2^o le *thương-bạc* TÔN-THẬT-PHAN (4). Remise et lecture du texte français du traité.

31 mai 1884. — Couvert, un peu de pluie, vent ; température agréable. Visité le matin de 7 h 30 à midi Thọ-xuân-vương (5) à

(1) Baie de Xuân-dài, à 9 km au Sud de Sông-cầu.

(2) Qui avaient participé à la prise des forts de Thuân-an en août 1883.

(3) Qui devait être arrêté quelques mois après par ordre de TÔN-THẬT-THUYẾT et envoyé au bagne de Mai-lãnh, province de Quảng-trị, où il mourut. Voir article de L. SOGNY dans Revue Indochine du 29 mai 1941, pages 9 et 10.

(4) Père de S. E. TÔN-THẬT-TRẠM fut *tổng-độc* de Vinh, de Thanh-hoá. puis président du Tồn-nhon-phủ.

(5) Fils de MINH-MẠNG. Une biographie complète de ce prince paraîtra incessamment dans le Bulletin des A. V. H. Son dernier fils, encore vivant, âgé de 83 ans, se souvient parfaitement de cette longue visite faite par M. RHEINART.

Chợ-dinh, vieillard de 75 ans qui a plus de cent enfants, un peu sourd, paraît nous accueillir volontiers. Vu également **Nghi-quốc-công** (1), proche du précédent : figure jeune, éveillée, paraît fort attaché aux rites, et **Ki-an quận-công** (2), fortement grêlé, presque imberbe, figure un peu brute, peu intelligent, **An-phước quận-công** (3), à **Đông-ba** : fort bien, avec des dents en éventail ; **Tuy-hoà quận-công**, à **Kim-long** (4) ; **Câm-giang quận-công**, (5), dans la citadelle, dernier fils de **MINH-MẠNG**, 52 ans, jeune, vigoureux, figure intelligente ; **Thôi-quốc-công** (6), à **Phủ-cam**, bien. Venu assister à la séance du 3 juin.

Été chez **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** en conférence secrète de 4 h 45 à 6 h 30. Il m'interroge sur mon ménage, ce que m'a coûté ma femme ; sur le résident futur (7) ; sur **Ba'o-hô** (8), **Thuận-an** ; demande si les barques seront visitées. Parlons de **Hiệp-Hoà** (9), regretté par nous ; lâcheté de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** d'avoir signé avec ses assassins, menaces de déportation en Océanie (10), défiance constante ; si tient ses engagements, seront des alliés sûrs pour lui.

1^{er} juin 1884. — De 3 heures à 3 h 30 chez le régent, discuté sur le **Bảo-hộ** ; occupation de la citadelle, indemnités, amnistie, cachet de vassalité... Il propose **Bảo-trụ** (11) ; préfère rendre le **Bình-thuận** plutôt que de signer **Bảo-hộ**.

(1) Prince **HOÀNG-TRỊ**, 6^e fils de **THIỆU-TRỊ**. Le chef actuel du culte est M. **Bửu-TĂNG**, du grade de **phụng-hộ-chánh-sứ**, conservateur du tombeau de **THIỆU-TRỊ**.

(2) **Kỳ-anh quốc-công**, fils de **THIỆU-TRỊ**. Le chef du culte de ce prince est M. **Bửu-CHỨC**, dit **TƯỜNG**, de titre de **Tả-quốc-khánh**.

(3) Promu plus tard **An-phước-vương** (prince de 1^{er} rang), 10^e fils de **THIỆU-TRỊ**. Chef actuel du culte : M. **ƯNG-HIỆP**, du grade de **hống-lô tự-khanh**.

(4) Promu ensuite **Tuy-hoà-vương** (prince de 1^{er} rang). Chef actuel du culte : M. **Bửu-BÀNH**, grade de **quản-lý thị-vệ**, beau-frère de S. E. **THÁI-VĂN-TOÀN**, ministre de l'Intérieur.

(5) 59^e et avant-dernier et non le dernier fils de **MINH-MẠNG**, mort à 64 ans en 1891. Chef actuel du culte : M. **ƯNG-GIA**, **án-sát** en retraite, père de M^{lle} **VIỆT-KHÂM**, pharmacienne à Hué.

(6) **Thôi-quốc-công**, ex-empereur **Dục-Đức** (juillet 1883), de son nom personnel **ƯNG-CHƠN**, premier fils adoptif de **Tự-Đức** et père du futur **THÀNH-THÁI**. Était fils du prince **Kiên-thoại-vương** alias **Thoại-thái-vương**.

(7) M. LEMAIRE, consul général à Shanghai.

(8) Les expressions **Bảo-hộ** 保護 et 保助 **Bảo-trợ** ont à peu près la même signification : la 1^{re} peut se traduire par « protéger », c'est la formule adoptée depuis pour désigner le Protectorat ; la seconde veut dire « aider ».

(9) **Hiệp-Hòa** régna de juillet à novembre 1883, mis à mort par les deux régents.

(10) Il devait être exilé à Tahiti où il mourut d'un cancer en 1887.

(11) C'est **Bảo-trợ**.

2 juin 1884. — Le P. RENAULD vient déjeuner. Télégraphié à Paris, changer le **Bảo-hộ** en **Bảo-trụ** (1). Visite des plénipotentiaires à 4 heures. A 6 h 15, répétition de la séance du 1^{er} chez **TƯỜNG**. Là, **Bảo-hộ** changé en **Bảo-trụ** (1). Emplacement dans la citadelle ; audiences privées ; comment ? si seront accordées souvent ? si nous pourrions seul réduire les troubles peu importants ; amnistie ; **TUY-LÝ, NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP, HOÀNG-KÊ-VIỆM** (2). Soumission ; indemnité des chrétiens, sceau de vassalité chinois à remettre ; désarmement, ouvrages rasés.

3 juin 1884. — Un peu d'orage. Visite à 4 h 15 de **GIA-HƯNG**, premier régent ; de 3 autres princes, *inter quos* **Thới-quốc-công**, et plus un membre de la Cour : **NGUYỄN-VĂN-THUẬT**, ex-envoyé en Chine, **TRƯƠNG-ĐĂNG-QUÊ** (3), frère, gouverneur de **Bắc-ninh**, une vingtaine en tout. Deux heures de conversation sur la remise du cachet de vassalité. **Thuận-an** occupé, citadelle également.

4 juin 1884. — Le tigre est pris. Un peu d'orage avec pluie à 3 h. Visite à 4 h. du régent **TƯỜNG**, jusqu'à 6 h 15 ; il est sombre, dit n'avoir dormi ni mangé depuis deux jours. La Cour, au retour de l'entrevue du 3, a refusé de prendre une décision, et dit que cela le regarde. On reçoit à 5 heures la réponse de Paris à ma dépêche du 2 : on autorise le **Bảo-trụ**. Le **thương-bạc** dit alors que le **Bảo-hộ** le gênait encore moins que la remise du cachet et l'occupation de la citadelle, parce que le **Bảo-hộ** était signé d'abord par **Hiệp-Hoà** et que lui-même n'était pas responsable ; le reste est à sa charge et il craint les assassins. Il demande que le cachet soit fondu chez nous ; après longs débats, consenti ; je refuse de discuter pour l'occupation de la Citadelle ; à cet égard, j'envoie trois projets.

5 juin 1884. — Le tigre est amené à Hué en cage. Un peu de pluie vers 6 heures. Le P. **THƠ** vient me scier à 4 heures. Puis vient le premier plénipotentiaire flanqué de trois autres, intercédant pour le cachet ; pour le détruire aux ratifications ; pour faire un sacrifice avant.

6 juin 1884. — Quelques forts coups de tonnerre et éclairs quand on a mis le sceau à fondre et pendant la prise des empreintes : présages... A 8 heures le P. **THƠ** demande que le régent n'assiste pas à la des-

(1) C'est **Bảo-trợ**.

(2) **HOÀNG-KÊ-VIỆM**, mandarin civil du 1^{er} degré, originaire de, **Đống-hới**, commandant en chef de l'armée annamite au Tonkin, veuf d'une Princesse fille de **MINH-MẠNG**. Sa biographie paraîtra prochainement dans le Bulletin

(3) D'une grande famille originaire du **Quảng-ngãi**.

truction du sceau. A 9 h 15, arrivent le commandant PARRAYAN et N..., plus 1 officier. A 2 h 30 l'orfèvre vient installer son fourneau dans le grand salon de la Résidence. A 3 h 30 les deux plénipotentiaires apportent le sceau de la Chine ; on l'examine, on prend des empreintes et l'on rédige le procès-verbal (1) de la fonte. Il est en argent doré et pèse 5 kg 800. A 4 h 30 le résident arrive ; collation des traités, lecture et signature ; 21 coups de boîtes d'artifices saluent. A 5 h 45, départ des Annamites. A 6 heures je reçois une dépêche prescrivant de m'installer comme résident général provisoire. Je garde comme souvenir, donné par M. PATENÔTRE, une partie à demi fondue et pesant 265 g du chameau formant la poignée du sceau (2).

7 juin 1884. — Un peu chaud. Le combat projeté entre le tigre et un éléphant a raté : le tigre, trop malmené, a crevé le matin, on lui avait cassé les dents, cousu la gueule, coupé les griffes et emmitoufflé les pattes dans des sortes de moufles en peau. Sa cage était trop petite, trop basse ; il est mort de soif, de faim et d'une détention trop dure... A 4 heures, exercices militaires des éléphants : moult beaux mannequins. Feu d'artifice, illuminations. Reçu des défenses pour le président, pour M. PATENÔTRE et pour moi. Je rends compte de l'affaire du cachet.

8 juin 1884. — Amnistie pour les mandarins de **Quảng-yên**, **Hải-dương**, et pour les neveux de la reine. Été chez le régent de 7 h 30 à 10 heure. Demande copie du traité avec la Chine — si les méfaits commis sur la frontière seront punis —, envoyer colonnes dans les provinces encore troublées (Ouest et Nord-Ouest) ; audience privée à ajourner : S. M. est malade. Mise en liberté de la famille de **Tụy-Lý**, affaires de **Hải-ninh** et **Hoảng-hoá** (3), mais ils sont envoyés dans provinces. Nos relations avec les ministres directement : il y voit des obstacles. Envoyons cadeaux le matin et recevons à 3 heures ceux de S. M. — Été à 5 h 30 chez le prince **Hoài-đức-biên** (4), le même qui est

(1) Voir Annexe n°17, texte du procès-verbal.

(2) Voir aux Pièces annexes, note sur les sceaux de vassalité et leur signification.

(3) Plusieurs membres de ces trois familles princières avaient été arrêtés, certains même mis à mort, par ordre des deux régents.

(4) **Hoài-đức-quận-công**, de son nom personnel **Mãn-Lâm**, 57^e fils de **Minh-Mạng**. Fut président du Conseil de la Famille royale en la 1^{re} année de **Kiên-Phước**, et régent sous **Hàm-Nghi** (1884). Promu d'abord **Lạc-quốc-công**, puis **Hoài-đức-công**, et nommé régent sous **Thành-Thái** (1889). Promu **Hoài-đức-quận-vương** et mort à 67 ans. Loyal, dévoué, très digne et apprécié comme président de la Famille royale. Temple cultuel au 6^e quartier.

venu à la séance ; prince **Nam-sách** (1), un peu nul, 54 ans, rhumatisme, habite une maison à étage ; prince **Tuy-an** (2), encore un peu plus mal.

9 juin 1884. — Visite de 8 heures à 9 h 45 aux régents et aux plénipotentiaires. A 4 h 40, je vais à la Citadelle reconnaître le terrain concédé (3). Télégramme des Affaires étrangères à M. **PATENÔTRE** : « 6 juin. Installez à titre provisoire M. **RHEINART** comme résident général pour assurer observation immédiate de l'art. 5. Pour le règlement des affaires intérieures du Tonkin, il devra jusqu'à nouvel ordre en référer au général **MILLOT** ». — « Général **MILLOT** à M. **PATENÔTRE**, Hanoi, 8 juin — On aurait pu attendre mon rappel pour diminuer l'importance de mes fonctions et m'enlever la direction politique sur l'Annam. Je considère ma mission comme terminée et prie le ministre de me rappeler » — « Marine à **RHEINART**, résident Hué. — Paris le 12 à 8 h 20 — Vous êtes directement sous les ordres du général **MILLOT** qui a haute direction du Protectorat sur tout Empire » (4).

10 juin 1884. — A 8 heures, visite d'adieu de **NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG** à M. **PATENÔTRE**... Le ministre de la Marine télégraphie au général **MILLOT** que rien n'est changé à sa situation par l'installation d'un résident général, qui reste sous ses ordres, comme il était convenu. La nomination de ce dernier est motivée pour nous par la nécessité de prendre immédiatement la direction des rapports extérieurs de l'Annam. « Quand vous verrez le général, vous achèverez suffisamment de dissiper le malentendu. Des dépêches privées publient déjà que vous avez obtenu remise du sceau chinois. Je vous recommande le silence sur cette question pour ménager l'amour-propre de la Chine, comme nous y sommes moralement tenus. Télégraphiez de nouveau les titres du premier

(1) **Nam-sách quận-công**, 61^e fils de **MINH-MẠNG**, mort en 1895 à l'âge de 63 ans.

(2) **Tuy-an quận-công**, de son nom personnel **MÃN-HẠP**, 41^e fils de **MINH-MẠNG**. D'abord **An-nhơn quận-công**, puis **Tuy-an quận-công** en 1848, mort à 56 ans en 1893. Temple cultuel au village de **Đương-xuân, huyện de Hương-trà**.

(3) Où se trouvent actuellement les troupes françaises, à la Concession.

(4) Suivant télégramme de Paris du 15 mai, c'est-à-dire avant le traité **PATENÔTRE**, le résident général de Hué aurait dû être le ministre des Relations extérieures de l'Annam. En ce qui concerne la politique commune de l'Annam et du Tonkin ainsi que toutes les autres questions diplomatiques des deux pays, le général en chef du Tonkin devait dépendre de lui. Or, M. **RHEINART**, détaché hors cadres, qui était lieutenant-colonel, ne pouvait donner des ordres à un général de division. Aussi dût-il céder la place à M. **LEMAIRE**, juste au moment où sa présence eût été des plus utiles. Les événements qui devaient se produire l'année suivante confirment une opinion.

plénipotentiaire annamite. Du Tonkin, vous irez à Shanghai ; vous y attendrez les instructions que je vous adresse pour les négociations commencées, et après en avoir conféré ici avec le commandant FOURNIER ».

(Note : L'indiscrétion relatée était le fait de M. PATENÔTRE qui avait eu l'imprudence d'inviter à la cérémonie de la fonte un représentant de l'Agence Havas).

11 juin 1884. — Départ de M. PATENÔTRE à 7 heures du matin. 16 coups de canon, troupes sous les armes. Départ de MM. DE MAIGRET, chef d'E. M., GOUIN, MASSE, GALY, FILLTON (rédacteur Agence Havas).

12 juin 1884. — La *Javeline* arrivée à 10 heures. PARREAU également. La *Javeline* apporte Mgr. CASPAR et le P. GOILLOT (1) qui déjeunent ici ; 250 hommes avec 5 officiers et des touristes venus voir Hué. Je reçois à 2 heures le télégramme de Paris me mettant sous les ordres du général MILLOT. Je réponds : « Je reçois un télégramme qui modifie celui en vertu duquel on avait institué à titre provisoire une Résidence générale et qui rétablit en fait la situation antérieure. M. PARREAU étant très au courant de cette situation et de l'état des affaires, une remise de service provisoire, pour un temps aussi court que celui que je dois passer ici, serait, il me semble, plus préjudiciable qu'utile. Si vous voulez bien m'y autoriser, je devancerai le moment de mon retour et rentrerai en France par la plus prochaine occasion » — « A ministre de la Marine. Résident que devais remplacer très au courant de situation, mon séjour ici sera sans utilité. Je demande au général m'autoriser à rentrer ».

Télégramme à M. PATENÔTRE, lui annonçant que j'ai demandé à rentrer et le priant d'appuyer ma demande. Télégraphié au général : Envoyer Génie reconnaître Concession et préparer casernement provisoire. Arrivée du commandant de la Saône et de quelques troupes. Arrivée du commissaire de **Thuận-an**. Reçu dépêche de PATENÔTRE : demande tout l'Annam. Visite du Père **THƠ** ; **Thanh-hoá** bien. Nouveau **tổng-đốc** de **Thanh-hoá**, **TÔN-THẬT-THÁI**, **tiền-quân** (2).

14 juin 1884. — Été Kim-long voir Mgr. CASPAR. Le soir, chez les princes : **GIA-HƯNG**, premier régent, à **Gia-hội**, bien ; **TỈNH-GIA** (3) à

(1) Né le 26 janvier 1853, arrivé à Hué en 1876, mort le 22 novembre 1921.

(2) **Tiền-quân**. Il s'agit d'un mandarin militaire (1^{er} degré, 1^{re} classe), maréchal commandant l'armée d'avant-garde. Il arrivait quelquefois que des militaires occupaient des postes dans l'administration civile ; de même pour certains mandarins civils qui étaient pourvus de hautes fonctions dans l'armée.

(3) 33^e fils de **MINH-MẠNG**.

My-an, case à étage, serre chaude, assez bien ; **THIÊN-HOA**, un peu rustique, case solitaire à My-an, près de **TINH-GIA**, un peu gras, voix de castrat, intimidé par notre visite, pas annoncée, il est vrai.

Général MILLOT télégraphie : « Je partage votre manière de voir ; une remise de pouvoir avec intention que vous avez de demander à être relevé de votre poste, me paraît être préjudiciable aux intérêts du service. Seulement je ne me crois pas autorisé à vous permettre de quitter Hué sans assentiment Gouvernement. Mais je trouverai bien que vous fassiez le nécessaire pour obtenir cette permission ».

15 juin 1884. — Eté causer avec prince **THUYẾT** de 8 heures à 10 heures : téléphone, Paris, bateaux, concession dans la Citadelle à deux fins. Reçu à 4 heures télégramme de Hanoi : Ministère dit de me maintenir à mon poste. Départ à 3 heures des visiteurs de la Saône.

16 juin 1884. — Chaud. Reçu télégramme de M. PATENÔTRE sur ma demande de départ : fait effet fâcheux ; répondu en exposant mes raisons.

18 juin 1884. — Ecrit au commandant MARTY pour indemnité soldat annamite noyé par un des nôtres.

21 juin 1884. — Visite au 9. **RENAULD** ; à 4 h 45 au ministre des Finances et à celui des Travaux publics.

24 juin 1884. — Mgr. **CASPAR** et P. **RENAULD** venus déjeuner. A 3 heures, arrivée de M. **DE JONQUIÈRES**.

25 juin 1884. — Eté chez le **chánh-trưởng** à 5 heures.

26 juin 1884. — Ecrit au ministre des Finances, Commission chrétiens.

27 juin 1884. — Un peu d'orage, vent. A 4 heures, **PARREAU** et le docteur retour de chasse, ont tué un bœuf, un *con nai*, un paon (Le bœuf était une vache pleine prête à mettre bas). A **Hải-nam** : 3 canonnières, 4 pièces de 14, 6 de 4, à mitrailleuse ; 250 Chinois, 1 officier allemand ; 8 canonnières de divers pays ; 6 grandes jonques avec 250 réguliers ; 2 pièces de 14. Beaucoup de fusils anglais modèle très récent ; citadelle 5.000 réguliers, fusils à capsules et fusils anglais ; quelques officiers anglais, américains ?? — Canton, entrée : deux grands forts, canons anglais, allemands. Forteresse au haut de mont élevé (**Phu-mun**) armée de 30 pièces anglaises, 300 de divers modèles ; est bâtie en arrière de la montagne ; beaucoup de troupes, environ 10.000, ont fusils à capsules et Remington ; environ dix Anglais et Américains (vus) costume chinois. Citadelle au pied du mont, système Vauban ou à peu près. Au sommet, grand fort en pierre avec canons de divers modèles 14 cm.

28 juin 1884. — Arrivée à 9 heures d'un lieutenant venant pour faire topo de la route de Hué à **Thuận-an**. Arrivée à 2 heures d'officiers du *Drac* venant pour voir Hué. Les autres viendront ensuite. Appris échec près **Lạng-son**, surprise. Attendu courrier.

Vàm-bô (1). Très fortifié ; mêmes forts qu'à Phu-mun. Ce sont les forts les plus grands pouvant abriter Canton. De Vàm-bô à Canton, en arrière des forteresses, beaucoup de petits forts avec canons chinois. Un grand pont en bois traverse la rivière de Vàm-bô : pour le barrer, chaînes immergées ; de chaque été, canon torpille acheté en Europe. En rivière beaucoup de navires à vapeur et chaloupes avec canons de 4. Dans la citadelle, environ 20.000 réguliers du Yun-nan et du Quang-si, avec des Européens. Là, se trouve le vice-roi. En ville, derrière le quartier européen, 1.000 réguliers campés avec fusils à capsule et Remington.

29 juin 1884. — Six gouttes de pluie à 4 heures. Nuit chaude. 34 degrés. Départ des visiteurs de la veille à 6 heures, froidement reçus.

1^{er} juillet 1884. — PARREAU part à 8 heures emportant lettres pour le général et autres.

2 juillet 1884. — Départ à 6 heures du matin du commandant FOREST et de ses deux officiers.

3 juillet 1884. — Arrivent à 6 heures du matin, le commandant et le docteur du Pluvier ; discrets : vont se promener, déjeunent dehors, reviennent à 2 heures pour s'installer, dînent; commandant MARTY arrive à 10 heures. Visite du premier régent, prince GIA-HÙNG, du ministre des Travaux publics, ex- *thương-bạc*.

6 juillet 1884. — Invité officiers à déjeuner, Mgr. CASPAR vient déjeuner.

7 juillet 1884. — Vent chaud, fort. Evêque venu déjeuner, causé de ses affaires, indemnité, préfère ne pas assister à la commission ; celle-ci se réunit à 3 h 30. Tham-tri des Finances, le **phủ-thừa** présente la liste suivante : 163 tués à 200 P. : 36.600 ; 38 cases pillées à 330 P. : 12.540 ; 54 incendiées à 230 P. : 12.420. — 180 P. à 23 chrétiens, faux frais : 4.140. Au total 65.720 P.

8 juillet 1884. — Pluie, temps couvert. — Deux Régiments tirailleurs tonkinois : 1^o Hanoi, **Hưng-yên**, **Son-tây**, **Bắc-ninh**, **Hưng-hoá**, **Thái-nguyên**, **Phủ-lạng-thương**. — 2^o Nam-định, Ninh-binh, **Phủ-lý**, **Hải-phòng**, **Hải-dương**, **Quảng-yên**.

(1) Wampo (Chine).

11 juillet 1884. — Docteur et M. IDATTE à la chasse. Visite de l'évêque et du P. BONIN.

13 juillet 1884. — Visite au 2^e régent, ministre Intérieur ; au 3^e régent, ministre Guerre. Indemnités chrétiens, difficile.

14 juillet 1884. — Invité par troupiers à représentation. Coup de vent à 2 heures, court. Invité à déjeuner 8 personnes (tout Hué).

16 juillet 1884. — Arrivée du lieutenant du Génie JULLIEN (1), d'un enseigne de l'Hyène qui part par le canot à 9 heures.

17 juillet 1884. — Haute température : 33 degrés à 4 heures du soir sous vestibule sur table de travail où j'écris et contre mur à l'ombre. Le marbre de ma table est chaud au toucher. Supportable à cause de vent assez fort, sec, chaud, grille (2). A 9 heures du soir un peu plus de 32 degrés.

18 juillet 1884. — Minimum 30 degrés. A 6 h 30 arrivée de M. LENORMAND, commandant la Javoline (avec sa canonnière), de M. FORET, commandant l'Hyène, et de M. MAUGER, chef du service télégraphique. Le docteur de l'Hyène et un de Thuân-an pas venus.

19 juillet 1884. — Grain de pluie assez fort avec petit orage à 2 h 30. Départ des visiteurs à 6 h 30 du matin. Eté à 4 heures à Kim-long conférer avec l'évêque pour les indemnités.

20 juillet 1884. — Dépêche de M. PATENÔTRE demandant carte et documents pour frontières. A 7 heures, visite du P. THƠ et du ministre des Travaux publics. Demande conditions frêt navires pour riz. S. M. donnera grande audience dans sept jours.

21 juillet 1884. — Télégraphié à M. PATENÔTRE à Shanghai pour limites Annam. P. RENAULD venu déjeuner avec P. GROSJEAN. A 11 heures vent chaud, violent, intermittent.

22 juillet 1884. — Couvert.

28 juillet 1884. — S. M. reçoit les fonctionnaires pour la première fois. On veut me donner 2 pièces de soie et 2 coquetiers en ivoire en réjouissance du rétablissement du roi; je refuse. P. THƠ vient de 4 à 4 h 30 insister pour que je reçoive ; je refuse ; parle de mon audience privée ; je réponds que ne suis pas pressé, que n'y tiens pas, que consulterai le général.

(1) Devenu général ; voir ses Mémoires, Bulletin A. V. H. n° 2 de 1930.

(2) Le fameux vent du Centre-Annam, dit vent du Laos.

29 juillet 1884. — Coup de vent violent, chaud, sec, de 11 heures à 4 heures; très fort parfois, dessèche tout, du nord ? Pluie dès 7 heures du soir et presque toute la nuit.

30 juillet 1884. — Fort mauvais temps, couvert, pluie, vent. Soirée, temps pluvieux, ciel nuageux, pluie. Tombé 0m 012 d'eau pendant nuit. Venue du commandant MARTY.

31 juillet 1884. — Les 2 capitaines à déjeuner avec commandant MARTY. Pluie toute la nuit du 30 au 31 et la matinée du 31. Commandant MARTY part à 3 heures. Envoyé lettre au général, demande partir par paquebot du 25 août.

1^{er} août 1884. — A 7 heures, visite de l'*ex-thương-bạc* et du P. THỜ ; annoncent mort de S. M. (1) le 31 à midi et disent qu'il a désigné avant sa mort son jeune frère (2) âgé de 14 ans pour succéder. Je dis que cette désignation n'est pas valable, qu'un mineur ne peut être désigné ; propose GIA-HƯNG (3). Ils reviennent tous deux à 9 heures, prient que j'aie conférer avec les régents à 5 heures. Télégraphié au général dépêche du Cơ-mật. Ecrit à M. FAURE annonçant décès. Eté dans Citadelle conférer avec régents, avec le *cần-chánh*, de 5 h 15 à 6 h 15. Pas d'accord. Veut nommer sans notre assentiment préalable ; je refuse et engage vivement à ne pas le faire, déclare à plusieurs reprises que nous ne reconnâtrions pas.

2 août 1884. — Dépêche du Tonkin : ligne rompue par typhon. Mât de la Citadelle pavoisé. Avisé à 7 h 30 que le couronnement a lieu à 8 h 30, salué par 19 coups de canon. J'envoie note protestation et déclare que ne reconnâtrai pas le roi nommé, les formes n'ayant pas été observées.

A 9 heures, salve de coups de canon : on n'a pas tenu compte de ma note. J'en envoie la traduction. Je télégraphie à Hanoi pour demander des ordres, disant que ne pouvons pas reconnaître le roi nommé. Préviens Thuận-an et ici que la situation se tend.

3 août 1884. — Arrivée de la *Javeline*, avec le commandant MARTY à 8 heures. Le P. RENAULD vient déjeuner. A 3 h 15, dépêche chiffrée du général, approuve qu'aie prévenu Paris, engage à suivre avec attention cette affaire et le tenir au courant heure par heure. Envoyé le

(1) KIÊN-PHƯỚC.

(2) HÀM-NGHI.

(3) Déjà cité.

lettré proposer la couronne au prince **THUYẾT** (1). Le capitaine **BENOIT** est mandé par le **cần-chánh**. Le **tham-tri** de la Guerre, **huyện... thương**, ex-deuxième ambassadeur, au Tonkin, **ex-tham-biên** du **thương-bạc**, vient à 4 heures avec le P. **THƠ**. Reste peu. Les régents reconnaissent avoir eu tort, mais disent qu'ils étaient obligés d'aller vite, le pays ne pouvant rester sans roi. Ils prient qu'on attende mon successeur pour agir. Je réponds que je les remercie de cette communication et parle de l'occupation de notre Concession.

4 août 1884. — Reçu à 6 heures du matin dépêche des Affaires étrangères du 2 : pense comme moi. Pluie, vent. Télégraphié situation à Paris. Les Annamites refusent de laisser occuper la Concession, disent qu'on le fera après ratification du traité, quand le mur sera fait. Je fais insister. Télégraphié ce refus au général et propose de bloquer Hué, empêcher tous arrivages. Reçu dépêche du général : pas d'accord avec moi, trouve qu'ai eu tort. P. **THƠ** venu à 4 heures pour notre Concession dans la Citadelle ; expose la manœuvre, raisons dilatoires, le chef de la Marine fait chorus.

5 août 1884. — Une dépêche annonce le départ de Saigon de l'*Illyssus* à 11 heures du matin. Pluie, temps d'automne. Reçu dépêche des Affaires étrangères du 3 au soir : annonce qu'une dépêche Havas publie le couronnement du jeune frère du roi, malgré mon opposition, demande si c'est vrai. Je télégraphie au général et rends mon tablier ; télégraphié aux Affaires étrangères. Visite du régent **NGUYỄN-VĂN-TỬ-TRUNG** de 7 h 30 à 10 h 30. Trois heures de discussions inutiles, en cercle, avec mauvaise foi, pour élection du roi, puis pour la Concession dans la Citadelle ; il voudrait ajourner notre entrée : à 4 ou 5 ans, quand la résidence neuve sera bâtie ; ne pas bâtir sur le rempart... faire un mur.

Le commandant **MARTY** part à 5 heures avec ma dépêche. A 10 heures du soir longue dépêche chiffrée du général — 468 mots — du 4 à 10 h 45 du soir. Le docteur m'aide à déchiffrer, fini à 11 heures du soir. La consigne est de ronfler.

6 août 1884. — Nuit fort pluvieuse, temps couvert comme en automne, soleil l'après-midi. Envoyé courrier au Tonkin par *Illyssus*. Ecrit un long rapport. Télégraphié au général ma démission de résident ; *idem* aux Affaires étrangères ; *idem* à Saigon. A 9 h 45 du soir dépêche du général, *statu quo*.

(1) **TÔN-THẤT-THUYẾT**.

7 août 1884. — Soleil le matin ; grain à 2 heures puis couvert. A 10 heures du soir, une dépêche du général disant que dans le cas présent mon départ n'est pas possible, consulte ministre de la Marine. Ferme porte riz ; lui ferme sortie à cause bandes de **Thanh-hoá** allant en **Ninh-binh**, **Son-tây**.

8 août 1884. — Grain à 1 heure. Reçu à 11 heures dépêche du général, annonce envoi d'ordres de Paris par un officier. Télégraphié à midi à M. PATENÔTRE : *quid novi* ? — difficultés. Au général, rendu compte que ses ordres sont exécutés et mon départ ajourné. Eté avec M. JULLIEN (1) chez prince **THUYẾT**, régent, ministre de la Guerre, et chez **TƯỜNG**, régent, ministre de l'Intérieur; rien. Revenus par devant le **Ngo-môn** et l'Arsenal.

9 août 1884. — Grain de pluie fort et court à 2 heures et à 4 heures grain violent, prolongé, vent.

10 août 1884. — Beau.

11 août 1884. — Court orage, grain à 4 heures. Arrivée de M. DITTE. A 9 h 30 arrive le colonel GUERRIER avec 750 hommes dont une batterie amenée pour régler affaire. Fait prévenir **cần-chánh** aller demain 8 heures.

12 août 1884. — Dépêche du général. **Cần-chánh** fait dire qu'il est malade, me prie de le recevoir demain ; refus adressé aux autres régents. On dit **THUYẾT** absent, parents malades. Le **cần-chánh** reçoit. Y allons avec le colonel GUERRIER. Courte conversation, puis remise de l'ultimatum ; réponse pour demain soir. **GIA-HƯNG** venu assister. Ministre de la Justice, **tham-tri** des Travaux publics et ex-deuxième ambassadeur au Tonkin venus parlementer de 3 h 45 à 5 h 20. Je me refuse à discuter ; les ramène aux termes de l'ultimatum ; puis on cède, mais cherche une concession sur l'occupation de la Citadelle et la présence d'une escorte au couronnement. Arrivée à 8 h 30 de M. FLEURIAU DE LANGLE, secrétaire.

13 août 1884. — Arrivée de M. BAVIER-CHAUFFOUR. A 5 h 30, deux dépêches de Hanoi. A 8 h 15, arrivée de la *Javeline* avec troupes, artillerie. A 11 heures deux envoyés annamites apportent l'adhésion du Gouvernement en **chữ-nôm** (2). Je la veux en **chữ-nho** (2), plus

(1) Lieutenant du Génie, déjà cité.

(2) Caractères démotiques d'écriture, par rapport aux **chữ-nho**, caractères chinois.

catégorique : entrée par la porte du milieu (1) pour audience ; occuper la Citadelle le 15. Fait recommencer la lettre en **chữ-nho**. A 6 h 30, lettre de la Cour : « pour obéir (**tuấn**) a désigné pour succéder... en avise... » Je refuse de la recevoir, et réponds qu'on doit dire « qu'on se propose... et demander l'assentiment ».

14 août 1884. — Arrivée des dernières troupes. A 9 heures, lettre conforme arrive pour élection du roi : « on a réfléchi (**nghi**) , et l'on demande (**xin**) ». Je réponds que « nous aurions pour agréable... »

Arrivée du second du *Tarn* et d'un enseigne. A 2 h 30 venue d'un agent des Rites ; discussion pour le couronnement ; entreront le colonel GUERRIER, le commandant du *Tarn* et moi, par la porte du milieu (1) (porte du roi) ; serons placés du côté des civils (2), en tête ; les 60 hommes d'escorte resteront dans la Cour du Palais, plus 16 officiers ; cent hommes seront dehors sur l'esplanade. — Envoyé une dépêche au président du Conseil pour rendre compte où nous en sommes. Reçu télégramme du général pour **tổng-đốc** de Hanoi.

15 août 1884. — Vendredi — Envoi de lettres pour annoncer roi nommé par notre consentement. Renvoyée à corriger parce qu'elle suppose que la nomination était antérieure au consentement. A trois heures, entrée de nos troupes dans la Concession. A 10 heures du soir, reçu une lettre disant que, ayant notre agrément, le Conseil nomme S. M. **HÀM-NGHI**.

16 août 1884. — Samedi. — Arrivée du commandant du *Tarn*, M. MALLARMÉ, à midi. Visite du P. **THƠ** à 4 h 30 pour annoncer que tout est convenu pour la cérémonie.

17 août 1884. — Dimanche. — A 6 h 30 du matin, partis dans notre canot pour le couronnement (3). Lettre dans une chaise à porteurs dorée que nous donnons ; avec tout le personnel, escorte de 160 hommes et 25 officiers ; 60 hommes et 16 officiers entrent, les autres restent à l'extérieur. Nous passons par le chemin du roi, porte du

(1) Ouverture centrale de la porte **Ngọ-môn**, porte officielle du Palais.

(2) Des mandarins civils, c'est-à-dire au rang de préséance, à gauche de l'empereur quand celui-ci est assis sur le Trône.

(3) B. A. V. H., n°2 de 1917 : *L'intronisation du roi Hâm-Nghi*, par LE MARCHAND DE TRIGON, où se trouve in-extenso le rapport de RHEINART au général MILLOT, commandant en chef au Tonkin. Voir également B. A. V. H, 1924, pages 273-295, par H. COSSERAT : *Réception du colonel Guerrier pour le Sacre de Hâm-Nghi*.

milieu. Allons près du **cần-chánh** (1) en tête des civils. Nous allons prendre le thé, puis revenons nous placer. S. M. entre, annoncée par quelques braillards. Sommes annoncés ; le colonel va prendre la lettre déposée dans la chaise à porteurs au milieu, revient. Entrons avec lui dans le Palais **Thái-hoà**. Saluons trois fois. Lecture du discours. S. M. répond, demande nouvelles de chacun, puis quand le traité ratifié, projet d'ambassade. Saluons ; reprenons place. La Cour salue 5 fois aux cris des maîtres de cérémonie réglant le mouvement. S. M. sort. Nous partons ; allons boire thé. Retour par porte de côté (2). A la Résidence à 8 h 20. Télégraphié à Saigon et à Paris.

Le roi a le nez aquilin ; tient une planchette en ivoire (3), robe jaune brochée, superbe ; coiffure comme celle des princes, sans ailes ; se tient sur une estrade élevée de 3 ou 4 marches, assis dans trône-fauteuil : immobile, puis regarde un peu. Ses paroles apportées par un maître de cérémonies à allure lente qui va auprès de lui, en bas et vice-versa. A 3 heures, on apporte des médailles et 2.000 ligatures pour troupes. Eté chez le **cần-chánh**, 2^e régent, à 5 heures, pour le gouverneur de Hanoi.

18 août 1884. — A 8 heures le **cần-chánh** vient voir le colonel et lui donne un sabre. Parle de navires annamites pour porter le riz ; demande qu'on leur prête du personnel. Dépêche ridicule du général sur séjour de **HUYỄN-KẾ-VIỆM** ; mort de S. M. — Départ des troupes dès le matin. A 8 heures, dépêche de Paris, du président du Conseil : me félicite pour la conduite de l'affaire et envoie compliments à S. M.

19 août 1884. — Départ des artilleurs à 5 h 30. L'une de leurs barques coule, près de la *Javeline* ; rien de perdu. Départ du colonel GUERRIER à 6 heures du matin.

20 août 1884. — Départ des troupes pour **Thuận-an**. Dépêche de M. PATENÔTRE, annonce que si 80 millions ne sont versés, Foutchéou sera bombardé.

21 août 1884. — Un ex-plantan de la Légation ayant été chercher querelle au fils du **cần-chánh**, il y a un mois, a été exécuté ce matin, et sa tête exposée à Ba-vinh (4) pour 3 jours. Vent fort de midi à 4

(1) 1^{re} colonne de l'Empire, grade le plus élevé du mandarinat civil.

(2) Porte **Hiền-nhon**, à l'Est du Palais.

(3) Le **cái-hột**, maintien en ivoire, que portent S. M. et tous les mandarins en grande tenue de cour.

(4) Bao-vinh, port fluvial, à 3 km en aval de Hué.

heures, puis couvert, bon. Sacrifice au **Thiên-mộ** (Tour dite de Confucius) en l'honneur de **Tự-Đức** ; reine-mère, régents, tous y assistent.

22 août 1884. — Plainte du Dr. VILLETTE qui dit avoir été frappé par des soldats annamites alors que voulait entrer dans la Citadelle, Visite de Mgr. et du P. RENAULD. Visite du tham-tri des Travaux publics pour les transports de riz ; télégraphie à ce sujet.

23 août 1884. — A 8 h 30 le tham-tri des T. P., **ex-thương-bạc**, vient dire que toutes les mines de **Quảng-yên** ont été concédées aux Chinois pour cent ans. Répondu que toute concession antérieure à notre traité est non valable, à déchirer ; que nous nous y opposerions et prendrions plutôt possession. Il revient à 3 heures avec le P. **THƠ**, c'était un malentendu, rien de cela n'est vrai.

24 août 1884. — Orage et grosse pluie à 3 h 15. A 11 h 45 du soir, dépêche annonce que Légation Pékin retirée jeudi; messageries ne viennent plus à Shanghai (du 23 août). Une autre dit Foutchéou bombardé le 23 (du 24).

25 août 1884. - On dit que des bandes s'organisent et s'agitent le 25. A 10 heures du soir, dépêche du colonel GUERRIER annonçant le bombardement de Foutchéou. Flotte chinoise détruite ; appuie ma demande de retour.

26 août 1884. — Envoyé par **Nam-vang** qui partira de **Thuận-an** le 27, au général : démission affirmée, maintenue

27 août 1884. — Reçu à 7 heures dépêche du 26 de Hanoi : relations avec Chine rompues le 21 ; Kilong bombardé, Foutchéou doit être détruit avec flotte. Constaté depuis quelques jours qu'on place des pièces en face de la Résidence. On y travaille davantage aujourd'hui. Envoyé faire des observations. P. **THƠ** venu pour concessions de mines ; savoir où et comment toucher un chèque. Feu d'artifice à 9 h 50 près du **Thiên-mộ**. Fin du sacrifice pour **Tự-Đức**.

28 août 1884. — M. LE NORMAND venu le matin, puis le commandant MARTY ? A midi dépêche du général en chef, de Hanoi : « Recevez mes félicitations pour le succès obtenu dans les dernières négociations et qui est dû pour une large part à votre énergie et à votre connaissance des personnes de l'Annam ». Aimerais mieux autorisation de départ.

29 août 1884. — Orage court à 5 heures avec pluie. Chasseurs revenus le matin : ont tue un bœuf. Visite du P. **THƠ**. Donne à M. BAVIER-CHAUFFOUR une paire de sentences à caractères fleurs fort beaux et une autre.

30 août 1884. — A 6 heures dépêche du général de Hanoi : «Trois maîtres et trois mécaniciens sont trouvés pour bateaux Annam selon votre désir. J'ai demandé par télégramme au ministre de la Marine votre rentrée en France »

A 3 heures été chez le *tham-tri* des Travaux publics, chez le ministre des Finances, chez ceux de la Guerre, de l'Intérieur, jusqu'à 6 heures.

1^{er} septembre 1884. — Un peu de pluie à 2 heures. Visite du P. RENAULD et du P. BARTHÉLÉMY. 2 dépêches : une de Hanoi du 31 : « Général autorise rentrer en France raison santé » — ; l'autre de M. PATENÔTRE : « M. LEMAIRE, consul général à Shanghai, est nommé ministre plénipotentiaire et résident général à Hué. Il partira par le prochain bateau via Saigon et arrivera fin septembre. Je vous serais reconnaissant de lui préparer travail d'ensemble sur la situation actuelle, comprenant projet détaillé organisation du Tonkin et tous renseignements pouvant faciliter sa tâche. Quel collaborateur trouvera-t-il à Hué ? ».

2 septembre 1884. — Dépêche de Paris, Affaires étrangères, du 1^{er} septembre : «M. LEMAIRE, consul général à Shanghai, est nommé ministre plénipotentiaire et résident général à Hué. Il vous rejoindra par le premier bateau. Vous pourrez revenir en France après lui avoir fait remise du service » Départ de M. BAVIER-CHAUFFOUR à 8 heures du soir.

3 septembre 1884. — Visite du 2^e régent, le *cần-chánh*, à 4 heures pour mon remplacement et desiderata de la situation actuelle ; je l'entretiens des armements faits à la place et que nous ne pouvons tolérer ; il promet d'en parler au ministre de la Guerre.

4 septembre 1884. — Visite du ministre des Finances à 4 heures : *nil*. A 9 h 30, dépêche de M. LEMAIRE du 3 : « Vu circonstances locales, ne pourrai quitter Shanghai que par malle du 27 septembre. Devant trouver à Hué votre rapport détaillé auquel je vous prie de joindre note confidentielle si le jugez utile, je télégraphie Département de vous autoriser à partir, laissant gérance à DELONCLE, vous me rencontrerez à Saigon le 6 octobre. Indiquez-moi personne susceptible être avec avantage pour service attaché à Résidence ». A 10h45, dépêche de M. THOMSON (1), annonce nomination de M. LEMAIRE à Hué ! !

(1) Gouverneur de la Cochinchine.

5 septembre 1884. — Ecrit à M. LEMAIRE: « Je suis très embarrassé. Je ne crois pas pouvoir me dispenser de remettre directement service dans circonstances actuelles un peu délicates. DELONCLE dont parle votre télégramme n'est pas ici. Nous avons DE LANGLE, arrivé depuis peu, n'est pas au courant. D'après la voie que vous suivez et date départ, je ne pourrais quitter Hué que fin octobre. Ne connais pas assez personnel ni organisation future pour pouvoir donner renseignement que me demandez : je crois préférable s'en remettre au hasard et ensuite modifier si nécessaire après avoir expérimenté, et les affaires étant connues ».

6 septembre 1884. — Arrivée à 10 heures de M. et M^{me} BRONI (1).

8 septembre 1884. — Arrivée du courrier de Saigon à 11 heures du matin. Dépêche de Shanghai du 6 : « Par suite de nouvelles instructions du ministre des Affaires étrangères, je quitte Shanghai le 19, vais à Hanoi recevoir remise de services civils et rentre sans perdre de temps à Hué où vous m'attendrez ». Le *Pluvier* va chercher M. LEMAIRE à Hongkong.

9 septembre 1884. — Temps mauvais, couvert. M. et M^{me} BRONI vont déjeuner sur l'herbe à la petite pagode. Un peu de vent ; menace coup de vent.

10 septembre 1884. — M. et M^{me} BRONI partent à 2 h 45.

11 septembre 1884. — M. IDATTE été à Thuận-an. Visite de M. DE ROSBA.

14 septembre 1884. — Le général MILLOT part par *Illyssus* à 8 heures du matin.

15 septembre 1884. — Visite du tham-tri de la Guerre (ancien tham-tri du *thương-bạc*) de 3....

21 septembre 1884. — Le matin, soleil, chaud ; couvert après-midi. P. RENAULD déjeune.

23 septembre 1884. — Temps se gâte vers 2 heures, pluie, couvert, un peu de vent ouest. Travaux pour l'enterrement de S. M. **KIÊN-Phước** continuent.

27 septembre 1884. — Le P. RENAULD est venu dîner hier soir. Eté chez le **cần-chánh** de 7 h 40 à 8 h 30; fait le tour de l'enceinte royale en 50 minutes. Chaud.

(1) Qui fut plus tard directeur de l'Intérieur et secrétaire général du Gouvernement général.

28 septembre 1884. — A 8 heures du matin, dépêche dit que les vapeurs annamites sont partis sans crier gare et sans avoir chargé le riz. Appris que le *Pluvier* est parti de Hongkong le 27 avec M. PATENÔTRE à bord. Invité à déjeuner au **Mang-cá** (1) (crémaillère) ; pas été. Le matin, décapitation de **HÂU-QUYÊN** (ou **CHUYÊN**), chef de bandes de **Buồng-tam** (massacres), et du fils aîné du prince **Tuy-Lý** (2). Le premier avait voulu s'enfuir, cassé ses chaînes et repris près de la porte de sortie ; le second avait aidé le premier à rompre ses fers ??? **HÂU-QUYÊN** avait jadis menacé les régents... Le 27 on a décapité aussi un pauvre diable qui avait été faire des démonstrations aux portes, compter les gardes... Le fils de **Tuy-Lý** décapité est le **Huyền-công GIAP** ; un autre plus jeune est mort en prison il y a quelques mois : **HÔNG-SÂM** (2).

29 septembre 1884. — Forte pluie pendant la nuit : 0m 07 d'eau, presque pas de vent. Couvert, pluie forte par intermittence. L'eau monte un peu. Dépêche de M. PATENÔTRE annonce l'ordre d'occuper Formose, Chine sans appui ; Russie chargée de nos intérêts à Pékin.

30 septembre 1884. — Un peu couvert et vent intermittent. Funérailles de **KIÊN-PHƯỚC**. Neuf coups de canon à 8 heures. Départ du convoi à 8h45. Beaucoup de barques avec tête et queue du dragon. Toit et murs blancs ; catafalque au milieu, peu visible ; princes, reine-mère, roi auprès du catafalque.

1^{re} octobre 1884. — Pas de nouvelles de M. LEMAIRE ; visite du tham-tri Guerre. Un navire est arrivé à Tourane, un autre à gouvernail cassé (d'*Entrecasteaux*) à Choumay, pas de nouvelles du troisième. Le tham-tri proteste que l'Annam n'a aucune mauvaise intention, que j'écoute trop les bruits.

2 octobre 1884. — Beau temps. Nil. Attendu nouvelles.

3 octobre 1884. — Chaud, soleil, orageux. Visite du **cán-chánh** de 4 à 5h45: explications sur armements, méfiance du ministre de la Guerre, ses susceptibilités ; il menace de quitter le gouvernement ; effet de nos pièces pointées sur l'intérieur de la Citadelle ? Arguments défensifs des deux bords ?

(1) Où étaient installées les troupes françaises.

(2) Le fils aîné se nommait **HƯỜNG-TƯ** (titre nobiliaire de **Huyền-công**). **HƯỜNG-SÂM** avait été décapité le 30 décembre 1883, Voir B. A. V. H., 1929, page 195 : Le prince **Tuy-lý**, de L. SOGNY.

4 octobre 1884. — Très chaud. Le soleil pique. Parti à 2 heures pour le Mang-cá (1) ; visité notre installation ; visité chemins couverts de face nord-ouest, les places d'armes toutes armées de 12 à 15 pièces ; poudrières et traverses neuves ; quelques pièces ajoutées sur flanc et face bastions en barbette, inoffensif pour nous. Monté au haut porte près du pont de la route du Tonkin. Singulier engin tout en haut : sur un affût de pierrier, 5 canons de 0.035 environ, montés ensemble et jointifs, horizontaux (canons courts de gros fusils). Lignes de canons de fusils réunis par 8 ou 10 avec rainure pour bassinet commun, sans fûts ni affûts, pris dans un châssis ; 1 pièce de campagne sous le milieu massif du premier étage et des fusils. Vu passer l'ex-dé-đốc qui a laissé échapper KY-AN (2) : il part en exil au Quảng-trị ; départ lamentable. Passé près de champ de culture royal (3), laissé à droite, puis Archives à gauche, Jardin du roi à droite. (Avant cela, tourné à l'avenue de la Pagode Linh-hựu laissée à gauche, avec toit de tuiles vertes et ruines ; 2 pavillons à étages). Chez le ministre de la Guerre de 4 h 45 à 6 h. Parlé chemins de fer, ponts, prospérité future Annam, nos sentiments. Il proteste qu'il ne veut nullement nous attaquer (4) ; je lui demande cesser les travaux.

5 octobre 1884. — A 6 heures du matin reçu enfin dépêche de M. LEMAIRE du 4. Dit service pris du premier ; partira le 7 ou le 8 avec M. HAITZE (5) et le sieur GALY (6). Demande réception avec honneurs prévus par le règlement. Réponds en demandant si partirai par paquebot ou si le *Pluvier* me conduira jusqu'à Saigon. Je l'engage à se pourvoir de provisions, de fournitures bureau et argent. Situation meilleure ; rends compte de vente par ordre directeur civil par autorités locales Quảng-yên, des terrains déjà vendus ici irrégulièrement 10 jours auparavant ; vente illégale, ceux qui ont vendu n'en ayant pas le

(1) Traduction : Ouïe de poisson. Ouvrage de défense où étaient installées nos troupes et situé au Nord-Est de la Citadelle.

(2) Le prince KY-ANH, déjà cité.

(3) Sacrifice Tich-diên, au printemps, par l'empereur.

(4) L'attaque devait se produire exactement 9 mois plus tard, dans la nuit du 4 au 5 juillet 1885.

(5) HAITZE, ancien interprète du Consulat de Shanghai, venu à Hué comme chef de cabinet de M. LEMAIRE, ministre plénipotentiaire. Fut plus tard résident de Moncay et massacré par les pirates chinois de Tong-hing ? Son frère, inspecteur des Forêts en Indochine, mort il y a une vingtaine d'années.

(6) GALY, adjoint au résident de Hué de 1884 à janvier 1885 : ancien secrétaire particulier de M. TRICOU.

droit, et chose déjà vendue. A 4 heures visite du tham-tri de la Guerre au sujet Ce l'arrivée de M. LEMAIRE ; parlé de la Russie, des bateaux.

6 octobre 1884. — On rehisse le pavillon amené depuis la mort de S. M.

7 octobre 1884. — Dépêche de Paris pour concessions mines : valables après ratification par nous sur base de règlement en préparation.

9 octobre 1884. — Je devais aller en audience royale, mais n'ayant pas assez de temps pour discuter, je demande d'ajourner. Je voulais une audience tout à fait privée, on ne la voulait que demi privée. Visite de 4 officiers de l'Hyène.

10 octobre 1884. — A 6 h 45 des coups de canon à **Thuận-an** annoncent l'arrivée de M. LEMAIRE. Les Annamites se trompent et tirent aussi. Forte pluie de 7 à 8 heures. Couvert. Courte visite du tham-tri des Travaux publics à 9 h 15 pour voyage des vapeurs, si encore possible ou non. Pluie forte presque continue ; quelques coups de tonnerre à 9 h 45. M. LEMAIRE tarde : arrive à 5 h 45.

11 octobre 1884. — Été chez les deux régents avec escorte. Vu seulement le **cần-chánh**. Le ministre de la Guerre, malade, ne peut recevoir. Le **cần-chánh** rend la visite à 4 h. Le tham-tri de la Guerre et un des Rites viennent à 2h 30 ; apportent fruits, bœufs, bique, porc, œufs. Dans sa visite, le **cần-chánh** discute de l'audience privée. Visite de Mgr. CASPAR, P. RENAULD, P. BARTHÉLÉMY, P. HÉRY.

12 octobre 1884. — Le prince **GIA-HƯNG** souffrant, ne peut recevoir. Visite le soir à Mgr. CASPAR et au P. RENAULD.

13 octobre 1884. — Visite détaillée du **Mang-cá** de 7 à 9 h 30. Grains de forte pluie. Visite du tham-tri des Travaux publics à 2h30 ; de celui de la Guerre également : a apporté les présents d'adieux : un sabre garni d'argent, 2 pièces de soie, un porc et du riz germé.

14 octobre 1834. — Visite d'adieu : aux tham-tri Guerre et Travaux publics. Le **cần-chánh** était au Palais : pas vu. Matinée des plus laides, temps affreux, pluie forte, la nuit de même. Je quitte la Légation à 9 heures du soir et arrive à **Thuận-an** à minuit 15.

16 octobre 1884. — Grains de pluie. Partis à 7 heures, échoué dans la lagune ; mouillé par l'arrière près de la sortie ; puis sortis, pas de vitesse ; portés par une lame sur la pointe nord : échoué ; portés par

les lames à 30 m de la pointe, à babord, par milieu ; 1m 60 d'eau. Un peu de houle brise sur le bateau de temps à autre ; j'appréhende pour lui et pour les bagages. La *Lionne* et la *Javeline* viennent nous aider, nous envoient une amarre ; une ancre nous est mouillée ; à marée haute, aidés par les autres bateaux, nous nous tirons et nous desséchons sans avaries. Un homme a eu la main brûlée par la vapeur (robinet tombé). Mouillé dans la lagune la nuit tombée. Coup de vent.

16 octobre 1884. — La *Lionne* rentre le matin. Vent. Barre impraticable ? Attendu à *Thuận-an*, été à terre pour visiter après déjeuner. Vu une jonque mouillée hier près de la barre mise en pièces, équipage noyé ; deux autres démolies. Après l'avoir refusé, on m'accorde d'aller à Saigon par ce bâtiment. Vent, couvert, pluie. Nouvelles du Tonkin : toutes les provinces inquiètes et partie limite Chine envahie.

17 octobre 1884. — Couvert, vent, mauvais. Le canot à vapeur va à Hué faire traduire la dépêche.

18 octobre 1884. — Le fleuve amène bois, herbes ; inondation à Hué. La pluie a été forte et continue pendant la nuit entière. Vent et mer tombent, couvert. Beaucoup de pluie tombant à flots, humidité affreuse. Accalmie le soir ; été à terre. A 9 heures du soir forte pluie, éclairs.

19 octobre 1884. — Pluie toujours, tout humide à pourrir. Barre pas encore praticable. Certain que nous manquerons le départ du 24. Vers 2 heures le temps se calme, la barre tombe. Descendu à terre à 3 h 30 avec le dernier grain. On embarque mes colis et l'on projette de reconnaître la barre le 21 à 6 heures du matin puis de partir à 10. Visite de deux envoyés annamites, un des Finances et l'autre des Rites.

21 octobre 1884. — Vent du large nord-est se lève de nouveau pendant la nuit du 20 au 21 avec pluie. Départ impossible. A peu près certain que nous manquerons *Oxus*. Humidité excessive. Un peu de soleil l'après-midi, bien pâle. La pluie reprend vers 8 heures du soir avec assez de vent pour entretenir la barre.

22 octobre 1884. — Temps mauvais ; pluie, vent du large. Départ manqué. Fichu maladroit qui nous a fait échouer le 15 ! Barre toujours mauvaise. Remonté à Hué pour attendre une embellie ; en partie remorqués par canot à vapeur, arrivons à 5 h 30. M. BAVIER-CHAUFFOUR est arrivé à 1 heure.

23 octobre 1884. — Matin, soleil, vent ouest, un peu nuageux. A 10 heures, pluie légère, vent du large. Le premier régent, prince

GIA-HƯNG (1), a été mis en prison et est sur le point de partir en exil pour **Cam-lô**

Beau dès l'après-midi, un peu couvert ; le soir, lune éclaire, étoiles. Il paraît que le Soir la barre est tombée.

24 octobre 1884. — Matin, pluie, mais sans vent. Le canot à vapeur arrive à 9h15, annonce que la barre est praticable ; enfin ! ! Tham-tri Guerre et tham-tri des T. P. venus voir M. LEMAIRE pour affaire du prince **GIA-HƯNG**. Voudraient qu'il cède, parce que c'est déjà jugé (je n'assiste pas à l'entretien) — Pourquoi s'occuper de cela et avoir une affaire dès l'arrivée ? Partis de Hué à 11h 50 ; à **Thuận-an** à 2 h. Beau temps, départ 3/4 d'heure après. Barre un peu houleuse. Le bateau roule et tangue affreusement. Traversée difficile, fatigante. A Tourane à 8 h.

25 octobre 1884. — Attendu le paquebot de Saigon. Eté aux grottes de Marbre ; remonte la rivière en sampan à la voile, avec bon vent ; retour à l'aviron sous la pluie. Les grottes se trouvent à 1.200 à 1.500 m de la plage ; gros rocs sortant du sable ; grottes éclairées par le haut ; arrivée par un bel escalier dans une coupure ; des racines pendent dans les grottes. Deux vapeurs arrivent à Tourane pour prendre le riz du d'Entrecasteaux. Le Saigon arrive le 26 à 2 h 15.

27 octobre 1884. — Quitté le *Pluvier* à 6 h 30 et embarqué sur le Saigon qui part à 6 heures du matin.

28 octobre 1884. — Qui-nhơn de 7 heures du matin à 5 h 30. Temps à grains, rade agitée. Le résident, NAVELLE, vient déjeuner à bord. Grains à la sortie, houle très forte. Le navire, peu chargé, a en tournant des coups de roulis dangereux ; à demi engagé. Une lame survenant à ce moment le renverserait, il penche de 40°. Les verrines qui ne sont pas tenues par des passagers tombent. En route, mer démontée, vent et houle du Sud-Est : queue de typhon ; coups de

(1) 7^e fils de **THIỆU-TRỊ** et frère, de même mère, de **TỰ-ĐỨC**. Arrêté une première fois sur l'ordre des régents **TƯỜNG** et **THUYẾT**, avait été relâché après réclamation de M. LEMAIRE. Il mourut au pénitencier de **Mai-lãnh** le 9 mai 1885. Voir article de L. SOGNY, *Bulletin A. V. H.*, n° 2 de 1928. Voir également autre article de L. SOGNY dans la revue *Indochine* du 29 mai 1941.

GIA-HƯNG qui avait été dépossédé de ses titres en 1884, a été réintégré à titre posthume dans la dignité nobiliaire de **VƯƠNG** (prince de 1^{er} rang) par ordonnance de S. M. **BẢO-ĐẠI** du 25 janvier 1941.

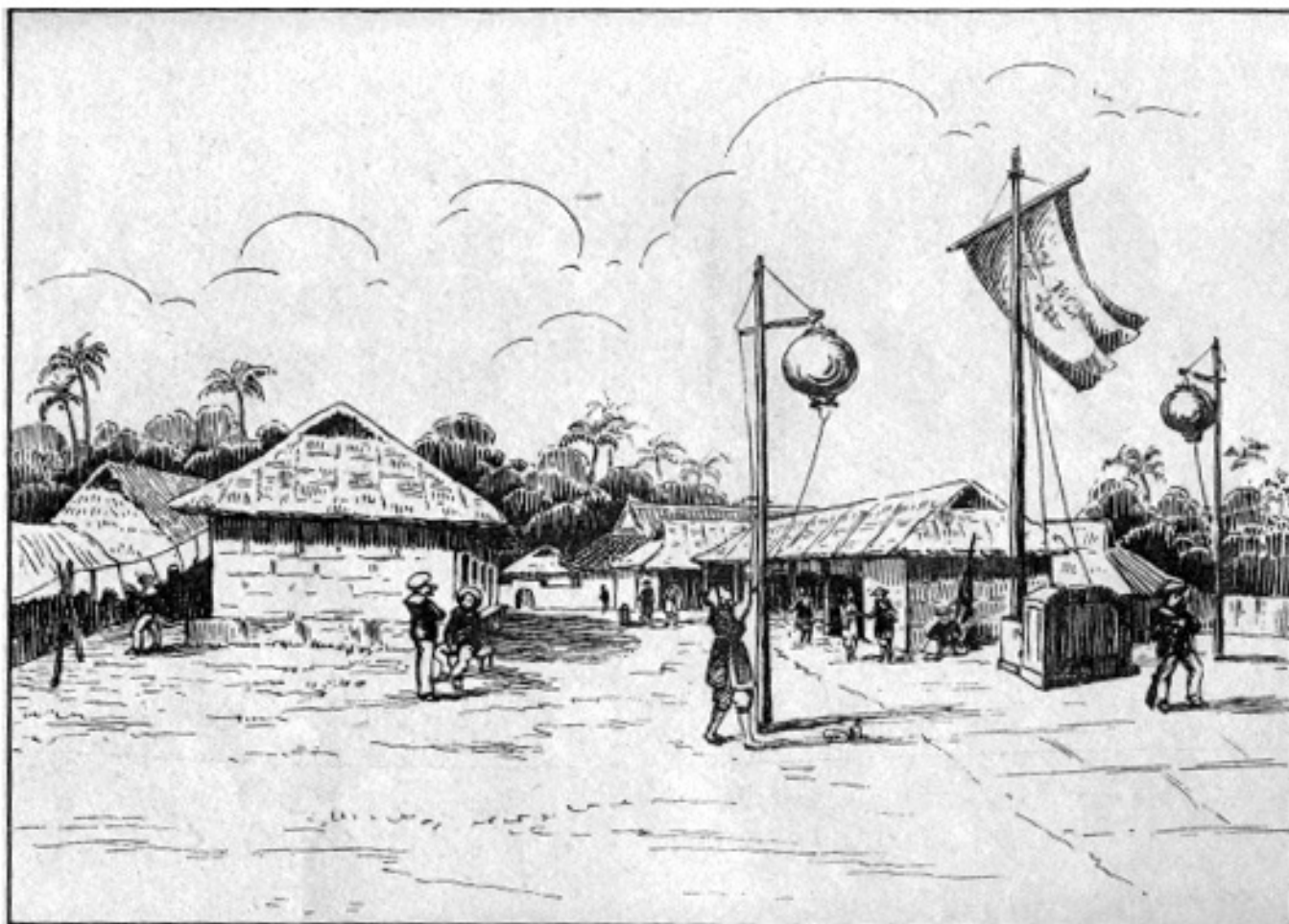


Planche III. — La Maison des Ambassadeurs, à Hué, en 1875
(Reproduction d'un dessin de Brossard de Corbigny, dans Le Tour du Monde)

tangages violents, hélice à demi hors de l'eau à chaque instant. Obligés d'aller lentement. Un mille 1/2 à l'heure. Un moment, vers 2 heures nous ne savons pas au juste où nous sommes, puis île reconnue.

29 octobre 1884. — Beau temps le matin, belle mer, déjeuné sans les violons. A 11 h 30 croisé *l'Iraouaddy* allant à Hong-kong. A Saigon le 30 à 4 h 30. Quitté Saigon le 8 novembre par le *Saghalien*.

8 décembre 1884. — Paris. Eté au Ministère de la Marine et chez le président du Conseil avec M. FAURE. Envoyé note pour le nouveau conseil de régence, NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP et NGUYỄN-CHÁNH. Pas de Ministère des Rites ; pour le résident, entrée dans le palais libre. Nominations et révocations contresignées, *idem* pour tous les actes. Assistance au conseil.

* * *

IX. NOTES ET CORRESPONDANCES

ANNÉE 1884

29 mai 1884

Me voici enfin arrivé au terme de mon voyage, qui a été beaucoup plus court que je ne pouvais l'espérer : nous n'avons mis que trente et un jours pour venir de Marseille à Hué.

Nous avons trouvé plusieurs navires nous attendant à Tourane, nous avons échangé des visites avec l'amiral COURBET chez qui nous avons dîné à bord du *Bayard*. Un beau cuirassé, le plus grand et le plus fort de tous ceux qui ont passé le canal de Suez. Il n'a pu le faire qu'avec des remorqueurs et non sans difficultés. Il touchait le fond. Les grands cuirassés d'escadre ne pourraient pas passer par cette voie, vu leur tirant d'eau. Le *Bayard* a une coque en fer (dans les hauts) ; dans ces pays-ci, cela rend la vie fort dure à bord : le thermomètre placé contre le bordage en dedans, du côté du soleil, marque souvent 55°. On a peint le bateau en blanc, et la température a baissé de trois degrés environ. C'est encore horriblement chaud.

Quand nous avons quitté le *Bayard*, on a salué M. PATENÔTRE de quinze coups de canon.

Nous sommes partis de Tourane le 28 au matin, escortés par le *Bayard*, *l'Atalante*, *l'Aspic*. Arrivés devant **Thuận-an**, on s'arrête et, comme *l'Hamelin* qui nous transporte ne peut pas franchir la barre, nous passons à bord du *Pluvier*.

A deux heures, nous nous mîmes en route : une nouvelle salve salua M. PATENÔTRE, vingt minutes après, nous débarquions à **Thuận-an**. Le *Pluvier* ne pouvant remonter la rivière, c'est une petite canonnière, la *Javeline*, qui devait nous conduire. On visita **Thuận-an**. Nouvelle salve. Il n'y reste plus trace du village annamite ; nos hommes y sont installés tant bien que mal, et ne doivent guère s'amuser.

La *Javeline* ne put nous conduire qu'à deux kilomètres de la Légation; il n'y avait pas assez d'eau. On acheva la route en canot. Nous étions escortés par trois cents hommes montés dans des barques remorquées par des canots à vapeur. Nous sommes arrivés à la Légation à cinq heures ; une salve annamite nous y salua. Un cordon de troupes va de l'appontement à la maison ; en arrière de nos soldats, une ligne de soldats annamites. J'ai trouvé singulier qu'on permît de rendre des honneurs sur notre sol.

Pendant la soirée, on s'installa. On avait eu l'attention de me réserver mon ancienne chambre. Je suis ainsi aussi bien que possible, seulement il y a du monde partout et l'on n'a guère de tranquillité.

Ce matin, le régent est venu nous voir, avec le ministre des Relations extérieures. Ils avaient pour interprète un prêtre annamite, peu recommandable. Lui et le régent étaient fort inquiets de l'accueil que j'allais leur faire. Comme je veux éviter toute occasion de difficultés, je me suis montré fort affable, semblant avoir oublié tout le passé — le régent avait, lui aussi, totalement changé de physionomie : il semblait joyeux, comme rajeuni. Nous paraissions deux amis qui se retrouvent, et, de fait, malgré la défiance extrême qu'il inspire, malgré le souvenir de ses méfaits, je l'appuierai s'il se comporte bien, afin de maintenir l'ordre et d'éviter au pays une révolution qui ferait encore bien des victimes. Le Conseil de Régence comprend trois membres : un prince (1), oncle de Sa Majesté, qui n'a aucune autorité, qui ne compte pas ; celui qu'on nomme toujours le régent, l'ancien ministre des Finances, aujourd'hui ministre de l'Intérieur (2), il est le vrai roi : c'est lui qui a toute l'autorité ; le prince **THUYẾT** (3) ; ministre de la Guerre. Ce dernier avait fait nommer **HIỆP-HÒA** (4), puis **NGUYỄN-TƯỜNG** (le régent) le gagna à sa cause, et le décida à renverser **HIỆP-**

(1) **Thọ-xuân-vương**, fils de **MINH-MẠNG** ; déjà cité.

(2) **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**.

(3) **TÔN-THẬT-THUYẾT**.

(4) Mis à mort par les deux régents **TƯỜNG** et **THUYẾT**.

HÒA pour le remplacer par son pupille (1). **ΓΗΥÈΤ** passe pour être fort cruel, pour avoir fait tuer beaucoup de monde ; il était l'âme de la résistance à outrance, mais bien entendu, quand on a attaqué **Thuận-an**, il s'est bien gardé d'y paraître. Il avait bien juré jadis de ne jamais aller à la Légation — et il est venir me faire visite cependant.

Nous avons rendu les visites dans l'après-midi à la Citadelle. Nous avons vu le premier régent, bonhomme fort nul. Nous avons ensuite fait visite à sept princes, oncles ou frères de **Tự-Đức**, nous en avons encore vingt à voir. C'est fort misérable chez eux et c'est une assez piètre famille : des gens hargneux ou ignorants. Un seul a paru assez bien. Nous avons ensuite reçu la visite des plénipotentiaires annamites.

Le deuxième régent, **TỰỜNG**, m'a ensuite fait prier de venir parler en confidence avec lui. Je m'y suis rendu deux fois : cinq heures de conversation pour discuter sur des riens. On voulait nous demander un changement de traduction insignifiant. On a traité un peu trop vite en août 1883 ; le docteur **HARMAND**, une fois **Thuận-an** pris, a parlé le premier de paix.

TỰỜNG m'a répété qu'il signerait tout, mais il a des ennemis, et beaucoup ; il craint, si l'on froisse trop l'amour-propre national, que le nombre des mécontents augmente, qu'il soit obligé de quitter la place, et alors, que nous resterait-il ? Aucun parti n'est assez fort pour s'imposer aux autres ; ce serait du désordre un peu partout. On a télégraphié ce matin à Paris pour proposer de traduire le mot « Protectorat » comme le demandent les Annamites, ce qui nous permettrait de demander en échange quelques autres concessions.

* * *

2 juin 1882

Mon excellent ami, le R.P. **RENAULD** est venu déjeuner à la Légation : il paraît qu'il y a force bœufs sauvages en ce moment, et il voudrait m'entraîner à courir après eux, mais j'ai déclaré que je ne chasserais pas afin de ne pas perdre de temps. Il m'a également répété combien le régent **TỰỜNG** et son âme damnée le P. **THƠ** avaient été consternés en apprenant mon arrivée ; mon attitude les a un peu rassurés, mais pas tout à fait encore, ils savent que la première incartade de leur part serait durement punie.

(1) **Kiến-Phước**.

3 juin 1884

On m'annonce des visiteurs : deux oncles de feu **Ty-Đức** et quelques personnages de la Cour. Ils sont deux douzaines !! Quatre princes, et le reste, hauts fonctionnaires, pour solliciter encore quelques concessions ; on leur en a fait déjà, cela les encourage à demander. Deux heures de discussions oiseuses, inutiles, agaçantes. M. PATENÔTRE est un peu débonnaire, ses ripostes ne sont pas assez énergiques, toutefois il a tenu bon. J'avais discuté toutes ces questions en tête à tête avec **TƯỜNG**, mais pour se couvrir vis-à-vis de la Cour, et ne pas avoir la responsabilité de céder tout seul, il nous a envoyé les plénipotentiaires ; ceux-ci, à leur tour, ont craint de se voir reprocher d'avoir cédé trop facilement, de n'avoir pas obtenu tout le possible, et ils ont décidé les principaux de la Cour à venir en corps pour se convaincre eux-mêmes qu'il n'y avait rien à gagner.

La discussion est épuisée, je pense que l'on signera d'ici trois ou quatre jours. Nous leur avons fait une concession pour la traduction du mot « Protectorat ». Ils trouvaient humiliante l'expression « **Bảo-hộ** » que nous voulions adopter parce qu'elle les rabaisait au niveau du Cambodge. Nous trouvions trop faible celle qu'ils voulaient adopter ; on a pris un moyen terme : **Bảo-trợ**. J'ai envoyé un télégramme à Paris pour demander ce petit adoucissement. En échange, nous exigeons que l'on nous remette le cachet que la Chine avait remis au Souverain pour marquer sa vassalité. Ils ont fait les plus grandes difficultés pour accepter. Ils craignent que plus tard nous ne les abandonnions et que la Chine ne se venge sur eux de cette remise qui ne manquera pas d'exciter la colère de Pékin. Ils désireraient également conserver ce cachet pour s'en servir à l'occasion le jour où ils pourraient nous échapper et prouver ainsi à la Chine qu'ils lui étaient toujours restés soumis de cœur.

En échange de notre concession sur le mot « **Bảo-trợ** », le régent proposait de nous rendre le **Bình-thuận**, ce qui prouve qu'il est, comme moi, d'avis que ce pays ne vaut pas grand'chose.

La Cour d'Annam craignait, me dit-t-on, de me voir rester, bien que le régent m'ait affirmé tout le contraire, ils se sont rassurés, ayant remarqué que je n'ai que trois ou quatre colis, indice certain de mon prochain départ.

J'ai reçu ce soir la visite du régent **TƯỜNG** qui est resté plus de deux heures. Il est sombre, et me dit n'avoir ni mangé ni dormi depuis deux jours. Les personnages qui sont venus hier, au retour de notre entrevue, ont refusé de prendre une décision, lui objectant que

cela le regarde seul. Le mot « Bảo-hộ » le gênait bien moins que la remise du cachet, parce que le texte doit être signé d'abord par HIỆP-HÒA, et que par conséquent lui, TỰ-NG, n'est pas responsable. Le reste est à sa charge, et il craint les assassins. Après une longue discussion nous décidons que le cachet sera fondu à la Légation.

* * *

6 juin 1884

A trois heures, les deux plénipotentiaires annamites arrivent apportant le sceau donné à GIA-LONG, roi d'Annam, en 1803, en signe de vassalité ; il s'agit de le fondre. On monte une sorte de fourneau dans le salon, pendant ce temps, on prend au moins soixante empreintes. Un représentant de l'Agence Havas que M. PATENÔTRE laisse assister à l'opération en a sans doute conservé, et cela paraîtra dans les journaux. La Chine en sera fort mécontente et protestera. On pèse et l'on mesure le sceau pour dresser un procès-verbal de remise et de destruction. Ce cachet est en argent doré ; une plaque carrée de onze centimètres de côté, épaisse de trois centimètres, avec une poignée représentant un chameau couché sur le ventre; il porte des caractères mandchous et des caractères chinois; il est fort lourd : 5k800. Il faut trente minutes environ pour le fondre. C'est une cérémonie singulière et le salon présente un aspect original. Autour de la grande table du milieu, les plénipotentiaires annamites et les principaux d'entre nous. En arrière, les autres officiers. Dans le fond, contre la porte, un groupe d'Annamites ; à côté d'eux, le creuset et la soufflerie, qui consiste en deux gros tuyaux de bois verticaux placés l'un contre l'autre, et dans chacun desquels on fait mouvoir un piston qui aspire, puis chasse l'air; on donne aux deux un mouvement alternatif, le jet de vent est de cette façon continu. Le creuset, bien garni de charbon, donne une flamme assez vive éclairant toute la scène. Pendant ce temps, on rédige le procès-verbal.

A quatre heures et demie arrive le régent, qui a demandé à ne pas assister à l'opération ; on collationne le traité, dont lecture est donnée, puis on passe à la signature qui est saluée par vingt et un coups de boîtes d'artifices. Les Annamites se retirent alors, et dès leurs départ, arrive une dépêche prescrivant de m'installer comme résident général provisoire.

* * *

7 juin 1884

On avait préparé pour aujourd'hui le combat d'un tigre et d'un éléphant. On s'est si bien arrangé pour mettre le tigre hors d'état de nuire à l'éléphant, qu'il en est crevé tout seul, sans l'intervention de son adversaire. On l'avait enfermé dans une cage trop courte et trop basse pour lui ; on lui coupa les griffes, mais sans précaution, en le blessant beaucoup ; on lui avait de plus enveloppé le bout des pattes dans une sorte de gants de peau ; enfin après lui avoir brisé les crocs, on lui ferma la gueule en lui cousant les lèvres en deux points avec un rotin. A force de se débattre, mourant de faim et de soif, il a fini par trépasser.

Nous avons donné aux Annamites quatre pièces de soie jaune brochée et huit autres de satin bleu uni ; en outre, du drap, des lunettes montées en or et en argent, un téléphone, un orgue de Barbarie, des oiseaux chanteurs, du vin d'Espagne. Ils nous ont également envoyé quelques cadeaux ; pièces de soie, plaques et médailles d'or et d'argent, incrustations, sabres, et, ce qui auparavant avait été réservé aux souverains, des défenses d'éléphant. Ils y ont joint, pour les soldats, 2.000 francs de petits lingots d'argent, des bœufs, des porcs, des chèvres et des volailles.

11 juin 1884

M. PATENÔTRE et ses compagnons sont partis ce matin. Il reste encore ici le résident intérimaire, M. PARREAU (1), qui sans doute partira dans quelques jours. Nous serons alors trois, comme jadis, avec cette différence qu'il y a maintenant une garnison avec des officiers... Ma nouvelle situation me place, en ce qui concerne le Tonkin, sous les ordres du général M. (2) ; cela signifie que, pour l'Annam, je reste indépendant; M. PATENÔTRE en a avisé le général. Celui-ci a trouvé la chose mauvaise et télégraphié qu'on aurait pu attendre son départ pour amoindrir sa situation, et il demande son rappel. Cela a sans doute ému les ministres qui n'avaient pu prévoir cette susceptibilité. On lui répondit qu'il y avait un malentendu et qu'il gardait la haute direction de tout. Le ministre me télégraphia d'autre part que

(1) Plus tard résident supérieur au Tonkin.

(2) Général MILLOT.

j'étais directement sous les ordres du général, ce qui contredisait les termes de la dépêche du 6. Je réponds que, dans ces conditions, le résident étant bien au courant, il n'existe plus aucun intérêt à mon maintien à Hué, et je demande à rentrer...

A la visite d'adieu qu'il fit à M. PATENÔTRE, le régent m'a avoué qu'il avait eu peur en apprenant mon retour, mais que maintenant il avait repris confiance, reconnaissant que je n'avais que de bonnes dispositions ; à quoi je répondis que la vérité était le juste milieu, qu'il avait eu tort de craindre, mais qu'il serait imprudent d'avoir trop confiance, attendu que, sur bien des points il me trouverait inflexible. Rien n'est plus véritable que la peur que l'on a de moi ici ; et cependant, je n'ai jamais été violent ni brutal. Si, étant seul, j'ai réussi à en imposer à la Cour de Hué, c'est par l'idée que l'on y avait que je n'avais peur de rien, que j'étais infatigable, une tenacité très grande dans la volonté, de la patience, une vie austère, solitaire, réfléchie, un très grand sérieux. Tout cela frappait les gens et la légende se créait. Mes éternels cent pas faits en silence impressionnaient ; et, de fait, pendant ce temps, je réfléchissais ; j'étais arrivé ainsi à connaître fort bien les hommes d'ici, à deviner leurs pensées, leurs impressions. Du reste, j'intimide de même un peu les Européens ici...

6 juillet 1884

Pourvu que l'échec de **Lạng-son** ne vienne pas compliquer nos affaires, retarder la signature du traité à Paris et à Pékin ! — Je n'en ai pas encore reçu le plus petit avis du Tonkin. Le général M. ne m'a fait part de rien. Les Annamites sont au courant depuis plusieurs jours mais ne disent mot. Il est regrettable que je sois exposé à débattre nos intérêts avec un Gouvernement qui connaît mieux que moi notre situation. Le point pour moi est de savoir si l'on a été surpris par les Pavillons Noirs ou par des Chinois, c'est-à-dire si la convention FOURNIER, le traité de Tien-tsin existe encore. Peut-être y a-t-il l'éternelle comédie du parti de la guerre et du parti de la paix, qui se culbutent et se relèvent chacun leur tour comme les pantins à Guignol ? Si les Chinois nous voient en force, vite : « A bas le parti de la guerre ». L'autre nous fait la révérence : « Comment donc, certainement, on va s'entendre » — Après une affaire comme celle de **Lạng-son**, qui va faire espérer une ère de succès, on fera rentrer la paix ; la guerre retrouvera ses moustaches, enflera la voix, disant

n'avoir jamais accepté le traité de **Tiên-tsín**. Pour les calmer, l'amiral COURBET est allé comme commandant en chef avec toute la flotte à Shanghai ; jamais on n'a vu par ici une force navale aussi considérable ; plus de vingt navires, je crois. Un rude homme, l'amiral COURBET ! froid, énergique, résolu, correct, hardi, habile ; un bon chef sous lequel on sert volontiers. Cette fois-ci, il pourra bien faire payer à la Chine tous les frais de la guerre si elle a violé la convention FOURNIER. D'après cela **Lạng-sơn** devait être évacué quand nous sommes venus l'occuper : ce serait un guet-apens...

Je n'ai jamais vu une année aussi chaude ; il est bien pénible de travailler. Je plains les pauvres troupiers obligés de faire colonne par ce temps-ci ; je suppose qu'on les fera marcher de nuit. J'écris sur un petit guéridon de marbre : le marbre paraît chaud au toucher. Sous le grand vestibule, nous avons des températures de 34°.

18 juillet 1884

On exagère en France quand on représente la guerre au Tonkin comme désastreuse. Bien menée, elle eût été promptement finie. Sans cette affaire mal menée, le reste n'aurait pas traîné en longueur. Il paraît qu'on est resté à parlementer pendant plusieurs jours avec les Chinois ; aux termes de la convention FOURNIER, ils auraient dû avoir déjà évacué **Lạng-sơn** à cette époque, et nous ne devions faire qu'une prise de possession pacifique. On a trouvé les Chinois très en nombre, près d'un défilé. Leur chef a demandé quelques jours pour envoyer chercher des ordres qu'il disait n'avoir pas reçus. Comment en vint-on peu après à tirer ? On dit que le général M. consulta Paris, qui, ne sachant au juste, prescrivit d'aller de l'avant ; d'autres disent que les Chinois attaquèrent à l'improviste ; ils étaient cachés, invisibles dans des brousses basses. Les vivres étaient portés par quinze cents coolies ; on avait, avec cela, des tirailleurs tonkinois ne valant pas grand'chose. Le désordre se mit là-dedans. Nous aurions eu 53 tués, 54 blessés, dont 22 sont morts en route avant d'arriver à Hanoi ; 15 sont encore condamnés. Il y avait encore des parlementaires chinois auprès de nous, paraît-il, quand l'ennemi commença brusquement le feu à 2 ou 300 mètres. On a envoyé depuis le général DE NÉGRIER, mais le temps est mauvais pour marcher. Il a perdu 10 hommes d'insolation en deux ou trois jours. Il a prescrit de tenir bon. Evidemment cela gêne beaucoup les affaires, les Chinois vont prendre courage, s'enthousias-

mer, il en viendra davantage ; pendant que les chaleurs nous empêchent de bouger, ils se fortifieront ; mais cela se limitera sans doute aux provinces frontières. Ici, nous ne savons rien. Sans la lettre du Dr. P. et les nouvelles parvenues aux officiers, j'ignorerais tout, si invraisemblable que cela paraisse. Le général M. ne m'a pas envoyé le moindre avis. Il semble d'ailleurs qu'il n'aurait pas trop de tout son temps pour s'occuper des questions militaires ; qu'il laisse donc à d'autres la direction du reste !

*
* *
*

1^{er} août 1884

Le courrier est parti du Tonkin plus tard que nous ne le supposions. Nos lettres seront arrivées un peu en avance à Tourane. J'envoie un second courrier pour rejoindre le premier, afin de rendre compte d'un grave événement qui vient de se produire.

Le roi KIÊN-PHƯỚC est mort hier à midi après une fort courte rechûte. J'ai télégraphié à Paris et à Hanoi pour faire connaître la nouvelle. Le jeune roi a eu, je crois, une maladie du cerveau ou de la moëlle épinière (1).

Son père était mort fou. La mort du fils est naturelle, mais si inopinée qu'elle a surpris tout le monde. Le pauvre enfant était roi bien à contre-cœur : il vivait dans des transes, craignant sans cesse le sort de son prédécesseur, morose, taciturne, fuyant tout le monde. Pendant longtemps il ne pouvait se lever, je ne sais s'il a même pu se tenir debout sans aide depuis sa maladie, c'est-à-dire depuis trois mois.

On a voulu me cacher l'événement jusqu'au moment où l'on aurait fait accepter un successeur par la Cour. Ce n'est que ce matin que j'ai été avisé officiellement. Je le savais depuis hier soir et ai pu envoyer mes dépêches à Thuận-an à destination de Paris et de Hanoi.

On m'écrit que le défunt a fait un testament, et désigne son jeune frère (2) pour successeur. La Cour, dit-on, a reconnu celui-ci. On m'a fait faire la même communication de vive voix. J'ai répondu que le défunt étant mineur ne pouvait pas désigner son successeur, que cet acte n'était pas valable. J'ai ajouté que, comme protecteurs de l'Annam, nous avions le droit et le devoir d'être entendus et consultés

(1) Les milieux annamites, les mieux informés n'ont jamais hésité quant à l'empoisonnement. Il était âgé de 14 ans.

(2) Le futur HÀM-NGHỊ, également fils adoptif de TỰ-ĐỨC.

avant l'élection du souverain, son choix ne pouvant nous laisser indifférents, et que je protesterais contre une nomination qui serait faite sans assentiment préalable.

Ce testament est d'ailleurs une plaisanterie : le Conseil de régence, navré de voir mourir son client, veut faire encore choix d'un mineur pour conserver le pouvoir. Ne lui serait-il pas en effet trop pénible d'avoir fait assassiner, massacrer, brûler, piller pour prendre le pouvoir, et de le perdre ensuite, laissant tant de crimes sans profits !

Tout reste calme malgré l'événement ; je vais ce soir conférer avec les régents ; je voudrais qu'ils désignent le premier régent, prince **GIA-HƯNG**, comme successeur... Il serait encore le plus acceptable. Je ne sais si nous pourrions nous entendre. J'attends aussi des instructions. On aurait tort d'accepter un roi de quatorze ans, donnant ainsi lieu au maintien d'un Conseil de Régence pour cinq ans.

Le fameux **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** a de la chance : il se tirera sans doute d'affaire, s'il veut s'arranger avec nous : il n'y a personne d'autre à mettre à la tête du Gouvernement ; il a écarté les gens capables qui auraient pu avoir quelque influence.

*
**

2 août 1884

J'ai été hier soir converser avec le régent **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** pour tenter d'éviter les complications : peine perdue. Ces gens sont vraiment fous autant que fourbes et de mauvaise foi. Ils ont commencé par me cacher la mort du roi, afin d'arranger leurs affaires sans être dérangés. Quand j'ai entrepris de les éclairer sur leurs torts, ils ne m'ont pas écouté ; je leur ai tendu la perche : rien n'était public encore et j'étais disposé à faire quelques concessions s'ils observaient les formes auxquelles ils sont tenus. J'aurais considéré comme nul ce qui avait été fait, et l'on eût tout recommencé. Je les ai prévenus à deux reprises hier, répétant huit à dix fois les mêmes choses. Je leur ai écrit, et ce matin... on m'annonce que l'on va tirer le canon pour le couronnement du nouveau roi ! La Citadelle est pavoisée ! J'ai fait dire de s'abstenir de cette démonstration qui rendrait public le fait du couronnement, alors que nous ne reconnaissons pas le roi ainsi nommé. Ils ont passé outre. J'ai alors envoyé une note confirmative et fait savoir que je ferais afficher ladite note. J'ai en même temps télégraphié au général pour lui rendre compte et demander ses

instructions. Il doit peut-être bien regretter d'avoir demandé la direction politique.

Sa première dépêche est bien curieuse : il m'engage à bien surveiller toutes les phases de cette affaire, à le tenir au courant heure par heure (un bulletin de santé de l'Annam !). S'imaginerait-il que les choses s'arrangeront en les suivant ? Il faut qu'il exerce une pression sur la Cour de Hué, et vigoureusement ; tout ira bien alors et l'événement pourra nous devenir favorable.

Dans cette circonstance, le régent **TU-ÔNG** n'a pas été aussi habile qu'à l'ordinaire : il a trop risqué, alors que c'était inutile. C'est un précédent malheureux qui l'a inspiré. Quand la Cour a « suicidé » **HIỆP-HÒA**, à la fin du mois de novembre, le successeur a été nommé sans notre intervention ; peu après, sous la condition que ce roi accepterait le traité conclu avec son prédécesseur, nous l'avons reconnu. Mais aujourd'hui les conditions ne sont plus les mêmes : notre situation est plus dégagée au Tonkin, nous avons beaucoup plus de monde ici, et nous avons un traité mieux défini. Je suis aussi peut-être un peu moins accommodant que le résident d'alors que l'amiral **COURBET** trouvait trop faible.

4 août 1884

Je reçois une dépêche du général M., blâmant ce que j'ai fait. Hier il m'approuvait d'avoir prévenu Paris ; aujourd'hui il en paraît vexé, trouve que ma protestation est en désaccord avec la demande d'instruction au Ministère. Plus loin, il revient encore sur la nécessité d'attendre les ordres que j'ai provoqués. Pour un fait tel que celui qui s'est produit, il n'y a pas d'instructions à attendre ; on ne peut rien réserver. La seule possibilité est de gagner du temps : c'est ce que j'ai fait. S'il s'était agi d'approuver un choix fait, j'aurais réservé l'approbation du général M., puisque c'est lui qui a la direction ; mais les Annamites devaient, avant de procéder à l'élection, nous demander notre assentiment, et ils ne l'ont pas fait, et se sont bornés à nous prévenir après la nomination. A cela il n'y a que deux issues. Approuver, et c'est alors laisser méconnaître nos droits. Ou il faut protester, refuser de ratifier ce qui a été fait à tort. Le général réclame beaucoup de circonspection : j'use de la seule possible qui est de dire que, en dernier ressort, j'attends l'approbation de ce qui a été fait, et l'adoption des mesures à prendre. Elles sont radicales : exiger la déposition du

jeune roi qui sera enchanté d'aller jouer sans danger — et procéder à une nouvelle élection, soumise au préalable à notre approbation. Ceux qui ont nommé cet enfant y ont eu trop d'intérêt pour consentir à le déposer ; il faut les y contraindre, ou notre traité n'est qu'un papier inutile.

J'ai reçu une dépêche des Affaires étrangères qui indique des vues identiques aux miennes sur nos droits et nos devoirs. Si, deux mois après le traité, nous laissons l'Annam s'émanciper, il était inutile de dépenser tant d'hommes et tant d'argent.

* * *

12 août 1884

Le colonel GUERRIER est arrivé hier matin, et s'est mis à ma disposition pour le cas où l'on en viendrait aux opérations militaires. On m'envoie 750 hommes de renfort, dont une batterie d'artillerie ; le débarquement est en train, et ils seront à Hué demain, prenant position pour enlever la Citadelle en cas de besoin. Ce matin j'ai rédigé un ultimatum précis dont j'ai pesé chaque terme ; je l'ai porté aux régents, en compagnie du colonel : ils ont fait la grimace. Nous avons donné jusqu'à demain soir pour fournir une réponse par écrit : si, sur un seul des points, il est opposé un refus, nous aurons recours à la force. L'attaque aurait lieu après demain matin.

Les Annamites sont venus me trouver ce soir pour avoir deux ou trois petites concessions, j'ai refusé en termes doux et polis, mais nets.

* * *

13 août 1884

Tous les incidents de la mort du roi sont enfin réglés à notre satisfaction. C'est une des affaires les plus épineuses dont j'aie connu. Il y eut bien encore quelques difficultés de rédaction pour la lettre des régents, mais finalement ils ont adopté le texte tel que je le leur ai imposé.

14 août 1884

Les dernières troupes sont arrivées et j'ai été assister à leur entrée dans notre Concession, occupant un angle de la Citadelle. Le pavillon français y flotte maintenant ; c'est un grand pas en avant. Nous aurons

ainsi bien mieux la main sur le Gouvernement. Je suis parti à deux heures et demie, dans le canot de la Résidence avec le colonel GUERRIER. Nous sommes arrivés à trois heures, peu après les troupes faisaient leur entrée. 200 hommes et quatre petites pièces d'artillerie de montagne avec 40 artilleurs. Les Annamites avaient évacué, sauf au dehors, sur les glacis où quelques soldats gardaient des pièces non encore enlevées. Quelques grosses pièces de bronze restent encore à l'intérieur. Pour quelques jours, nos hommes seront assez mal, mais on travaille à les mieux installer. Ils seront moins mal qu'ils n'étaient dans les casernes annamites de la Résidence. Beaucoup y étaient malades et un grand nombre mouraient, surtout de dysenterie. Ils sont en effet imprudents comme des enfants et boivent sans précaution ou s'exposent à tort et à travers au soleil. J'ai demandé au ministre de la Marine de leur faire envoyer des livres et des jeux pour les distraire.

Nous devons assister après-demain au couronnement du roi. Ce n'est qu'une audience solennelle ; les fonctionnaires font un discours pour féliciter le nouveau souverain, lui promettre fidélité. J'ai longuement discuté les conditions de cette cérémonie ; j'ai fait introduire des innovations qui coûtent beaucoup à nos protégés. D'abord, nous entrerons par la porte du milieu, réservée au roi (1), porte par laquelle aucun fonctionnaire et à plus forte raison, aucun étranger ne passe jamais. J'ai exigé une escorte en armes, 160 hommes et environ, trente officiers doivent entrer avec nous ; les autres sur une esplanade au dehors, à côté de l'armée annamite.

Bien que tout soit arrangé, il y a encore bien des gens effrayés qui déménagent, disant qu'on va en venir aux mains, que les Annamites vont attaquer pendant la nuit prochaine. Ce sont gens bien trop avisés pour faire pareille sottise qui leur coûterait fort cher, sans qu'il y ait pour eux aucune chance de succès. Dans quelques jours, on se sera calmé, on se sera habitué à nous voir dans la Citadelle ; tout s'apaisera et la réussite sera alors complète.

17 août 1884

Une fameuse journée encore aujourd'hui ! Levé à cinq heures et demie, je revêts mon habit avec toutes mes décorations, mêmes celles des Annamites ! A six heures, départ dans notre canot pour aller chez

(1) Porte **Ngo-môn** à 3 ouvertures. Il s'agit de la plus large, celle du milieu.

S. M., après avoir fait embarquer l'escorte et le personnel de la Résidence.

Nous avions un petit discours à adresser à S. M., selon l'usage. Le texte en est également remis sous enveloppe. Cette lettre est mise dans une boîte rouge et déposée sur une table *ad hoc*, formant comme un petit autel, porté par huit ou dix individus, et abrité par des parasols jaunes. Ces honneurs étaient rendus au discours, parce qu'il était sensé émaner du chef du Gouvernement français, et le régent agissait afin de donner plus de crédit au roi qu'il avait créé.

Parmi les cadeaux destinés au roi défunt, se trouvait une chaise à porteurs qui parvint à Hué trop tard, et que je gardais en réserve pour une autre occasion. C'était une chaise de cardinal du siècle dernier, toute redorée à neuf, glaces superbes, soie jaune faite tout exprès avec dragons broches. J'y plaçai ma lettre, portée ainsi d'une manière superbe. Nous nous sommes mis en route derrière la chaise ; elle était portée par une bande de gens vêtus de casaques jaunes, pantalons rouges passés, bonnets rouges, tout cela pas mal depenné, sale, disparate ; en avant, venaient 2 files de gardes porteurs de grands sabres à deux mains, avec fourreau ; quelques-uns pas trop laids ; ces gardes étaient vêtus de longues houppelandes les unes couleur amadou, et les autres merdoie, des bottes en carton, d'une laideur inimaginable, des casques rouges, de forme bizarre, et également en carton ; d'autres gardes en paletot rouge portaient des bâtons de la même couleur. Cela faisait un cortège assez long. On nous fit passer par le chemin que suit d'ordinaire Sa Majesté. Notre escorte, hommes et officiers, suivait.

Nous passions entre deux rangées de soldats annamites fusiliers ou lanciers, placés à deux ou trois pas l'un de l'autre, tous au repos, l'arme plantée en terre, mêmes les fusils, la crosse enterrée de vingt centimètres. Ces soldats étaient accroupis et rangés de façon à ne présenter que des dos et des profils, car ils étaient tournés vers la direction que nous suivions.

Devant la façade de l'enceinte royale, large de sept mètres, s'étend une vaste esplanade où quelques troupes et douze éléphants de guerre, harnachés, étaient rangés avec un peu de cavalerie, et les chars appartenant à S. M., sortis pour toutes ces cérémonies, mais tous revêtus de housses, si bien qu'on ne les voit pas : on craint de les abîmer en les exposant au soleil. Ce sont de vénérables guimbardes, comme il n'en existe pas en Europe : j'ai aperçu un cabriolet à trois roues !

La porte de ce côté est fort jolie. Au milieu, trois ouvertures dont celle du centre réservée au roi et par laquelle passaient également les mandarins chinois venant donner l'investiture. De chaque côté du massif percé de ces trois ouvertures, se trouvent deux passages coudés plus étroits pour le service ; au-dessus du massif, un grand pavillon d'un coup d'œil agréable, à un étage avec ailes couvertes de tuiles vertes vernies. Un fossé profond en forme de canal entoure l'enceinte royale ; trois ponts correspondent aux trois portes. Notre escorte et les officiers empruntent les ponts latéraux et nous arrivons par celui du milieu. A cet instant je vois la porte fermée ! J'ai un moment d'émotion, car j'avais prévu que si quelque incident se présentait, je ferais demi-tour. Mais à notre approche, elle s'ouvrit toute grande.

La vue à l'entrée est fort belle : au fond un bâtiment très vaste (1), précédé d'une très grande terrasse ; on monte trois ou quatre marches pour accéder à la partie antérieure. Une seconde terrasse la suit, surélevée de deux autres marches, et quatre autres précèdent encore le bâtiment. En avant, un pont traverse un grand bassin de forme carrée. De quelque côté, des promenades avec quelques beaux arbres, et, à leur extrémité à droite et à gauche, des bâtiments servant de salles d'attente. Peu d'ornements ; en bas de la terrasse, deux grandes chimères dorées, assez drôles ; près du bâtiment, quelques jolies cloches et des tamtams. Dans le « palais », fort peu de choses aussi : au milieu, vers le fond, une estrade fort élevée, pour Sa Majesté ; en avant, une table, et devant elle, deux grands vases de Chine à dessins bleus dans lesquels sont placées deux plantes en bronze. Le palais est comme toutes les cases annamites : une charpente supportée par des colonnes ; seulement tout est peint en rouge, avec quelques dessins dorés.

Pour la réception, S. M. s'assied à sa place ; des gardes sont alignés au fond et sur les côtés ; deux fonctionnaires éventent le roi. D'autres gardes sont rangés en avant. Les princes sont debout des deux côtés vers l'entrée du palais et loin de Sa Majesté. Les fonctionnaires sont tous sur la terrasse, même les plus hauts en grade. Des sortes de bornes peintes en rouge portent en caractères dorés l'indication de la place que doit occuper chaque classe. Les mandarins civils sont à droite (2),

(1) Le Palais **Thái-hòa**, où ont lieu les cérémonies d'intronisation et celle du 1^{er} jour de l'an annamite.

(2) Gauche par rapport à Sa Majesté assise sur son Trône. La gauche est le côté réservé aux mandarins civils qui ont le pas sur les mandarins militaires.

les militaires à gauche. Tous portent des costumes brodés à ailes avec la ceinture rouge ; même par les plus fortes pluies, ils sont tenus de demeurer ainsi à l'air pendant les audiences solennelles. C'est peu humain de la part de Sa Majesté.

A notre arrivée, un agent des Rites nous avait bien expliqué ce que nous avions à faire, par où passer, où nous mettre. Ce même personnage avait demandé que les soixante soldats admis n'eussent pas d'armes. Je lui répondis que c'était impossible ; il supplia de ne leur donner ni poudre ni balles : il tremblait que nous ne commettions quelque mauvais coup ! Au dernier moment, il me suppliait encore de nous bien comporter, parce qu'il était responsable, que ce serait une grosse faute pour lui si nous n'étions pas tout à fait corrects. Il répétait tant et si bien les mêmes choses qu'il finissait par s'y embrouiller.

Cette leçon finie, on nous conduisit dans un des bâtiments de droite. Du thé y était préparé avec des fruits et des gâteaux annamites. Quelques instants après, l'on nous ramena au lieu de l'audience.

Les fonctionnaires étaient déjà en place. Je me mis à côté du régent, avant tous les autres. Au bout d'un instant, des cris féroces furent entendus au loin : c'était Sa Majesté qu'on annonçait. Deux crieurs se placèrent de chaque côté du palais, sur les marches. Au bout d'un moment des porteurs d'insignes, des gardes, entrèrent par des portes latérales du fond du palais et se rangèrent contre les murs. Les crieurs mugirent épouvantablement et le roi fit son entrée par la porte médiane.

S. M. portait une coiffure ressemblant à une sorte de casque à fanfreluches et était vêtue d'une robe de soie jaune brochée splendide. Elle tenait à la main une lame d'ivoire légèrement courbée (1). Tous les fonctionnaires portent un insigne de ce genre sur lequel ils écrivent ce qu'ils ont à dire. Le roi étant assis, le ministre des Rites se détacha de sa place, alla lentement en face du palais, à vingt pas de l'entrée ; il se prosterna et nous annonça. Le colonel alla quérir le discours dans la chaise à porteurs, revint cérémonieusement, et nous pénétrâmes dans le palais, lui, le commandant du *Tarn* et moi, escortés par le *tham-tri* des Rites. Nous fîmes trois saluts, puis lecture du discours par le colonel. Après quoi, saluts pour nous retirer ; mais Sa Majesté ayant quelques mots à dire, on nous arrêta, ce qui fit trois

(1) Le *cái-hốt*, sorte de maintien, que les mandarins se placent devant la bouche quand ils parlent à l'empereur.

saluts perdus. Le pauvre gamin fut pendant un bon moment avant de parler. Nous nous disions à voix basse : Il est en bois ; on a oublié de la remonter !... Enfin quelqu'un de sa maison s'approcha ; nous nous dîmes que c'était le mécanicien qui allait le remonter ; il parut écouter, et revint à pas lents nous dire que S. M. demandait des nouvelles de M. GRÉVY et de nous. La réponse fut transmise dans les mêmes formes. Nouvelle phrase de S. M. que j'entendis cette fois. Il y eut ainsi trois ou quatre phrases échangées, puis nous saluâmes pour regagner notre place sur la terrasse.

Le ministre des Rites annonça, comme il l'avait fait pour nous, le salut de la Cour. Tous les fonctionnaires se portèrent alors de cinq ou six pas en avant, et firent face au palais. Ils firent cinq saluts réglés par des maîtres de cérémonie donnant le signal pour s'agenouiller, toucher terre du front, se relever. Cela s'exécutait lentement et devait être fort pénible sur des dalles de marbre mal polies et brûlantes. Le régent était le plus fervent, on voyait que, pour imposer sa créature aux autres, il voulait paraître la prendre très au sérieux.

Les saluts terminés, le ministre des Rites annonça à S. M. que la fête était finie, et chacun s'en alla. On nous ramena à la salle du thé où le régent nous rejoignit. Nous n'y restâmes pas, de peur de fatiguer nos hommes qui grillaient au soleil. Nous partîmes.

Demain les troupes se rembarquent sur le *Tarn*, et le colonel GUERRIER les suivra. Un télégramme de Paris arrive à huit heures du soir. Le président du Conseil m'adresse ses félicitations pour l'heureuse solution de la crise et envoie ses compliments à Sa Majesté.

22 octobre 1884

A côté de la joie que me cause mon départ, j'ai comme un peu de remords ; parce que, en dehors de la succession de S. M., je n'ai rien fait ici ; mon séjour aura été à peu près inutile, et il y a tant à faire. J'aurais pu, avec les pouvoirs suffisants, tenir un peu ces gens-ci en bride, tandis qu'ils se sont émancipés, comme si nous n'avions pas notre traité.

Le régent **TƯỜNG** est un homme abominable que l'on aurait dû pendre après la prise de **Thuận-an** ; c'eût été facile alors, tandis que maintenant il en pourrait résulter des troubles. Il a si bien déblayé la place, que l'on trouverait difficilement à le remplacer ; il met depuis quelques temps la famille royale en coupe réglée, comme s'il voulait

que son pupile en fût le dernier survivant. Il a fait couper le cou d'un prince, oncle du roi ; il a fait subir le même sort à deux autres, un peu moins proches ; il vient depuis ma remise de service de faire emprisonner le premier régent (1), prince tout à fait inoffensif, mais qui peut devenir chef de parti si lui se tourne ouvertement contre nous. Il se peut que, avant mon arrivée à Paris, il ait rompu ouvertement, qu'il ait quitté Hué avec le jeune roi (2) pour se mettre avec nos ennemis. Il fait travailler le pays contre nous ; par ambition, pour son compte, sans s'occuper des victimes. La situation est difficile, les Chinois ont envahi partout, ils ont pris l'offensive. On en a tué beaucoup, mais il y a de l'occupation pour plusieurs mois, d'autant que les fonctionnaires annamites se tournent en sous-main de leur côté. Il y a des bandes un peu partout, et cela peut tourner en insurrection. Il se peut que le Gouvernement cherche à se tourner contre nous ; il peut quitter Hué, s'enfuir, nous laissant sur les bras le pays soulevé. Tout cela n'est pas très rose, on a tout fait pour multiplier les difficultés ; nos agents au Tonkin ont voulu traiter le pays comme s'il était indépendant de l'Annam ; ils nous ont aliéné les fonctionnaires, en froissant leur amour-propre sans aucun ménagement. Ils les ont en quelque sorte poussés dans les bras de nos ennemis, vers lesquels ils n'étaient déjà naturellement que trop portés. On va télégraphier à Paris l'incarcération du premier régent (3), ce qui est une grosse affaire, une atteinte grave à nos droits...

25 octobre 1884

Tourane. — Pour employer une partie de la journée, nous avons été, le commandant du *Pluvier*, M^m e LEMAIRE et moi, nous promener aux Grottes de Marbre. C'est curieux et joli, mais un peu loin : une heure pour aller à terre en canot, puis une heure trente de sampan en allant vite, la marche par terre est fort courte : 1 km 1/2. Seulement une partie du chemin est dans le sable et est un peu difficile. Dans une sorte de plaine de sable, 4 gros blocs sortent du sol avec des pentes abruptes; sur beaucoup d'endroits les flancs sont même tout à fait à pic. Ces

(1) **GIA-HUNG**, déjà cité.

(2) M. RHEINART voyait juste : l'événement devait se produire 8 mois après.

(3) Le prince **GIA-HUNG**.

blocs peuvent avoir pas bien loin d'un kilomètre de tour à la base (ce sont des sortes de petites collines isolées l'une de l'autre) et 150 m de haut environ. C'est de couleur un peu rougeâtre et couvert d'une rare et maigre végétation, par endroits, des morceaux brisés depuis peu montrent le marbre blanc ; je ne sais si les blocs sont en entier de marbre. Cela n'aurait au reste que peu de valeur, ce marbre est coloré, veiné, teinté, irrégulièrement, mal, et sans richesse de ton. Il doit y avoir beaucoup de trous intérieurs ; les uns communiquant par de petites fissures avec l'extérieur, les autres sans communications visibles. La grotte la plus belle est une salle de près de 20 mètres de diamètre, de forme presque régulière, élevée de 15 à 20 mètres et percée à la voûte de quelques ouvertures naturelles par où vient la lumière. On les voit garnies de végétation : de longues racines droites pendent par places du haut presque jusqu'au bas, comme des câbles dont la partie inférieure détordue serait en filasse ; d'autres racines serpentent le long des parois. L'aire de la salle est égale, bien sablée, coupée par deux chemins carrelés en briques ; dans des parties en retrait sont de petites pagodes, une est jolie, assez grande ; de-ci de-là, quelques statuettes grotesques. Pour arriver, on a pratiqué dans une fente fort curieuse de la montagne, à parois verticales et tortueuse, un escalier avec rampe en briques ; des paliers placés tous les 15 et 20 marches permettent de se reposer un peu et marquent les changements de direction ; les marches très hautes, étroites, sont peu commodes. Vers le haut, on passe par une galerie naturelle ; puis on descend par une vingtaine de marches dans la grotte en suivant un couloir deux fois coudé : la première partie est bien éclairée par le dehors, et est assez jolie, les parois sont découpées, striées de manière bizarre ; la deuxième partie est sombre, humide ; on n'y avance qu'à tâtons, puis au détour, à la troisième partie, on est éclairé par la lumière venant de la grande salle. C'est un effet assez curieux. Quatre statues de guerriers assis sur des tigres et un peu plus petits que nature gardent l'entrée ; elles sont placées sur les murs qui soutiennent l'escalier et remplacent la rampe. C'est fort original, mais ce n'est pas grandiose. Cela n'effraie pas non plus comme certaines grottes sombres et profondes. Si j'avais eu le temps, j'aurais essayé de grimper en haut pour juger de l'effet en regardant par une des ouvertures. Il doit falloir quelques précautions pour circuler en haut, on doit être exposé à glisser en bas ou à rencontrer quelque point trop faible de la voûte qui pourrait céder quand on passerait. J'ai été voir une autre grotte, mais plus petite et d'accès beaucoup plus difficile.

Il était temps que je parte, car je crains que les affaires ne se compliquent bientôt, ce qui, arrivant plus tôt, aurait pu retarder mon départ. Cette canaille de régent **TỰƠNG** prépare quelque coup de sa façon ; il semble avoir attendu mon départ pour cela, il aura pensé que M. LEMAIRE arrivant tout neuf laisserait passer, il a peut-être reconnu aussi que c'est un caractère faible, quoiqu'il soit fin, intelligent, spirituel ; ou bien il a voulu tâter le terrain, voir ce qu'il pourrait craindre ou espérer de mon successeur.

M. RHEINART, parti en octobre 1884, ne devait revenir que quatre ans plus tard. Il convient de souligner que les graves désordres qui se produisirent au cours de l'année qui suivit son départ (guet-apens de Hué du 5 juillet 1885 et troubles en provinces) avaient été prévus par lui. Il insiste en effet à plusieurs reprises dans son Journal sur les préparatifs d'agression organisés par le régent **TÔN-THÀI-THUYẾT**, ministre de la Guerre, et sur la duplicité du ministre de l'Intérieur **NGUYỄN-VĂN-TỰƠNG**, ainsi que sur les méthodes qu'il conviendrait d'adopter pour éviter une rupture. Malheureusement les conflits d'autorité de l'époque s'opposaient à la mise en pratique d'une politique nette. Quoi qu'il en soit, il n'est pas téméraire de penser que la présence à Hué de M. RHEINART, qui connaissait à fond la situation, aurait sans doute pu modifier d'une façon plus heureuse la marche des événements.

M. LEMAIRE, consul général à Shanghai, lui succéda en qualité de ministre plénipotentiaire et résident général et resta à ce poste jusqu'au 5 juin 1885. Il fut lui-même remplacé comme résident général intérimaire par M. PALASNE DE CHAMPEAUX qui avait déjà été chargé d'affaires en 1880 et 1883. Après le départ de M. DE CHAMPEAUX, le 3 octobre 1885, le poste fut occupé par Messieurs :

HECTOR, résident général par intérim, du 3 octobre 1885 au 19 avril 1886.

DILLON, résident supérieur, du 19 avril 1886 au 18 mai 1886.

HECTOR, résident supérieur par intérim, du 18 mai 1886 au 15 novembre 1888, jour du retour à Hué de M. RHEINART comme résident général.

*
* *

X. SUITE DU JOURNAL. — DU 7 OCTOBRE 1888 AU 13 JUIN 1889.

Journal officiel du 8 septembre 1888

Décret en vertu duquel M. RHEINART, ancien résident de France, est nommé résident général en Annam et au Tonkin.

7 octobre 1888. — Départ à 3 h 30 de Marseille, avec M^{me} RHEINART; à Saigon le 4 novembre. Le 7, départ pour Hué, conduits par le gouverneur général et M^{me} RICHAUD, DE CHAMPEAUX, BAVIER-CHAUFFOUR. A Nhatrang, descendu à terre le 8 avec la chaloupe de M. BRIÈRE (1). Visite du **tông-đốc**, du **bô-chánh**, de l'**án-sát**, qui offrent un bœuf. Après un arrêt à Quinhon où déjeuné chez M. LE MIRE (2), arrivée à Tourane à 4 heures ; reçus par le ministre de la Justice et divers personnages ; de là, gagné Hué par le Col des Nuages, avec 110 coolies ; déjeuné au sommet et suivi la route neuve. Passé la nuit du 13 dans la pagode **An-cô-áp** après le passage de lagune **Phu-gia** (3).

14 novembre 1888. — Partis de **An-cô-áp** à 6 h 30. Marché 3 h 45, déjeuné près d'une case sculptée fort belle. A Cao-hai à 2 h 45, vu le poste, présenté les armes. Descendu en barques et continué pendant la nuit jusqu'à Hué.

15 novembre 1888. — Arrivée à 2 heures du matin, un peu de pluie. Visites de princes, ministres ; demande d'audience solennelle pour le 16. Visite du colonel CHAUMONT et de ses officiers.

16 novembre 1888. — A 4 heures, audience solennelle ; invité par S. M. (4) à aller prendre le thé dans les salles de derrière. S. M. fait inviter M^{me} RHEINART à nous rejoindre. Retour à 5 h 30. Onze coups de canon.,

18 novembre 1888. — Beau, chaud, et quelques nuages. Visite de S. M. à 4 heures du soir.

19 novembre 1888. — Visite à princes **Hoài-Đức**, **Xuyên-quốc-công**, **Tuy-Lý**. Mort du ministre de la Guerre **Huỳnh-hữu-thư-ơng**.

20 novembre 1888. — Invités à dîner chez S. M. pour le 22. Cadeaux annoncés pour le 21. Je prie qu'ils soient sans valeur. Visite de l'intendant, du commandant du Génie. Vu au **Mang-cá** le capitaine BALLY.

21 novembre 1888. — Envoi de présents : 2 bœufs, 1 paon, 1 lapin, oeufs, canards, poulets, thé, un bahut incrusté, un grand plateau incrusté, 1 plateau à pied incrusté, 2 médailles or, 5 pièces de soie,

(1) Alors résident de Nha-trang, fut plus tard résident supérieur à Hué.

(2) Résident de la province du **Bình-định**.

(3) Lagune de **Lăng-cô**, à 60 km au Sud de Hué.

(4) S. M. **Đổng-Khánh**.

2 grandes et belles pour M^{me} RHEINART avec une médaille d'or et une boîte incrustée. Visite ministre.

22 novembre 1888. — Dîner chez S. M. à 7 heures du soir ; après dîner, danseuses à lanternes.

23 novembre 1888. — Été voir **HÀM-NGHÌ** à **Thuận-an** (1). Visité l'hôpital.

26 novembre 1888. — Dîner à la Résidence générale.

27 novembre 1888. — Visite au roi de 4 h 20 à 5 h 45, en privé au Palais **Thuy-than**.

28 novembre, 1888. — A 1 heure, départ de M. et de M^{me} HECTOR (2).

6 décembre 1888. — Chez S. M. en visite privée.

7 décembre 1888. — Partis par remorqueur à 6 h 45. **Thuận-an** à 7 h 45; barre peu maniable. Mer forte, menace de grain, secoués, trempés. Tourane à 2 heures du soir, moulus.

10 décembre 1888. — Arrivée à Haiphong 9 heures ; descendus chez M. DE PINCÉ. Vu Chambre de Commerce et Conseil municipal.

11 décembre. 1888.— Procession chinoise. Reçu ne plus une personne le matin.

12 décembre 1888. — Partis pour Mon-cay par le *Tuyên-quang* à 1 h 30 ; arrêtés à 10 heures par le brouillard ; mouillé ; traversé la baie d'Along ; Hon-gay de loin.

13 décembre 1888. — Repartis à 6 heures. A 8 h 30 au Chapeau chinois. Mouillé à 10 heures. Personne. Le brouillard a empêché de transmettre la dépêche par optique. Été en deux embarcations à Mon-cay. Retour à bord à 6 heures par mer un peu forte. Les autres rentrent à 10 heures ayant échoué sur un banc perdu.

14 décembre 1888. — Arrivés le soir à Hon-gay. Été voir mines de charbon Jean Dupuis, amorces de puits et de galeries, peu de chose.

15 décembre 1888. — Partis le matin pour visiter mine de Hà-tu en chaloupe à vapeur, puis en canot et enfin à pied. Mer basse. Travaux en bonne voie. Ligne ferrée de 10 km jusqu'à Hon-gay. On connaît sept couches de charbon demi gras. Partis à 10 heures du soir pour **Quảng-yên**.

(1) En instance de départ pour l'Algérie.

(2) M. HECTOR qui venait de faire l'intérim de résident supérieur et qui devait y revenir plus tard comme titulaire.

16 décembre 1888. — Chaud ; après-midi pluie, coup de vent le soir. Visite de **Quảng-yên** : hôpital, résidence ; arrivée à **Hải-phòng** 12 heures. Visite à MM. NUSSON, GRÉTERIN, inspecteurs BIDARD et PRIGENT.

17 décembre 1888. — Partis à 11 heures. Arrivée à 1 h 20 au poste de **Yên-lưu**, inachevé. Rencontré M. RODIER (1). **Yên-lưu** est à 1 km du débarcadère dont 1/2 en pente rapide. Arrivés à l'embranchement de la rivière de **Đông-triều** à 4 heures. Ce poste est divisé en 2 parties : au sommet d'une colline escarpée, les légionnaires qui sont au nombre de 7 avec un sergent, le lieutenant étant en reconnaissance depuis 3 jours avec moitié de son monde ; les gardes civils occupent une case en pleins champs, sans le moindre abri défensif. Le village a de nombreuses cases, tout près du fort ; chaque soir, femmes et enfants s'enfuient, car une bande de Chinois vient de temps à autre en enlever ainsi que des bêtes.

18 décembre 1888. — Note. — A **Phủ-lạng-thương**, où nous arrivons dans la soirée, appris que dans la reconnaissance indiquée, 4 légionnaires ont été tués. L'officier de **Đông-triều**, malade, a dû rester en arrière et on a dû battre en retraite. Passé la nuit du 17 aux Sept-Pagodes. Redescendu prendre la chaloupe. Visité le poste de **Phủ-lạng-thương** ; pillages chaque nuit par des bandes enlevant femmes et bestiaux. Arrivée à **Đáp-cầu** à 8 h 20.

19 décembre 1888. — Pluvieux, fort mauvais. Partis de **Đáp-cầu** pour **Bắc-ninh** où arrivons à 11 h 45 en pousse-pousse. Vu M. DE MORÈS ; général BORGNIS-DESBORDES, DULIEU, D'ALBARET (2). Le délégué local est inutile et reçoit des renseignements de son chef de **Bắc-ninh** ! Vu le **quan-bô**, le **quan-án** ; le **tổng-độc** est absent, à Hanoi. Environ 500 fusils pirates. Le **độc VÂN** en possède 500 : il aide les villages, leur donne une indemnité quand les punissons, fait des proclamations au nom d'**HÀM-NGHI**. Les pirates achètent cartouches une piastre le paquet, enlèvent femmes, enfants, et les échan- gent contre 600 cartouches, ou moins. Villages fortement entourés de murs d'argile, mieux défendus que nos postes. Le **độc VÂN** est parfois aussi en correspondance avec le résident. D'après le général, il n'y a aucune sécurité avec les gardes civils ; ils vendent fusils, cartouches, et certains sont affiliés aux pirates. Tous les mouvements stratégiques

(1) Plus tard gouverneur de la Cochinchine.

(2) Plus tard colonel directeur d'artillerie à Saigon.

sont signalés : il ne veut pas de leur concours qu'il juge dangereux. D'après D'ALIBERT, même appréciation, mais sur les tirailleurs. Le **quan-bô** et le **quan-án** voudraient opérer avec miliciens et gardes civils en nombre et d'accord avec **Hải-dương, Hưng-yên**. M. D'ALBARET et général proposent de donner des armes avec des miliciens dans les villages les meilleurs : dix hommes dans un blockaus pour protéger. Dans un village 10 fusils ainsi donnés ont été enlevés par des pirates déguisés en tirailleurs. La province a reçu auparavant 2.000 fusils passés on ne sait où. Les pirates sont insaisissables ; ceux qui nous renseignent sont tués. Rôles d'impôts refaits, sauf 20 villages qui refusent ; amendes impayées, impôt perçu mais gardé par notables ; les bandes perçoivent beaucoup. Chaque nuit, on voit deux ou trois incendies de la Citadelle de **Bắc-ninh**.

20 décembre 1888. — **Hải-dương**. Fort beau. Débarqué à 7h 30. Vu Mgr. COLOMER (1) à **Bắc-ninh** et Mgr... à **Hải-dương**. Mgr. demande que l'on soit peu fiscal, que la France ne ménage pas l'argent, qu'on n'affirme ni bacs ni marchés ; les ressources sont maigres (il désire se les ménager...), grand mécontentement : conseillé de se concilier les lettrés par bons procédés. Visité une école : instituer des prix. A **Phủ-tĩnh**, 70 tués au lieu des 200 déclarés : trouvé 50 cadavres de pirates et 20 habitants en sus des pirates noyés. Un **đội** de LAN capturé va être utilisé pour rechercher son chef. Visité **Phủ-tĩnh** l'après-midi. Le village est entouré, sauf en deux points faibles, les portes sont maçonnées, 2 pagodes dans des angles servent de réduit : une est brûlée, l'autre reste avec des bouddhas ; 80 maisons brûlées. Le village est coupé de mares, de haies, entouré presque partout d'un fossé ; bien cultivé ; fort voisin de deux autres. Cerné par nous par petits groupes, observant, tirant, nous avons tiré 101.000 coups de feu, presque autant du côté des pirates du **độc LÂN** ; leurs munitions étant épuisées, on a pu forcer l'entrée : se sont enfuis ; rejetés d'un groupe à l'autre, beaucoup de tués, d'autres trouvés cachés ont été fusillés. Le village est à 5 ou 600 m. du fleuve. Visité à 8 heures le petit poste **Phủ-ninh-giang** où réside le **phủ** avec 1 garde principal et gardes civils.

21 décembre 1888. — Fort beau, froid. Descendu **Hưng-yên** à 9 h 25. Province tranquille. Quelques Européens sont établis dans le **Bay-say**, y font de la ramie et autres cultures sans être inquiétés. P. FERNANDEZ

(1) Grand-oncle de M. COLOMER, le directeur actuel des mines d'or de **Bồng-miêu (Quảng-nam)**.

donne quelques renseignements : il a eu deux ou trois villages pillés, les seuls de la Mission espagnole. M. DELMAS, chancelier faisant fonctions de résident, parle espagnol et s'entend bien avec la Mission. Il a fait faire des affiches pour annoncer la capture d'**HÀM-NGHI**, et la reconnaissance de son identité par le **Cơ-mật** à **Thuận-an** ; le lettré a traduit : « S. M. **HÀM-NGHI** arrivé en grande pompe à **Thuận-an**, officiellement reconnu par le **Cơ-mật** ». Les gens ont cru qu'il y avait deux rois et ont demandé ce que devient **ĐỔNG-KHÁNH**. Les commandants MARIN, COLON, CRETIN venus dire de descendre chez général BÉGIN où dînons tous avec le docteur TIRANT.

22 décembre 1888. — Déjeuné chez le général. Dîner chez PARREAU. Fort beau.

23 décembre 1888. — Beau et un peu couvert. Bal à bord du *Raynald* (M. POIDLOUE). Visites.

24 décembre 1888. — Beau. Vu les Services civils, Municipalité, Chambre de Commerce, Tribunaux, assesseurs. Dîné chez PARREAU.

29 décembre 1888. — Mauvaises nouvelles de Mon-cay. Déjeuner PARREAU ; dîner chez le général avec l'évêque.

*
**

1889

1^{er} janvier 1889. — Beau, chaud, soleil. Quitte Hanoi à 8 h 45 par brouillard. Arrivés à **Sơn-tây** à 3 heures. Descendu à terre ; été voir le général CHANU, puis à la Citadelle ; M. LERBRUN, résident, venu dîner à bord... Plusieurs bandes armées pillent et brûlent ; pas de renseignements ; les habitants fuient quand on va dans les villages. Par la Rivière Claire, nous gagnons **Việt-trì** où visitons l'hôpital, puis remontons à **Hưng-hóa** à 6 km en amont. Région pauvre, peu de brigandage. Dans un *huyện*, quelques **Mường** et **Mán**, 300 environ, habitant à mi-hauteur des monts. L'exploitation forestière a été interrompue faute de buffles, détruits ou enlevés. Théâtre le soir par les légionnaires.

2 janvier 1889. — Beau et chaud. Entrés dans la Rivière Noire à 7 heures. Visité à 8 heures le poste **Trương-nhe** sur la rive droite, ancien poste du garde principal DOUCET, tué dans une affaire. Très mal placé, à transporter à 4 km. en amont contre le village Bô. Ce dernier est fort, village pirate, étagé sur la colline avec verdure touffue ; beaucoup de cases couvertes en tuiles ; très fortifié : à raser. La rive gauche est accidentée. Descendu à **Bao-yên** à 6 km en amont de Bô :

poste de 40 tirailleurs et un lieutenant, grand village, résidence d'un chef de canton qui sert bien : il peut recevoir quelques armes si on évacue le poste. A 12 heures à Tu-vu, grand village à l'embouchure d'une petite rivière presque à sec ; on ne peut remonter qu'aux hautes eaux pour ravitailler le poste de **Yên-lang** à 11 km dans l'intérieur, et on l'a abandonné. En face de Tu-vu, des roches à pic, dites Tours Notre Dame, derrière lesquelles un Européen cultive une concession. C'est le pays d'origine du **tuấn-phủ** de **Hưng-hóa**. Pas de bandes, car il l'a défendu seul contre elles. Passé à **Phương-lâm** : pays tranquille.

3 janvier 1889. — A **Chợ-bờ** à 7 h 15. Un poste de tirailleurs et quelques pontonniers, avec un capitaine et un lieutenant ; marché d'échange entre le haut et le bas de la rivière. Pays tranquille : il y a deux mois, attaque molle de Chinois. Cheminé vers **Mỹ-đức**, sur le haut du Sông-ma ; vu deux chefs **mường**. De **Chợ-bờ** on descend à **Phương-lâm** en 1 h 40 : marché tous les 10 jours ; les Annamites vendent des étoffes, ustensiles de cuivre, lames de coupe-coupe ; les **Mường**, des petits cochons, arec, racine pour arec, **củ-nâu**, radeaux, bambou, riz. Les Annamites achètent parfois de force en imposant leur prix. Les **Mường** sont divisés, en **châu** et **đạo**. Ces derniers portaient autrefois le nom de **huyện, phủ** avec **tri-huyện, tri-phủ** ; cette dénomination a été changée en **đạo** avec **quản-đạo**. Organisation analogue à celle des villages annamites, mais les villages sont sectionnés en hameaux nombreux ; ont pour chef un **quan-lang**, titre héréditaire : famille féodale se transmettant autorité sur les villages. Le **quan-lang** juge toutes les affaires sans appel ; les gens, trop lésés, exaspérés, finissent par le tuer. Les **Mường** sont sédentaires, les **Mán** se déplacent plus facilement ; le pays est propre à l'élevage et il y a quelques essais de culture. Tigres. Le résident en a rencontré ; en un seul jour trois cas de gens enlevés. Le pays est coupé de sentiers difficiles : on suit souvent le lit des torrents : quelques sangsues ; rizières dans les vallées.

4 janvier 1889. — Couvert, froid. A 7 h 15 descendus à Bô : deux villages, Quang-bi et Chach-dam ; cases couvertes en tuiles avec mur d'enceinte en briques. Quelques cases ont été brûlées par les Pavillons Noirs après la prise de **Son-tây** ; d'autres, par le commandant du poste de **Bao-yên**, deux jours après qu'il eût été attaqué par des gens cantonnés dans le village. Deux monticules : l'un forme plateau et porte une pagode ; l'autre domine le village, bâti sur la pente : il est

boisé et porte une pagode plus petite. Été de là à **Việt-trì**, puis remonté la Rivière Claire, passant devant Ca-gium, village brûlé il y a 6 semaines par les Chinois. La bande de Co opère sur la rive droite de la Rivière Noire, la bande de Si rive gauche. Se réunissant parfois, et trouvant un refuge dans tous les villages de la région. Au bas de la Rivière Claire, des villages flottants. Stoppé pour la nuit.

5 janvier 1889. — Crachin, couvert, brumeux, froid... Vers 8 h 15, **Sơn-dương** : grand village et villages flottants ; pays tranquille ; les gens, revenus, font leurs affaires ; peu de culture ; commerce de bois, feuilles de latanier, etc... Remis en route sur **Hòa-mộc**, à 10 km en aval de Tuyên-quang. Là, nous prenons des chevaux et des hamacs pour aller à Tuyên-quang. Tigres, éléphants, beaucoup de gibier. Je vais à pied avec M^m RHEINART. Sentier parfois glissant à travers la brousse. A 1 km cimetière et sur une colline, monument inachevé, élevé en souvenir de la bataille. La ville se reconstruit : au Sud, le village annamite, au Nord, le village chinois, en bordure d'une rue parallèle à la rivière qui est fort encaissée aux basses eaux (janvier).

6 janvier 1889. — Crachin, couvert, froid. Partis en barque le matin ; **Hòa-mộc** à 11 heures. Visité la Citadelle. La population restante est estimée au 1/10 de l'ancienne ; le reste disparu, tué, expatrié... Pour le moment, pas de bandes, tranquille ; incursions possibles des Chinois de Cho-chu, Cho-moi. Le pays est si ruiné qu'il y a peu à prendre. Dans la nuit du 5 au 6, un Annamite est venu se faire panser à bord, poignet traversé par une balle tirée à 2 km en amont alors qu'il était en radeau. Voleurs ?? Pas de culture, exploitation forestière ; tigres, éléphants. Du fort de Tuyên-quang au poste de Hà-giang, longue distance : **trăm** hebdomadaire qui met 4 ou 5 jours à la parcourir, perchant la nuit sur les arbres ; payé 15 ligatures par mois. Il y a quelques tribus **mán** dans la région, semblables aux **Mọi** de Basse-Cochinchine, pas de voleurs, vivant en bonne intelligence avec les Annamites. Ils habitent sur monts et sont nomades. Un Français marchand de bois.

7 janvier 1889. — Fort crachin, froid, pluie ; vent très fort. Partis par **Việt-trì** et rentrés à Hanoi à midi après une avarie à une roue.

8 janvier 1889. — Grand froid, vent, couvert et un peu soleil. Déjeuner chez le général; dîner chez PARREAU.

Note. — Au **Quảng-nám**, il y a 3 mines d'or : Trà-kiên, A-ba, **Trương-dinh** ; pas riches. La 36^e année du règne de **Tự-Đức**, elles furent concédées à **HÀ-VÂN-TRUNG** et à **HÀ-VÂN-HI** qui abandonnèrent

leur exploitation. Depuis, pas de demande. Auparavant elles étaient dirigées par une société formée de 3.338 habitants de divers villages payant chacun par an 0 taël 2 pour les valides, et 0 taël 1 pour les vieillards : en tout 630 taëls d'or. S'ils ne pouvaient les verser, ils donnaient des ligatures à raison de 10 pour 0 taël 10 d'or. Ces inscrits ne faisaient pas de service militaire, ni de corvées et ne payaient pas de capitation.

9 janvier 1889. — Assez beau et couvert, sans pluie. Déjeuné chez M. RICHAUD ; dîné général.

10 janvier 1889. — Assez beau, très chaud. Cérémonie *kinh-lược* de 8 à 10. Banquet à 7 heures du soir. Partis par le *Tuyên-quang* à minuit 30

15 janvier 1889. — Très beau et chaud. Arrivés à *Phủ-lý* à 6 h 15 ; à *Kẻ-sở* où visité les Missions, la cathédrale ; vu exploitations de marbre... Visite de *Ninh-bình* l'après-midi, village en formation, formé par 3 à 400 habitants de *Nam-định*. De là, 4 heures de route jusqu'à *Nam-định* où nous arrivons le 16 au matin. Pas dormi, chaud, moustiques.

16 janvier 1889. — Couvert. Débarqué et vu les services ; pays tranquille.

17 janvier 1889. — Couvert, frais. Arrivés à *Hải-phòng* ; passé la journée sur le *Tuyên-quang* et à la Résidence. Embarqués sur l'*Aréthuse*.

Note. — Les gens de *Thanh-hóa* en relations avec *THUYẾT* ? Le Tan *THUẬT*, chef *mường* armé par nous, est en relations avec lui par le gendre dudit *THUYẾT* qui habite *Ja-bao* près *Ba-triên*, et d'un Chinois vêtu en annamite habitant *Lang-dan*.

18 janvier 1889. — Couvert, grain. Roulis très dur. Partis à 6 heures du matin.

19 janvier 1889. — Pluie. La mer se calme un peu, pluie. A *Tourane*, 9 h 15. Débarqué à 8 h 30 du soir. Le mauvais temps reprend : la mer reste forte au large. Descendu à l'hôtel Gassier (1). Le *Hai-phong* arrive à 2 heures avec courrier.

(1) Venu comme militaire en Cochinchine en 1867, s'installa à *Tourane* avant 1885 et céda son établissement à *MORIN Frères* vers 1905 pour rentrer en France où il mourut à l'âge de 85 ans. Les A.V.H. feront paraître bientôt une biographie de M. GASSIER.

20 janvier 1889. — Chaud. Le vent se lève dans l'après-midi. Vu les fonctionnaires du **Quảng-nam** et des Chinois pour ferme de la Cannelle.

21 janvier 1889. — Déjeuné à l'hôpital ; dîné à la Résidence. Pluie, vent, mauvais.

23 janvier 1889. — Partis par le col des Nuages à 2 heures par mauvais temps, sans pluie. Couché à Nam-ô (2 h 55 de route environ).

24 janvier 1889. — Couvert, un peu de brume. De Nam-ô au sommet; 2 h 50 ; descente 2 h 45.

25 janvier 1889. — Beau, fort chaud. Première étape de 3 heures. Seconde jusqu'à Cao-hai. Pas de vent, barque lourde; arrivée le 26 à 6 heures du matin,

26 janvier 1889. — Beau, un peu couvert, chaud. Le roi (1) est très malade. Visite au **Cơ-mật**. Visite du colonel. La mère d'**HÀM-NGHI** morte il y a cinq jours.

27 janvier 1889. — Couvert. Le roi a passé une mauvaise nuit, crise, vomissement noir, perdu connaissance. Docteur COTTE (2) venu le soigner.

28 janvier 1883 — Couvert, froid, un peu de crachin. Le roi est comme hier. Visité à 1 heure; à 7 heures du soir on m'avise qu'il est plus mal. Je pars avec **BOULLOCHE** (3), cherchant le docteur. Frère, **CƯỜNG**, arrive et dit qu'il est mort. Je trouve au Palais les princes, ministres, réunis. Attendu qu'on fasse disparaître les femmes. Été voir le corps. Au retour, j'engage à nommer un gouvernement provisoire, Conseil de famille royale et **Cơ-mật**, et à télégraphier à **NGUYỄN-TÂN-NHƯ** (4), fils de **GIA-LONG** envoyé en France, ou au petit-fils. Télégraphié à Hanoi que le roi est mort dans le Palais **Câu-minh** (5).

29 janvier 1889. — Soleil, un peu couvert. Visite à la reine-mère à 3 heures. S'est tenue derrière un store : parlé affaires. La mère de **Tự-Đức** a nom : **Tir-du bát-huế thái-hoàng thái-hậu** ; sa femme : **Trang-y hoàng-thái-hậu** ; la mère de **ĐỔNG-KHÁNH** : **Hoàng-thúc-mẫu** et sa femme, **Hoàng-qui-phi** (6).

(1) **ĐỔNG-KHÁNH**.

(2) Docteur COTTE, Médecin principal de la Marine à **Thuận-an**.

(3) M. **BOULLOCHE** fut résident supérieur à Hué quelques années plus tard. Était à l'époque chef de cabinet de M. **RHEINART**.

(4) Identification impossible.

(5) Palais situé dans l'enceinte interdite. N'existe plus.

(6) Décédée en novembre 1935.

30 janvier 1889. — Beau, couvert, un peu chaud. Visite du Conseil royal à 8 heures ainsi que du **Cơ-mật** : près de 20 personnes. Ecartent l'idée d'un roi majeur ; parlent du fils (1) de **ĐỔNG-KHÁNH**. Observation sur l'origine : branche moins directe, cas de folie, maladies : trois passant sur le trône en 5 ans. On se rallie au fils de **DỰC-ĐỨC** détenu. Été à la Citadelle. Reine-mère (2) consultée : elle est d'accord. Le jeune prince désigné, **BỬU-LÂN**, âgé de dix ans, est sorti de prison et conduit au **Nội-các** (3).

31 janvier 1889. — Beau soleil, chaud. Été saluer le cercueil de **ĐỔNG-KHÁNH**, derrière le Palais **Cần-chánh** (4). La bière est nue, dans une chapelle ardente, dans l'arrière-partie du Palais, isolée par des rideaux ; en avant, des tables chargées. Été au **Nội-các** aviser le prince **BỬU-LÂN** qu'il est accepté comme roi. Désigné pour le Conseil de Régence : **HOÀI-ĐỨC** (5), **NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP** (5), **TRƯƠNG-ĐĂNG-QUANG** (5), *ex-tổng-độc* de **Bắc-ninh**. Ce choix paraît bien accueilli.

1^{er} février 1889. — Fort beau et chaud. A 4 heures, couronnement de **BỬU-LÂN** qui prend le nom personnel de **CHIÊU** (Lumière de

(1) Quelques éclaircissements sont nécessaires : le prince **BỬU-ĐẠO**, fils de **ĐỔNG-KHÁNH**, à peine âgé de quatre ans à la mort de son père, fut écarté du Trône, non pas pour des raisons de maladie ou d'hérédité, pas plus d'ailleurs qu'à cause de son jeune âge, ainsi que d'autres l'ont rapporté. La vérité est toute autre. Une intrigue, à laquelle la grande beauté d'une princesse n'était pas étrangère, fut montée par le tout puissant interprète de la Cour, et ce fait est bien connu des milieux aristocratiques de la Capitale : on en parle encore sous cape. Et c'est uniquement ce qui déterminait le choix d'un prince, neveu de la princesse en question. Il est injuste également de reprocher à la branche princière de **ĐỔNG-KHÁNH** d'avoir eu « trois rois passant sur le trône en cinq ans ». En effet le premier, **KIỆN-PHƯỚC**, fut empoisonné en 1884 par ordre d'un régent ; le second, **HÀM-NGHI**, qui n'était encore qu'un enfant, suivit inconsciemment dans sa fuite le ministre **TÔN-THẬT-THUYẾT** le 5 juillet 1885 ; quant au troisième, **ĐỔNG-KHÁNH**, sa mort n'a jamais été considérée comme suspecte. On put d'ailleurs se rendre compte par la suite que l'on s'était trompé en 1889, et la désignation du fils de **ĐỔNG-KHÁNH** pour succéder à son père aurait évité l'expérience, peu heureuse, des deux rois qui régnèrent de 1889 à 1916. Le prince **BỬU-ĐẠO** se retira avec les deux reines-mères au temple du tombeau de **ĐỔNG-KHÁNH** et ce n'est que 27 ans plus tard, le 19 mai 1916, qu'il montait sur le Trône sous le chiffre de règne **KHAI-ĐỊNH**.

(2) Il s'agit, en réalité, de la grande-reine-mère **Từ-Dụ**, mère de **Tự-Đức**, femme intelligente et distinguée.

(3) Secrétariat royal.

(4) La chapelle ardente avait été installée dans le magnifique Palais **Cần-thành**, située derrière la grande salle d'audience **Cần-chánh**.

(5) Déjà cités.

Sagesse) et règnera sous le chiffre de **THÀNH-THÁI** (réussite complète). Le caractère **THÁI** est le résultat de combinaisons et indique tout ce qu'il y a de plus heureux. Assisté à la cérémonie des saluts de la Cour et autres actes. Force saluts.

2 février 1889. — Brouillard le matin, puis beau et chaud. A 9 heures du soir dans la salle de billard, 25°.

Note. — **BỪU-LÂN** est fils du prince **Thới-nguyên-quận-công** (1) (**Dực-Đức**), petit-fils adoptif, de **Dực-tôn-anh-hoàng-đê** (**Tự-Đức**).

3 février 1889. — Couvert, dès midi, grand vent et un peu de pluie. Visite au jeune roi et à sa mère : Salue le corps de **ĐỒNG-KHÁNH** : cercueil mal fermé. Visité le bâtiment **Trinh-minh** (2).

5 février 1889. — Pluie, vent, fort mauvais, très froid. Fait du feu dans le petit salon : 17°.

6 février 1889. — Vent et froid, surtout le matin. Fait du feu tout le jour. Vu les régents ; visite de Mgr. CASPAR et du P. DANGELZER. La femme de **ĐỒNG-KHÁNH**, fille du **cần-chánh** (3), a le titre suivant : **Hoàng-quí-phi** ; les reines de second rang sont **Giai-phi**, **Nghi-tân** et **Túy-tân** ; il y a de plus une concubine.

7 février 1889. — Couvert, calme, peu de pluie, doux. Été voir le jeune roi ; parlé de **Bắc-ninh** avec les régents et des préparatifs des funérailles.

8 février 1889. — Beau, un peu chaud. Le *Pluvier* est signalé et arrive à Tourane à 2 heures ; été au tombeau élevé par **ĐỒNG-KHÁNH** à son père et qui lui sera affecté : **Thiên-thành-vân-niên** (4), contigu à celui de **Tự-Đức**.

9 février 1889. — Couvert dès le matin, crachin. Dès 2 heures temps affreux. A 4 heures vent violent. Madame **RHEINART** va chez les reines : chez la vieille reine **Từ-Dự**, elle reçoit pour moi une plaque de jade forme **Kim-khánh** et pour elle une sapèque en jade, un bracelet de jais ;

(1) Plus exactement **Thụy-quốc-công** ; titre posthume actuel : **Thoại-thái-vương**.

(2) Logement des concubines de 1^{re} et 2^e rang.

(3) **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ**, mort l'année précédente (1888) à Hanoi, où il était **kinh-lực**. L'épouse de **ĐỒNG-KHÁNH** est décédée fin 1935.

(4) La tombe du prince **Kiên-thái-vương**, situé en face de celui de **ĐỒNG-KHÁNH**, et qui a fait l'objet d'une intéressante étude dans le *Bulletin* n° 1 de 1925 des A.V.H., par le docteur GAIDE et H. PEYSSONNAUX.

chez la mère de **THÀNH-THÁI**, elle reçoit un bracelet or et jais ; le petit roi nous donne des médailles d'or. Elle voit le frère de S. M. (1)

10 février 1889. — Pluie, vent, mauvais. Fait du feu.

11 février 1889. — Couvert sans pluie ni vent. Visite à l'évêque ; aux sœurs.

12 février 1889. — Fort beau, soleil.

Note. — Hai-ninh. 1.000 barres pour Chinois Van-thiên pour achats ; 1.250 dont 1.000 pour **Van-thiên** ; 250 pour achats ; acheté : 1 nécessaire à écrire en jade, 2 manteaux de fourrure. Vendu : 12 livres cannelle, une livre **kỳ-nam** ; 500 barres à **TRẦN-CHANH-ĐẠO**, acheteur de S. M ; **thị-vệ**, V. V. **TÂM** et **NGUYỄN-HỮU-TIÊN** au 8^e mois ont porté 1.000 barres à **LÊ-THUẦN-LY**, ancien directeur des travaux de **Thiên-tham**, barres qui ont été remises immédiatement à **CUNG-TRI**, négociant à **Đông-ba**. Une **nữ-quan** (femme du service intérieur), **THỊ-TỰC**, a remis, le 12 du 11^e mois à **NGUYỄN-VINH**, neveu de **PHAN-TÂN**, 166 barres, une caisse cachetée par S. M. ; 3 caisses le 13 et 7 le 14 à **PHAN-ĐÊ**, fils de **PHAN-TÂN**. Total 3.916 barres et onze caisses.

Visite de S. M. aux régents, ministres ; Cour; **Bắc-ninh**, Siam, deuil, mère de **HÀM-NGHỊ** ; succession, inventaire, vols, prêts, cachettes.

13 février 1889. — Couvert, beau, M^{me} R. va au tombeau de **MINH-MẠNG** ; voit une de ses femmes qui l'accueille avec émotion, larmes. Commencé l'inventaire du Palais par le théâtre intérieur. Deux grands coffres dans la salle, à ouvrir le 14. Dans un compartiment séparé, caisses d'argent et barres, *lượng* (2), quelques médailles (4 caisses contenant chacune plus de 1.000), quelques cornes de rhinocéros, pieds sculptés, 3 ou 4 médailles en jade ; ustensiles d'argent, souliers de femmes, divers. Refermé et scellé. Un coffre contenant 0^{mc} 701 de lingots (*nén*) estimés à 7.000 kil. 18.989 *nén*, soit 284.000 piastres. Vu trois dalles de pierre **MINH-MẠNG**, indiquant chacune une cachette de 100.000 *lượng* argent (lingots *nén*) mis de côté pour descendants sages (450.010 piastres les 3).

14 février 1889. — Pluie le matin, puis couvert. Journée passé au Palais. Vu la reine-mère **Từ-Dự** pour la prévenir de mise aux arrêts

(1) **THÀNH-THÁI** avait trois frères : le 9^e prince mort en 1941, le 10^e prince mort en 1940, et le 11^e prince mort en 1902.

(2) Taëls en lingots.

de toutes les femmes jusqu'à ce que tout soit retrouvé (1). Examiné une grande boîte et deux coffres contenant divers : bijoux, pierres, diamant, médailles **Kim-khánh** du roi avec pierres et diamants, 6 ou 7 lingots d'or provenant de bijoux fondus, garniture de coiffures royales ; cachets (le cachet de France en uranolihte) (2) ; croix de la Légion d'honneur. Visité le palais et l'étage : moustiquaire superbe, vases émail et or, grande variété hétéroclite : photo du sieur PENSIEFER, filtre et fontaine sous un autel dans un coin de pagode près du Palais. Con *ca-tang*, paons, pièce d'eau, rochers artificiels. Deux cachettes trouvées au **Hoàng-phước** (3), au **Quảng-ninh** (3), une autre (salle à manger sur le chemin en façade), une derrière le Cao-minh (3). Pour les 3 cachettes, exhumé 450.000 piastres, plus une cachette.

15 février 1884. — Pluie le matin, puis couvert et beau. Prise du grand deuil par la Cour le matin à 7 heures. Assisté ; vu les fouilles. Grand repas servi au roi défunt ; les femmes pleurent, gémissent ; à notre arrivée, elles se taisent et se retirent. Nous saluons le cercueil et partons. S. M. **THÀNH-THÁI** vient pour saluer ; il est en grand deuil, et salue étant dans le Palais au milieu des hauts fonctionnaires également en grand deuil, avec le bâton et la corde de paille. Ils gémissent au signal, saluent dans la Cour, puis se retirent. Les fonctionnaires moyens portent le deuil tout en blanc, sans bâton : ils viennent saluer à leur tour, esquissent quelques pleurs. Les petits fonctionnaires forment une troisième bordée : ils saluent de plus loin, en silence. La quatrième bordée comprend les serviteurs en turbans blancs et vêtements noirs, qui saluent de plus loin encore. Puis on se retire. Nous suivons le jeune roi chez lui. Suite de l'inventaire au **Lương-**

(1) Des détournements se produisent habituellement à chaque changement de règne.

(2) « Ce sceau portait gravé : La République française à **ĐÔNG-KHÁNH**, empereur d'Annam. Au centre, deux caractères signifiant : Union et concorde. Le cachet lui-même était en or, mais la poignée avait été taillée dans un aérolithe trouvé à Vienne. C'était une idée fort heureuse et non sans poésie que d'avoir donné au Fils du Ciel pour servir à sa signature cette pierre tombée du ciel. Sa Majesté vit dans le sceau qui lui était envoyé par la France un emblème destiné à remplacer le fameux sceau de vassalité donné à GIA-LONG par l'empereur de Chine et détruit en 1884. Pour marquer d'une façon solennelle et publique quel prix il attachait au cadeau, **ĐÔNG-KHÁNH** adressa en février 1887 à son peuple un édit qui fut répandu dans les plus lointaines provinces du royaume ». (*Souvenirs d'Annam*, par BAILLE, page 119).

(3) Petits palais qui existaient alors dans l'enceinte interdite.

tâm (1). Beaucoup de soie, de jade, plus de 100.000 piastres, un peu d'orfèvrerie. Vu aussi le bureau du roi, son beau paravent à neuf feuilles de 2 m 50 de haut. Nous passons à cela toute la journée. La justice interroge quelques personnes. **PHAN-TÂN** a reçu 2.000 *nén* dont moitié a déjà été employée en achats. Le **kinh-lược** arrivé le matin a été conduit chez lui.

16 février 1889. — Fort beau, chaud.

19 février 1889. — Fort beau, chaud. Transfert du corps du roi **ĐÔNG-KHÁNH**. A 3 heures du matin, on le porte au Lu-diên (paillote dans le couloir près de la porte **Hiên-nhon**) (2) en passant par la porte de **Hưng-khánh**. S. M. **THÀNH-THÁI** l'accompagne jusque là, puis retourne au palais **Văn-minh**. A 6 heures du matin, départ de la porte **Hiên-nhon**; embarquement sur un Long-châu (radeau dragon) et transport par eau à l'appontement de Khiêm-cung (tombeau de **Tự-Đức**). On débarque et l'on conduit provisoirement le corps dans le **Thê-diên**, devant le Palais **Phụng-an** au **Thiên-thành** (tombeau du père du roi). A 6 heures du soir, on le place au milieu du **Phụng-an-diên**, pour célébrer une cérémonie, puis la Cour se retire. Pour le catafalque, 180 porteurs ; lanternes, étendards, petits drapeaux et autels variés ; longue procession ; Cour en grand deuil. Partis en sampan à vapeur à midi, arrivés au débarcadère à 1 h 30. A 2 heures, le cortège se met en marche ; il met 2 h 30 pour l'aller. Il faut 17 minutes pour le retour. Allure lente, lente. Deux éléphants font partie du convoi, harnachés, avec les chasseurs de S. M. porteurs de leurs fusils ; acteurs ; à la pagode, les bonzes ; le cercueil est revêtu d'une soie jaune brochée superbe. Nous saluons le cercueil avant de rentrer. Au retour, nous rencontrons en deux barques la mère puis la femme de **ĐÔNG-KHÁNH** et leurs bagages dans 3 sampans (3).

Je reçois d'Obock brevet de grand officier d'El-Anouar (sultanat de Tadjourah).

20 février 1889. — Beau, chaud ; le soir, nuageux. Visite du Palais et du sérail ; celui-ci comporte 4 vastes bâtiments genre casernes, coupés en compartiments ; rues avec portes nombreuses ; jardinets petits, pas entretenus. L'ensemble est noir, sale, humide.

(1) Pavillon d'été de Sa Majesté.

(2) La porte Est du Palais par où entrent les visiteurs et les personnes de service.

(3) Dans son ouvrage *Souvenirs d'Annam*, M. BAILLE, qui fut résident de Hué de 1886 à 1890, a fait une très belle relation des obsèques de S.M. **ĐÔNG-KHÁNH**.

21 février 1889. — Beau, chaud, un peu nuageux avec pluie le soir à 5 heures. Visite du Conseil et du **Cơ-mật**; projet d'ambassade en France pour l'Exposition (1)

24 février 1889. — Fort beau, très chaud 28°. Visite aux régents ; laissé signer convention portant que nous viserons toutes les minutes. Vu S. M. ; demande des chaussures françaises.

25 février 1889. — 27° sous le vestibule à 8 heures du matin ; à 2 heures 30° à la même place.

26 février 1889. — A 7 heures du matin 27°5. Orage à 6 heures du soir, éclairs fulgurants, peu de tonnerre. Visite des régents.

27 février 1889. — A 7 heures, 25° ; à 4 heures du soir 23°, coup de vent brusque à 4 heures du matin. Mauvais temps, pluie, vent froid.

6 mars 1889. — Porté cadeaux à S. M. Le général arrivé à 7 h 45 du soir.

8 mars 1889. — Visite aux régents et à S. M. avec le général. Visite du Palais.

9 mars 1889. — Visite des régents.

10 mars 1889. — Fort chaud. Été en sampan à vapeur visiter les tombeaux de **MINH-MẠNG** et de **GIA-LONG**.

11 mars 1889. — Le général **BÉGIN** part à 8 h 45 du soir.

12 mars 1889. — Vent fort, couvert. dès 3 heures du soir, pluie à torrents. **NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP** envoie un panier à M^{me} R. en souvenir. M^{me} R. rend visite à Bà **TƯ-DU** et Bà **TRANG-Y**, ainsi qu'à S. M. et aux régents.

(2) L'ambassade pour l'Exposition universelle de 1889, fut composée de Son Altesse le prince **MIỆN-TRIÊN**, 6^e fils de **MINH-MẠNG**, premier ambassadeur ; S. E. **VŨ-VĂN-BÁU**, **tổng-đốc** de **Hải-dương**, second ambassadeur ; **NGUYỄN-TRUNG**, **tá-lý** des Ministères, attaché ; **NGUYỄN-GIA-THOẠI**, **viên-ngoại** des Ministères, secrétaire ; **NGUYỄN-HỮU-MẠN**, **chú-sứ** au **Hành-nhơn**, interprète ; **HƯƠNG-MINH**, **biên-tú**, fils du prince **TUY-LÝ** et neveu du chef de la Mission, médecin de l'ambassade ; **LÊ-VĂN-PHƯƠNG**, **chú-sự**, secrétaire particulier ; **NGUYỄN-TÂN-LỢI** et **NGUYỄN-ĐÌNH-HÒE**, secrétaires-interprètes à la Résidence supérieure ; et **TRƯƠNG-MINH-KÝ**, professeur de langue annamite à Saigon. Des neuf membres de l'ambassade, il ne reste aujourd'hui que deux survivants : MM. **NGUYỄN-HỮU-MẠN**, âgé de 88 ans, retraité il y a plus de 30 ans comme instituteur principal, chevalier de la Légion d'honneur, et **NGUYỄN-ĐÌNH-HÒE**, 78 ans, retraité comme ministre honoraire, officier de la Légion d'honneur, résidant tous deux à Hué, le premier près du marché de **Phú-cam**, le second quai **Đống-Khánh**.

13 mars 1889 M. BOULOCHE va assister au Conseil. Matin 20°, puis 22.

18 mars 1889. — Visite des régents,

22 mars 1889. — Fort beau, trop chaud, 31°. Orage à 3 h 45, pluie, vent à 5 h 30. Visite des régents ; diminuer **ƯNG-LỊCH** (1).

23 mars 1889. — Chaud le matin, beau. Coup de vent subit, violent ; couvert, pluie. 2^e mois, 21^e jour, anniversaire de la naissance de **THÀNH-THÁI**. Été à 7 heures saluer S. M. et présenter mes vœux. Pas d'audience solennelle en raison du deuil. On salue au **Văn-minh** (2) ; les mandarins sont en robe bleue, avec turban noir ; parlé avec ministres et régents.

28 mars 1889. — Le *Hanoi* entre à **Thuận-an** malgré la barre mauvaise et arrive à Hué à 1 h 45.

30 mars 1889. — Partis de **Thuận-an** à 8 h 50 ; à Tourane, à bord, à 2 h 50 du soir, par le *Hanoi*, commandant FOUCAUT.

1^{er} avril 1889. — Partis de Quinhon à 6 heures du matin, Sông Cầu à 8 heures ; partis à 11 heures. A 6 heures du soir à Nhatrang au lieu de Cao-be.

2 avril 1889. — Temps superbe. Vu M. BRIÈRE.

3 avril 1889. — Fort chaud ; à Saigon à 10 heures du matin. Débarqués à 10 h 15 ; M. RICHAUD vient au devant de nous.

10 avril 1889. — Légère brise, d'abord couvert : nous repartons pour Hué par le *Haiphong*.

14 avril 1889. — Partis de Tourane par le *Hanoi* à 2 heures du matin. **Thuận-an** à 10 heures du matin, Hué midi.

18 avril 1889. — Mise au tombeau de **ĐÔNG-KHÁNH**. A 6 heures du matin, prières, sacrifices, puis début transfert ; à 10 heures sacrifices, puis le corps est placé dans le char-dragon ; à 2 heures sacrifice ; à 4 h mise au tombeau ; puis on reporte au Palais **Ngưng-hi** (3) les tablettes et le linge contenant l'âme auguste. Le lendemain, 19, on installe la tablette, puis on offre les sacrifices dits **Lê-ngũ** (4) au nombre de 9, puis

(1) **HÀM-NGHỊ**, qui venait de partir pour l'Algérie.

(2) Salle réservée aux audiences ordinaires de la Cour, située à proximité et à l'Est du palais **Cán-chánh**.

(3) Palais **Ngưng-hi**, dans la Cité interdite.

(4) Sacrifices de **Lê-ngũ** : cérémonies célébrées après l'enterrement, au nombre de 9 pour le roi et de 7 pour les princes et princesses.

Tốt-khắc (1), **Tiểu-tường** (2), **Đại-tường** (3) ; enfin le 24 mai (25 du 4^e mois), sacrifice du **Đàm-tê** (4) pour quitter le deuil.

21 avril 1889. — Beau et couvert. A 8 heures, venue des mandarins des Rites et des régents apportant le brevet de **Quận-vương** (5) avec costume et plaque d'or portant les caractères **Lượng-quốc-quận-vương**. Le ministre des Rites en tenue de Cour et représentant le roi lit le brevet à haute, voix, puis me le remet.

23 avril 1889. — S. M. vient faire visite à la Résidence générale à 2 heures. Reste pendant 2 heures et aurait prolongé, n'était l'attente des troupes. Mange des gâteaux, visite la maison, regarde des images.

24 avril 1889. — Eté en habit faire visite d'adieux à S. M. Vu le Conseil. On photographie en présence de M^{me} R., S. M. et sa mère.

25 avril 1889. — Visite à la mère du roi, au roi, aux régents et aux ministres.

26 avril 1889. — Départ de Hué par le *Hanoi* à 7 heures du matin ; Cour, fonctionnaires, canon... A **Thuận-an** vu le P. RENAULD, colonel BIANCXARD; fort beau ; accosté l'*Aréthuse* (M. M.). Partis le 27 à 2 h 30 du matin. Mer plate, pas de houle.

28 avril 1889. — A Haiphong, pris le *Tuyên-quang* et partis pour *Yên-lun* à 3 heures.

29 avril 1889. — *Hải-dương* : chaud, coup de vent violent, pluie et orage ; arrivés à Hanoi le 30 à 4 heures. Descendus chez le général BICHOT.

1^{er} mai 1889. — Partis pour *Haiphong* le soir avec le *Tuyên-quang*, arrivés le 2 à midi. Embarqués par la *Marie* et partis à 4 heures du soir. Un peu de mer.

3 mai 1889. — Beau, couvert orage violent à 6 heures. A midi, on aperçoit au loin terre. Hai-nam, puis vers 4 heures la côte chinoise. Mouillé dans le détroit pour passer la nuit à cause des bancs. Arrivés le 5 à Hong-kong à 2 h 30. Navigué dans les îles dès 10 heures. Envahissement de coolies.

(1) **Tốt-khắc** : cérémonie célébrée au retour du cortège funèbre.

(2) **Tiểu-tường** : 1^{er} anniversaire de la mort.

(3) **Đại-tường** : 2^e anniversaire de la mort (fin de deuil).

(4) **Đàm-tê** : cérémonie célébrée 2 ans 3 mois et 10 jours après la mort : fin de deuil du fils aîné.

(5) Titre nobiliaire : **Lượng-quốc-quận-vương** (prince du 2^e rang), accordé à M. RHEINART par la Cour,

6 *mai* 1889. — Fort chaud. Visites. Partis pour Canton à bord Bao-yên. Arrivés le 7 à 6 h 30. Rentrés à Hong-kong le 8. Départ pour Saïgon par mer belle et chaleur. Arrivée à Saïgon le 12 à 6 h 45.

13 *mai* 1889. — Extrêmement chaud. Partis à 12 h 30. Le poste de résident général est supprimé ; avis par télégramme aux résidents supérieurs.

8 *juin* 1889. — Arrivée à Marseille à 2 h 30.

12 *juin* 1889 — A Paris, été chez le président de la République, les ministres de la Marine, de la Guerre, des Affaires étrangères ; pas vus.

13 *juin* 1889. — Retour à Domfront (Orne).

*
**

M. RHEINART ne devait plus revenir en Indochine. Il était, à l'époque, âgé seulement de 49 ans.



Pièces Annexes

Pièce annexe n° 1. — *Lettre adressée au mandarin chargé du Service des Relations extérieures par le chargé d'affaires.*

Hué, le 29^e jour du 7^e mois (1875).

Le Chargé d'affaires à Monsieur le Chef du Service des Relations extérieures.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 courant dans laquelle vous évoquez à nouveau l'affaire du Nghê-an.

Le terme « *lương-dân* » qui signifie « bon habitant », que vous employez pour désigner ceux qui ne sont pas chrétiens, est humiliant pour les catholiques. En effet si parmi la population annamite il existe une partie bonne, on est obligé d'admettre que l'autre ne l'est pas. Je vous demande donc de faire le nécessaire pour interdire l'emploi de ce terme car il est manifestement contraire à l'esprit du traité.

Vous objecterez sans doute que c'est un terme courant consacré par la tradition et que même les catholiques, les évêques et les curés l'emploient fréquemment. Je tiens cependant à vous faire remarquer qu'il convient de supprimer toutes choses qui se révèlent mauvaises, même si elles sont d'un usage courant. Si les habitants catholiques, les évêques et les curés ont employé ce terme, c'est bien contre leur gré, car c'était à une époque précaire où ils devaient supporter toutes sortes d'humiliations. Aujourd'hui comme le Gouvernement annamite s'est vu obligé de supprimer toutes ces vexations, il ne faut plus parler d'une population bonne et d'une population mauvaise. Il existe bien des termes pour désigner ceux qui embrassent telle ou telle religion, Il y a donc lieu de se servir de termes propres et non de l'expression « *lương dân* ».

Par ailleurs, vous mentionnez que les païens et catholiques cherchent à s'entretuer et à se piller les uns les autres. C'est là une assertion injustifiée et tout à fait contraire à l'esprit de justice.

Je vous ai déjà donné, sur ce sujet, toutes les explications nécessaires. Je vous ai dit que j'avais bien voulu admettre que les deux parties avaient subi

des préjudices égaux, uniquement pour éviter d'exiger des dommages-intérêts : il n'est plus besoin d'y revenir sans cesse. Je vous prie de vous reporter à ma lettre en date du 28.

Signé : RHEIHART.

Pièce annexe n°2.

*L'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies,
à Monsieur de Freycinet, ministre des Affaires étrangères.*

Livre jaune
Tome 1
pages 128,129,130 et 131.

Paris, le 3 janvier 1880.

Les dernières lettres de M. le Gouverneur de la Cochinchine relatives à nos relations avec la Cour de Hué et à la situation du Tonkin constatent que, loin de s'améliorer l'état de nos affaires dans ce pays tend à s'aggraver de plus en plus et semble rendre plus urgente la solution des difficultés contre lesquelles nous luttons vainement depuis la signature du traité de 1874.

Les rapports de notre chargé d'affaires avec le Gouvernement d'Annam sont entravés chaque jour par de nouvelles exigences. L'isolement dans lequel on le tient paraît se resserrer au lieu de faire progressivement place à un échange de bons procédés et de témoignages de confiance, et enfin un incident récent prouve que les prétentions sans cesse renaissantes des autorités annamites ne reculent déjà plus, à son égard, devant les procédés blessants et les mesures vexatoires. M. RHEINHART étant sorti en barque pour se rendre à Kim-long avec le médecin de la Légation, qui allait donner ses soins à un missionnaire gravement malade, s'est vu, au retour, arrêté par des barques militaires annamites, contraint à mettre pied à terre et à faire un grand détour à travers champs pour rejoindre son hôtel, sous le prétexte que le roi était, en ce moment, dans le fleuve occupé à pêcher à la ligne. Que les sujets du roi d'Annam soient, de la part des gens de sa suite, l'objet de traitements de cette nature, il n'y a rien là qui doive nous surprendre, le souverain actuel paraissant avoir renchéri encore, à cet égard, sur les habitudes de ses prédécesseurs ; mais nous ne saurions admettre un seul instant qu'on puisse soumettre à de pareilles vexations le Représentant de la France, nation qui, en vertu d'une convention passée avec la Cour de Hué, occupe dans ce pays une situation spéciale, et y exerce des droits exceptionnels. Je suis donc absolument d'avis qu'il convient d'adopter sur ce point une règle que M. RHEINHART et, avec lui, M. LE MYRE DE VILERS me paraissent avoir sagement tracée, et qui consisterait à rendre au roi **Ty-Đức** les honneurs que, dans tous les pays civilisés, les représentants étrangers rendent aux souverains territoriaux. Je me plais à espérer que vous voudrez bien vous associer à cette manière de voir.

En ce qui concerne plus particulièrement le Tonkin, M. TURC a cru devoir, sur la demande des autorités annamites, envoyer le *Ducouëdic* croiser devant **Trà-lý**, et à *Hallebarde* visiter **Nam-đinh** pour rassurer les populations. Cet acte de grande condescendance, qui prouve une fois de plus que, de notre côté, nous observons les traités dans toute leur teneur, a paru un peu excessif à M. LE MYRE DE VILERS, surtout en présence des marques de défiance qui sont prodiguées à notre chargé d'affaires par la Cour de Hué. Cependant, M. le Gouverneur de la Cochinchine n'a pas cru devoir blâmer M. TURC, mais il a pris soin d'en instruire M. RHEINART, en l'invitant à faire ressortir auprès du **thương-bạc**, la différence qui existe entre notre manière d'agir et celle des autorités annamites. Mais M. LE MYRE DE VILERS ne paraît pas se dissimuler l'inanité de ces arguments de sentiment, et il a tenu à bien faire comprendre à l'entourage du souverain que le Gouvernement de la République n'entendait pas renouveler des marques d'amitié stérile et sans réciprocité. Les choses en sont là.

Devons-nous attendre un résultat quelconque de cette démarche, et est-il permis d'espérer que les excuses faites à notre chargé d'affaires pour le procédé déplorable dont il a été l'objet modifieront l'état de nos relations avec le Gouvernement de **Tự-Đức** et le détermineront enfin à observer les clauses du traité ? Je ne saurais, en ce qui me concerne, conserver aucune illusion à ce sujet. J'estime donc que la nécessité s'impose de plus en plus au Gouvernement de la France de prendre une résolution catégorique, tant vis-à-vis du Tonkin qu'à l'égard du Gouvernement d'Annam. D'une part, en effet, les complications toujours renaissantes, les agitations fomentées par nos rivaux menacent de rendre complètement intolérable la situation de nos représentants et de plus en plus illusoire pour nous les avantages stipulés par les traités. De l'autre la malveillance évidente et en quelque sorte systématique de la Cour de Hué nous expose à voir un souverain faible et livré au fanatisme des mandarins chercher ailleurs une protection que de vaines conventions ont stipulée à notre seul profit.

Dans cette situation, le soin de notre dignité comme le soin de nos intérêts nous prescrivent de prendre une attitude plus en rapport avec le rôle qu'il nous appartient de jouer dans cette contrée. Tout d'abord il importe de grandir notre état militaire de manière à le mettre à la hauteur de toutes les éventualités. C'est une question dont je m'occupe tout particulièrement et que j'espère être en mesure de mener à bonne fin dans un délai très court. Ce soin doit, en effet, précéder la mise en demeure qui, dans ma pensée, devra être signifiée au Gouvernement annamite.

Quant à l'Ambassade annoncée (et sur ce point je réponds à la communication de votre prédécesseur du 3 décembre dernier), j'estime que nous ne saurions nous prêter à la recevoir avant que le roi **Tự-Đức** ait solennellement reconnu le protectorat de la France, tel qu'il devait résulter du traité du 15 mars 1874. Autorisée dans d'autres conditions, cette démarche ne pourrait

que retarder indéfiniment une solution devenue indispensable et contrarier nos intentions sur le Tonkin. Je tiens d'ailleurs à vous faire remarquer en passant que je n'ai jamais considéré l'exécution de ce projet comme imminente, étant donnée la lenteur calculée des diplomates orientaux, et, en tout état de cause, j'ai recommandé au gouverneur de la Cochinchine de n'accorder son acquiescement qu'autant que la question des rapports directs à établir avec le roi **Tự-Đức** et notre représentant à Hué aurait préalablement été vidée.

Mais depuis lors le temps a marché, la situation s'est compliquée et nos exigences ont dû grandir en conséquence. Je suis donc d'avis que la condition de reconnaissance du protectorat doit être nettement formulée.

En cas de refus, le Gouvernement n'aurait plus à consulter, pour régier sa ligne de conduite avec l'Annam, que l'intérêt bien entendu de sa politique, afin de donner à son rôle dans le Tonkin un caractère qui le mette désormais à l'abri de toutes les contestations, de quelque part qu'elles puissent se produire.

Jauréguiberry .

Pièce annexe n° 3.

*L'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies,
à Monsieur de Freycinet, ministre des Affaires étrangères.*

Livre jaune
Tome 1
page 146.

Paris, le 22 avril 1880.

Pour faire suite à mes précédentes communications relatives à nos rapports avec la Cour de Hué, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe copie d'une lettre de M. le Gouverneur de la Cochinchine.

Je vous serai obligé de me faire connaître votre avis sur ce document.

Jauréguiberry .

Annexe à la dépêche du 22 avril 1880.

*Monsieur Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine,
à l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies.*

Saigon, le 19 mars 1880.

Je n'ai pas manqué de faire part au chargé d'affaires de France à Hué des instructions que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de l'établissement des relations directes, entre le roi **Tự-Đức** et notre chargé d'affaires. M. RHEINART a, en conséquence, fait connaître au ministre des Affaires

Etrangères que l'envoi d'une Ambassade annamite en France serait subordonné à l'acceptation préalable, par le Gouvernement de Hué, des propositions faites par nous pour permettre au représentant de la France d'entretenir directement Sa Majesté.

M. RHEINART me rend compte de la première démarche qu'il a tentée à cette occasion. Notre chargé d'affaires paraît peu compter sur le succès des négociations ainsi entamées ; mais quel qu'en soit le résultat, le Gouvernement annamite, s'il s'obstine dans son parti pris de maintenir le roi dans son isolement, trouvera dans notre refus de recevoir l'Ambassade projetée, un avertissement salubre en même temps qu'il nous aura donné une occasion d'établir nettement, une fois de plus, son mauvais vouloir à apporter ou même à subir aucun progrès, dans ses relations avec nous.

LE MYRE DE VILERS.

Pièce annexe n° 4.

*M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères,
à l'amiral Jaurèguiberry, ministre de la Marine et des Colonies.*

Livre jaune
Tome I
pages 147 et 148.

Paris, le 29 avril 1880.

J'ai pris connaissance de la lettre de M. le Gouverneur de la Cochinchine, dont vous avez bien voulu me donner communication le 22 de ce mois. Ce document constate le mauvais accueil fait par le *thuong-bac* aux premières ouvertures de notre chargé d'affaires, relativement à l'établissement de relations directes et personnelles entre l'agent français en Annam et le roi *Ti-Đức*. M. RHEINART avait été le premier, vous le savez, à signaler la nécessité d'échapper à l'entremise des ministres annamites, qui emploient tous les moyens pour isoler leur souverain et le soustraire à notre influence. M. LE MYRE DE VILERS avait entièrement approuvé cette manière de voir, à laquelle nos deux départements ont donné leur assentiment.

Les négociations entamées par la suggestion de nos représentants en Cochinchine ont rencontré à leur début des obstacles qui ne doivent pas nous surprendre. Elles ne pouvaient être suivies, en effet, que par l'intermédiaire du ministre des Relations extérieures, qui a, plus que tout autre, intérêt à maintenir l'état de choses dont nous nous plaignons. Je sais gré d'ailleurs à M. RHEINART de ne s'être pas laissé rebuter par ces premières difficultés et surtout de s'être abstenu de démarches écrites qui l'auraient exposé à un refus formel de la part du Gouvernement annamite. Nous devons, en effet, chercher avant tout à éviter que la question ne soit réglée dans un sens défavorable, au moment où nous examinons le projet d'accréditer près de la Cour de Hué un envoyé extraordinaire qui aurait pour mission d'établir sur des bases plus solides nos rapports avec l'Annam.

Cet envoyé, auquel son titre donnerait plus de prestige que celui de simple chargé d'affaires, appuyé par une démonstration maritime suffisante, trouverait peut-être plus de facilité pour surmonter les résistances des mandarins et de la Cour annamite. Quant à présent, nous devons le reconnaître, le mauvais vouloir du Gouvernement indigène dans la question des audiences royales, et l'intention qu'il manifeste d'envoyer une ambassade solennelle à Pékin, pour affirmer les liens de vassalité qui le rattachent à la Chine, dénotent un courant d'hostilité contre nos idées dont il ne sera guère possible de triompher que par une action très résolue. L'incident sur lequel vous avez bien voulu appeler mon attention se rattache ainsi par un lien direct à la situation générale qui a fait déjà l'objet de nos délibérations communes et me paraît, comme à vous, devoir être déferée prochainement à l'appréciation souveraine du Parlement.

DE FRZYCINET.

Pièce annexe n°5.

*L'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies,
à Monsieur de Freycinet, ministre des Affaires étrangères.*

Livre jaune
Tome 1
pages 155 et 156.

Paris, le 19 juillet 1880.

J'ai reçu hier du gouverneur de la Cochinchine le télégramme qui suit :
« Malgré protestation énergique de M.RHEINART, le Gouvernement annamite a décrété et maintenu que contrebandiers de fausses sapèques, même Européens, seraient punis du bâton. Cette mesure, contraire au traité, est de nature à nous créer de graves difficultés avec nations européennes, qui, sous prétexte de contrebande, ne laisseront pas piller et battre leurs sujets. Je demande autorisation d'adresser remontrances au Gouvernement annamite, et s'il refuse de rapporter décret, de rappeler ministre français. En ce cas, j'éviterais toute action militaire qui fatalement nous conduirait à aventures et me contenterais de renforcer nos postes consulaires. Je pense qu'il suffira de parler énergiquement pour obtenir satisfaction ».

Il est évident que nous ne pouvons tolérer cette nouvelle infraction au traité, car elle nous créerait les graves difficultés que je prévois depuis longtemps avec les nations européennes qui ont des sujets établis dans le Tonkin.

J'ai adressé à M. LE MYRE DE VILERS la dépêche télégraphique suivante :

« Ne rappelez pas le ministre français, mais donnez-lui l'ordre de déclarer au Gouvernement annamite que nous nous opposerons à l'exécution de son décret, s'il tente d'en faire l'application à un Européen quelconque. Si la Cour de Hué passe outre, on bloquera ses ports de manière à empêcher les arrivages de riz dont il ne peut se passer. Le *Champlaire* et le *Lynx*, de la station de Chine, seront mis à votre disposition pour l'exécution de cette mesure si nous sommes forcés de la prendre ».

JAUROGUIBERRY.

Pièce annexe n° 6. — *Annexe 1 à la lettre n° 102 du 18 janvier 1882 du gouverneur de la Cochinchine au ministre de la Marine et des Colonies.*

Le Gouverneur de la Cochinchine à Monsieur Rheinart.

Livre jaune
Tome I
pages 201 et 202.

Saigon, le 17 janvier 1882.

Le Gouvernement royal, soit par impuissance, soit pour des considérations dont je n'ai pas à rechercher l'origine, n'a pu chasser de son territoire les bandes de « Pavillons Noirs », qui, en violation des traités, perçoivent des taxes sur la navigation du Song-Koi et portent si loin le mépris des autorités annamites qu'ils n'ont pas craint d'attaquer deux voyageurs français munis de passeports réguliers.

D'un autre côté, j'apprends que LƯU-VĨNH-PHÚC a reçu au Tonkin les honneurs dus à un général en chef, qu'il emporte avec lui dans son voyage en Chine des sommes considérables destinées, sans nul doute, à recruter de nouveaux soldats ; que des approvisionnements d'armes à tir rapide et de munitions de guerre se font avec l'autorisation des mandarins.

Dans ces conditions, je ne saurais me dispenser de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de nos établissements, et j'envoie deux compagnies de renfort à Hanoi.

Vous aurez à prévenir le *thương-bạc* de ces dispositions et à réclamer le concours des autorités locales pour faciliter soit l'installation provisoire de nos troupes, soit la création d'un nouveau poste au confluent de la Rivière Claire pour assurer la libre navigation du fleuve.

Cette manière de procéder vis-à-vis du Gouvernement annamite lui indiquera clairement que nous ne voulons pas sortir de la ligne de conduite pacifique que nous tenons à son égard, que nous entendons rester exclusivement dans notre rôle de protecteurs et ne porter aucune atteinte à ses droits.

Par contre, il faut qu'il sache bien, en même temps, que nous sommes décidés à réclamer l'exécution loyale et sincère des traités de 1874.

La République française ne saurait faire payer son concours, mais il me paraît juste que les dépenses des constructions qui resteront la propriété de l'Annam soient payées par cette puissance et nous aurons à nous entendre ultérieurement avec la Cour de Hué pour qu'un prélèvement soit fait sur la totalité des recettes de la Douane.

Mes instructions au commandant de la Division navale lui recommandent d'éviter toute complication pouvant amener une action militaire ; je vous en envoie la copie.

LE MYRE DE VILERS.

Pièce annexe n° 7. — *Annexe II à la dépêche de Saigon au ministre de la Marine et des Colonies du 27 avril 1882.*

Livre jaune
Tome 1
pages 223 et 224.

*Monsieur Rheinart, chargé d'affaires de France à Hué,
à Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine française,
Saigon.*

J'ai remis au *thương-bạc* la lettre destinée à S. M., j'ai attiré tout particulièrement son attention sur les conclusions de cette lettre. Les déclarations que je lui avais faites quelques jours auparavant étaient conformes à ces conclusions.

Le ministre m'a répondu de nouveau toute sa conversation du 6 de ce mois, n'y ajoutant que peu d'argument ; le vrai est qu'on se sent acculé dans une impasse et qu'on essaye de s'en tirer par tous les moyens, aimant mieux mentir et se déjuger que de rester à court de raisons. J'ai laissé au ministre, sans l'interrompre, le loisir de s'expliquer aussi longuement qu'il pouvait le souhaiter.

Il représenta d'abord *LƯU-VĨNH-PHÚC* et sa bande comme de trop mince valeur pour que nous nous imaginions de le voir intervenir : l'autorité annamite saurait vite, si nous le souhaitions, les faire disparaître. Il contesta ensuite qu'il y eût jamais eu de droits perçus sur les marchandises par ces gens : ce sont les commerçants, prétend-on, qui ont imaginé ces fables auxquelles on ne doit pas ajouter foi. Peu à peu le discours changea.

LƯU-VĨNH-PHÚC ayant rendu des services et fait sa soumission avait été chargé de garder le haut du fleuve sans cesse exposé, sacs ce secours, aux incursions de bandes de brigands. Si on le chassait le pays serait sans défense contre eux. Que deviendraient aussi ces Pavillons Noirs, débandés et pourchassés? Ils susciteraient des désordres dont nous serions la cause première, dont nous aurions en quelque sorte la responsabilité. *LƯU-VĨNH-PHÚC* n'a jamais pu se permettre de nous insulter, et enfin pourquoi nous imposer inutilement de grosses dépenses. Le traité nous oblige à secourir l'Annam en cas de besoin, et cependant on ne nous a jamais adressé aucune demande pour ne pas nous causer des dérangements que l'on peut éviter. Tout ce qui m'a été dit peut rentrer dans ce cadre.

Je répondis au ministre que je me trouvais quelque peu en dehors de la discussion, étant donnée la façon dont la situation est engagée ; que la discussion, au surplus, était sans issue, puisque le *Cơ-mật* seul a quelques pouvoirs et que nos paroles ne peuvent lui parvenir. Il se récria, disant être haut fonctionnaire et à ce titre avoir des pouvoirs ; je repris qu'aucun autre membre du *Cơ-mật* n'avait pris isolément plus de pouvoirs que lui, que le Conseil entier seul pouvait quelque chose, mais que la défiance qui règne entre chacun de ses membres les empêche de donner librement leur opinion ; ils ont toujours à se garder du soupçon d'être vendus à notre cause.

Venant à la question, ne voulant dire que quelques mots, je soutins que les autorités étaient sans pouvoir contre **LƯU-VĨNH-PHÚC** et dominées, au contraire, par lui. Je rappelai notre consul insulté à la fin de 1876 et en 1877, alors que les autorités annamites l'accompagnaient. Je demandai quelle réparation avait été accordée. Je rappelai les attaques et les menaces contre des voyageurs français dans le haut du fleuve ; puis à Hu'ng-hoá même, en présence de toutes les autorités le jour de la fête de S. M., j'affirmai que tous les rapports faits ici étaient mensongers, que l'on trompait le roi. Je terminai en disant que nous n'éprouvons nulle reconnaissance pour la discrétion avec laquelle on a évité d'user du droit de réclamer notre concours, que nous ne voyons qu'une marque de défiance, enfin on était mal venu à parler du traité, alors qu'il n'a jamais été exécuté intégralement et loyalement.

Le ministre me demanda si les troupes resteraient définitivement au Tonkin ; je lui répondis affirmativement et je le priai de vouloir bien faire donner des ordres pour qu'on nous aidât à les installer. Il répondit que ce devait être déjà fait.

Il serait difficile de prévoir exactement quelles seront les conséquences de notre nouvelle attitude au Tonkin, elle va donner lieu à bien des rumeurs diverses auxquelles on ne doit pas ajouter foi à la légère.

Il me paraît que nous sommes engagés et que nous étant posés en ennemis de **LƯU-VĨNH-PHÚC**, nous devons l'expulser dès que l'occasion sera favorable, sinon il s'imaginera que nous le craignons et passera pour nous tenir en échec.

Il est probable qu'il va consolider sa position par des nouveaux moyens de défense et se renforcer en appelant à lui les bandes de malfaiteurs si communes dans cette région. Il lui serait cependant difficile, je crois, de faire subsister et de payer pendant longtemps un effectif un peu considérable. Il se fortifia surtout et se préparera un lieu de retraite aussi peu accessible que possible pour s'y retirer si Lao-kai est forcé.

HUY'NH-KÊ-VIỆM se rapprochera peut-être un peu de Hanoi avec ses troupes, mais il recevra assurément l'ordre de demeurer en paix et il me paraît certain qu'il n'y contreviendra pas.

Il se peut que le Gouvernement fasse susciter quelques troubles pour nous en imputer la responsabilité, mais c'est fort peu probable ; il y a plus lieu de craindre que notre présence provoque des mouvements insurrectionnels en plusieurs sens.

Tandis que d'un côté les soi-disant Lê pourraient juger le moment opportun pour se soulever et compter sur notre concours ou tout au moins sur notre appui moral, d'autre part les lettrés peuvent saisir ce prétexte pour se lever contre les chrétiens. Cette dernière hypothèse est surtout à craindre au **Nghê-an** où les lettrés sont fort puissants et remuants. Ils se sont soulevés en 1874. après les affaires **GARNIER** et ont tué plus de 2.000 chrétiens ; ils s'étaient emparé du chef-lieu de la province de **Hatinh**, ils étaient en insurrection contre le roi accusé de faiblesse. Si cette éventualité se présente, il suffirait qu'un

navire stationnât sur la côte pendant quelque temps pour permettre aux chrétiens de résister avec succès ; leurs forces équilibrent à très peu près celles de leurs ennemis, à condition que le Gouvernement soit neutre.

Ici on est fort mécontent et fort ému ; on se demande quels sont nos projets ; on avait toujours dit à Sa Majesté de ne pas s'inquiéter de nos menaces, qu'elles ne seraient jamais suivies d'effet ; ainsi fit-on, lorsqu'au mois de décembre nous avons exigé le licenciement des Pavillons Noirs ; aujourd'hui que nous avons tenu parole on est consterné, inquiet ; on se répand en récriminations. J'espère qu'au Tonkin, comme ici, les rumeurs s'apaiseront vite, quand on nous verra continuer à vivre en paix et que les affaires reprendront leur train antérieur, seulement les chances de conflit se multiplient à mesure que nos forces augmentent ; nous avons un baril de poudre au Tonkin, nous en avons maintenant une tonne.

Avant d'envoyer de nouvelles troupes, il faudrait laisser les esprits se calmer un peu ; dans quatre ou cinq mois nous pourrions encore ajouter, s'il le faut, deux ou trois compagnies à celles que nous avons à Hanoi.

Il serait prudent que toutes ces troupes ne fussent pas prises sur celles de la colonie, mais qu'elles fussent envoyées de France en supplément. Si on dégarnit la colonie, il est à craindre qu'on n'y provoque quelque agitation pour nous faire évacuer le nord. Il serait très imprudent de compter faire jouer aux tirailleurs un rôle autre que celui d'appoint pour former des colonnes volantes ; s'abandonner trop complètement à eux serait dangereux quoique, jusqu'à présent, ils nous aient bien servi.

RHEINART.

Pièce annexe n° 8.

*Monsieur Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine française,
à l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies,
Paris.*

Livre jaune
Tome 1
pages 227 à 240

Saigon, le 5 mai 1882.

La destruction de la Citadelle d'Hanoi apporte un facteur nouveau dans nos négociations avec l'Annam. Peut-être eût-on pu éviter d'en venir à cette extrémité mais il faut tenir compte dans l'appréciation des faits des entraînements auxquels sont exposés les militaires dont le principal objectif doit être l'honneur du drapeau et la sécurité des troupes qu'ils commandent.

J'ai été au-devant des réclamations de la Cour de Hué en protestant énergiquement contre ses actes hostiles et en faisant remonter la responsabilité du conflit aux menaces des autorités locales.

Certes, les Annamites sont profondément humiliés, et, s'ils ne sacrifiaient pas leur orgueil à leur intérêt, ils n'hésiteraient pas à se jeter dans les bras de

la Chine, avec laquelle ils entretiennent des relations contraires aux traités pour essayer de nous chasser, mais ils savent que nous sommes maîtres de la situation, que nous pouvons à notre gré fomenter une insurrection générale qui entraînerait la ruine de leur domination, et il est à présumer que nous n'en arriverons pas à une rupture.

Mon intention est de profiter du terrain acquis par cet acte de vigueur pour asseoir notre influence dans le bassin du Song Koï sans avoir recours à l'occupation effective, et c'est dans ce sens que sont conçues mes instructions à M. le commandant. RIVIÈRE.

Vous connaissez la difficulté des communications et la lenteur des négociations avec la Cour de Hué, il nous faudra donc un certain temps pour arriver à une solution. J'aurai soin de vous tenir au courant de tous les incidents qui viendraient à se produire.

Je ne pense pas que nous ayons à redouter d'ici à plusieurs mois des complications sérieuses. Quelques centaines d'hommes sont capables de repousser l'agression de l'armée annamite, soutenue par les bandes chinoises, à la condition cependant de ne pas s'exposer en rase campagne ou de disséminer leurs forces.

D'un autre côté, la colonie jouit d'un calme parfait ; les bruits de rebellion mis chaque année en circulation à l'époque de la saison sèche ne se sont pas produits cette année, les premières pluies sont tombées et tout fait supposer que l'ordre public ne sera pas troublé.

Je suis seulement fort inquiet de M. RHEINART qui se trouve abandonné sans moyens de défense ou de fuite, au milieu d'une population hostile et surexcitée. J'espère qu'il en imposera aux lettrés par la dignité et la fermeté de son caractère, mais il faut un homme vigoureusement trempé pour résister à de semblables épreuves qu'il accepte avec une abnégation sans bornes.

LE MYRE DE VILERS.

Pièce annexe n° 9.

*Monsieur Rheinart, chargé d'affaires de France à Hué,
à Monsieur Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine française
à Saigon.*

Hué, le 1^{er} mai 1882.

J'ai pu espérer avoir à peu près réussi à convaincre le ministre de la gravité des dangers de la situation à Hanoi, si bien que l'on me promet d'envoyer de suite au **tông-đốc** l'ordre de désarmer. Malheureusement il était trop tard, la Citadelle avait été enlevée le 25. On n'a jamais su ici prendre une mesure à temps. Il serait impossible d'assurer que le conflit eût pu être évité si nous avions patienté pendant dix ou quinze jours encore. Les Annamites ne

manqueront pas de l'affirmer, mais nous qui avons si souvent expérimenté leur mauvaise foi, nous sommes très fondés à penser qu'au lieu de désarmer, comme on paraissait disposé à le faire, on ne voulait que gagner du temps, nous amuser, pour se jouer de nous une fois de plus.

Il semble qu'un indice de ces dispositions perce dans une dépêche du **thương-bạc**, car il nous cache les vrais motifs de l'envoi d'un **kinh-lực** au Tonkin.

D'après le bruit qui court ici, ce haut fonctionnaire serait dans la province de **Sơn-tây**, auprès de **HUYỀN-KÊ-VIỆM** et il travaillerait à l'enrôlement de bandes chinoises. On saura mieux à Hanoi que je ne puis le savoir ici ce qu'il y a de fondé dans ces bruits.

Ce que nous avons le plus à craindre en ce moment, c'est d'avoir sur les bras les troupes annamites de **Sơn-tây** renforcées de plusieurs milliers de Chinois.

On dit qu'ils sont 12.000. Ce chiffre est probablement fort exagéré. Il serait néanmoins prudent d'être prêt à envoyer de nouveaux renforts si les affaires ne s'arrangent pas à l'amiable. Il me paraîtrait nécessaire de demander en France qu'on augmente l'effectif de nos troupes dans la colonie pendant quelques mois pour être prêt à faire face à toute éventualité.

R H E I N A R T

Pièce annexe n° 10

*Monsieur Rheinart, chargé d'affaires de France à Hué,
à Monsieur Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine française.*

Huế, le 1^{er} mai 1882.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie d'une dépêche que j'ai fait remettre hier au **thương-bạc** à la suite d'un entretien que j'ai eu avec lui au sujet du conflit de Hanoi.

Le Parseval est arrivé devant Thuận-an le 29 et le courrier qu'il m'apportait m'a été remis le soir du même jour à 6 heures. Après en avoir pris connaissance, je résolus de faire part au ministre, avant l'arrivée des courriers annamites, de ce qui s'était passé à Hanoi. Je lui fis demander, le soir même, une entrevue pour le 30 avril à 7 heures du matin. Il me fit répondre, une demi-heure avant l'heure que j'avais fixée, qu'il me priait de remettre l'entrevue à 4 heures du soir, sa matinée étant consacrée à l'accomplissement de je ne sais quelle cérémonie. Comme il m'importait de connaître le plus tôt possible la résolution à laquelle s'arrêterait le Gouvernement annamite lorsqu'il aurait connaissance du conflit, je fis répondre au ministre que j'avais à l'entretenir de la prise de Hanoi et que je désirais le faire de suite. Il se rendit à mon

désir, et à 7 heures 30 minutes je me trouvai en présence du ministre et de ses deux assesseurs, tous trois fort déconcertés.

Je commençai par exposer tout d'abord les faits et la situation qui en résultait, mais, quand j'en vins à parler de notre désir de continuer de vivre en paix et que je voulus dire à quelles conditions elle nous semblait possible, je fus interrompu par le ministre qui me dit assez brusquement qu'il était impossible de vivre en paix avec nous et qui se répandit en plaintes amères, nous reprochant de chercher sans cesse des prétextes pour opprimer l'Annam. Je le laissai discourir ainsi pendant quelque temps, prenant peu de garde à ses paroles, car je n'avais pas en ce moment à nous justifier et à rappeler nos mille griefs et je voulais, après avoir indiqué comment la paix pourrait être maintenue, dire quelques mots des conséquences qu'entraînerait une rupture ou seulement la continuation de l'attitude hostile prise dans les provinces voisines de Hanoi. Je me contentai, après avoir laissé parler le ministre, de lui dire que, lorsqu'il serait calmé, il jugerait comme nous, qu'il fallait travailler au maintien de la paix.

Il ne serait pas intéressant de rapporter ici toutes les réflexions qui furent inspirées aux Annamites par le mécontentement ; je n'en indiquerai que les traits les plus saillants. Le *thương-bạc* surtout était très affecté parce que Hanoi est sa patrie et parce qu'il sent sa responsabilité très engagée.

A diverses reprises, il me dit ne pouvoir rien répondre, attendu qu'il n'était plus ministre, qu'il allait être cassé. Le *biện-lý*, qui avait mieux conservé sa présence d'esprit, me demanda si la lutte avait été longue ; je répondis que je ne le pensais pas. Le *thương-bạc* ajouta aussitôt : Mais non, attaquer inopinément des gens qui ne se défendent pas, c'est facile, c'est comme ceci, et il fit le geste de donner un coup de poing au *biện-lý* assis à côté de lui. Je l'interrompis pour dire que les faits ne s'étaient nullement passés ainsi, que le *tổng-độc* avait été prévenu à l'avance et qu'une dernière sommation lui avait été envoyée, par écrit, quelques heures avant l'attaque.

Passant à la situation générale du Tonkin, je me plaignis que d'autres provinces fussent mises sur le pied de guerre, que des bandes d'aventuriers chinois fussent raccolées et dirigées vers le camp de **HUYỀN-KÊ-VIỆM**. J'ajoutai que nous ne pouvions accepter cette attitude hostile et que, si les provinces ne désarmaient pas, nous serions contraints de les mettre hors d'état de nous nuire comme nous l'avions fait pour Hanoi.

Je montrai les dangers qu'entraîne l'enrôlement de bandes de vagabonds chinois. Les 1.800 hommes de **LƯU-VĨNH-PHÚC** tiennent déjà en échec les autorités annamites ; que sera-ce si leur nombre est porté à 10.000. et pense-t-on qu'ils consentent jamais à quitter un pays où ils trouveront à vivre de pillage ? Je rappelai les instincts turbulents de la population du Tonkin, qu'il serait facile de soulever contre la dynastie actuelle.

Après avoir dit quelques mots des ravages que causerait une guerre dont les conséquences, quelle que fût son issue, seraient d'enlever les provinces

tonkinoises à l'Annam et de les ruiner pour longtemps, je renouvelai les assurances que nous avons données de notre désir de conserver la paix entre les deux pays et j'indiquais comme étant les plus propres à faciliter le rétablissement de l'accord momentanément troublé, les moyens proposés par le commandant RIVIÈRE dans son ultimatum au **tổng-đốc** de Hanoi et dont je retrouvais le fond dans la correspondance, de notre consul.

Ces moyens consistent dans la remise aux autorités annamites de la Citadelle de Hanoi mise hors d'état de nuire, dans le désarmement des autres places tenues sur le pied de paix et enfin la cessation des enrôlements de vagabonds chinois, ceux qui ont été raccolés devant être licenciés,

Je n'étais plus, je dois le dire, écouté qu'à demi. Le ministre et ses assesseurs s'abandonnaient trop à leur irritation et au découragement causé par les perspectives d'une disgrâce. Le **thường-bác**, lorsqu'il faisait quelque réflexion, la ponctuait parfois de vigoureux coups de poing qu'il s'administrait dans la poitrine, comme s'il eût voulu se punir des fautes commises par son Gouvernement.

Je dus me montrer fort patient, suivre attentivement les impressions de mes interlocuteurs et me régler sur elles pour les dominer, ne perdant jamais de vue qu'il me fallait arriver à ramener sinon l'accord, du moins une situation telle que nous avions auparavant. Je dois dire aussi que la réflexion devait forcément ramener les Annamites à la modération et au calme. Mais je me préoccupais, alors surtout, de l'état présent de leurs esprits et il fut un moment où je craignis qu'on n'en vînt à une rupture.

Après de longs débats, le **biện-lý** reprit avec moi et avec la plus grande attention l'examen des moyens qui pouvaient ramener l'accord. Je crus devoir offrir passage sur le *Parseval* aux fonctionnaires qui seraient envoyés pour reprendre le gouvernement de la province de Hanoi ; il me parut que ce serait un moyen de montrer publiquement que l'accord n'est pas rompu et de calmer les populations.

Enfin, le **biện-lý** me pria de leur écrire tout ce que j'avais dit, afin qu'ils puissent le présenter au **Cơ-mật** ; il me demanda en même temps d'y joindre la traduction, pour éviter les retards, leurs traducteurs étant fort paresseux et non moins ignorants. Il me pria aussi de mentionner dans ma dépêche que les avis que j'avais donnés précédemment étant donnés verbalement n'avaient sans doute pas été pris par eux pour aussi graves qu'ils l'étaient.

Cette mention devait, paraît-il, les couvrir en partie devant le **Cơ-mật** auquel ils avaient fait espérer qu'il n'y aurait pas conflit. Je me prêtai à tous ces désirs et j'envoyai le soir même la dépêche dont la copie est ci-jointe.

Le roi en ce moment était en promenade depuis deux ou trois jours.

Pièce annexe n° 11 — *Annexe à la dépêche de Hué du 1^{er} mai 1882.*

*Monsieur Rheinart chargé d'affaires de France à Hué,
à Monsieur le Ministre des Relations extérieures de l'Annam à Hué.*

Hué, le 30 avril 1882.

J'ai eu l'honneur de vous prévenir, il y a quelques jours, qu'un conflit était imminent à Hanoi, si la Citadelle n'était pas désarmée et remise sur le pied de paix ; vous avez pensé que cette appréciation était exagérée parce qu'elle était donnée verbalement et vous y avez peu ajouté foi. J'ai le regret de vous annoncer que le conflit que je redoutais a eu lieu. Le **tông-độc** a été averti à l'avance et sommé de désarmer avant le 25 à 8 heures du matin ; faute de quoi, il y serait contraint par la force. A 8 heures 15 minutes, le commandant de nos troupes n'ayant pas reçu de réponse, attaqua et enleva la place. Nous avons à déplorer la mort du **tông-độc** et du **đế-độc** qui ont été trouvés morts dans une maison de la Citadelle.

Je vous ai donné, à diverses reprises, l'assurance formelle que nous voulions le maintien de la paix, que nous désirions très vivement vivre en parfait accord avec le Gouvernement annamite.

Nos sentiments n'ont pas changé. Nous avons enlevé Hanoi parce que le soin de notre sécurité l'exigeait, en présence de l'attitude hostile du **tông-độc**. Nous désirons que les sentiments du Gouvernement annamite soient tels que ce conflit n'ait pas d'autres suites et que la bonne harmonie soit promptement rétablie.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence qu'elle veuille bien proposer à son Gouvernement d'envoyer, sans retard, un haut fonctionnaire destiné à remplacer à Hanoi le **tông-độc** décédé. Nous lui remettrons, dès son arrivée, la Citadelle désarmée, les magasins intacts, les bâtiments ; il pourra prendre de suite en mains l'administration de tout le pays dont nous ne voulons pas retenir une parcelle si on ne nous y contraint pas.

En même temps, afin de prévenir de nouveaux conflits qui pourraient survenir à la suite de la mise des autres citadelles sur le pied de guerre, il serait nécessaire de faire savoir aux **tông-độc** des provinces qu'ils doivent remettre sans délai leurs citadelles sur le pied de paix, c'est-à-dire armées comme elles l'étaient l'an dernier, et, pour calmer les inquiétudes des populations, leur faire savoir qu'à la suite des agissements du **tông-độc**, qui ont provoqué un malentendu, un conflit s'est engagé à Hanoi ; mais que les deux Gouvernements travaillent, d'un commun accord, à écarter tout sujet de mésintelligence et que la paix n'est pas menacée. En procédant ainsi, l'accord gravement menacé sera de suite rétabli, mais il est nécessaire d'agir avec la plus grande franchise, car nous ne nous laisserons pas tromper par de vaines apparences de désir de paix.

Le *Parseval* partira pour le Tonkin dans trois jours ; le Gouvernement annamite pourra profiter de cette occasion pour expédier ses ordres, s'il est envoyé à Hanoi, nous lui offrirons également passage à bord du *Parseval* ; il parviendra ainsi rapidement et sans fatigue à son poste, et sa présence à bord d'un de nos navires prouvera que l'accord entre les deux Gouvernements n'est pas rompu.

La responsabilité des événements si regrettables qui viennent de se produire retombe en entier sur le Gouvernement annamite ; il les a provoqués en n'exécutant pas les clauses essentielles du traité et en n'opposant à nos justes réclamations que des allégations mensongères. Depuis l'ouverture du Tonkin au commerce, le parcours du fleuve n'a jamais été entièrement libre et on a perçu près des frontières du Yunnan des impôts arbitraires et contraires aux traités.

Nos consuls ont été insultés : on n'a rien fait d'autre part pour réparer l'insulte que de la nier.

Réduits à nous faire justice nous-mêmes, nous avons dû renforcer l'effectif de nos troupes ; à ce moment, le Gouvernement annamite s'est montré ouvertement hostile et nous avons dû commencer à agir.

La paix cependant peut encore être maintenue et nous souhaitons très vivement que le Gouvernement annamite la désire comme nous ; je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître aussitôt qu'il sera possible les intentions de son Gouvernement. Nous réglerons les nôtres sur sa conduite.

Pièce annexe n° 12.

*Monsieur Rheinart, chargé d'affaires de France à Hué,
à Monsieur Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine française.*

Hué, le 2 mai 1882.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que tout danger de rupture me paraît momentanément écarté. J'ai retardé d'un jour l'envoi de mon courrier afin de pouvoir vous donner quelques assurances positives à ce sujet.

Le 1^{er} mai, le *thương-bạc* me fit demander à 6 h. 30 du matin si je pouvais le recevoir à 7 h, 30 ; j'y consentis et il se rendit à la Légation à 7 h. 15 avec ses deux assesseurs. Il commença par me remercier des efforts que j'avais faits la veille en vue d'arriver à la conciliation et il s'excusa d'y avoir mal répondu, étant entièrement sous le coup de la mauvaise nouvelle trop récemment apprise. La nuit avait porté conseil et le *Cơ-mật* avait reconnu qu'il était nécessaire de céder.

Il me fit ensuite part de son projet de profiter de l'offre de passage à bord du *Parseval* que j'avais faite la veille. Il devait, disait-il, se rendre au Tonkin avec un des deux assesseurs pour s'entendre avec le commandant de nos

forces et faire dans les provinces les démarches nécessaires pour assurer le maintien de la paix et du calme. Il me pria en même temps de l'accompagner. Je répondis qu'il m'était impossible de faire ce voyage. Il revint à la charge à plus de vingt reprises, avec les plus vives instances, tantôt assurant que ce voyage fait en commun ferait le meilleur effet sur les populations, tantôt exprimant la crainte de ne pas avoir assez de crédit auprès du commandant de nos forces s'il se présentait seul, et comme je lui opposais toujours un refus poli, mais formel, ne mettant même pas en discussion la possibilité pour moi de faire ce voyage, il entreprit de me prendre par la vanité en m'assurant que je pourrais seul avoir l'autorité nécessaire pour tout arranger.

Je lui répondis qu'il tombait d'un excès dans un autre, tantôt ne tenant pas plus compte du charge d'affaires que s'il n'existait pas, tantôt affectant de lui croire plus de pouvoirs qu'il n'en a, et, pour en finir avec cette question, je lui déclarai qu'il se trompait de date, que nous n'étions plus en décembre 1873 et que je ne pouvais paraître au Tonkin parce que je semblerais, en m'y présentant, nous reconnaître quelques torts.

Vous avez, lui dis-je à agir auprès des autorités annamites pour faire réparer les commises je n'ai, moi, rien à faire avec ces autorités et je n'ai rien à faire auprès des autorités françaises qui ont agi comme elles le devaient : je n'irai donc pas au Tonkin.

J'offris de donner une lettre d'introduction adressée au commandant en chef; on accepta avec empressement et le *biên-ly* me pria de leur donner copie de cette lettre je promis de la remettre ouverte, ce qui permettrait de la faire copier et traduire.

Le *thuong-bac* me demanda si on remettrait la Citadelle intacte ; je répondis que je l'ignorais, qu'elle serait probablement quelque peu démantelée et ce n'est qu'à Hanoi qu'il aurait exactement connaissance des conditions dans lesquelles la remise serait faite. Je n'ai pas hésité à suivre le commandant RIVIÈRE dans la voie qu'il avait tracée et qui me paraît être la meilleure dans les circonstances présentes. Je ne pense pas que nous devions chercher à conserver la citadelle comme lieu de garnison pour nos troupes ; elle est trop loin du fleuve et, surtout, son développement est trop considérable relativement au chiffre de notre effectif, même augmenté comme il l'était au moment de l'attaque.

Je fus extrêmement frappé du changement qui s'était opéré depuis la veille chez les Annamites ; de l'extrême abattement ils étaient passés à une confiance qui me déplut. Ils semblaient ne considérer le combat de Hanoi que comme un simple incident, un malentendu ; ils ne se seraient pas comportés autrement s'ils nous avaient tenus pour des gens ayant la manie d'enlever une citadelle tous les neuf ans pour la rendre aussitôt après et dont il faut savoir supporter les crises.

Je pensai qu'ils avaient reçu du Tonkin des nouvelles qui les rassuraient ou qu'ils avaient trouvé quelque combinaison leur faisant espérer pouvoir nous jouer.

J'affirmerais que c'est à une de ces deux causes qu'il convient d'attribuer leur changement d'attitude, et ma défiance devint d'autant plus grande que la cause de ce changement m'échappait. Je crus bon de raviver quelque peu les inquiétudes du **thương-bạc** qui s'accordaient mieux avec l'état des affaires. Je lui dis que ce conflit n'était pas un simple incident et qu'il faudrait de longues années avant de nous rendre la confiance dans la sincérité des sentiments d'amitié que l'on dit éprouver pour nous.

« Vous avez, ajoutai-je, épuisé tout ce que nous avons de patience ; désormais, quand vous voudrez chercher des moyens dilatoires, nous ne menacerons pas, nous agirons ; n'espérez pas nous rendre dupes par de vaines apparences ; le conflit de Hanoi est un avertissement, et j'insistai sur la phrase de ma dépêche en date du 30 avril, dans laquelle je dis que nous ne nous laisserons pas tromper par de vaines apparences de paix. Nous avons, lui dis-je, un œil et une oreille dans chacun des hameaux de l'Annam ; nous vous surveillerons ; gardez-vous d'essayer de nous tromper par des manœuvres souterraines ; nous ne vous passerons plus rien ».

Je revins sur les dangers de la situation présente, dangers provenant de la mise de plusieurs provinces sur le pied de guerre ; du racolage des vagabonds chinois et de l'appel des **Văn-thân** (les lettrés que l'on dit convoqués du côté de **Sơn-tây**). Je rappelai combien il serait facile d'agiter le Tonkin, en évoquant le souvenir de la dynastie précédente et de paralyser ainsi les tentatives de mouvements dirigés contre nous.

On travaille depuis quelque temps déjà à renforcer les barrages du fleuve pour défendre l'approche de Hué ; c'est une gêne pour la circulation et une assez lourde charge pour les villages chargés de fournir des pierres. Je dis au ministre que c'étaient là des travaux bien inutiles ; d'abord parce que le fleuve est naturellement inaccessible à des bateaux d'un tirant d'eau supérieur à celui d'une chaloupe, puis, parce que nous avons l'espoir de continuer à vivre toujours en paix avec l'Annam ; j'ajoutai que ces travaux de défense révélaient un sentiment de défiance qui ne saurait nous être agréable.

Le ministre me fit une réponse assez embarrassée pour expliquer que ces travaux remontaient à plus de dix ans, qu'on ne faisait que réparer. C'est un mensonge, mais depuis longtemps nous ne les comptons plus.

Je suis assez satisfait de l'envoi d'un haut fonctionnaire au Tonkin : le commandant en chef, en lui renouvelant les assurances que nous lui avons données de notre désir de conserver la paix, sera plus à même que je ne le suis ici, de faire connaître les conditions auxquelles elle peut être maintenue, et saura dans quelles limites il doit, pour assurer notre sécurité, insister sur le désarmement des provinces, ce qu'il doit exiger au sujet des bandes chinoises dont il connaît mieux que moi les effectifs, les mouvements. Il pourra faire comprendre que le conflit d'Hanoi n'est pas un malentendu, mais un acte raisonné provoqué par la politique annamite.

Enfin, c'est du temps gagné pendant lequel les esprits se calmeront et, s'il reste quelque déconvenue à éprouver à Hanoi, on aura eu le temps de digérer les premières impressions et on pourra la supporter.

La paix n'est pas menacée en ce moment et nous ne sommes pas engagés grâce au mouvement de recul de l'Annam ; ce mouvement était facile à prévoir : on n'est pas en état de soutenir ouvertement la lutte, mais nous ne devons pas moins nous tenir très sévèrement sur nos gardes et chercher à contreminer les menées secrètes des Annamites. Aussi j'insiste encore sur le dernier paragraphe de ma dépêche en date du 1^{er} mai, nécessité d'augmenter l'effectif des troupes dans la colonie pour quelques mois. Le danger est qu'on se jette dans les bras de la Chine ou qu'on livre le pays aux bandes chinoises en formant une armée mercenaire.

RHEINART.

Pièce annexe n° 13. — Annexe à la dépêche du 2 mai 1882.

*Réponse du thư-ông-đặc
à Monsieur Rheinart, chargé d'affaires de France à Hué.*

2 mai 1882.

Je viens de recevoir une lettre de Votre Excellence par laquelle elle m'informe de la perte de la Citadelle de Hanoi survenue le 8 du 3^e mois courant (25 avril 1882).

Votre Excellence ajoutait qu'entre elle et moi des engagements inébranlables existaient pour la conservation de la paix, mais que le commandant de la Marine s'était vu obligé de porter ce coup en présence de l'attitude menaçante du tổng-độc ; que la France n'a qu'un seul et même désir, celui de conserver les meilleures relations avec mon Gouvernement ; que, pour y réussir, mon Gouvernement devait au plus tôt pourvoir au remplacement d'un nouveau tổng-độc auquel on remettrait immédiatement le haut commandement de la province ; que c'était bien là un témoignage incontestable de l'intention du Gouvernement de Votre Excellence de ne vouloir même pas s'emparer d'un pouce de terrain ; que, si mon Gouvernement voulait éviter des conflits dans les provinces, il devait prendre des mesures immédiates pour faire cesser les armements des places fortes et même en ordonner le désarmement, ni plus ni moins qu'en temps de paix ; que ce serait le moyen le plus sage pour reprendre les anciennes bonnes relations alors qu'elles sont presque rompues ; que, les deux nations étant disposées à vivre en bonne amitié, mon Gouvernement, pour plus de facilités, ne devait pas hésiter à profiter de l'occasion du *Parseval* pour envoyer au Tonkin un mandarin et des ordres pour les provinces, etc...

Jusqu'à présent mon Gouvernement n'a qu'un seul désir, celui de conserver une paix durable. Le gouverneur de la Cochinchine m'a écrit pour m'informer de l'envoi des troupes au Tonkin ; vous-même m'avez aussi entretenu de cette question ; vous ajoutiez que cet envoi de troupes avait été fait dans le but de

protéger le commerce et que le Gouvernement de la France n'avait aucune intention de créer des conflits.

Aussitôt que cette nouvelle a été connue, je me suis empressé d'écrire au Tonkin pour informer le gouverneur de l'arrivée de ces troupes et du but qu'elles se proposaient, qu'aucun soupçon belliqueux ne devait planer sur elles et que l'accord le plus parfait devait régner, de même qu'il règne entre bons amis.

Qui aurait pu supposer dès lors que le Gouvernement de Hanoi pris d'une frayeur extrême ait fait d'aussi grands préparatifs de défense de nature à faire naître des soupçons qui ont occasionné de semblables conflits ? Je n'en dissimulerai pas ma très grande surprise. La lettre que je viens de recevoir de Votre Excellence me renseigne sur tous les sujets et je reconnais que les sentiments de Votre Excellence pour le maintien des bonnes relations n'ont point changé.

Des traités ont été conclus entre les deux nations qui se sont engagées à les observer perpétuellement, et ces traités ont été publiés. Dès lors serait-il logique, pour un fait imprévu, d'apporter des changements auxdits traités ?

En présence de la franchise de Votre Excellence d'une part, et en me reportant à l'importance du traité de paix de l'autre, je n'ai pas hésité, dès la réception de la lettre de Votre Excellence, à en référer à Sa Majesté qui a bien voulu me conférer les pouvoirs nécessaires pour désigner un haut fonctionnaire (plénipotentiaire) qui prendra passage à bord du bâtiment, afin de régler les affaires pour le mieux.

C'est pour ces divers motifs que j'adresse réponse à Votre Excellence, la priant de vouloir bien écrire à M. le commandant de la Marine et à MM. les consuls afin que les traités soient observés. Tel est mon désir.

Quant à l'envoi du haut fonctionnaire (plénipotentiaire), ses titres, ses noms et prénoms, l'heure de son départ, je ferai connaître ultérieurement ces divers renseignements à Votre Excellence. Ces renseignements seront fournis le 17 au plus tard (15 avril 1882).

Pièce annexe n° 14. — Lettre de H. Rivière.

Livre jaune
Tome I

pages 251, 252, 253 et 254.

Hanoi, le 6 mai 1882.

La situation de paix armée se maintient assez bien. J'ai reçu de M. RHEINART, chargé d'affaires de France à Hué, une lettre du 27 avril. Je lui avais écrit le 18 et il avait également reçu une lettre de M. VERNÉVILLE du 23 avril. Ces deux lettres lui faisaient savoir que l'attaque de la Citadelle d'Hanoi était imminente. M RHEINART ne l'a pas caché au Gouvernement annamite. Il y a eu un assez grand émoi, mais on paraît devoir accepter le fait accompli. En attendant, on a envoyé au *tông-độc*, trop tard, l'ordre de remettre la Citadelle dans l'état où elle était auparavant et aux différents gouverneurs de ne rien

tenter contre nous. Le gouverneur de **Nam-dinh** et le prince **HOÀNG** paraissent jusqu'à présent ne pas se conformer à ces ordres.

.....

.....

L'Hameh seul est à Haiphong. Dès le 28 avril, le *Parseval*, qui ne peut pas passer la barre de Hué, et c'est pour celà que je l'ai choisi, est allé se mettre en communication avec M. RHEINART. Il ne doit se compromettre en rien et ne point envoyer d'embarcations en dedans de la barre. Là, en effet, où le droit des gens protège M. RHEINART et ne saurait être violé envers lui sans une grande hésitation, tout serait de bonne guerre contre un bâtiment ou les embarcations de ce bâtiment. C'est ce que j'ai voulu éviter. Il est toutefois certain que M. RHEINART, qui est un homme de grande énergie et qui ne conçoit pas d'inquiétudes, est très en l'air à Hué, seul avec son chancelier et son médecin. Il lui faudrait un petit poste de soldats et une embarcation à vapeur, ce qui serait une modification au traité de 1874.

Dans l'état actuel des choses, si elles en restent là, et qu'un nouveau traité, sérieux cette fois, intervienne avec la Cour de Hué, il y aurait à stipuler le démantèlement à maintenir, tel qu'il est, de la Citadelle d'Hanoi ; une garnison de 600 hommes à Hanoi (400 à Hanoi, 200 disponibles), le droit de circulation constante pour nos navires ; les douanes entre nos mains, au point de vue de la recette, sauf le contrôle par les Annamites de ces recettes, qui ne nous seraient plus dérobées ou éludées ; et, ce qui résumerait tout en un mot, notre protectorat reconnu et effectif sur l'Annam, ou tout au moins sur le Tonkin.

Je ne sais si ce serait un bel avenir perdu, mais ce serait dans ces pays un regrettable échec d'opinion et une atteinte à notre prestige. Mais véritablement en envoyant quelqu'un traiter à Hué, en trois jours, sans permettre aux redoutables lenteurs de la diplomatie annamite de se produire, on obtiendra de la Cour de Hué, dans les circonstances actuelles ; la reconnaissance de notre protectorat.

H. RIVIÈRE.

Pièce annexe n° 15. — Lettre de H. Rivière.

Hanoi, le 13 mai 1882.

Le *Parseval* est revenu de la barre de Hué le 7 mai, et M. RHEINART m'informe de ce qui s'est passé. Le Gouvernement annamite a été fort ému, mais cette émotion à l'état aigu n'a pas été de longue durée. M. RHEINART pensant, d'après ma lettre ultimatum au tæng-@èc, que je n'avais pas l'intention d'occuper ultérieurement la Citadelle, a laissé entendre au Gouvernement annamite que tout pouvait se concilier par la remise de la Citadelle démantelée

en partie, il est vrai, aux mains de hauts fonctionnaires annamites qui me seraient envoyés. Ces fonctionnaires ont pris immédiatement passage sur le *Parseval* et sont arrivés à Hanoi le 10 mai. Les deux principaux prennent le titre de premier et deuxième commissaire du roi, chargés provisoirement des fonctions de **tổng-đốc** et de **quan-phủ**.

Le premier, **TRẦN-ĐÌNH-TÚC**, ancien gouverneur de Hanoi, est un vieillard très estimé et conciliant ; le second est très intelligent, et, dit-on, bien disposé à notre égard. Les pourparlers vont avoir lieu au sujet de la remise de la Citadelle. Ils espèrent sans doute qu'elle leur sera remise avec faculté de la réparer et de la réarmer, ce à quoi je ne consentirai pas.

Dans les circonstances actuelles, je m'en tiendrai, en ce qui dépendra de moi sauf certaines concessions, à ce qui est énoncé dans ma lettre au **quan-án**. Les visites d'arrivée se sont échangées entre les commissaires et moi, et dans celle que j'ai faite hier à la Citadelle, où les commissaires se sont installés à l'ancien logement du **tổng-đốc**, le **quan-án** m'a demandé de lui laisser remettre à **TRẦN-ĐÌNH-TÚC** et à **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ** la lettre que je lui avais écrite et aux conditions de laquelle il avait accepté de rentrer dans la Citadelle et d'administrer la province. Il la leur a remise, bien qu'ils dussent déjà la connaître, séance tenante, en ma présence. Je vous envoie ci-joint copie de cette lettre.

Les commissaires et moi nous n'avons encore abordé aucun sujet d'affaires. Pour me maintenir sur le terrain de ma lettre au **quan-án**, je me servirai de l'attitude réellement très hostile qu'ont envers nous le prince **HOÀNG** et les Drapeaux noirs.

Il nous faut, pour arriver à des concessions, que cette question des Drapeaux noirs ait cessé d'être une menace, soit que nous agissions nous-mêmes contre eux, soit que le Gouvernement annamite se charge sérieusement de les licencier.

En somme, notre situation est bonne et se maintiendra telle, je l'espère, sans grandes forces ni grands ennuis. L'état sanitaire est excellent.

RIVIÈRE.

Pièce annexe n°16. — *Annexe 1 à la lettre de Saigon du 22 mai 1882 du gouverneur de la Cochinchine au ministre de la Marine et des Colonies.*

*Monsieur Rheinart, chargé d'affaires de France à Hué,
à Monsieur le Ministre des Relations extérieures d'Annam à Hué.*

Livre jaune
Tome I
page 257

Hué, le 12 mai 1882.

Malgré les assurances pacifiques qui ont été échangées le Gouvernement annamite continue à faire à **Thượn-an** des préparatifs de défense considérables.

Cette attitude inquiète les populations et elle donne à penser que les intentions du Gouvernement ne sont pas conformes à ses déclarations. Nous nous

réserveons, en conséquence, le droit de prendre, de notre côté, telles mesures que nous jugerons nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. J'en donne avis à Votre Excellence, afin de pouvoir lui rappeler à l'occasion que nous ne faisons que suivre la voie qui nous est tracée par le Gouvernement annamite, et que, comme nous l'avons dit plusieurs fois, nous réglons notre conduite sur la sienne.

Je profite de cette circonstance pour faire remarquer à Votre Excellence que les travaux exécutés du côté de **Thuận-an** sont mauvais à tous égards. Ils sont sans aucune valeur militaire et ne pourraient être d'aucun secours si l'on avait à défendre Hué.

Ils ont, en outre, l'inconvénient de faire peser de très lourdes charges sur les populations, auxquelles on impose de pénibles corvées précisément à l'époque où les travaux de l'agriculture réclament le concours de tous les habitants.

RHEINART.

Pièce annexe n° 17.

Procès-verbal de la remise du sceau de vassalité envoyé en 1803 au roi d'Annam par l'empereur de Chine.

Ce jourd'hui 6 juin 1884, jour de la signature du traité conclu entre la France et l'Annam, en vertu de stipulations particulières préalablement réglées entre les parties contractantes ; le sceau de vassalité envoyé en 1803 au roi GIA-LONG par l'empereur de Chine pour servir à sa correspondance avec le Céleste-Empire et à celle de ses successeurs, a été apporté à l'hôtel de la Résidence et remis entre les mains de M. PATENÔTRE (Jules), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, par **PHAM-THAN-DUẬT**, ministre des Finances, 1^{er} plénipotentiaire, et **TÔN-THẬT-PHAN**, ministre des Travaux publics *p. i.*, 2^e plénipotentiaire.

Déclaration a été faite par les sus-nommés que le sceau en question était bien celui que le roi GIA-LONG avait reçu en 1803 de la Cour de Pékin.

Attendu que les liens de vassalité qui ont pu exister autrefois entre l'Annam et la Chine sont définitivement rompus depuis l'établissement du Protectorat français et qu'il convient par suite d'en faire disparaître les signes matériels.

Attendu que d'autre part la destruction de cet emblème a été demandée par la Cour d'Annam elle-même qui, pour des raisons de convenance personnelle, a jugé cette destruction préférable à la remise pure et simple entre nos mains du cachet sus-mentionné.

Il a été procédé séance tenante, en présence des sus-nommés et des témoins qui ont signé, ci-après, à la destruction dudit sceau qui a été fondu et coulé en lingot.

Un certain nombre d'empreintes identiques à celle qu'on trouvera ci-jointe en ont été prises préalablement, le sceau en question étant d'ailleurs conforme à la description qu'en donne M. DÉVÉRIA dans son livre de l'*Annam Viêt-nam*.

Forme carrée — Dimensions : III millimètres de côté — Grosseur : I pouce — Poids : 5 kilogrammes 900 grammes.

La poignée représentant un chameau accroupi.

Ont signé comme témoins, avec le représentant de la République française :

M. le capitaine de vaisseau PARRAPON.

M. le capitaine de frégate DE MAIGRET.

M. le colonel RHEINART.

M. PARREAU, résident intérimaire à Hué.

M. le lieutenant de vaisseau GOUIN.

M. Louis PATENOTRE, attaché à la mission — et M. MASSE, interprète pour la langue annamite.

Pièce annexe n° 18. — *Note sur les sceaux de vassalité.*

D'après DÉVÉRIA, interprète à la Légation de France à Pékin.

Lors de l'investiture par l'empereur de Chine, les princes chinois-tartares de première classe reçoivent de l'empereur un sceau d'or surmonté d'une tortue ; le roi de Corée, le même, mais plus petit ; les rois de Lieou-kieou, d'Annam, du Laos, de Siam et de Birmanie reçoivent un sceau d'argent surmonté d'un chameau. Ce sceau est carré et a 3 pouces 1/2 de côté sur 1 pouce d'épaisseur. Ce n'est qu'à partir de l'année 1762 que les sceaux confiés par la Chine aux rois d'Annam ont porté une inscription en caractères mandchoux. Quant au chameau qui forme la poignée du sceau, il est l'emblème de la vassalité de l'Annam. Les animaux emblématiques dont se sert actuellement la Chine sont : le dragon, le phénix, le tigre, l'ours, la grue, le paon, la tortue et le cerf (Cf. : G. DÉVÉRIA, *Histoire des relations de la Chine avec l'Annam-Viêt-nam du XVI^e au XIX^e siècle* : Leroux, éditeur, Paris, 1880).

Note. — Les rois d'Annam possédaient leurs sceaux propres. Ceux donnés par Pékin ne servaient que pour les documents adressés à l'empereur de Chine.

Pièce annexe n° 19. — *Note sur le sceau de vassalité.*

Incontestablement, la Cour de Pékin a joui, depuis des temps très reculés, d'une véritable suprématie sur l'Empire d'Annam. Comme on ne s'est jamais clairement expliqué sur le caractère de cette suprématie, à cause de l'habitude que nous avons d'assimiler les choses étrangères à ce qui se passe chez nous, de leur attribuer le sens et les épithètes qui appartiennent à des actes de notre civilisation qui nous semblent présenter avec celle-ci une analogie apparente,

on a cru quelquefois pouvoir appeler *droit de suzeraineté* l'espèce de lien mystique et les actes de déférence auxquels les souverains de l'Annam se sont soumis, au regard du Céleste-Empire, au même titre et dans les mêmes formes que les souverains du Siam, de la Birmanie, etc... Dans l'histoire annamite, on voit que des armées chinoises ont envahi le territoire et l'ont asservi durant une longue suite de siècles ; mais à partir du moment où **LÊ-LỢI** eut affranchi sa patrie, l'émancipation en est restée complète et, depuis lors, c'est-à-dire depuis le commencement du XV^e siècle, la Chine n'a jamais fait acte de suzeraineté en Annam, au sens de notre droit. Si à la fin du XVIII^e siècle et en 1878, la Cour de Pékin a fait entrer ses armées sur le sol tonkinois, ce n'est qu'à titre d'alliée et à l'appel du souverain annamite. Lorsque le dernier roi de la famille Lê fut renversé par les **Tây-son**, il demanda secours au Fils du Ciel ; les troupes impériales ayant été battues se retirèrent, et **LÊ-CHIÊU-TÔNG** vit une nouvelle dynastie, celle des **Nguyễn**, actuellement régnante, succéder à la sienne sans aucune opposition de la part de la Cour de Pékin. De même en 1878, la Chine n'était intervenue qu'à la sollicitation de **TỰ-ĐỨC** et parce que des bandes chinoises avaient envahi le Tonkin. Dans aucune de ces deux circonstances le Céleste-Empire n'invoqua et n'exerça aucun devoir ou droit de suzeraineté.

Ce que des auteurs européens ont eu le tort d'appeler *suzeraineté* ne répond aucunement, en effet, à l'idée que représente dans nos langues ce vocable ; il ne s'agit là, comme dut le reconnaître d'ailleurs, à l'occasion de nos traités de 1874, le chargé de Chine à Paris, que de certains *devoirs de déférence* et d'un *droit d'investiture*. La puissance énorme du Fils du Ciel dans l'Asie orientale et ses prétentions à une suprématie sur le monde entier ont créé aux souverains des Etats voisins, incomparablement plus faibles, une situation toute particulière qui a fait d'eux, en quelque sorte, une espèce de clientèle, désireuse de conquérir les bonnes grâces d'un puissant protecteur. Il est arrivé que ces clients, parfois, n'ont pas craint de résister à des prétentions ou à des attaques injustes de la Chine ; ils ont même osé battre honteusement ses armées ; mais, par intérêt et par tradition, il ne s'est pas moins établi, au profit de la Chine, foyer incontesté de la civilisation extrême-orientale, une suprématie, morale mais non politique, acceptée par les gouvernements qui gravitent autour d'elle. Les souverains ne lui ont jamais refusé des marques de déférence officielle ; ils se soumettront à la formalité d'investiture, la considèrent comme fort honorifique, mais sans penser que l'obtention ou le refus n'ajoute rien, n'enlève rien à son autorité. A l'époque contemporaine, **GIA-LONG** et ses successeurs gouvernaient depuis plusieurs années déjà quand ils ont pensé à demander à Pékin cette investiture. Quant aux devoirs de déférence dont il a été parlé, ils consistaient en certains rapports diplomatiques, établis à époque fixe au moyen d'ambassades qui portaient à Pékin, non point un *tribut*, comme se plaît à le dire la *Gazette de Pékin*, mais des présents, et les souverains de l'Annam se jugeaient si peu vassaux de celui de la Chine que, pendant que ce dernier

portait le titre de *Hoàng-ti*, ceux de l'Annam s'intitulaient *Hoàng-đế*. Or, ces titres sont les mêmes : Hoang-de 皇帝, comme *Hoàng-ti*, 皇帝, signifient « maître, esprit du Ciel, roi des génies, empereur ». Le Fils du Ciel répondait d'ailleurs aux présents de l'Annam par l'envoi de présents plus considérables encore.

Puis, plus loin :

De ce long mémoire (1), incontestablement rédigé pour les besoins de la cause, retenons un passage dans lequel nous trouvons le motif réel, pensons-nous, du conflit de Bắc-lê : « La France s'engageait à supprimer du traité nouveau avec l'Annam tout ce qui pouvait offenser la dignité de la Chine ». C'est bien ainsi que s'exprimait en effet l'article 4 de la convention de Tiên-tsin. Cependant, le traité signé à Hué le 6 juin suivant (1884) par M. PATENOTRES n'avait point tenu compte de cette promesse ; et pour bien affirmer nos intentions M. PATENÔTRE s'était fait remettre et avait livré solennellement au creuset le sceau qui affirmait l'antique droit d'investiture. Ce fait connu à Pékin, y avait causé une telle irritation que le Tsong-li-Yamen (2) avait vu là une provocation et n'avait plus cru devoir reculer devant la rupture de nos arrangements. De là des ordres nouveaux donnés aux généraux chinois, et l'on peut remarquer qu'au cours des pourparlers qui suivirent, ceux-ci ne furent jamais désavoués par leur Gouvernement.

Nous avons dit quel est le sens véritable du droit de suzeraineté que réclamait la Chine ; toutes les concessions accordées, elle ne revendiquait plus que ce respect de sa suprématie morale sur des gouvernements que des traditions séculaires unissaient à elle par un lien plus religieux que politique, et cette appréciation se trouve bien confirmée dans le télégramme adressé de Shang-hai le 17 août 1884 au ministre des Affaires étrangères, résumant ainsi une circulaire du Tsong-li-Yamen aux représentants étrangers à Pékin :

« La Chine n'a plus aucune concession à faire ; elle ne peut plus qu'en appeler à l'arbitrage de toutes les nations, elle proteste contre l'attaque de ses ports sans déclaration de guerre. C'est la France qui a déchiré le traité de Tiên-tsin, en obligeant le roi d'Annam à rendre le sceau et le brevet d'investiture conférés par la Chine ».

L'intérêt bien entendu de notre entreprise indochinoise réclamait-il une rupture aussi éclatante, manifestée par un acte-aussi blessant au regard de toute l'Asie orientale ? Nous ne le croyons pas. Au moment même où nous opérions dans le Tonkin et où nous nous efforcions de désintéresser la Chine en ce qui regardait nos démêlés avec l'Annam, l'Angleterre agissait dans le même sens en Birmanie. Or, on sait qu'en matière de droit de suzeraineté du Fils du Ciel, la Birmanie et l'Annam se trouvaient dans des situations identi-

(1) Il s'agit d'une lettre adressée par LI-HUNG-TCHANG au Tsong-li-Yamen lors de ses négociations avec le commandant FOURNIER.

(2) Cabinet impérial.

ques, reconnaissant la suprématie mystique de l'empereur céleste et lui envoyant des ambassades et des présents à époques déterminées. Pourquoi l'Angleterre a-t-elle pu mener à bien l'annexion de la Birmanie sans grands sacrifices en hommes et en argent, sans rompre violemment avec la Cour de Pékin, sans perdre même rien de son influence sur la Chine ? N'est-ce point parce que les hommes d'Etat anglais ont su consentir à respecter cette suprématie purement morale qui ne devait et ne pouvait gêner en rien son entreprise ? Cependant l'Angleterre ne se contentait pas d'envahir la Birmanie et d'y établir un protectorat : elle s'annexait le royaume et la capitale, s'emparaît de la personne du roi, prononçait sa déchéance et l'exilait, tandis que nous, au contraire, nous laissions debout la royauté annamite, nous respections le prestige du souverain et nous lui assurons une large liste civile. On doit se demander alors quelles raisons ont eues les ministres chinois de réserver toutes leurs protestations et tous leurs efforts contre le rôle de la France. Ces raisons peuvent se résumer dans deux articles du document officiel publié en Angleterre (livre bleu, 24 juillet 1886) :

« *Article premier.*— Considérant qu'il était d'usage d'envoyer tous les dix ans, de Birmanie en Chine, des missions avec des produits locaux, l'Angleterre consent à ce que les hautes autorités de la Birmanie continuent à envoyer ces missions ; mais les membres des missions doivent être de race birmane.

« *Article 2.* — La Chine consent à ce que, dans tout ce qui a trait à l'autorité et au pouvoir que l'Angleterre exerce actuellement en Birmanie, l'Angleterre soit libre d'agir ainsi qu'elle le trouvera à sa convenance (1) ».

Si dans une convention analogue, nous avions remplacé le mot Birmanie par le mot Annam, peut-être eussions-nous évité la campagne meurtrière que nous aurons à raconter. La Chine ne refusait pas d'ailleurs d'entrer dans de nouveaux arrangements, puisque le 3 août 1884 elle offrait, par l'intermédiaire de M. HART, de reconnaître notre droit d'occuper le Tonkin, en ne réclamant que le maintien des hommages traditionnels. On relève, en effet, dans une lettre de M. PATENÔTRE à M. FERRY, du 8 août 1884, le passage suivant :

..... « Sir Robert HART revint me voir et me soumit un *projet de règlement* aux termes duquel la Chine s'engageait à nous verser pendant dix ans, à titre de contribution de frontières, une somme annuelle de huit millions de francs. Il demandait qu'en retour 12 France consentît au maintien du tribut qu'antérieurement aux nouveaux traités conclus par nous avec l'Annam, la Cour de Hué envoyait à la Cour de Pékin, et qui ne pouvait, au dire de M. HART, être considéré que comme une *simple formalité* ».

M. Jules FERRY, disposé à accepter le versement de 80 millions en dix ans, regarda comme inadmissible la proposition relative à *l'hommage*, que l'on avait le tort d'appeler *tribut*, et la guerre s'ensuivit.

(1) En agissant ainsi l'Angleterre ne faisait que suivre ses traditions politiques asiatiques : elle ne s'est jamais opposée à ce que le Népal envoyât tous les 10 ans à Pékin une ambassade et des présents. Ce fait s'est renouvelé en 1896.

Le traité avec l'Annam avait été signé le 6 juin 1884. Pour en arriver là, M. PATENÔTRE avait dû peser quelque peu sur les mandarins de la Cour de Hué et leur présenter même un ultimatum. La principale difficulté résida dans la formalité que nous imposons de la remise du sceau chinois, considéré comme marque de vassalité envers l'Empire du Milieu ; il fallut consentir à ce que ce sceau fût, non pas envoyé en France, mais fondu sous les yeux des mandarins. La cérémonie eut lieu dans le salon de la Légation, où se rendirent en grand apparat les plénipotentiaires annamites. Avant d'apposer les signatures, on régla la question du sceau. Cet objet consistait en une plaque d'argent doré, mesurant de 10 à 12 centimètres de côté, pesant 5 kg 900 et dont la poignée reproduisait la forme d'un chameau couché, emblème de soumission. Un fourneau ou forge et un creuset avaient été apportés au milieu du salon. Au moment d'y jeter le sceau, M. PATENÔTRE, s'adressant aux mandarins qui, impassibles, avaient assisté aux préparatifs, leur proposa une dernière fois de conserver cette pièce intacte, pour l'envoyer à Paris. Ils refusèrent, d'un simple signe de tête et, quelques minutes après, il ne restait plus, au fond du creuset, qu'un bloc informe ; le signe matériel de la suzeraineté de la Chine n'était plus, et l'on sait le contre-coup qu'éprouva celle-ci de la destruction de ce symbole. Jamais peut-être malentendu n'entraîna conséquences plus graves.

On procéda ensuite aux signatures. Le régent **TỰỜNG**, très calme et un peu ironique, s'entretint avec M. PATENÔTRE ; s'étant fait présenter les personnes qui entouraient notre ministre, il s'étonna de ne pas voir là l'amiral COURBET (1), et quand il eut dessiné sa signature, se tournant vers M. PATENÔTRE, il lui dit en souriant : « Voilà une signature que j'ai soignée et qui tiendra ». Ce qui tint, en réalité, et sans aucun changement, ce fut l'entente avec la Chine et la continuation des intrigues du premier régent et de ses mandarins.

(J. SILVESTRE) : *Politique française dans l'Indochine*.

Pièce annexe n° 20.

*Monsieur Jules Ferry, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères,
à Monsieur Lemaire, consul général de France à Shanghai.*

Livre jaune
(Tome III)
pages 95. 96

Paris, le 5 septembre 1884

Votre présence en Annam est nécessaire pour affirmer le protectorat sans attendre la ratification du traité. J'insiste pour que vous partiez par la plus prochaine occasion. Entendez-vous télégraphiquement avec le général

(1) L'amiral COURBET était resté à bord du *Bayard*, devant la rivière de Hué, mais s'était fait représenter par des officiers de la Division navale.

MILLOT qui est prévenu. Il enverra à Hong-kong un bâtiment qui vous conduira à Hanoi, où la remise des services civils vous sera faite ; puis à Hué où M. RHEINART vous attendra. Des instructions vous y seront adressées pour le reste.

M. PATENÔTRE voudra bien donner au receveur des postes à Shanghai telles instructions que paraîtront comporter les circonstances.

Jules FERRY

Pièce annexe n° 21.

*Monsieur Jules Ferry, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères,
à Monsieur Lemaire, résident général de la République française, Hué.*

Livre jaune
(Tome III)
pages 101 à 104

Paris, le 12 septembre 1884.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une ampliation du décret qui vous nomme ministre plénipotentiaire de seconde classe et résident général à Hué. En vous annonçant votre nomination, je vous ai déjà indiqué sommairement le caractère et l'objet de la mission qui vous est confiée. En raison de la complexité même de vos nouvelles fonctions, il importe que vous soyez fixé exactement sur la manière dont le Gouvernement de la République désire que vous les remplissiez.

Votre rôle est à la fois administratif et diplomatique, Vous aurez à présider à l'exécution du traité du 6 juin dernier, et au règlement de toutes les questions d'administration civile qu'implique l'exercice du protectorat.

Les troupes du corps d'occupation continueront de dépendre de l'autorité militaire, qui reste exclusivement chargée des mesures à prendre, soit pour défendre le pays contre les ennemis du dehors, soit pour disperser les bandes de rebelles et de pirates, ou comprimer les insurrections au dedans. Le résident général et le commandant en chef rempliront leurs fonctions avec une entière indépendance réciproque et relèveront directement du Gouvernement de la Métropole. Je compte sur votre esprit de conciliation et sur votre patriotisme pour entretenir avec M. le général BRIÈRE DE L'ÎLE, commandant du corps expéditionnaire, l'entente et les relations nécessaires au succès de l'œuvre à laquelle vous travaillerez le concert.

Pour les questions d'ordre administratif, vous serez en correspondance avec M. le ministre de la Marine et des Colonies, qui vous enverra par le prochain courrier des instructions détaillées à cet égard. C'est sur le budget de son département que sera payé désormais votre traitement sans que vous

cessiez néanmoins de figurer sur les cadres du corps diplomatique. C'est donc au ministre de la Marine et des Colonies que vous aurez à vous adresser pour le règlement de tous les détails relatifs à votre installation, au personnel placé sous vos ordres, à vos rapports avec les résidents qui vous serviront d'intermédiaires avec les autorités indigènes de l'Annam et du Tonkin.

Je me réserve de correspondre directement avec vous pour tout ce qui touche à la politique générale et aux relations extérieures. Vous devrez donc m'en référer en ce qui concerne : 1°) les affaires d'intérêt général qui pourraient influencer sur le caractère des rapports établis par le traité de protectorat entre la France et l'Annam ; 2°) les relations du Gouvernement annamite avec les puissances étrangères.

Sur la première question, des instructions complètes vous seront adressées par le Ministère de la Marine et vous fixeront sur le point de vue auquel nous nous sommes placés pour l'élaboration des derniers arrangements. Nous avons entendu que le royaume annamite conservât assez d'étendue et assez d'indépendance pour avoir son existence propre, et nous avons voulu limiter notre rôle à celui de surveillants et de contrôleurs, sans nous ingérer directement dans l'administration du pays. Vous devrez donc, tout en exerçant pleine et entière l'autorité qui vous a été confiée par le traité, ne rien faire qui risquerait de trop affaiblir le Gouvernement annamite, et de nous obliger, par suite, à une intervention plus profonde dans les rouages de l'Administration locale. Vous chercherez autant que possible à vous servir des forces établies et à en diriger l'action pour le plus utile fonctionnement de la vie sociale du pays, sans chercher à y substituer prématurément des organes nouveaux et des systèmes empruntés à notre civilisation et à nos mœurs. Le contrôle incessant, que vous exercerez par des procédés différents au Tonkin et dans l'Annam proprement dit, vous permettra de signaler à la Cour de Hué les abus dont vous serez averti et les réformes à entreprendre. C'est sur elle directement que devra s'exercer votre influence pour déterminer l'envoi aux autorités indigènes d'instructions, qui seront d'autant plus fidèlement observées qu'elles sembleront émaner de l'initiative propre du Gouvernement annamite. Mais, dans l'exercice des droits qui vous appartiennent comme représentant de la puissance protectrice, vous ne souffrirez de la Cour de Hué aucune tentative pour s'affranchir de votre autorité et de votre surveillance. Vous aurez soin de me tenir directement informé des rapports qui s'établiront à ce point de vue et des difficultés qui pourront surgir.

Quant aux relations de l'Annam avec les puissances étrangères, vous savez que, d'après le traité de Hué, elles ne doivent avoir lieu que par notre intermédiaire. C'est là une disposition à la stricte exécution de laquelle j'attache un prix tout particulier. Vous devrez donc veiller avec le plus grand soin à ce que les autorités locales n'échappent pas à l'obligation de recourir à vous pour correspondre avec les autres Gouvernements, y compris celui de Pékin. Ces relations, du reste, devront être limitées au règlement des diffi-

cultés pouvant naître des rapports de voisinage ou des échanges commerciaux ; car l'Annam ne saurait avoir d'autre politique étrangère que la nôtre. Vous voudrez bien m'en référer toutes les fois qu'il s'agira de questions d'un intérêt général ou de nature à entraîner des complications. Dans le cas contraire, vous pourrez correspondre directement avec nos agents placés près des Cours de Pékin, de Bangkok, de Mandalay, et avec les consuls de France dans les ports des pays voisins.

J'ajouterai, en terminant, que, quoique le traité du 6 juin n'ait pas pu encore être discuté par les Chambres, il est nécessaire que cet acte soit dès à présent considéré en Annam comme définitif, et que la mise en vigueur n'en soit pas différée. Vous devrez donc passer outre aux objections qui pourraient vous être faites de ce chef, en répondant que l'ajournement jusqu'au mois de novembre de la ratification ne saurait avoir pour effet de retarder l'application d'un arrangement qui a réglé définitivement la situation internationale de l'Annam et les rapports du royaume avec la République française.

Agréez, etc.

Jules FERRY

Pièce annexe n° 22.

*Monsieur Charles Brun, ministre de la Marine et des Colonies,
à Monsieur Challamel-Lacour, ministre des Affaires étrangères.*

Livre jaune
(Tome II)
page 87

Paris, le 8 avril 1883.

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, la traduction d'un télégramme que je viens de recevoir de M. le Gouverneur de la Cochinchine.

A cette occasion, je crois devoir vous demander s'il ne vous paraîtrait pas opportun que M. DE KERGADEDEC pût partir par le prochain courrier, qui quitte Marseille le 15 de ce mois. Dans ce cas, je vous serais très obligé de prendre un arrêté conférant à M. DE KERGADEDEC le titre d'envoyé extraordinaire à la Cour d'Annam, et de me renvoyer les instructions qui lui sont destinées.

Charles BRUN

Pièce annexe n° 23. — Annexe à la dépêche du 8 avril 1881

*Monsieur Thomson, gouverneur de la Cochinchine française,
à Monsieur Charles Brun, ministre de la Marine et des Colonies.*

Livre jaune
(ibid)

Saigon, le 7 avril 1883.

Le Parseval est arrivé inopinément hier à Saigon avec notre chargé d'affaires à Hué, le personnel complet et les archives de la Légation. Devant

les événements du Tonkin, la Légation pouvant courir des dangers sérieux, j'avais conseillé à RHEINART de prendre des précautions, de monter temporairement sur un des bâtiments en station dans la baie de Hué ; mais je lui avais formellement recommandé de rester en fonctions, de ne venir à Saigon que si je lui envoyais un remplaçant et surtout de continuer ses relations avec le Gouvernement annamite et de ne pas supprimer de fait la Légation.

Il explique son acte par la mauvaise foi évidente et les vexations continues des autorités. L'effervescence est grande dans les populations par suite des nouvelles du Tonkin et notamment de l'occupation de Nam-dinh et Hon-gay.

Pièce annexe n° 24.

Au sujet de la mort du roi Kiên-Phước et de son successeur Hàm-Nghi.

...Un télégramme, en date du 31 juillet 1884 annonçait au général que le roi d'Annam, KIÊN-PHƯỚC, était décédé ce même jour, vers midi.

La claustration dans laquelle la maladie obligeait le souverain à vivre depuis plusieurs mois, pouvait faire craindre qu'il eût disparu depuis déjà quelque temps et que le Conseil de Régence, cachant son décès, continuât à gouverner en son nom. L'idée de la possibilité de cette éventualité était venue au résident général d'Annam, sans lui laisser croire cependant à sa réalité. Cette idée avait dû, d'ailleurs, venir à d'autres. Le jeune roi était depuis quelque temps en pleine convalescence et semblait assez bien rétabli pour pouvoir supporter sans fatigue une courte audience. Il fut décidé (par le Conseil de Régence sans doute) que les fonctionnaires seraient admis à le saluer le 28 juillet, de grand matin, afin de le féliciter de son meilleur état de santé et aussi afin de constater son existence.

L'audience eut lieu de très grand matin et fut courte. Les fonctionnaires reçurent à cette occasion quelques cadeaux et on se proposa d'en offrir également au résident général. On fit avertir ce dernier que le Père THƠ, l'interprète du Gouvernement annamite, se disposait à venir lui rendre visite apportant des cadeaux. Le résident général fit répondre qu'il recevrait l'envoyé annamite, s'il avait quelque communication à lui faire, mais qu'un envoi de cadeaux lui semblait hors de propos.

La Cour d'Annam se le tint pour dit, et le Père THƠ vint seul. Il commença par dire à M. RHEINART que les cadeaux dont il vient d'être parlé étaient envoyés à l'occasion de l'audience donnée par Sa Majesté aux fonctionnaires et que c'était là un usage du pays. Le résident général fit répondre que, n'étant pas fonctionnaire annamite, il n'avait aucun titre pour prendre une part quelconque à une cérémonie exclusivement annamite ou à ses suites. Il ajouta que ces envois de cadeaux en dehors de certaines occasions tout à fait exceptionnelles, présentaient souvent des inconvénients, et qu'il était préférable de ne pas créer de précédent.

Le Père T^HƠ dit ensuite à M. RHEINART qu'il était chargé de s'entendre avec lui pour les conditions dans lesquelles le représentant de la France pourrait être reçu en audience. M. PATENÔTRE avait insisté, deux mois auparavant, pour être reçu en audience privée, afin de bien déterminer les conditions dans lesquelles les audiences devaient être accordées, Sa Majesté étant seule (ou assistée par les régents, dans le cas de minorité) avec le délégué français et un ou deux interprètes (chacun pouvant amener le sien). La maladie du roi n'ayant pas permis que cette audience fut accordée, le régent s'était engagé à la faire accorder au résident général, dès que Sa Majesté pourrait donner audience.

C'est de cette audience que le Père T^HƠ entendait entretenir M. RHEINART. Mais, comme ce dernier n'était alors que résident général provisoire quand cette question fut débattue, il craignit que l'on voulut apporter quelque modification au projet jadis adopté ; il pensa qu'il devait prendre tout d'abord les ordres du général... Il répondit donc qu'il écrirait à ce dernier à ce sujet, afin de connaître ses intentions, qu'il lui semblait inutile de se préoccuper de cette affaire avant que la décision lui soit connue.

La journée du 29 se passa sans incidents. Le 30, Sa Majesté eut une rechute. Elle ne parut pas tout d'abord amener une funeste issue.

Le 31 à midi, le roi K^IÊN-P^HƯỚC expirait. Les régents recommandèrent partout le secret et prirent toutes les précautions nécessaires pour empêcher que la nouvelle parvint à la Résidence générale. En même temps ils se déterminèrent à placer sur le trône un jeune frère du défunt, afin de conserver le pouvoir et de se l'assurer pour plusieurs années. Ce choix avait aussi pour but de conserver au régent NGUYỄN-VĂN-T^UỜNG la situation privilégiée de père du beau-frère du roi. (T^U-Đ^UỚC avait marié le fils de NGUYỄN-VĂN-T^UỜNG à la sœur du feu roi).

Ce n'est que vers 6 h 30 du soir que M. RHEINART fut informé par son interprète de la mort tout à fait inattendue du roi. L..... à Hanoi fut informé aussitôt par télégramme, en même temps que le président du Conseil des ministres à Paris, était prévenu.

Le résident général crut pouvoir prendre sur lui de faire directement cette communication, la nouvelle devant, à cause du traité présenté aux Chambres, intéresser tout particulièrement le Ministère des Affaires étrangères. En passant par Hanoi elle pouvait, en effet, subir beaucoup de retard ; les dépêches n'arrivèrent à **Thuận-an** qu'à 11 h 30 du soir.

En même temps que ces dépêches étaient envoyées, la Résidence générale faisait écrire par un lettré une note officieuse pour avertir le régent de ne rien faire avant d'avoir consulté le représentant de la France à Hué. La note insistait sur la nécessité de cette consultation, avant de faire choix d'un successeur. Cette communication parvint à la Citadelle le soir même. Elle n'était d'ailleurs qu'officieuse ; parce que M. RHEINART, n'ayant encore reçu aucun avis du décès du roi, se réservait de se plaindre, quand il en serait temps, de ce manque d'égards.

Le 1^{er} août, l'ancien **thương-bạc**, le **Tôn-thất PHAN**, se présentait à la Résidence, à 7 heures du matin, avec le Père **THƠ**. Il donna avis du décès de Sa Majesté **KIẾN-PHƯỚC** au résident général. Il ajouta que, deux heures avant de mourir, le feu roi avait désigné pour son successeur son jeune frère, le prince **ƯNG-LỊCH**, âgé de 13 ans, et que le Conseil était réuni pour procéder à sa nomination.

En même temps, ce fonctionnaire remettait à M. RHEINART une lettre du **Cơ-mật** contenant exactement la même déclaration.

Le résident général témoigna son mécontentement de n'avoir pas été informé plus tôt de cet événement, faisant remarquer qu'il y avait là un manque de convenances et d'égards. Il déclara en même temps que le feu roi étant mineur, son testament ne pouvait pas être valable et que les déclarations du Conseil, portant sur un fait nul, devaient par cela même être annulées.

Enfin, il fit observer qu'avant de procéder à la nomination d'un nouveau souverain, il était nécessaire qu'il fut agréé par la France, et que si la Cour méconnaissait les droits et les devoirs de cette dernière, en ne s'assurant pas à l'avance de son assentiment, le Gouvernement français ne reconnaîtrait pas le souverain ainsi élu.

Le **Tôn-thất PHAN**, assez embarrassé, répéta à M. RHEINART ce qu'il lui avait déjà dit et ajouta que les usages ne permettaient pas que le Trône demeurât inoccupé ; qu'on devait pourvoir au remplacement du roi aussitôt après son décès. A cette allégation, il fut répondu que, dans le cas présent, ce motif, que la France n'admettrait jamais, était particulièrement mauvais, puisque le pouvoir se trouvait entre les mains d'un Conseil de Régence qui demeurerait seul dépositaire de l'autorité et représentant du Gouvernement annamite. On laissa entendre ensuite à l'envoyé de la Cour de Hué qu'il était douteux que le Gouvernement de la République consentît à agréer l'élection d'un souverain si jeune et il lui fut demandé pourquoi le choix de la Cour ne se portait pas plutôt sur un prince plus âgé. Le représentant français indiqua comme candidat possible le prince **GIÀ-HƯNG** qui faisait partie du Conseil de Régence et qui, par conséquent, avait déjà quelques connaissances des affaires. C'était un homme peu éclairé, étroit, peu intelligent, mais c'était encore, parmi les princes, un des plus aptes au Trône ; de plus, il avait eu quelques relations avec nous ; nous le connaissions un peu. C'était en somme le choix le moins mauvais à faire.

N'étant pas préparé à répondre à une proposition de ce genre, le **Tôn-thất PHAN** revint à ce qu'il avait dit des dernières volontés du roi défunt, qui désignaient le prince **ƯNG-LỊCH** ; puis il prit congé. Au moment où il quittait M. RHEINART, ce dernier l'avertit qu'il allait répondre à la communication du **Cơ-mật** et dans les termes déjà indiqués.

Aussitôt après son départ, M. RHEINART chargeait le lettré de la Résidence d'aller rapporter au régent **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** ce qu'il avait dit au **Tôn-thất PHAN** et d'insister sur la nécessité d'obtenir notre assentiment préalable avant de procéder à l'élection du successeur de **KIẾN-PHƯỚC**. Pendant qu'il

se hâtait ainsi, surtout pour garder sa situation, on lui faisait savoir que, si le nouveau souverain était majeur et que le Conseil de Régence fut supprimé, les membres de l'ancien conseil garderaient leurs dignités, emplois ou fonctions (sauf celles des régents), qu'ils ne seraient inquiétés en rien, mais devraient s'engager de leur côté à ne rien tenter contre le nouveau souverain. La leçon fut bien faite au lettré afin d'essayer de prévenir une complication des plus graves, au devant de laquelle le régent **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** semblait courir comme à plaisir.

Le résident général adressait en même temps au Conseil une lettre sur la voie à suivre, visant l'incapacité de tester du roi défunt et prévenant que l'on se heurterait à une protestation si l'on n'avait pas le soin de faire agréer au préalable, par le Gouvernement français, le prince que l'on se proposait d'élire.

A 9 heures du matin, le **Tôn-thất PHAN** revint avec le Père **THO** remercier M. RHEINART des compliments de condoléances adressés par lui à la Cour et au Conseil de Régence. Il dit que le régent **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** désirait s'entretenir avec lui mais que ses occupations le retenant, il le pria de se rendre chez lui pendant la soirée.

En principe, c'est à celui qui fait une communication de se déplacer, comme cependant M. RHEINART voulait épuiser tous les moyens d'arriver à une entente sur des bases compatibles avec le respect de nos droits, il promit de se rendre chez le régent à 5 heures du soir.

A 10 heures, il adressait par écrit ses compliments de condoléances aux régents, et se rendit chez le régent **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** à l'heure indiquée. Ce dernier rentrait du Palais et semblait à demi anéanti par le coup qui le frappait. C'était pour faire mettre sur le Trône le beau-frère de son fils qu'il avait fait assassiner le roi **HIỆP-HOÀ**, massacrer 183 chrétiens, brûler des maisons, et la mort imprévue de son client menaçait de rendre tant de crimes inutiles. On conçoit que le désespoir, le dépit l'aient poussé à un coup d'audace pour rétablir ses affaires et avoir gain de cause, même contre la mort qui se mettait contre lui. Mais il eût été plus sage de profiter de nos dispositions conciliantes, du désir manifeste que nous avions de lui venir en aide et de suivre la voie que nous lui indiquions. C'était la sécurité assurée, tandis que son coup d'audace ne peut lui réussir que si nous consentons à laisser impudemment méconnaître nos droits et à faire acte de faiblesse.

Le régent dit à notre résident général combien il était accablé par ce coup imprévu et alors, machinalement, en quelque sorte, il lui raconta la rechûte, la mort de **KIÊN-PHƯỚC**, survenue au moment où l'on croyait à son rétablissement. Il semblait en vouloir au défunt d'avoir ainsi trahi la confiance mise en sa vitalité. M. RHEINART amena enfin la conversation sur la question qui l'occupait et répéta à peu près textuellement ce qu'il avait dit le matin au **Tôn-thất PHAN**. Le régent objecta que le traité ne portait pas que pour élire un souverain notre assentiment préalable fut nécessaire.

Il lui fut répondu que cette obligation était la conséquence forcée des charges imposées au protecteur. Nous garantissons le pays protégé contre toute agression du dehors ; nous garantissons au-dedans la sécurité, le maintien de l'ordre. Le choix du souverain ne peut donc pas nous être indifférent, puisque de lui dépend en grande partie la bonne administration du pays et par suite le maintien de l'ordre. Si nous laissons à la Cour du pays protégé une complète indépendance pour l'élection d'un souverain, elle pourrait à son gré singulièrement aggraver nos charges en faisant choix d'un souverain dont les agissements seraient de nature à provoquer des conflits avec les étrangers et à susciter des troubles dans le pays, conflits et troubles dont le poids retomberait sur nous, ou encore en faisant choix d'un souverain animé de sentiments hostiles contre nous.

Le régent répéta ensuite les paroles dites le matin par son envoyé sur l'impossibilité, d'après les usages du pays, de laisser le Trône vacant, ne fut-ce que pendant une heure. Il s'évertua à prouver que le prince de son choix était le seul qui eût des droits au Trône.

M. RHEINART fit alors remarquer qu'il était jeune, d'une famille présentant peu de garanties de santé et d'intelligence. Le père est mort d'une maladie du cerveau ; le frère aîné est sujet, dit-on, à des accès de folie intermittents : **KIÊN-PHƯỚC**, paraît-il, est mort d'une maladie de la moelle épinière : il y a fort à craindre que son jeune frère ait le germe d'une maladie du même genre, pourquoi le choix ne se porterait-il pas sur le prince **GIA-HƯNG** ?

C'est avec un rire moqueur que **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** accueillit la proposition du résident général, demandant si le prince n'avait pas fait quelques démarches auprès de lui pour se faire nommer. La question était surtout ironique, car il est certain que dans les conditions présentes le prince **GIA-HƯNG** considérerait, et avec raison, sa nomination comme une véritable condamnation à mort. Aussi se serait-il bien gardé de faire aucune démarche s'il avait connu nos intentions.

NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG a tout préparé pendant les dernières années de **TỰ-ĐỨC** pour se réserver le pouvoir et assurer à sa famille les situations les plus élevées. Peut-être même a-t-il rêvé de voir ses descendants occuper le Trône plus tard. Il se trouvait en rivalité avec le prince **THUYẾT**, quand **TỰ-ĐỨC** mourut. L'influence du prince était assez grande, si bien qu'il réussit à faire nommer son candidat **HIỆP-HOÀ**, mais **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** vint à le gagner. Des alliances furent nouées entre les familles de rivaux pour les mieux réunir, et **THUYẾT** se décida à sacrifier son protégé à l'ambition de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, faisant cause commune avec ce dernier, qui pouvait se croire arrivé au but poursuivi depuis quelques années, quand la mort lui enleva le souverain qu'il avait nommé. Tout n'était cependant pas irrémédiablement perdu, le défunt laissait un jeune frère ; en le mettant sur le Trône, la situation des régents ne changeait pas. Ce qu'ils ont fait pour se débarrasser d'**HIỆP-HOÀ** et pour faire nommer **KIÊN-PHƯỚC** donne la mesure des dangers que courrait

celui qui tenterait d'occuper la place qu'ils doivent tout naturellement réserver au frère du roi défunt et le prince **GIA-HƯNG** ne peut avoir aucun doute à ce sujet.

M. RHEINART répondit à **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** que le prince n'avait fait aucune démarche, mais que sa qualité de 1^{er} régent (il n'est, il est vrai, que régent honoraire, les deux ministres, ses collègues, s'étant réservé le pouvoir pour eux seuls), en l'initiant aux affaires, me semblait le rendre plus propre à gouverner que tout autre membre de la famille royale.

Il avait en outre quelques partisans qui avaient opposé son nom à celui de **HIỆP-HOÀ** lors de l'élection de ce dernier.

Le ministre prétendit alors que le prince ne pouvait avoir aucun droit au Trône, ayant toujours habité en dehors de la Citadelle, au milieu de la population, sa vie ayant été mêlée à celle de tous.

Le Souverain, d'après ce principe, devrait être une sorte d'abstraction, d'être mystérieux, n'ayant rien de commun avec le restant des humains. Il revint ensuite sur les prétendus droits de son client, qui, selon lui, a seul des titres valables et qui, de plus, a été désigné par **KIỆN-PHƯỚC** pour être son successeur. La discussion continua sur ces points pendant quelque temps sans résultat, le ministre répétant ce qui précède à M. RHEINART objectant l'incapacité d'un mineur pour tester et faisant remarquer combien il serait étrange qu'un roi mineur, soumis à un Conseil de Régence pour tous les actes du Gouvernement, même les plus simples, pût avoir qualité pour un acte aussi grave que celui de la désignation d'un nouveau roi. On ne pourrait venir à soumettre cette question importante au caprice d'un enfant de 14 ans.

A ces observations réitérées que la Cour devait obtenir notre assentiment avant de désigner un souverain, le ministre répondit que les usages ne permettant pas que le Trône demeure vacant, fut-ce pendant une heure. Sa Majesté **KIỆN-PHƯỚC** étant morte, il avait fallu procéder de suite à la désignation d'un successeur. Le ministre a, de longue date, l'habitude de jouer des « usages » de son pays en toutes circonstances. Il les fait plier au gré de tous ses caprices, et, faute de bonnes raisons ou d'excuses valables à donner, il ne manque jamais de faire entrer les usages en cause pour s'en faire un argument.

Pour bien apprécier la valeur de son objection, il faut se rappeler la suite des phases diverses de la question et se souvenir qu'on a voulu nous cacher la nouvelle de la mort du roi jusqu'au moment où l'on pourrait nous annoncer en même temps la nomination de son successeur.

Il faut aussi remarquer qu'on n'a même pas cherché à nous consulter, à demander notre assentiment, tout en réunissant la Cour pour procéder à l'élection.

Comprenant qu'une discussion ne pouvait plus aboutir, le ministre ayant trop engagé l'affaire pour pouvoir reculer et ne pouvant se défendre de quelque défiance (peut-être aussi a-t-il à redouter des difficultés du Palais), M. RHEINART prit congé de lui, mais en partant lui rappelait, pour la sixième fois au moins

que le testament du roi mineur était nul, la décision du Conseil, basée sur ce testament, était également nulle ; que pour nous, avisés officiellement de la mort de **KIÊN-PHƯỚC**, le Gouvernement annamite demeurait représenté par le Conseil de Régence, enfin que nous n'admettrions pas que la Cour se permit de nommer un nouveau roi sans notre assentiment préalable et qu'il semblait difficile d'approuver la candidature d'un enfant de 13 ans et d'aussi peu de santé, que peut-être, cependant, si l'on procédait comme il avait été indiqué, nous l'agréerions, mais que nous ne le reconnâtrions certainement pas si l'on prétendait nous forcer la main et ne tenir nul compte de nos droits.

La question en était là quand M. RHEINART envoyait sa deuxième dépêche, le 1^{er} août. Le 2, il remarquait que le mâât de la Citadelle était pavoisé, et à 7 h. 30 du matin, le chef de la police vint le prévenir qu'on tirerait quelques coups de canon, vers 9 heures, pour le couronnement du nouveau roi. On n'avait tenu compte d'aucun de ses avis, on savait cependant qu'il protesterait et refuserait de reconnaître le nouveau roi.

M. RHEINART prescrivit au chef de la police de courir au plus vite auprès des régents, afin de les inviter à suspendre la cérémonie. Il faisait remarquer particulièrement qu'en annonçant par une salve d'artillerie l'élection d'un souverain qui n'avait pas encore notre agrément on se plaçait dans la situation la plus fausse, la plus difficile, attendu que tous nos avis ayant été méconnus, nous refuserions certainement de reconnaître pour souverain le jeune prince que l'on nommait.

Sur l'observation du chef de police pressantant que nous provoquerions des troubles en agissant ainsi, M. RHEINART répondit que c'étaient ceux qui avaient engagé les affaires, malgré tous les efforts faits pour arriver à une entente, qui seraient cause des troubles pouvant survenir, et que cette considération était sans effet sur nous. A ce propos il chargeait le chef de la police de prévenir les régents qu'il les rendait personnellement responsables de la tranquillité.

M. RHEINART était fort incertain du bon résultat qu'il pourrait obtenir.

NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG a toujours été si heureux dans ses entreprises qu'il a dû espérer réussir encore une fois. Il se sera dit que nous protesterions, que nous réclamerions, puis, que pour ne pas être exposé à voir des troubles se produire partout, nous finirions par accepter le fait accompli.

Peut-être aura-t-il raison de notre résident général qui suppose, avec juste raison, que nous maintiendrons nos droits quoi qu'il doive arriver.

Dans bien des circonstances il est bon d'accorder des concessions, mais dans le cas présent nous ne devons reculer devant aucune extrémité pour obtenir satisfaction : c'est la forme de notre protectorat qui est en cause. Si nous cédon, l'Annam conserve une grande part d'indépendance, ses affaires intérieures nous échappent complètement, les progrès faits sur le traité de 1874 demeurent surtout d'ordre militaire ; au point de vue politique, ils deviennent insensibles. Si, au contraire, nous brisons cette tentative d'indé-

pendance, nous mettrons à profit l'effort qu'on nous aura obligé à faire pour tenir l'administration annamite plus sous notre dépendance, et réaliser, à peu près, le but poursuivi dans le traité du 6 juin 1884, qui est encore loin d'être atteint comme le prouve ce qui se passe actuellement.

La communication verbale de notre résident général demeura tout aussi infructueuse que ses démarches précédentes, car 19 coups de canon annonçaient à 9 heures du matin que le jeune prince venait d'être proclamé roi et, pendant la soirée de ce jour, on lui faisait demander à quelle heure il pourrait recevoir le *tham-tri* du Ministère de la Guerre **NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG**. Il fut répondu qu'il devrait se présenter dans l'après-midi.

M. **RHEINART** écrivit ensuite au commandant supérieur à **Thuận-an** et au commandant du détachement à Hué, déjà prévenus de la mort de **KIÊN-PHƯỚC**, que la situation était tendue et qu'il convenait de redoubler de vigilance sans en rien laisser paraître, autant que possible. Il engageait en même temps le commandant supérieur de se rendre à Hué, s'il le pouvait sans inconvénient, afin de se rendre compte de la situation.

Ce dernier répondit à cette invitation, et le 3 au matin il arrivait à bord de la *Javeline* qui demeura mouillée au poste qu'elle occupe d'ordinaire, quand elle remonte à Hué.

Le commandant **MARTY** alla visiter avec le lieutenant du Génie, M. **JULLIEN**, les travaux déjà faits en vue de notre prochaine installation dans notre concession. Il décida ensuite qu'il y aurait lieu d'installer, d'ici deux à trois jours, un détachement de 100 hommes dans l'angle de la Citadelle qui nous appartient. Leur installation sera pendant les premiers jours fort défectueuse : mais il y a intérêt majeur dans les circonstances présentes à prendre possession sans retard d'une position qui nous rend maîtres d'une porte de la place et précisément de celle qui est la plus proche de **Thuận-an**, tout à proximité de la voie suivie par la *Javeline* et par les canots à vapeur remontant la rivière.

L'état de nos travaux d'installation, qui exigent une surveillance assez grande pour la construction des cases, la garde des matériaux, et l'avis que nous avons donné aux Annamites, dès avant la mort du roi, d'un très prochain changement de compagnies entre les garnisons de **Thuận-an** et de Hué, nous permettent de procéder à cette prise de possession sans inquiéter outre mesure les Annamites. Nous avons donc demandé l'évacuation par eux d'une caserne qui se trouve dans notre Concession, et qui servira à loger nos hommes, en attendant que leurs cases soient achevées, c'est-à-dire pendant 15 jours environ. Afin d'aller au-devant de toute objection, comme il existe sur notre terrain quelques paillotes occupées par des habitants, ils furent prévenus qu'ils seraient indemnisés, et l'on demanda les noms des gens expropriés ainsi que le montant de l'indemnité qu'il conviendrait de leur allouer.

Les Annamites craignaient que nos hommes étant dans la Citadelle, n'allasent se promener de ci de là, et qu'il ne survînt quelque conflit. Ils demandèrent qu'une palissade séparât notre Concession du reste de la place.

C'était aller au devant de nos désirs ; nous acceptâmes donc leur proposition et leur demandions de vouloir bien élever eux-mêmes la palissade sur la ligne que M. JULLIEN leur indiquerait. Cette clôture, tout à fait provisoire, bien entendu, semblait indispensable à la sécurité de nos hommes.

De 3 à 4 h. 9 du soir, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** vint rendre visite à notre résident général, accompagné du Père **THƠ**.

Après un échange de banalités, il en vint au but de sa visite : les régents l'avaient chargé de lui dire qu'ils reconnaissaient avoir eu tort de ne pas le consulter avant la nomination du roi, mais l'événement était survenu inopinément. Les usages ne permettant pas que le Trône d'Annam demeure inoccupé, fut-ce une heure seulement, on avait donc été obligé d'agir précipitamment, et sans avoir le temps de demander l'assentiment gouvernemental. Mais, du reste, la nomination qui venait d'être faite ne changerait rien à la situation, et enfin, puisque M. RHEINART n'occupait la Résidence que provisoirement, on le priait de vouloir bien attendre l'arrivée de son successeur avant de prendre une décision.

Après avoir laissé ~~NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG~~

du Conseil pour le mettre exactement au courant de la situation et lui exposer qu'il nous fallait, ou subir l'indépendance de l'Annam, son mépris de nos droits, ou bien nous résigner à faire une démonstration militaire qui, probablement, devrait être poussée jusqu'à l'attaque de Hué et qui, en tout cas, aurait pour devoir et pour but d'arrêter les troubles qui ne manqueront pas d'éclater. Nous aurions, dans ce cas, à exiger la déposition du prince indûment nommé roi, à en nommer un nouveau agréé par nous, et à le faire couronner sous notre patronage (assistant à la cérémonie au premier rang). Il terminait en donnant l'espoir que nous serions maîtres d'une des portes de la place en occupant notre Concession.

Il fallut renoncer à cette espérance, car deux heures après l'envoi de cette dépêche, le chef de police venait informer M. RHEINART que les régents étaient d'avis de ne mettre la Concession à notre disposition qu'après l'échange des ratifications, et demandaient au préalable qu'un mur de séparation fut élevé pour fermer la Concession et empêcher ainsi des conflits entre nos soldats et les Annamites se trouvant dans la Citadelle.

Il est facile de deviner que le but des régents était de ne pas affaiblir, en ce moment leurs moyens de résistance ; ils sentaient bien que l'occupation de la Concession nous rendrait à peu près maîtres de la place. Les motifs, mis en avant pour refuser, sont mauvais puisque le terrain nous a été donné du jour de la signature du traité. On n'a fait aucune difficulté pour nous laisser commencer nos travaux dès l'arrivée du lieutenant du Génie ; s'il était arrivé six semaines plus tôt, nous eussions du reste pris possession du terrain avant la mort de **KIÊN-PhưỚc**.

Enfin, nous avons déclaré que nous nous séparerions du reste de la place par une clôture, sans jamais parler de l'élévation d'un mur.

M. RHEINART pria le chef de police d'insister auprès des régents et de leur rappeler que le terrain avait été concédé pour obtenir la signature du traité, sans qu'on ait stipulé que la prise de possession ne pourrait avoir lieu qu'après l'échange des ratifications. Cette démarche resta sans résultat, et le Père **Thơ** vint trouver M. RHEINART pour atténuer et mieux colorer le refus des régents. Ces derniers priaient d'attendre quelque peu, la clôture n'étant pas faite encore.

M. RHEINART répondit en chargeant le Père **Thơ** de ses compliments pour les régents, le priant de leur dire aussi combien il regrettait qu'une difficulté nouvelle vint ainsi s'ajouter à celle déjà pendante, et combien il lui était désagréable, alors qu'il espérait n'emporter que de bons souvenirs de son séjour à Hué, de voir survenir de telles difficultés.

Au point où en sont les choses il n'y a place que pour deux issues : ou bien nous exigerons le respect de nos droits, ou bien nous accepterons le fait accompli. Dans le premier cas, le souverain devant pour être élu, avoir été au préalable agréé par nous, et cette formalité n'ayant pas été accomplie malgré les avis pressants et réitérés de notre résident général, nous devons exiger sa déposition et la demande de notre assentiment, avant de procéder à l'élection de celui qui devra le remplacer.

La déposition a été rendue nécessaire par le fait de la publicité intentionnelle donnée au couronnement par la Cour, agissant comme le ferait un État-indépendant.

Il est certain que l'acte que nous imposerions ainsi ruinerait toutes les espérances de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et en même temps froisserait profondément l'amour propre des fonctionnaires. Ils ne se sont pas encore, en effet, rendu compte de la dépendance dans laquelle les place le traité. Ils s'imaginent ou feignent de s'imaginer que nous ne devons pas intervenir dans les actes de l'administration et du gouvernement du pays. Ils tendent à nous ramener au régime du traité de 1874, avec aggravation de charges pour nous. Ils ne céderont que devant l'emploi de la force pour les contraindre, ou tout au moins, en nous voyant des moyens d'action assez puissants pour que l'idée de la résistance ne puisse leur venir. C'est la raison qui décida M. RHEINART à envoyer pour quelques jours des renforts sérieux. Il hésita d'autant moins à le faire qu'une grande partie de nos troupes est condamnée pour deux mois encore à l'inaction au Tonkin. L'envoi de ces renforts pourrait non seulement prévenir les résistances de la Cour, mais empêcherait probablement aussi la formation de bandes.

Si nous acceptons le fait accompli, la tranquillité ne sera certainement pas troublée, mais nous aurons toléré un acte d'indépendance de l'Annam, au lendemain du jour où le protectorat a été établi ; nous aurons laissé mépriser nos droits, nous aurons sacrifié l'avenir au présent, en laissant s'établir un dangereux précédent. On saura ici que l'on peut toujours, par un coup d'audace, se soustraire à un moment donné à notre tutelle, notre désir du maintien de la tranquillité étant plus grand que notre soin du respect de nos droits.

Déjà, parmi toutes les réclamations, les plaintes que nous adresse le Gouvernement annamite, il en est qui témoignent de sa tendance à interpréter le traité tout autrement qu'il ne doit être, à méconnaître tous les droits qu'il nous réserve ; dans la circonstance présente, on va beaucoup plus loin, on agit comme le peut faire un État indépendant. Si nous le tolérons, il faut s'attendre à avoir à lutter désormais contre des tentatives d'émancipation incessantes. Il ne nous restera du protectorat que les charges ; nous serons tenus, comme jadis, à l'écart de toutes les affaires.

Il y aurait peut-être un moyen terme à employer au cas où notre situation dans le Nord ne nous permettrait pas de faire passer le respect de nos droits avant toute autre considération. Ce serait de nous prêter à la comédie dont on avait l'idée et qu'on n'a pas osé jouer : accepter que le Gouvernement annamite nous demande notre assentiment pour rendre valable l'élection du nouveau roi, et lui donner une réponse favorable, tout en exprimant notre mécontentement de voir cette demande arriver trop tard, et en déclarant que nous entendons ne pas laisser créer un précédent, notre assentiment préalable devant expressément et nécessairement être obtenu avant qu'un souverain puisse être nommé par la Cour et par le Conseil.

Dans ce cas, il faudrait tout au moins obtenir quelque avantage en retour de la Concession que nous ferons.

M. RHEINART considérerait néanmoins ce mode comme mauvais et il regretterait qu'on ait dû renoncer à faire respecter nos droits. Il ne paraît déjà guère ici que l'Annam soit sous notre protectorat ; l'émancipation de l'Annam ne tardera pas à être complète, si on voit qu'on peut impunément se jouer de nous, comme en cette circonstance.

Le 5 au matin, le régent NGUYỄN-VĂN-TỰỜNG s'est rendu à la Résidence, et là, pendant trois heures, il a discuté sur la question du roi et sur celle de notre installation dans la Citadelle. Il montra un égal mépris de la bonne foi, de la logique et de la raison, reproduisant sans cesse des arguments puérils.

Il nia avoir voulu nous cacher le décès du roi, ce qui est absolument faux, avoua cependant avoir eu quelques torts en ne nous prévenant que quelques heures après l'événement, mais la mort du roi avait causé un tel désarroi qu'on pouvait l'excuser ; le traité ne stipulant pas en toutes lettres qu'on devait avoir notre assentiment avant de nommer le roi, on n'y avait pas songé. Or, les dispositions prises par M. RHEINART rendent nulles toutes ces assertions. Le 31 au soir, il fit passer au régent quelques mots avant qu'il n'eût fait connaître la mort du roi, afin de le prier de ne rien précipiter, attendu qu'il fallait s'entendre avec nous. Le 1^{er}, après avis de la nomination faite par le Conseil, il répondait en donnant les moyens de ne pas s'engager. Le 2, avant que la salve n'annonçât l'élection à tous, on pouvait encore tout arranger et il tentait une démarche dans ce but. Toutes ces précautions restèrent vaines. Le régent semble avoir voulu que son client soit élu comme jadis les autres souverains annamites, en dehors de notre action, afin de le faire échapper au protectorat.

NGUYỄN-VĂN-TỰỜNG, après avoir reconnu qu'il avait quelques torts, offrait de les réparer pour tout concilier, mais quelle peut être la réparation, il n'en fut pas question.

Il vint ensuite à parler de la Concession : un bâtiment élevé sur le terre-plein, assurerait, disait-il, une bonne situation au point de vue de l'hygiène ; tandis qu'en construisant en bas, les bâtiments seraient trop chauds, mal aérés en été, humides en hiver, mais nous dominerions ainsi les palais royaux ; nos soldats seraient en haut ; les mandarins en bas, au-dessous. Cela paraît inacceptable, et les préjugés sont tels que M. RHEINART pense qu'il faudrait céder provisoirement sur ce point. Plus tard, quand on construira les bâtiments définitifs, nous serons installés chez nous sans avoir à nous préoccuper des préjugés. Il demanda ensuite de ne laisser prendre possession du terrain par nos soldats que lorsqu'un bon mur nous séparerait du reste de la place, afin d'éviter les conflits, et aussi pour empêcher les malveillants d'essayer de nous nuire d'une manière quelconque (vols, jets de pierres...) pour compromettre le Gouvernement.

Puis, cette condition du mur paraissant trop facile à remplir, on demande à ce que les troupes ne fussent installées qu'en même temps que la Résidence, pour une raison assez spécieuse. Ces troupes servant d'escorte au résident,

doivent, d'après le régent, demeurer auprès de la Résidence et n'entrer dans la Citadelle que quand la Résidence y sera établie, c'est-à-dire dans quelques années. M. RHEINART répondit à ces objections en faisant savoir qu'il aurait deux domiciles et qu'en même temps que les troupes prendraient possession, un logement lui serait réservé auprès d'elles.

Comme on a pu le voir d'après ce qui précède, la situation est loin d'être bonne et c'est à l'occasion de la mort inopinée du roi qu'elle s'est ainsi révélée. L'ambition de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, son désir de conserver la position qu'il s'est créée, ont suscité ces difficultés ; l'affaire de la Concession en est la conséquence. C'est le désir de ne pas se trouver hors d'état de résister si nous en venons à l'emploi de la force qui amena cette seconde complication.

M. RHEINART crut devoir informer directement le ministre des Affaires étrangères de ces événements, parce que les nouvelles lui arrivant, comme elles devraient, par Hanoi, subiraient un retard de deux jours qu'il a paru important d'éviter, au moment où le Ministère a encore en main le traité de paix.

Il n'eut jamais la pensée de demander ailleurs des ordres qui doivent en principe lui parvenir de ses chefs directs.

Quant à la situation qui nous est faite, elle fut amenée par les Annamites, et M. RHEINART fit tout pour la prévenir.

Il était impossible de tolérer que l'élection du nouveau roi fût faite sans notre assentiment préalable.

D'après les derniers renseignements parvenus à M. RHEINART, l'élection du nouveau souverain a fait quelques mécontents, mais ils sont peu nombreux. On cite les frères aînés du roi défunt : le prince **GIA-HƯNG** et le prince **KY-AN**.

Ce dernier prétend que le jeune prince élu n'est pas fils légitime. Le prince, mari de la mère, étant fou, celle-ci aurait eu pendant la maladie de son mari une conduite peu régulière à la suite de laquelle serait né le nouveau roi. Le prince **KY-AN**, frère de **TỰ-ĐỨC**, a toujours mené une conduite déplorable ; c'est un prince débauché, fort cruel, dépourvu de tout sens moral. Le frère aîné du roi défunt n'est pas inquiet. Il passe pour avoir des accès de folie intermittents et il ne paraît guère pouvoir jamais être un candidat possible d'après cela.

M. RHEINART pense que la conduite des régents dans cette affaire ne leur fera rien perdre de leur crédit ou de leur influence et il ne croit pas que nous puissions gagner du terrain à leurs dépens. Nous serons toujours des étrangers s'imposant par la force, et, partant, peu sympathiques.

Le peuple se désintéresse d'ailleurs complètement des affaires de la Cour et du Gouvernement ; il cède facilement à l'excitation des fonctionnaires, mais livré à lui-même, il est indifférent. Ainsi pour le moment le pays est calme et les gens vaquent comme d'habitude à leurs affaires. Ce calme durera tant que les fonctionnaires n'auront pas intérêt à le troubler.

*(Pages oubliées. Souvenirs d'Annam,
dans Revue Indochinoise, mars-avril 1901).*

Table des Illustrations

	Pages
Couverture. — La Légation de France à Hué, au temps de M. RHEINART, et deux soldats d'escorte annamites (<i>Dessin de M. PHI-HÙNG</i>).	
Planches hors-texte (1).	
Planche I. — M. RHEINART, vers 1880 (<i>Dessin de M. TÔN-THẬT-SA, d'après un portrait conservé à la salle des séances du Cō-mặt, à Hué</i>).....	10
Planche II. — M. RHEINART, en retraite en France (<i>Photographie communiquée par M. RHEINART fils</i>)	107
Planche III. — La Maison des Ambassadeurs, à Hué, en 1875 (<i>Reproduction d'un dessin de BROSSARD DE CORBIGNY, dans Le Tour du Monde</i>).....	164
Planche IV. — L'avisio <i>Antilope</i> franchissant la barre de Thuận-an , en 1875 (D'après <i>Le Tour du Monde</i> , 1878). — M. RHEINART arriva à Thuận-an , sur l' <i>Antilope</i> , le 24 juillet 1875.....	
Planche V. — La Légation de France, à Hué, au temps de M. RHEINART (<i>Dessin paru dans Le Tour du Monde, d'après une photographie du D'HOCQUART 1885</i>)	
Planche VI. — Le P. RENAULD (<i>d'après un tableau conservé au Grand Séminaire de Hué</i>)	
Planche VII. — Le prince ƯNG-LỊCH , intronisé le 17 août 1884, sous le titre de HÀM-NGHỊ (<i>Communiqué par M. RHEINART fils</i>)	
Planche VIII. — S. E. NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP	
Planche IX. — M. BOULLOCHE	
Planche X. — Procès-verbal de la remise du sceau de vassalité	
Planche XI. — Suite du procès-verbal de la remise du sceau de vassalité...	
Planche XII. — Suite du procès-verbal de la remise du sceau de vassalité, et empreinte du sceau	
Planche XIII. — Fin du procès-verbal de la remise du sceau de vassalité...	
Planche XIV. — Le sceau de vassalité, fondu en 1884. (<i>Reconstitution d'après documents par M^{me} Mariette RICHARD-BOUDET</i>).	
Planche XV. — Revue du 14 juillet 1888, à Hanoi (<i>Communiqué par M. RHEINART fils</i>)	
Planche XVI. — Vue du Petit-Lac, à Hanoi (<i>Communiqué par M. RHEINART fils</i>)	
Planche XVII. — Résidence de Vũng-lâm , dans le Phú-yên , au temps de M. RHEINART (<i>Communiqué par M. RHEINART fils</i>)	
Planche XVIII. — Remise solennelle d'un Kim-khánh au résident de Vũng-lâm (<i>Communiqué par M. RHEINART fils</i>)	
Planche XIX. — Porte de Phong-phu , dans le Phú-yên , au temps de M. RHEINART (<i>Communiqué par M. RHEINART fils</i>)	
Planche XX. — Résidence de Nha-trang , au temps de M. RHEINART (<i>Communiqué par M. RHEINART fils</i>)	

(1) L'illustration comprend 20 planches hors-texte. Nous donnons pour le moment les planches I, II, III. Les autres planches IV à XX seront envoyées ultérieurement, lorsque les circonstances permettront de les tirer.

Table des Matières

	Pages
Préface	1
I. — Notes et correspondance. — Année 1874.....	10
II. — Journal. — Du 21 juillet 1875 au 14 septembre 1876	39
III. — Suite du Journal. — Du 3 juin 1879 au 17 octobre 1880	59
IV. — Suite du Journal. — Du 5 septembre.1881 au 31 décembre 1882 ...	84
V. — Notes et correspondance. — Année 1882	108
VI. — Suite du Journal. — Du 1 ^{er} janvier 1883 au 5 juin 1883	127
VII. — Notes et correspondance. — Année 1883	138
VIII. — Suite du Journal. — Du 25 mai 1884 au 8 décembre 1884..	143
IX. — Notes et correspondance. — Année 1884	165
X. — Suite du Journal. — Du 7 octobre 1888 au 13 juin 1889	184
Pièces annexes.....	203
Pièce annexe n°1. — Lettre au mandarin des Relations extérieures, par le chargé d'affaires	203
Pièce annexe n°2. — L'amiral JAURÉGUIBERRY à M. DE FREYCINET.	204
Pièce annexe n° 3. — L'amiral JAURÉGUIBERRY à M. DE FREYCINET.	206
Pièce annexe n° 4. — M. DE FREYCINET à l'amiral JAURÉGUIBERRY	207
Pièce annexe n°5. — L'amiral JAURÉGUIBERRY à M. DE FREYCINET.....	208
Pièce annexe n°6. — Le Gouverneur de la Cochinchine à M. RHEINART.....	209
Pièce annexe n°7. — M. RHEINART au gouverneur de la Cochinchine.....	210
Pièce annexe n°8. — M. LE MYRE DE VILERS à l'amiral JAURÉGUIBERRY	212
Pièce annexe n°9. — M. RHEINART à M. LE MYRE DE VILERS	213
Pièce annexe n° 10. — M. RHEINART à M. LE MYRE DE VILERS.	214
Pièce annexe n°11. — M. RHEINART à M. le Ministre des Relations extérieures de l'Annam.....	217
Pièce annexe n°12. — M. RHEINART à M. LE MYRE DE VILERS..	218
Pièce annexe n°13. — Le <i>Thương-bạc</i> à M. RHEINART	231
Pièce annexe n°14. — Lettre de H. RIVIÈRE	222
Pièce annexe n° 15. — Lettre de H. RIVIÈRE	223
Pièce annexe n° 16. — M. RHEINART à M. le Ministre des Relations extérieures de l'Annam	224
Pièce annexe n° 17. — Procès-verbal de la remise du sceau de vassalité.....	225
Pièce annexe n° 18. — Note sur les sceaux de vassalité d'après DÉVÉRIA	226
Pièce annexe n°19. — Note sur le sceau de vassalité de J. SYLVESTRE	226
Pièce annexe n°20. — M. Jules FERRY à M. LEMAIRE.	230
Pièce annexe n° 21. — M. Jules FERRY à M. LEMAIRE.	231
Pièce annexe n°22. — M. Charles BRUN à M. CHALLAMEL-LACOUR	233
Pièce annexe n°23. — M. THOMSON à M. Charles BRUN	233
Pièce annexe n° 24. — Au sujet de la mort du roi KIÊN-PHƯỚC	234
Table des Illustrations	247
Table des Matières.	248

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société

	<u>Page</u>
M. RHEINART, premier chargé d'affaires à Hué : Journal, notes et correspondance (L.SOGNY).	1

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 300 Européens, répartis dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des Provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 550 exemplaires forme (fin 1941) 29 volumes in-8, d'environ 11.500 Pages en tout, illustrés de 2.573 planches hors texte, et de 650 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la Poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D'ACCUEIL

